
3 1761 05411683 5

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.



CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME III.

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME III.



PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1824.



LES

CHRONIQUES

DE

JEAN FROISSART.

FRAGMENT RESTITUÉ (1).

Ière. ADDITION.

Comment trépassèrent de ce monde la reine de France et la duchesse de Normandie, et comment le roi de France et son fils se remarièrent.

En cette année trépassa de ce siècle la reine de France, femme au roi Philippe, et sœur germaine au duc Ode de Bourgogne. Aussi fut madame Bonne

(1) Toutes les éditions Françoises ou Angloises de Froissart ont jusqu'ici placé entre le chapitre 329 qui termine notre second volume et le chapitre désigné dans ce volume sous le titre de chapitre 343, correspondants, le premier au chapitre 153 et le dernier au chapitre 157 de l'édition de Sauvage, un morceau copié presque mot pour mot sur les Grandes Chroniques de St.-Denis et qui comprend les années 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355 et une partie de l'année 1356. On a fait différentes conjectures pour expliquer cet emprunt. Les uns pensoient que Froissart manquant de mémoires pour composer l'histoire

ducoise (duchesse) de Normandie, fille au gentil roi de Behayne (Bohême) qui demeura (fut tué) à

du commencement du règne du roi Jean, et voulant lier la partie qu'il avoit écrite d'après les mémoires de Jean le Bel à celle qu'il écrivit ensuite d'après ses propres recherches, c'est-à-dire au récit de la bataille de Poitiers, époque à laquelle il dit qu'il n'eut d'autre guide que lui même, aura copié les chroniques de France pour remplir les années d'intervalle. D'autres croyoient qu'il avoit laissé ce morceau incomplet faute de matériaux et que les premiers copistes s'étoient servis de ces chroniques pour remplir la lacune.

En collationnant entre eux les divers manuscrits pour voir s'ils se rencontroient tous à cet égard, M. Dacier remarqua une différence frappante en cet endroit dans le manuscrit du prince de Soubise qui lui avoit été prêté par M. Dupuy et dont j'ai dit quelques mots page XXIX de ma préface (T. I. de Froissart.) Dans ce manuscrit qui est de la fin du quatorzième siècle ou du commencement du quinzième, le morceau dont il s'agit est beaucoup plus étendu que dans les autres manuscrits et dans les imprimés, et en diffère presque autant par le fond que par la forme. On y reconnoît la naïveté, l'abondance, la facilité qui caractérisent le style de Froissart, de sorte qu'on ne peut guère se défendre de croire qu'il en est l'auteur. Peut-être Froissart aura-t-il en effet composé ce morceau après coup, et que, les exemplaires de son histoire étant déjà très-multipliés, l'emprunt momentané fait par lui ou par les copistes aura prévalu.

M. Dacier n'ayant trouvé cette variante que dans le seul manuscrit de Soubise, n'avoit pas cru devoir la substituer, dans le texte de Froissart qu'il vouloit publier, aux chapitres empruntés des Grandes Chroniques, et se réservoit de la publier séparément à la fin de l'ouvrage.

Depuis ce temps, M. Johnes a, dans sa traduction angloise de Froissart, donné une partie de cette variante, parfaitement conforme au manuscrit de Soubise, d'après deux manuscrits qu'il possédoit dans sa belle bibliothèque d'Hafod. L'addition de M. Johnes ne comprend, il est vrai, qu'environ quinze pages de sa traduction, tandis que celle du manuscrit de Soubise en feroit plus de cent vingt; mais cette conformité dans une partie donne une grande autorité au manuscrit de Soubise. J'ai donc cru devoir prendre sur moi ce que M. Dacier n'avoit osé faire; j'ai éliminé du texte les chapitres empruntés aux Chroniques de France; je leur ai substitué la nouvelle leçon appuyée par trois des meilleurs manuscrits, et j'ai rejeté à la fin de ce volume les chapitres empruntés qui jusqu'ici avoient été mal à propos intercalés dans le texte. J. A. B.

Crécy. Si furent le père et le fils veves (veufs) de leurs deux femmes [1].

Assez tôt après se remaria le roi Philippe à madame Blanche [2] fille du roi Louis de Navarre [3] qui mourut devant Argesille (Algésiras) [4], et aussi se remaria le duc Jean de Normandie fils ains-né (aîné) du roi de France à la comtesse de Boulogne [5], qui veuve étoit de monseigneur Philippe de Bourgogne, son cousin germain, qui mort avoit été devant Ai-

(1) La reine Jeanne de Bourgogne et Bonne de Luxembourg duchesse de Normandie moururent en 1349. L'épitaphe placée sur le tombeau de Bonne de Luxembourg dans l'abbaye de Maubuisson fixe la date de sa mort au 11 septembre 1349. J. A. B.

(2) Matteo Villani raconte que le duc Jean vouloit épouser Blanche, mais que le roi profita d'un voyage de son fils pour l'épouser lui même en son absence. J. A. B.

(3) Blanche n'étoit pas fille de Louis de Navarre mais de Philippe III de Navarre. J. A. B.

(4) Suivant l'Histoire généalogique de la maison de France, il mourut à Xerez le 16 septembre 1343. J. A. B.

(5) Presque tous les historiens modernes ont fixé le second mariage du roi et celui de Jean son fils en 1349, suivant notre manière actuelle, sans avoir égard au témoignage des Chroniques de France qui placent le premier de ces mariages au mois de janvier, le second au mois de février 1349, c'est-à-dire 1350. Il étoit cependant facile d'éviter cette erreur. La date des jours où il est dit que ces mariages furent faits, savoir le mardi 19 janvier celui du roi, et le mardi 9 février celui de Jean son fils aîné, est infiniment précieuse pour la fixation de l'année. Qu'on ouvre en effet le calendrier de l'*art de vérifier les dates*, on verra qu'en l'année 1349, lettre dominicale D, Pâques le 12 avril, le 19 janvier tombe au lundi et non au mardi; et le 9 février pareillement au lundi, deux semaines avant celle de carême prenant ou de la septuagésime. On verra au contraire en parcourant le même calendrier sous l'année 1350, lettre dominicale C, Pâques le 28 mars, que le 19 janvier est le mardi, et le 9 février pareillement le mardi, jour de carême prenant, comme le disent les Chroniques. Il paroît donc hors de doute que les mariages de Philippe de Valois et de son fils furent

guillon en Gascogne [1]. Comment que ces dames fussent moult prochaines de sang et de lignage au père et au fils, si fut ce tout fait par la dispensation du pape Clément qui régnoit pour ce temps.

IIe. ADDITION.

COMMENT LE JEUNE COMTE LOUIS DE FLANDRE ÉPOUSA LA FILLE AU DUC DE BRABANT, ET COMMENT IL RENTRA EN JOUISSANCE DE SES DROITS.

Vous avez ci-dessus bien ouï conter comment le jone (jeune) comte Louis de Flandre fiança en l'abbaye de Berghes madame Isabelle d'Angleterre, fille au roi Édouard [2], et comment malicieusement et par grand avis, depuis qu'il fut retourné en France où il fut reçu liement, il lui fut dit du roi et de tous les barons qu'il avoit trop bien ouvré (agi) et très sagement: car cil (ce) mariage ne lui valoit rien au cas que par contrainte on lui vouloit faire faire. Et lui dit le roi que il le marieroit bien ailleurs à son plus grand honneur et profit. Si demeura la chose en cet état un an ou environ.

célébrés en 1350 et non en 1349. Si cette date eut été fixée, nos historiens modernes n'auroient pas été obligés, pour donner au roi et à son fils la liberté de se marier en secondes noces, au commencement de l'année 1349, de faire mourir leurs premières femmes en 1348, contre le témoignage formel des Chroniques de France et du continuateur de Nangis, page 111, qui placent leur mort en 1349. J. A. B.

(1) Il mourut d'une chute de cheval. J. A. B.

(2) Voyez tome II, chapitre 311.

De cette avenue n'étoit mie courroucé le duc Jean de Brabant qui tiroit pour son ainée fille, excepté une qui avoit eu le comte de Hainaut. A ce jeune comte de Flandre si envoya tantôt grands messages en France devers le roi Philippe, en priant que il voulût laisser ce mariage au comte de Flandre pour sa moyenne (cadette), et il leur seroit bon ami et bon voisin à toujours, mais ni jamais ne s'armeroit, ni enfant qu'il eut, pour le roi d'Angleterre.

Le roi de France qui sentoit le duc de Brabant un grand seigneur, et qui bien le pouvoit nuire et aider si il le vouloit, s'inclina à ce mariage plus que à nul autre, et manda au duc de Brabant, si il pouvoit tant faire que le pays de Flandre fut de son accord, il verroit volontiers le mariage et le conseilleroit entièrement au comte de Flandre son cousin. Le duc de Brabant répondit que oil, et de ce se faisoit-il fort. Si envoya tantôt le duc de Brabant en Flandre grands messages par devers les bonnes villes pour traiter et parlementer de ce mariage; et prioit le duc de Brabant l'épée en main; car il leur faisoit dire, si ils le marioient ailleurs que à sa fille, il leur feroit guerre, et si la besogne se faisoit, il leur seroit en droite unité, aidant et confortant contre tous autres seigneurs. Les consaulx (conseils) des bonnes villes de Flandre ouïrent les promesses et les paroles que le duc de Brabant leur voisin leur offroit, et virent que leur sire n'étoit mie en leur volonté mais en l'ordonnance du roi de France et de madame sa mère; et aussi leur sire avoit tout entièrement le cœur François; si regardèrent pour le

meilleur, tout considéré, au cas que le duc de Brabant l'avoit si en large qu'il étoit pour le temps un très puissant sire et de grand'emprise que mieux valoit que ils le mariassent là que autre part, et que par ce mariage ils demeureroient en paix et r'auroient leur seigneur que moult desiroient à ravoir. Si que finalement ils s'y accordèrent, et furent les choses si approchées, que le jeune comte de Flandre fut amené à Arras, et là envoya le duc de Brabant monseigneur Godefroy son ains-né (aîné) fils, le comte de Mons, le comte de Los et tout son conseil; et là furent des bonnes villes de Flandre tout le conseil. Si y eut grands parlements sur ce mariage et grands alliances. Finalement le jeune comte jura, et tous ses pays pour lui, à prendre et épouser la fille au duc de Brabant, mais (pourvu) que l'église s'y accordât oil (oui), car la dispensation du pape étoit jà faite. Si ne demeura mie depuis long terme que le dit comte vint en Flandre, et lui rendit-on fiefs, hommages, franchises, seigneuries et jurisdictions toutes entières, autant et plus que le comte son père en avoit à son temps en sa plus grand' prospérité joui et possessé. Si épousa le dit comte la fille au dessus dit duc de Brabant.

En ce mariage faisant, durent revenir la bonne ville de Malines et celles d'Anwiers (Anvers), après la mort du duc, au comte de Flandre. Mais ces convenances (conventions) furent prises si secrètement que trop peu de gens en surent parler; et de tant attaqua le duc de Brabant le comte de Flandre pour sa fille, dont depuis en vinrent grands guerres

entre Flandre et Brabant, si comme vous orrez toucher ça en avant; mais pourceque ce n'est point de ma principale matière, quand je serai venu jusques là, je m'en passerai assez brièvement.

De ce mariage de Flandre pour le temps de lors fut le roi d'Angleterre moult courroucé sur toutes les parties au duc de Brabant qui son cousin germain étoit, quand il lui avait tollé (ôté) le profit de sa fille que le comte de Flandre en avant avoit fiancée, et sur le comte de Flandre aussi, pourtant (attendu) que il lui avoit failli (manqué) de convent (parole); mais le duc de Brabant s'en excusa bien et sagement depuis; et aussi fit le comte de Flandre.

IIIe. ADDITION.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ATTAQUA LES NEFS ESPAGNOLES EN MER SUR LEUR CHEMIN DE FLANDRE EN ESPAGNE, ET COMMENT IL LES DÉCONFIT.

EN CE temps avoit grand'rancune entre le roi d'Angleterre et les Espagnols pour aucunes malefaçons et pillages que les dits Espagnols avoient faits sur mer aux Anglois. Dont il avint que en cette année, les Espagnols qui étoient venus en Flandre pour leurs marchandises, furent informés que ils ne pourroient retourner en leur pays qu'ils ne fussent rencontrés des Anglois. Sur ce eurent conseil les Espagnols et avis qu'ils n'en firent mie trop

grand compte, et se pourvurent bien et grossement, et leurs nefs et leurs vaisseaux, à l'Écluse, de toutes armures et de bonne artillerie, et retinrent toutes manières de gens, soudoyers, archers et arbalétriers qui vouloient prendre et recevoir leurs saudées (soldes); et attendirent tous l'un l'autre; et firent leurs emplettes et marchandises, ainsi qu'il appartenoit.

Le roi d'Angleterre qui les avoit grandement enhay, entendit qu'ils se pourvoyoient grossement. Si dit tout haut: « Nous avons manerié (menagé) des Espagnols de long-temps a; et nous ont fait plusieurs dépits; et encore n'en viennent-ils à nul amendement, mais se fortifient contre. Si faut qu'ils soient recueillis au repasser. » A cette devise s'accordèrent légèrement ses gens qui désiroient que les Espagnols fussent combattus. Si fit le dit roi un grand et spécial mandement de tous ses gentilshommes qui pour le temps étoient en Angleterre, et se partit de Londres, et s'en vint en la comté d'Exesses [1] qui séoit sur la mer entre Hantonne (Southampton) et Douvres, à l'encontre du pays de Ponthieu et de Dieppe; et vint là tenir son hôtel en une abbaye sur la mer. Et proprement madame la reine sa femme y vint.

En ce temps vint devers le roi et là, en ce propre lieu, cil (ce) gentil chevalier messire Robert de Namur qui nouvellement étoit revenu d'outre mer. Si

(1) Ce doit être le comté de Sussex et non le comté d'Essex: le premier est le seul qui réponde à la position désignée. Johnes dit aussi Sussex. J. A. B.

lui chéi (arriva) si bien qu'il fut à cette armée; et fut le roi d'Angleterre moult réjoui de sa venue. Quand le roi dessus nommé sut que point fut que les Espagnols devoient repasser, il se mit sur mer à (avec) moult belle gent d'armes, chevaliers et écuyers, et à (avec) plus grand'quantité de hauts seigneurs que oncques en uist (eut) en nul voyage que il fesit (fit).

En cette année avoit-il fait et créé son cousin le comte Henry Derby duc de Lancastre, et le baron de Stafford comte de Stafford. Si étoient avec lui en cette armée, à (avec) ses deux fils le prince de Galles et Jean comte de Richemont: mais cil (celui-ci) étoit encore si jeune que point il ne s'armoit, mais l'avoit le prince avec lui en sa nef, pource que moult l'aimoit. Là étoient le comte d'Arundel, le comte de Northampton, le comte de Hereford, le comte de Suffolk, le comte de Warwick, messire Regnault de Cobham, messire Gautier de Mauni, messire Thomas Holland, messire Louis de Beauchamp, messire James d'Andelee (Audley), messire Bietremieus de Brues (Bartholomew Burghersh), le sire de Percy, le sire de Montbrai (Mowbray), le sire de Neufville (Neville), le sire de Clifford, le sire de Ros (Roos), le sire de Grastoch (Grafton), le sire de Bercler (Berkeley) et moult d'autres. Et étoit le roi là accompagné de quatre cents chevaliers. Ni oncques n'eut tant de grands seigneurs ensemble, en besogne où il fut, comme il eut là. Si se tinrent le roi et ses gens sur mer en leurs vaisseaux, tous frétés et appareillés pour attendre leurs ennemis; car ils étoient informés que ils devoient repasser, et point n'atten-

droient longuement, et se tinrent à l'ancre trois jours entre Douvres et Calais.

Quand les Espagnols eurent fait leur emplette et leur marchandise, et ils eurent chargé leurs vaisseaux de draps, de toiles et de tout ce que bon et profitable leur sembloit pour remener en leur pays, et bien savoient que ils seroient rencontrés des Anglois, mais de tout ce ne faisoient ils compte, ils s'en vinrent en la ville de l'Écluse, et entrèrent en leurs vaisseaux, et là les avoient ils pourvus tellement et si grossement de toute artillerie que merveille seroit à penser, et aussi de gros barreaux de fer forgés et faits tous faitis (prêts) pour lancer et pour effondrer nefs en lançant de pierres et de cailloux sans nombre. Quand ils perçurent qu'ils avoient le vent pour eux, ils se désancrèrent; et étoient quarante grosses nefs tout d'un train si fortes et si belles, que plaisant les faisoit voir et regarder; et avoient à mont (en haut) les mâts, châteaux, breteskes [1] pourvus de pierres et de cailloux pour jeter, et brigands (soldats) qui les gardoient. Là étoient encore sur ces mâts les estrannières (pavillons) armoyés et ensegivés (ornés) de leurs enseignes qui baulioient (voltigeoient) au vent et ventiloient et frétilloient; c'étoit grand' beauté du voir et imaginer. Et me semble que si les Anglois avoient grand désir d'eux trouver, encore l'avoient-ils gringnour (plus grand), ainsi que on

(1) Les Breteskes ou Breteches étoient des tours de bois mobiles construites pour l'attaque et la défense : on en plaçoit souvent à bord des vaisseaux. (Voyez Ducange au mot *Bretachiæ*). Ce mot se prend quelquefois pour créneaux. J. A. B.

vit l'apparant, et que je vous dirai ci-après. Ces Espagnols étoient bien dix contre un, parmi (avec) les soudoyers que ils avoient pris et retenus à gage en Flandre. Si se sentoient et tenoient forts assez pour combattre sur mer le roi d'Angleterre et sa puissance; et en cette entente (intention) s'en venoient-ils tout nageant (naviguant) et singlant à plein vent; car ils l'avoient pour eux par devers Calais. Le roi d'Angleterre qui étoit sur mer avec sa navie (flotte) avoit là ordonné toutes ses besognes et dit comment il vouloit que on se combattit et que on fit, et avoit monseigneur Robert de Namur fait maître d'une nef que on appeloit La Salle Du Roi où tous ses hôtels étoient. Si se tenoit le roi d'Angleterre au chef (tête) de sa nef, vêtu d'un noir jake (jaquette) de velous (velours), et portoit sur son chef un noir chapelet (chapeau) de beuenes (drap) qui moult bien lui séoit. Et étoit adonc, selon ce que dit me fut par ceux qui avec lui étoient pour ce jour, aussi joyeux que on ne le vit oncques. Et faisoit ses ménestrels corner devant lui une danse d'Allemagne, que messire Jean Chandos, qui là étoit, avoit nouvellement rapportée, et encore par ébatement il faisoit le dit chevalier chanter avec ses ménestrels, et y prenoit grand'plaisance: et à la fois regardoit en haut; car il avoit mis une guette au château de sa nef pour noncier (annoncer) quand les Espagnols viendroient. Ainsi que le roi étoit en ce déduit, et que tous les chevaliers étoient moult lies (gais) de ce que ils le voyoient si joyeux, la guette qui paitnestre (aperçoit) la navie (flotte)

des Espagnols dit : « Ho! j'en vois une venir et me semble une nef d'Espagne. » Lors s'apaisèrent les ménestrels. Et lui fut de rechef demandé si il en voyoit plus; assez tôt après, il répondit et dit : « Oil, j'en vois deux, et puis trois, et puis quatre. » Et puis dit quand il vit la grosse flotte : « J'en vois tant, si Dieu m'ayt (aide), que je ne les puis compter. » Adonc connurent bien le roi et ses gens que c'étoient les Espagnols. Si fit le roi sonner ses trompettes; et se remirent et recueillirent ensemble toutes leurs nefs pour être en meilleur ordonnance et gésir (rester) plus segurement (surement) : car bien savoient que ils auroient la bataille puisque les Espagnols venoient en si grand'flotte. Jà étoit tard, ainsi que sur l'heure de vespres ou environ. Si fit le roi apporter le vin, et but, et tous ses chevaliers; et puis mit le bassinet en la tête; et aussi firent tous les autres.

Tantôt approchèrent les Espagnols qui s'en fussent bien allés sans combattre, si ils volsissent (eussent voulu) : car selon ce qu'ils étoient bien fretés et en grands vaisseaux et avoient le vent pour eux, ils n'eussent jà parlé aux Anglois si ils volsissent (eussent voulu) : mais par orgueil et par présomption ils ne daignèrent passer devant eux qu'ils ne parlassent; et s'en vinrent tout de fait et par grand' ordonnance commencer la bataille.

Quand le roi d'Angleterre qui étoit en sa nef en vit la manière, si adressa sa nef contre une nef Espagnole qui venoit tout devant, et dit à celui qui gouvernoit son vaisseau : « Adressez-vous contre

cette nef qui vient; car je vocil (veux) jouter contre li (elle). » Le maronnier (marin) n'eut jamais osé faire le contraire puisque le roi le vouloit. Si s'adressa contre cette nef Espagnole qui s'en venoit au vent de grand'randon (impétuosité). La nef du roi étoit forte et bien loyée (attachée); autrement elle eut été rompue; car elle et la nef Espagnole qui étoit grande et grosse s'encontrèrent de telle ravine (vitesse) que ce sembla un tempête qui là fut chue (tombée); et du rebombe (rebond) qu'ils firent, le château de la nef du roi d'Angleterre consievi (atteignit) le château de la nef Espagnole par telle manière que la force du mât le rompit amont (en haut) sur le mât où il séoit (étoit placé), et le renversa en la mer. Si furent cils (ceux) noyés et perdus qui ens (dedans) étoient. De cet encontre fut la nef du dit roi si étonnée que elle fut crokie (craquée) et faisoit aigue (eau), tant que les chevaliers du roi s'en perçurent : mais point ne le dirent encore au roi. Mais s'ensonnièrent (s'occupèrent) de vider et de puiser. Adonc, dit le roi qui regarda la nef contre qui il avoit jouté qui se tenoit devant lui: « Accrochez ma nef à cette; car je la vocil (veux) avoir ». Donc répondirent ses chevaliers : « Sire, laissez aller cette; vous aurez meilleur. » Cette nef passa outre, et une autre grosse nef vint. Si accrochèrent à (avec) crocs de fer et de chaines les chevaliers du roi leur nef à cette. Là se commença bataille dure, forte et fière; et archers à traire (tirer), et Espagnols à eux combattre et défendre de grand'volonté; et non pas tant seulement en

un lieu, mais en dix ou en douze. Et quand ils se voyoient à jeu parti au plus fort de leurs ennemis ils s'accrochoient et là faisoient merveilles d'armes. Si ne l'avoient mie les Anglois d'avantage. Et étoient ces Espagnols en ces grosses nefs plus hautes et plus grandes assez que les nefs Angloises ne fussent; si avoient grand avantage de traire (tirer), de lancer et de jeter grands barreaux de fer dont ils donnoient moult à souffrir les Anglois.

Les chevaliers du roi d'Angleterre qui en sa nef étoient, pourtant (attendu) que elle étoit en péril d'être effondrée, car elle traioit (tiroit) aigue (eau), ainsi que ci-dessus est dit, se hâtoient durement de conquerre (conquérir) la nef où ils étoient accrochés, et là eut fait plusieurs grands appertises d'armes. Finalement le roi et cils (ceux) de son vaisseau se portèrent si bien que cette nef fut conquise, et tous cils (ceux) mis à bord qui dedans étoient. Adonc fut dit au roi le péril où il étoit, et comment sa nef faisoit aigue (eau), et que il se mit en celle que conquis avoit. Le roi crut ce conseil et entra en la dite nef Espagnole, et aussi firent ses chevaliers, et tous cils (ceux) qui dedans étoient; et laissèrent l'autre toute vide et puis entendirent à aller avant et à envahir leurs ennemis qui se combattoient moult vassamment (bravement), et avoient arbalétriers qui traioient (tiroient) quariaus (carreaux) de forts arbalètres qui moult travailloient les Anglois.

Cette bataille sur mer des Espagnols et des Anglois fut durement forte et bien combattue, mais elle commença tard; si s'empressoient les Anglois priés

(pressés) de bien faire la besogne et déconfire leurs ennemis. Aussi les Espagnols qui sont gens usés de mer, et qui étoient en grands vaisseaux et forts, s'acquittoient loyalement à leur pouvoir. Le jeune prince de Galles et cils (ceux) de sa charge se combattoient d'autre part: si fut leur nef accrochée et arrêtée d'une grosse nef Espagnole, et là eurent le prince et ses gens moult à souffrir, car leur nef fut trouée et pertuisée (percée) en plusieurs lieux, dont l'eau entroit à grand'randon (impétuosité) dedans; ni, pour chose que on entendit à l'épuiser, point ne demeuroit que elle n'asandesit (enfonçât) toudis (toujours), pour laquelle doute (crainte) les gens du prince étoient en grand'angoisse et se combattoient moult aigrement pour conquerre la nef Espagnole; mais ils n'y pouvoient avenir; car elle étoit gardée et défendue de grand'manière. Sur ce péril et ce danger où le prince et ses gens étoient, vint le duc de Lancastre tout arriflant (rasant) et côtoyant la nef du prince; si connut que tantôt ils n'en avoient mie le meilleur, et que leur nef avoit à faire, car on jetoit aigue (eau) hors à tous lez (côtés). Si alla autour, et s'arrêta à la nef Espagnole, et puis écria: « Derby à la rescousse! » Là furent ces Espagnols envahis et combattus de grand'façon et ne durèrent point depuis longuement. Si fut leur nef conquise et yaus (eux) tous mis à bord (à la mer) sans nullui (personne) prendre à merci. Si entrèrent le prince de Galles et ses gens dedans. A peine eurent-ils sitôt fait que leur nef effondra. Si considérèrent adonc plus parfaitement le grand péril où ils avoient été.

D'autre part se combattoient les barons et les chevaliers d'Angleterre chacun selon que ordonné et établi étoit; et bien besognoit (falloit) qu'ils fussent forts et remuants, car ils trouvoient bien à qui parler. Ainsi que sur le soir tout tard, la nef de La Salle Du Roi d'Angleterre dont messire Robert de Namur étoit chef fut accrochée d'une grosse nef d'Espagne et là eut grand estour (combat) et dur; et pource que les dits Espagnols vouloient cette nef mieux mestryer (forcer) et à leur aise, et avoir ceux qui dedans étoient, et l'avoir aussi, ils mirent grand' entente (intention) que ils l'emmenassent avec eux. Si trairent leur single (voile) amont (en haut) et prirent le cours du vent et l'avantage; et se partirent malgré les maronniers (marins) de monseigneur Robert et ceux qui avec lui étoient; car la nef Espagnole étoit plus grande et plus grosse que la leur ne fut: si avoient bon avantage du mestryer (forcer). Ainsi en allant ils passèrent devant la nef du roi. Si dirent: « Rescouez (délivrez) La Salle Du Roi. » Mais ils ne furent point entendus, car il étoit jà tard; et s'ils furent ouïs si ne furent-ils point rescous (secourus). Et crois que ces Espagnols les en eussent menés à leur aise, quand un varlet de monseigneur Robert qui s'appeloit Hanckin fit là une grande appertise d'armes: car l'épée toute nue au poing, il s'écueilla (prit son élan) et saillit en la nef Espagnole, et vint jusques au mât et coupa la cable qui porte la voile, parquoi la voile chéi (tomba) et n'eut point de force; car avec tout ce, par grand'appertise de corps, il coupa quatre cordes souveraines

qui gouvernoient le mât et la voile, par quoi la dite voile chéi (tomba) en la nef; et s'arrêta la nef toute coie, et ne put aller plus avant.

Adonc s'avancèrent messire Robert de Namur et ses gens quand ils virent cet avantage, et saillirent (sautèrent) en la nef Espagnole de grand' volonté, les épées toutes nues ens (dans) ès (les) mains; et requirent et envahirent ceux que là dedans ils trouvèrent, tellement qu'ils furent tous morts et mis à bord (à la mer), et la nef conquise.

Je ne puis mie de tous parler ni dire: « Cil (celui-ci) le fit bien; et cil (celui-ci) mieux. » Mais là eut, le terme qu'elle dura, moult forte bataille et moult âpre; et donnèrent les Espagnols au roi d'Angleterre et à ses gens moult à faire. Toutefois finalement la besogne demeura pour les Anglois et y perdirent les Espagnols quatorze nefs. Le demeurant (reste) passèrent outre et se sauvèrent. Quand ils furent tous passés et que le dit roi et ses gens ne se savoient à qui combattre, ils sonnèrent leurs trompettes de retraite: si se mirent à voie devers Angleterre et prirent terre à Rye et à Wincenesée (Winchelsea) un peu après jour failli (tombé).

A cette propre heure issirent (sortirent) le roi et ses enfants, le prince et le comte de Richemont, le duc de Lancastre et aucuns barons qui là étoient hors de leurs nefs, et prirent chevaux en la ville, et chevauchèrent devers le manoir la reine qui n'étoit mie deux lieues angloises loin de là. Si fut la reine grandement réjouie quand elle vit son seigneur et ses enfants, et avoit en ce jour tamainte (très) grande

angoisse de cœur, pour la doutance (crainte) des Espagnols: car à ce lez (côté) là des côtes d'Angleterre on les avoit des montagnes bien vu combattre; car il avoit fait moult clair et moult bel. Si avoit-on dit à la reine, car elle l'avoit voulu savoir, que les Espagnols avoient plus de quarante grosses nefs. Pour ce fut la reine toute réconfortée quand elle vit son mari et ses enfants. Si passèrent cette nuit les seigneurs et les dames en grand revel (réjouissance) en parlant d'armes et d'amour. A lendemain revinrent devers le roi la grigneure (majeure) partie des barons et chevaliers qui à la bataille avoient été: si les remercia le roi grandement de leur bien fait et de leur service, et puis prirent congé et s'en retourna chacun chez soi [1].

(1) Matteo Villani raconte cette bataille entre les Anglois et les Espagnols dans le dernier chapitre de son premier livre. Walsingham en parle aussi page 169 de son histoire d'Angleterre. Suivant Matteo Villani, le roi de Castille ayant appris l'intention qu'avoit Édouard de se venger des pertes que lui avoient fait éprouver les pirates Espagnols, envoya au devant de la flotte, commandée par Édouard en personne et par deux de ses fils, une autre flotte considérable qui fut battue après un combat des plus acharnés. Walsingham termine ainsi son récit: « Captæ sunt ibi igitur 26 naves magnæ, reliquis submersis vel in fugam versis. In hoc conflictu, dùm Hispani timidi et superbi atque fidentes in robore suo et strenuitate, dedignantur se reddere, jussu regis Edwardi omnes miserabiliter perierunt, alii ferro cœsi, alii aquis submersi. J. A. B.

IVe ADDITION.

Comment messire Geoffroy de Chargny surprit Aimery de Pavie en son chatel et le fit mourir en la ville de St.-Omer.

Vous avez ci-dessus bien ouï recorder (raconter) comment Aimery de Pavie, un Lombard, dut rendre et livrer le châtel et la forte ville de Calais aux François pour une somme de florins, et comment il leur en chéi (arriva). Voir (vrai) est que messire Geoffroy de Chargny et les autres chevaliers qui avec lui furent menés en prison en Angleterre se rançonnèrent au plus tôt qu'ils purent et payèrent leurs rançons et puis retournèrent en France. Si s'en revint comme en devant le dit messire Geoffroy demeurer en la ville de Saint-Omer par l'institution du roi Philippe de France. Si entendit le dessus dit que cil(ce) Lombard étoit amassé en un petit châtel en la marche de Calais que on dit Frétin, que le roi d'Angleterre lui avoit donné. Et se tenoit là tout coi le dit Aimery et donnoit du bon temps; et avoit avec lui une trop belle femme à amie que il avoit amenée d'Angleterre. Et cuidoit (croyoit) que les François eussent oublié la courtoisie qu'il leur avoit fait; mais non avoient, ainsi que bien apparut: car si très tôt que messire Geoffroy sut que le dit Aimery étoit là arrêté, il enquit et demanda secrètement à ceux du pays qui connoissoient cette mai-

son de Frétin si on le pourroit avoir. Il en fut informé que oil (oui) trop légèrement; car cil (cet) Aymeri ne se tenoit en nulle doute (crainte); mais aussi segur (tranquille) en son châtel sans garde et sans guet que donc qu'il fut à Londres ou en Calais.

Adonc le dit messire Geoffroy ne mit mie en nonchaloir (négligence) cette besogne; mais fit en Saint-Omer une assemblée de gens d'armes tout secrètement, et prit les arbalétriers de la dite ville avec lui; et se partit de Saint-Omer sur un vespre (soir); et chemina tant toute nuit avec ses gens que droitement au point du jour ils vinrent à Frétin. Si environnèrent le châtelet qui n'étoit mie grand, et entrèrent cils (ceux-ci) de pied ens (dans) ès (les) fossés, et firent tant qu'ils furent outre. Les mêmes de laiens (dedans) s'éveillèrent pour la friente (bruit) et vinrent à leur maître qui se dormoit, et lui dirent: « Sire, or tôt, levez-vous sus, car il y a là dehors grands gens d'armes qui mettent grand'entente (intention) à entrer céans. » Aimery fut tout effrayé, et se leva du plus tôt qu'il put; mais il ne sut oncques sitôt avoir fait que sa cour fut pleine de gens d'armes. Si fut pris à mains, et son amie tant seulement. On ne viola oncques de plus rien le châtel; car trèves étoient entre les François et les Anglois; et aussi messire Geoffroy ne vouloit autrui que cet Aimery. Si en eut grand'joie quand il le tint, et le fit amener en la ville de Saint-Omer; et ne le garda guère depuis longuement quand il le fit mourir à grand martyre ens (dans) ou (le) marché, présents les chevaliers et écuyers du pays qui man-

dés y furent et le commun peuple. Ainsi fina (finit) Aimery de Pavie; mais son amie n'eut garde; car il la descoupa (disculpa) à la mort, et depuis se mit la damoiselle avec un écuyer de France.

Ve ADDITION.

COMMENT LES PÉNITENTS ALLOIENT PAR LE PAYS PAR COMPAGNIE SE DÉCHIRANT LE DOS D'AIGUILLONS DE FER: COMMENT IL Y EUT DANS LE MONDE UNE GRANDE ÉPIDÉMIE ET COMMENT LES JUIFS FURENT BRULÉS.

En l'an de grâce notre seigneur MCCCXLIX allèrent les penéants (pénitents), et issirent (sortirent) premièrement d'Allemagne [1]; et furent gens qui faisoient pénitences publiques et se battoient d'escorgies (verges) à (avec) bourdons (batons) et aiguillons de fer tant qu'ils déchiroient leurs dos et leurs épaules, et chantoient cançons (chansons) moult piteuses de la nativité et souffrance notre Seigneur; et ne pouvoient par leur ordonnance jésir (coucher) que une nuit en une bonne ville; et se partoient d'une ville par compagnie tant du plus que du moins; et alloient ainsi par le pays faisant leur péni-

(1) Robert d'Avesbury parle de ces pénitents qui venoient, dit-il, pour la plupart de Zélande et de Hollande et traversoient la Flandre pour se rendre à Londres. Ils parcouroient, tout nus de la ceinture en haut, les églises et les lieux publics, en chantant des hymnes en leur langue et en se fouettant jusques au sang. Ils portoient toujours des chapeaux marqués d'une croix rouge par devant et par derrière; et après s'être fustigés, ils se jetoient à terre tout de leur long en étendant les bras en forme de croix: ils renouveloient les mêmes processions pendant la nuit. J. A. B.

tence trente trois jours et demi autant que Jésus-Christ alla par terre dans; et puis retournoient en leurs lieux. Si fut cette chose commencée par grand' humilité et pour prier à notre Seigneur qu'il volsist (voulût) refreindre son ire (courroux) et cesser ses verges (fléaux): car en ce temps, par tout le monde généralement, une maladie que on clame (appelle) épidémie couroit, dont bien la tierce partie du monde mourut[1]; et furent faites par ces pénitences plusieurs belles paix de morts d'hommes, où en devant on ne pouvoit être venu par moyens ni autrement. Si ne dura point cette chose long terme; car l'église alla audevant, et n'en entra oncques nul au royaume de France. Car le roi le défendit par la inhibition et correction du pape qui point ne voulut approuver que cette chose fut de vaille (valeur) à l'âme, pour plusieurs grands articles de raison que il y mit, des quels je me passerai assez brièvement. Et furent tous bénéficiers et tous clercs qui été y avoient excommuniés; et en convint les plusieurs aller en cour de Rome pour eux purger et faire absorre (absoudre).

En ce temps furent généralement par tout le monde pris les Juifs et ars (brulés) et acquis leurs avoirs aux seigneurs, excepté en Avignon et en la terre de l'Église dessous les clefs du pape. Cils (ces) pourres (pauvres) Juifs qui ainsi escaciés (chassés) étoient,

(1) Il s'agit de la peste qui ravagea presque toute l'Europe pendant quelques années. C'est celle que Bocace a décrite d'une manière si admirable dans son Décameron et dont mourut le célèbre historien Giovanni Villani. J. A. B.

quand ils pouvoient venir jusques à là, n'avoient garde de mort. Et avoient les Juifs sorti (prophétisé), bien cent ans auparavant, que quand une manière de gens apparoient (viendroient) au monde qui venir devoient, qui porteroient flaiaus (fouets) de fer, ainsi le bailloit leur sort (prophétie), ils seroient tous détruits; et cette exposition leur fut éclaircie quand les dessus dits pénitenciers allèrent eux battant, ainsi que dessus est dit [1].

VIe ADDITION.

COMMENT LE ROI PHILIPPE DE FRANCE MOURUT ET COMMENT LE ROI JEAN SON FILS, LES TRÈVES ÉTANT EXPIRÉES, RECONQUIT LA VILLE DE S.T-JEAN-D'ANGÉLY.

En l'an de grâce notre Seigneur MCCC. et L. trépassa de ce siècle le roi Philippe de France [2]. Si fut ensepeli (enséveli) en l'abbaye de Saint-Denis [3] et puis fut Jean son ainé fils le duc de Normandie roi et sacré et couronné en l'église de Notre Dame de Reims à (avec) très-haute solennité. Après son couronnement il s'en retourna à Paris et entendit à

(1) Ici finit l'addition tirée par M. Johnes, de deux manuscrits de sa bibliothèque. J. A. B.

(2) Il mourut, suivant les Grandes Chroniques, le dimanche 22 août, à Nogent le Roi. J. A. B.

(3) Le corps fut enterré à St.-Denis au côté gauche du grand autel suivant les Grandes Chroniques. Les entrailles furent déposées aux Jacobins de Paris et le cœur à Bourfontaine, chartreuse située dans la forêt de Villers-Cotterets. J. A. B.

faire ses pourvéances (provisions) et ses besognes; car les trèves étoient faillies (expirées) entre lui et le roi d'Angleterre. Et envoya grands gens d'armes à Saint-Omer, à Guines, à Tiernane (Therouanne), à Aire et tout sur les frontières de Calais, par quoi le pays fut bien gardé des Anglois. Et vint en imagination au roi qu'il s'en iroit en Avignon voir le pape et les cardinaux, et puis passeroit outre vers Montpellier et visiteroit la Languedoc, ce bon gras pays; et puis s'en iroit en Poitou, en Saintonge, et mettroit le siége devant Saint-Jean-l'Angelier (d'Angély).

Si fit le dit roi ordonner ses pourvéances (provisions) grandes et grosses partout, si comme il devoit aller et passer: mais avant toutes choses et ainçois (avant) que il se partit de Paris, et tantôt après le trépas du roi Philippe son père, il fit mettre hors de prison ses deux cousins germains Jean et Charles, jadis fils à monseigneur Robert d'Artois, qui avoient été en prison plus de quinze ans, et les tint de-lez (près) lui: et pour ce que le roi son père leur avoit tollu (ravi) et ôté leurs héritages, il leur en rendit assez pour eux déduire et tenir bon état et grand. Cil (ce) roi Jean aima moult grandement ses prochains de père et de mère et prit en grande cherté ses deux autres cousins germains, monseigneur Pierre, le gentil duc de Bourbon, et monseigneur Jakeme (Jacques) de Bourbon son frère [1], et les tint

(1) Pierre duc de Bourbon et Jacques de Bourbon comte de la Marche, étoient fils de Louis Ier. duc de Bourbon, comte de Clermont, roi titulaire de Thessalonique, petit fils de Saint-Louis par Robert de France comte de Clermont et sire de Bourbon, frère cadet de Philippe le Hardi. J. A. B.

toudis (toujours) les premiers spéciaux de son conseil; et certainement bien le valoient, car ils furent sages, vaillants et gentils chevaliers, et de grand' providence.

Si se partit le roi Jean de Paris en grand arroy et puissance, et prit le chemin de Bourgogne, et fit tant par ses journées qu'il vint en Avignon. Si fut reçu du pape et du collége joyeusement et grandement, et séjourna là un espace de temps et puis s'en partit et prit le chemin de Montpellier [1] : si séjourna en la dite ville plus de vingt jours, et là lui vinrent faire hommage et relever leurs terres, les comtes, les vicomtes, les barons et les chevaliers de la Languedoc des quels il y a grand'foison. Si y renouvela le roi senéchaux, baillis et tous autres officiers desquels il en laissa aucuns et aucuns en ôta; et puis chevaucha outre et fit tant par ses journées qu'il entra au bon pays de Poitou. Si s'en vint reposer et rafraîchir à Poitiers, et là fit un grand mandement et amas de gens d'armes. Si gouvernoit l'officice de la connétablie de France pour le temps d'adonc le chevalier du monde que le plus il aimoit, car ils avoient été ensemble nourris d'enfance, messire Charles d'Espagne. Et étoient maréchaux de France messire Édouard sire de Beaujeu et messire Arnoul d'Andrehen (Audenehan). Si vous dis que le roi en sa nouveleté s'en vint puissamment mettre le siége devant la bonne ville de Saint-Jean-L'angelier (d'Angély);

(1) Philippe VI, père de Jean, avoit acquis en 1349, de Jacques roi de Majorque, pour la somme de cent vingt mille écus d'or, le comté de Roussillon et la baronnie de Montpellier. J. A. B.

et par spécial les barons et les chevaliers de Poitou, de Saintonge, d'Anjou, du Maine, de Touraine y étoient tous. Si environnèrent, ces gens d'armes, la ville de Saint-Jean tellement que nuls vivres ne leur pouvoient venir. Si s'avisèrent les bourgeois de la ville qu'ils manderoient (demanderoient) secours à leur seigneur le roi d'Angleterre par quoi il voulut là envoyer gens qui les pussent ravitailler; car ils n'avoient mie vivres assez pour eux tenir outre un terme que ils y ordonnèrent; car ils avoient partout allé (été) et visité chacun hôtel selon son aisement. Et ainsi le signifièrent-ils authentiquement au roi d'Angleterre par certains messages qui exploitèrent tellement qu'ils vinrent en Angleterre et trouvèrent le roi ens (dedans) ou (le) châtel de Windsor. Si lui baillèrent les lettres de ses bonnes gens de la ville de Saint-Jean-l'Angelier (d'Angély). Si les ouvrit le dit roi et les fit lire par deux fois pour mieux entendre la matière.

Quand le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles, que le roi de France et les François avoient assiégé la ville de Saint-Jean et prioient qu'ils fussent reconfortés et ravitaillés, si répondit le roi si haut que tous l'ouïrent: « C'est bien une requête raisonnable et à la quelle je dois bien entendre. » Et répondit aux messages: « J'en ordonnerai temprement (bientôt). » Depuis ne demeura guère de temps que le roi ordonna d'aller cette part monseigneur Jean de Beauchamp, le vicomte de Beauchamp, monseigneur James d'Audley, monseigneur Jean Chandos, monseigneur Bietremieu de Brues (Bartho-

lomew Burghersh), monseigneur Jean de Lille, monseigneur Guillaume Fitzwaren, le seigneur de Fitzwalter, monseigneur Raoul de Hastings, monseigneur Raoul de Ferrers, monseigneur Franke de Halle et bien quarante chevaliers; et leur dit, que il les convenoit aller à Bordeaux, et leur donna certaines enseignes pour parler au seigneur de Labreth (Albret), au seigneur de Montchident (Mucidan), au seigneur de l'Esparre et aux seigneurs de Pommiers ses bons amis, en eux priant de par lui que ils se voulussent près prendre de conforter la ville de Saint-Jean par quoi elle fut rafraîchie.

Cils (ces) barons et chevaliers dessus nommés furent tout réjouis quand le roi les vouloit employer. Si s'ordonnèrent du plus tôt qu'ils purent et vinrent à Hantonne (Southampton), et là trouvèrent vaisseaux et pourvéances (provisions) toutes appareillées: si entrèrent ens (dedans); et pouvoient être environ trois cents hommes d'armes et six cents archers. Si singlèrent tant par mer que ils ancrèrent au hâvre de Bordeaux. Si issirent (sortirent) de leurs vaisseaux sur le kay (quai), et furent grandement bien reçus et recueillis des bourgeois de la cité et des chevaliers Gascons qui là étoient et qui attendoient ce secours venu d'Angleterre. Le sire de Labreth (Albret) et le sire de Montchident (Mucidan) n'y étoient point pour le jour, mais sitôt qu'ils sçurent la flotte des Anglois venue ils se trairent (rendirent) cette part. Si se conjoirent (réjouirent) grandement quand ils se trouvèrent tous ensemble, et firent leurs ordonnances au plus

tôt qu'ils purent et passèrent la Garonne et s'en vinrent à Blayes. Si firent charger soixante sommiers de vitaille (vivres) pour rafraîchir ceux de Saint-Jean, et puis se mirent au chemin cette part; et étoient cinq cents lances et quinze cents archers et trois mille brigans[1] à pied. Si exploitèrent tant par leurs journées que ils vinrent à une journée près de la rivière de Charente.

Or vous dirai des François et comment ils s'étoient ordonnés. Bien avoient-ils entendu que les Anglois étoient arrivés à Bordeaux et faisoient là leur amas pour venir lever le siége et rafraîchir la ville de Saint-Jean. Si avoient ordonné les maréchaux que messire Jean de Saintré, messire Guichard d'Angle, messire Boucicaut, messire Guy de Neelle, le sire de Pont, le sire de Parthenay, le sire de Puiane, le sire de Tannaibouton, le sire de Surgères, le sire de Crusance, le sire de Linières et grand'foison de barons et de chevaliers, jusques à cinq cents lances toutes bonnes gens à l'élite, s'en vinssent garder le pont sur la rivière de la Charente par où les Anglois devoient passer. Si étoient là venus les dessus dits et logés tout contre val la rivière. Et avoient pris le pont les Anglois; et les Gascons qui chevauchoient cette part ne savoient rien de cela, car si ils le sceuissent (eussent su), ils eussent ouvré (travaillé) par autre ordonnance, mais étoient tous confortés de passer la rivière au pont dessous le châtel de Taillebourg. Si s'en vinrent une matinée par bonne ordonnance,

1) Soldats à pied armés à la legère. J. A. B.

leur vitaille (vivres) toute arroutée (assemblée) par devant eux, et chevauchèrent tant que ils vinrent assez près du pont; et envoyèrent leurs coureurs courir devers le pont. Si rapportèrent cils (ceux) qui envoyés y furent, à leurs seigneurs, que les François étoient tout rangés et ordonnés au pont, et le gardoient tellement qu'on ne le pouvoit passer. Si furent les Anglois et les Gascons tout émerveillés de ces nouvelles, et s'arrêtèrent tout coi sur les champs et se conseillèrent un grand temps pour savoir comment ils se maintiendroient. Si regardèrent, tout considéré, que nullement ils ne pouvoient passer, et que cent hommes d'armes feroient plus maintenant pour garder le pont que cinq cents ne feroient pour les assaillir. Si que, tout considéré, et pesé le bien contre le mal, ils regardèrent que mieux leur valoit retourner et ramener arrière leurs pourvéances (provisions) que aller plus avant et mettre en nul danger. Si se tinrent tous à ce conseil et firent retourner leurs pourvéances et leurs sommiers et se mirent au retour. Cils (ces) barons de France et de Poitou qui étoient au pont et qui le gardoient entendirent que les Anglois se mettoient au retour, et leur fut dit qu'ils s'enfuyoient. De ces nouvelles furent-ils tout réjouis et furent tantôt conseillés que ils les suivroient et combattroient; car ils étoient gens et forts assez pour combattre. Si furent tantôt montés sur leurs coursiers et chevaux, car ils les avoient de-lez (près) eux, et se mirent outre la rivière au froais (poursuite) des Anglois, en disant: « Vous n'en irez

mie ainsi entre vous, seigneurs d'Angleterre; il vous faut payer vôtre écot.» Quand les Anglois se virent ainsi si fort poursuivis des François, si s'arrêtèrent tout coi et leur tournèrent les fers des glaives, et dirent que à droit souhait ils ne voulussent mie mieux, quand (puisque) ils les tenoient outre la rivière. Si firent par leurs varlets chasser toudis (toujours) avant leurs sommiers et leurs vitailles (vivres), et puis s'en vinrent-d'encontre et de grand' volonté férir sur ces François. Là eut de commencement des uns aux autres moult bonne joute et moult roide, et tamaint (maint) homme renversé à terre de une part et d'autre. Et me semble, selon ce que je fus informé, que en joutant les François s'ouvrirent, et passèrent les Anglois tout outre. Au retour que ils firent, ils sachèrent (tirèrent) les épées toutes nues et s'en vinrent requerre (chercher) leurs ennemis. Là eut bonne bataille et dure et bien combattue, et fait tamainte (mainte) grand' appertise d'armes, car ils étoient droite fleur de chevalerie d'un côté et d'autre. Si furent un grand temps tournoyant sur les champs et combattant moult ablement (habilement), ainçois (avant) que on put savoir ni connoître lesquels en auroient le meilleur; et lesquels non. Et fut telle fois que les Anglois branlèrent et furent près déconfits, et puis se recouvrèrent et se mirent au-dessus et dérompirent, par bien combattre et hardiment, leurs ennemis et les déconfirent. Là furent pris tous cils (ces) chevaliers de Poitou et de Saintonge dessus nommés et messire Guy de Neelle. Nul homme d'honneur ne s'en partit, et eurent les An-

glois et les Gascons de bons prisonniers qui leur valurent cent mille moutons [1] sans le grand conquêt des chevaux et des armures que ils avoient eus sur la place.

Si leur sembla que pour ce voyage ils en avoient assez fait. Si entendirent au sauver leurs prisonniers et que la ville de Saint-Jean ne pouvoit par eux, tant qu'à cette fois, être ravitaillée et rafraîchie. Si s'en retournèrent vers la cité de Bordeaux et firent tant par leurs journées que ils y parvinrent. Si y furent recueillis à (avec) grand'joie.

Vous devez savoir que le roi Jean de France qui étoit en la cité de Poitiers, au jour que ses gens se combattirent au dehors du pont de Taillebourg sur la Charente, fut durement courroucé quand il sut ces nouvelles que une partie de ses gens avoient ainsi été rencontrés et rués jus (à bas) au passage de la rivière de Charente, et pris la fleur de la chevalerie de son hôtel, messire Jean Saintré, messire Guichart d'Angle, messire Boucicaut, et les autres. Si en fut le roi durement courroucé et se partit de Poitiers, et s'en vint devant Saint-Jean-l'Angelier (d'Angély), et jura l'âme de son père que jamais ne s'en partiroit si auroit acquis la ville.

Quand ces nouvelles furent sçues en la ville de Saint-Jean, que les Anglois avoient été jusques au pont de la Charente et étoient retournés, et en avoient ramené leurs pourvéances (provisions) et ne seroient point ravitaillés, si en furent tout ébahis,

(1) Nom d'une espèce de monnoie usitée alors. J. A. B.

et se conseillèrent entre eux, comment ils se maintiendroient. Si eurent conseil que ils prendroient, si avoir le pouvoient, une souffrance (trève) à durer quinze jours; et si dedans ce jour ils n'étoient confortés et le siége levé, ils se rendroient au roi de France, saufs leurs corps et leurs biens. Cil (ce) conseil fut tenu et cru; et commencèrent à entamer traités devers le roi de France et son conseil qui passèrent outre; et me semble que le roi Jean de France leur donna quinze jours de répit, et là en dedans, si ils n'étoient secourus de gens si forts que pour lever le siége, ils devoient rendre la ville et eux mettre en l'obéissance du roi de France. Mais ils ne se devoient nullement renforcer non plus qu'ils étoient, et pouvoient leur état partout signifier où il leur plaisoit.

Ainsi demeurèrent-ils à paix, ni on ne leur fit point de guerre; et encore par grâce spéciale le roi qui les vouloit attraire (attirer) à amour, leur envoya, cette souffrance (trève) durant, des vivres bien et largement pour leurs dèniers raisonnablement; de quoi toutes manières de gens lui surent grand gré, et tinrent ce à grand'courtoisie. Cils (ceux) de Saint-Jean signifièrent tout leur état et leurs traités par certains messages aux chevaliers Anglois et Gascons qui se tenoient en la cité de Bordeaux, et sur lequel état ils étoient. Et me semble que on laissa les quinze jours expirer, et ne furent point secourus ni confortés. Au seizième jour le roi de France entra en la ville de Saint-Jean à (avec) grand'solennité; et le recueillirent les bourgeois de la dite ville moult liement, et lui firent toute féauté

et hommage, et se mirent en son obéissance. Ce fut le septième jour d'août l'an M.CCC.LI.

Après le reconquêt de Saint-Jean-l'Angelier (d'Angély), si comme ci-dessus est dit, et que le roi de France s'y fut reposé et rafraîchi huit jours, et eut renouvelé et ordonné nouveaux officiers, il s'en partit et retourna en France, et laissa en la ville de Saint-Jean à capitaine le seigneur d'Argenton de Poitou, et donna à toutes manières de gens d'armes congé; et revint en France. Aussi se départirent les Anglois de Bordeaux, et retournèrent en Angleterre. Si menèrent là leurs prisonniers dont le roi d'Angleterre eut grand'joie; et fut adonc envoyé messire Jean de Beauchamp à Calais pour être là capitaine et gouverneur de toutes les frontières. Si s'y vint le dessus dit tenir, et y amena en sa compagnie de bons chevaliers et écuyers et des archers.

Quand le roi de France sçut ces nouvelles, il envoya à Saint-Omer ce vaillant chevalier messire Édouard seigneur de Beaujeu pour être là capitaine de toutes gens d'armes et des frontières contre les Anglois. Si chevauchoient à la fois ces deux capitaines et leurs gens l'un sur l'autre; mais point ne se trouvoient ni encontroient, dont assez leur déplaisoit, et si mettoient ils grand'entente (intention) à eux trouver; mais ainsi se portoit l'aventure.

VIIe ADDITION.

COMMENT MESSIRE ROBERT DE BEAUMANOIR ALLA DÉFIER LE CAPITAINE DE PLOERMEL QUI AVOIT NOM BRANDEBOURG ET COMMENT IL Y EUT UNE RUDE BATAILLE DE TRENTE CONTRE TRENTE.

En cette propre saison avint en Bretagne un moult haut fait d'armes que on ne doit mie oublier; mais le doit-on mettre en avant pour tous bacheliers encourager et exemplier (donner exemple). Et afin que vous le puissiez mieux entendre vous devez savoir que toudis (toujours) étoient guerres en Bretagne entre les parties des deux dames, comment que messire Charles de Blois fut emprisonné. Et se guerroyoient les parties des deux dames par garnisons qui se tenoient ens (dans) ès châteaux et ens (dans) ès fortes villes de l'une partie et de l'autre. Si avint un jour que messire Robert de Beaumanoir, vaillant chevalier durement et du plus grand lignage de Bretagne, et étoit châtelain d'un châtel qui s'appelle Châtel Josselin, et avoit avec lui grand'foison de gens d'armes de son lignage et d'autres soudoyers, si s'en vint par devant la ville et le châtel de Plaremiel (Ploermel) dont capitaine étoit un homme qui s'appeloit Brandebourg [1]; et avoit avec lui

(1) Les historiens de Bretagne l'appellent tous Brambro. J. A. B.

grand'foison de soudoyers Allemands, Anglois et Bretons, et étoient de la partie la comtesse de Montfort. Et coururent le dit messire Robert et ses gens par devant les barrières, et eut volontiers vu que (ceux) de dedans fussent issus (sortis) hors; mais nul n'en issit (sortit).

Quand messire Robert vit ce, il approcha encore de plus près et fit appeler le capitaine. Cil (celui-ci) vint avant à la porte parler au dit messire Robert et sur asségurance (assurance) d'une part et d'autre. « Brandebourg, dit messire Robert, a-t-il là dedans nul homme d'armes, vous ni autres, deux ou trois, qui voulussent jouter de fer de glaives contre autres trois pour l'amour de leurs amies. » Brandebourg répondit et dit: « Que leurs amis ne voudroient mie que ils se fissent tuer si méchamment que d'une seule joute; car c'est une aventure de fortune trop tôt passée, si en acquiert-on plutôt le nom d'outrage et de folie que renommée d'honneur ni de prix; mais je vous dirai que nous ferons, si il vous plait. Vous prendrez vingt ou trente de vos compagnons de votre garnison, et j'en prendrai autant de la nôtre. Si allons en un bel champ, là ou nul ne nous puisse empêcher ni destourber (troubler), et commandons, sur la hart, à nos compagnons d'une part et d'autre, et à tous ceux qui nous regarderont, que nul ne fasse à homme combattant confort ni aye (aide); et là endroit nous éprouvons et faisons tant que on en parle au temps avenir en salles, en palais, en places et en autres lieux par le monde; et en aient la fortune et l'honneur cils (ceux) à qui Dieu

l'aura destiné. » — « Par ma foi, dit messire Robert de Beaumanoir, je m'y accorde; et moult parlez ore (maintenant) vassamment (bravement). Or soyez vous trente[1], et nous serons nous trente aussi, et le créante (promets) ainsi par ma foi. » — « Aussi le créanté-je, dit Brandebourg; car là acquerra plus d'honneur, qui bien s'y maintiendra, que à une joute. »

Ainsi fut cette besogne affermée (convenue) et créantée; et journée accordée au mercredi après, qui devoit être le quart jour de l'emprise. Le terme pendant, chacun élisit (choisit) les siens trente, ainsi que bon lui sembla, et tous cils (ces) soixante se pourvurent d'armures ainsi que pour eux bien et à point.

Quand le jour fut venu les trente compagnons Brandebourg ouïrent messe, puis se firent armer et s'en allèrent en la place de terre là où la bataille devoit être, et descendirent tous à pied et défendirent à tous ceux qui là étoient que nul ne s'entremît d'eux pour chose ni pour meschef que il vit avoir à ses compagnons, et ainsi firent les trente compagnons à monseigneur Robert de Beaumanoir. Cils (ces) trente compagnons, que nous appellerons Anglois[2], à cette besogne attendirent longuement les autres,

(1) Cette bataille connue sous le nom de Bataille des trente est célèbre dans les fastes de la Bretagne. Les poëtes anciens rivalisèrent d'ardeur pour célébrer cette haute entreprise. J. A. B.

(2) Bramborough, ou comme l'appellent les chroniqueurs Brambro Blanchbourg ou Brandebourgh, n'ayant pu trouver que vingt Anglois y ajouta quatre Bretons de son parti et six Allemands ou Flamands. J. A. B.

que nous appellerons François [1]. Quand les trente François furent venus, ils descendirent à pied et firent à leurs compagnons le commandement dessus dit. Aucuns disent que cinq des leurs demeurèrent à cheval à l'entrée de la place et les vingt cinq descendirent à pied si comme les Anglois étoient. Et quand ils furent l'un devant l'autre, ils parlementèrent un peu ensemble tous soixante, puis se retrairent (retirèrent) arrière, les uns d'une part et les autres d'autre, et firent toutes leurs gens traire (aller) en sus de la place bien loin. Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se coururent sus et se combattirent fortement tout en un tas, et rescouoient (secouroient) bellement l'un l'autre quand ils véoient (voyoient) leurs compagnons à meschef.

Assez tôt après ce qu'ils furent assemblés fut occis l'un des François, mais pour ce ne laissèrent mie les autres le combattre, ains (mais) se maintinrent moult vassamment (bravement) d'une part et d'autre aussi bien que tout fussent Rolands et Oliviers. Je ne sais à dire à la vérité: «Cils (ceux-ci) se maintinrent le mieux et cils (ceux-ci) le firent le mieux» ni n'en ouïs oncques nul priser plus avant de l'autre; mais tant se combattirent longuement que tous perdirent force et haleine et pouvoir entièrement. Si les convint arrêter et reposer; et se reposèrent par accord les uns d'une part et les autres d'autre, et se donnèrent trèves jusques adonc qu'ils

(1) Parmi ces trente champions se trouvoient neuf chevaliers et vingt-un écuyers Bretons. J. A. B.

se seroient reposés et que le premier qui se releveroit rappelleroit les autres. Adonc étoient morts quatre François et deux des Anglois. Ils se reposèrent longuement d'une part et d'autre, et tels y eut qui burent du vin que on leur apporta en bouteilles, et restreignirent leurs armûres qui déroutées (défaites) étoient, et fourbirent (pansèrent) leurs plaies.

Quand ils furent ainsi rafraichis, le premier qui se releva fit signe et rappela les autres. Si recommença la bataille si forte comme en devant et dura moult longuement, et avoient courtes épées de Bordeaux roides et aigües et espois (épieux) et dagues, et les aucuns haches; et s'en donnoient merveilleusement grands horions, et les aucuns se prenoient aux bras à la lutte et se frappoient sans eux épargner. Vous pouvez bien croire qu'ils firent entre eux mainte belle appertise d'armes, gens pour gens, corps à corps, et mains à mains. On n'avoit point en devant, passé avoit cent ans, ouï recorder la chose pareille.

Ainsi se combattirent comme bons champions et se tinrent cette seconde empainte (attaque) moult vassalement (bravement), mais finalement les Anglois en eurent le pire. Car ainsi que je ouïs recorder, l'un des François qui demeuré étoit à cheval les débrisoit et défouloit trop mésaisement, si que Brandebourg leur capitaine y fut tué et huit de leurs compagnons, et les autres se rendirent prison quand ils virent que leur défendre ne leur pouvoit aider, car ils ne pouvoient ni devoient fuir. Et le dit messire Robert et ses compagnons qui étoient demeurés en vie, les prirent et les emmenèrent au Châtel Josselin comme

leurs prisonniers, et les rançonnèrent depuis courtoisement, quand ils furent tous resanés (guéris), car il n'en y avoit nul qui ne fut fort blessé, et autant bien des François comme des Anglois. Et depuis je vis seoir à la table du roi Charles de France un chevalier Breton qui été y avoit, messire Yewains (Yvon) Charuel; mais il avoit le viaire (visage) si détaillé et découpé qu'il montroit bien que la besogne fut bien combattue; et aussi y fut messire Enguerrant Duedins (d'Eudin), un bon chevalier de Picardie qui montroit bien qu'il y avoit été, et un autre bon écuyer qui s'appeloit Hues de Raincevaus. Si fut en plusieurs lieux cette avenue contée et recordée. Les aucuns la tenoient à pauvreté et les aucuns à outrage et grand'outrecuidance.

VIIIe ADDITION.

Comment un engagement eut lieu près de St.-Omer entre les deux capitaines François et Anglois: comment les capitaines Anglois, messire Jean Beauchamp fut pris avec sa troupe et comment le capitaine des François, messire Édouard de Beaujeu fut tué dans le combat.

Nous parlerons d'un autre fait d'armes qui avint en cette saison en la marche de Saint-Omer assez près de la bastide (fort) d'Arde. Vous avez bien ci-dessus ouï parler comment après le reconquêt de Saint-Jean-l'Angelier (d'Angély), le roi de France

envoya à Saint-Omer ce gentil chevalier le seigneur de Beaujeu pour être regard (surveillant) et souverain de toutes gens d'armes et gouverneur du pays. D'autre part étoit à Calais un moult vaillant chevalier de par le roi d'Angleterre qui s'appeloit messire Jean de Beauchamp. Ces deux capitaines avoient foison de bons chevaliers et écuyers dessous eux et mettoient grand'peine que ils pussent trouver et rencontrer l'un l'autre. Or avint que droitement le lundi de la Pentecôte l'an MCCCLII messire Jean de Beauchamp se départit de Calais à (avec) trois cents armures de fer et deux cents archers, et avoient tant chevauché de nuit que droitement ce lundi au matin ils furent devant Saint-Omer, environ soleil levant, et se mirent en ordonnance de bataille sur un tertre assez près de là, et puis envoyèrent leurs coureurs découvrir et prendre et lever la proie qui étoit issue de Saint-Omer et des villages là environ; et la recueillirent tout ensemble. Si y avoit-il grand' proie.

Quand ils eurent couru et fait leur emprise, ils se commencèrent à retraire (retirer) moult sagement et prirent leurs gens de pied qui les suivoient et vingt hommes d'armes et soixante archers et leur dirent: « Retrayez (retirez) vous bellement vers Calais et chassez cette proie devant vous, nous la suivrons et la conduirons. » Tous cils (ceux) qui ordonnés furent de cela faire le firent, et les chevaliers et écuyers se remirent ensemble et puis chevauchèrent tout le pays.

Les nouvelles étoient là venues en Saint-Omer et

au seigneur de Beaujeu qui gissoit en la porte de Boulogne, que les Anglois chevauchoient; et avoient leurs coureurs été jusques aux barrières, et emmenoient la proie, dequoi le sire de Beaujeu étoit durement courroucé et avoit fait sonner sa trompette et aller à val la ville pour réveiller chevaliers et écuyers qui là dormoient à leurs hôtels. Si ne furent mie sitôt armés ni assemblés, mais le sire de Beaujeu ne les voulut mie tous attendre, ainçois (mais) se partit, espoir (peut-être) lui centième, monté bien et faiticement (régulièrement), et fit sa bannière porter et passer devant lui. Si issit (sortit) de la ville ainsi que je vous dis et les autres compagnons, ainsi que ils avoient fait, le suivoient chaudement. A ce jour étoient à Saint-Omer le comte de Porcien, messire Guillaume de Bourbon, messire Baudians Dennekins, messire Drues de Roie, messire Guillaume de Craon, messire Oudart de Renty, messire Guillaume de Bailleul, messire Hector Kiéret, messire Hugues de Bonneval, le sire de Sens, messire Baudouin de Bellebourne, le sire de Saint-Dizier, le sire de Saint-Soflin, messire Robert de Basentin, messire Baudouin de Cuvilier et plusieurs bons chevaliers et écuyers d'Artois et de Vermandois. Si suivit premièrement le sire de Beaujeu les esclos (traces) des Anglois moult radement (de près) et avoit grand'doutance (crainte) qu'ils ne lui échappassent, car enuis (avec peine) les eut laissés sans combattre. Toutes ces gens d'armes et les brigans [1], desquels

(1) Soldats à pied armés à la légère. J. A. B.

il avoit bien cent à Saint-Omer, n'étoient mie encore avec le seigneur de Beaujeu, et cil (celui) qui le suivoit plus près derrière c'étoit messire Guichard son frère qui ne s'étoit mie parti avec lui ni de sa route (suite). Ainsi chevauchoient-ils les uns et les autres, les Anglois devant et les François après, et prenoient tout-dis (toujours) les Anglois l'avantage d'aller devant en approchant Calais; mais leurs chevaux se commençoient moult à fouler (lasser), car ils étoient travaillés (fatigués) de la nuit devant que ils avoient fort chevauché. Si avint que les Anglois avoient jà élongé (été loin) Saint-Omer quatre lieues du pays, et avoient passé la rivière d'Oske (Auske), et étoient entre Arde (Ardres) et Hoske (Nord-Auske). Si regardèrent derrière eux et virent le seigneur de Beaujeu et sa bannière, et n'étoient non plus de cent hommes d'armes: si dirent entre eux: « Nous nous faisons chasser de ces François qui ne sont qu'un petit; arrêtons-nous et nous combattons à eux, aussi sont nostres (nos) chevaux durement foulés (lassés). » Tous s'accordèrent à ce conseil et entrèrent en un pré et prirent l'avantage d'un large fossé qui là étoit environ ce pré, et se mirent tous à pied, les lances devant eux et en bonne ordonnance. Voici le seigneur de Beaujeu venu, monté sus un coursier, et sa bannière devant lui, et s'arrête sur ce fossé à l'encontre des Anglois qui faisoient là visage (face) et toutes ses gens s'arrêtent. Quand il vit que il ne passeroit point à son aise, il commença à tournoyer autour du fossé pour trouver le plus étroit, et tant alla qu'il le trouva; mais à cet endroit le fossé étoit

nouvellement relevé: si étoit la hune (bord) trop roide pour salir (faire sauter) son coursier, et si il fut (eut été) outre, pour ce n'y étoient mie les autres. Si eut avis de descendre à pied et aussi firent toutes ses gens. Quand ils furent à pied, le sire de Beaujeu prit son glaive en son poing et s'écueilla (prit son élan)[1] pour salir (sauter) outre, et dit à celui qui portoit sa bannière: « Avant, bannière, au nom de Dieu et de Saint-George! » En ce disant il salit (sauta) outre de si grand'volonté que par dessus la hune (bord) du fossé, mais le pied lui glissa tant que il s'abusca (heurta) petit, et qu'il se découvrit par dessous: là fut un homme d'armes Anglois appareillé qui lui jeta son glaive en lançant, et le consuévit (atteignit) dessous et lui embarra là dedans. Si lui donna le coup de la mort, dont ce fut pitié et dommage. Le sire de Beaujeu, de la grand' angoisse qu'il eut, se tourna deux tours, ou près, et puis s'arrêta sur son côté. Là vinrent deux de ses chevaliers de son hôtel qui s'arrêtèrent sur lui et le commencèrent à défendre moult vaillamment. Les autres compagnons, chevaliers et écuyers, qui véoient (voyoient) leur seigneur là gésir (coucher) et en tel parti, furent si forcenés que il sembloit que ils dussent issir (sortir) du sens. Si se commença le

(1) Ce fragment de Froissart semble avoir été copié par quelqu'un qui a conformé partout son orthographe à la prononciation Picarde quoiqu'il fut peut-être lui-même natif de Bretagne. Il offre même, plus qu'aucun autre morceau de la même étendue, des mots hors d'usage aujourd'hui dans la langue académique, mais conservés dans l'idiome de la province. J. A. B.

hutin (combat) et le estekeis (choc) de toutes parts, et se tinrent les gens du seigneur de Beaujeu un une espace en bon convenant (ordre), mais finalement ces premiers ne purent souffrir ni porter le faix et furent déconfits, et pris la grigneur (majeure) partie; et là perdit messire Baudouin de Cuvilliers un œil et fut prisonnier, et aussi furent tous les autres; et si les Anglois eussent eu leurs chevaux ils se fussent tous partis sans dommage, mais nennil, dont ils perdirent. Evous (voici) venu chevauchant moult roidement monseigneur Guichard de Beaujeu et sa route (suite) qui étoit tout devant les autres le trettié (jet) d'un arc au plus. Quand il fut venu sur la place où les déconfits étoient, et où son frère gissoit, si fut tout émerveillé, et férit cheval des éperons et salit (sauta) outre le fossé; et aussi les autres en venant, chacun qui mieux mieux en suivant le bon chevalier, firent tant qu'ils furent outre. La première voie que messire Guichart fit, ce fut qu'il s'adressa sur son frère pour savoir comment il lui étoit. Encore parloit le sire de Beaujeu et reconnut bien son frère, si lui dit: « Beau-frère, je suis navré (blessé) à mort, ainsi que je le sens bien; si vous prie que vous relevez la bannière de Beaujeu qui oncques prise ne fut, et pensez de moi contrevenger; et si de ce champ partez envie, je vous prie que vous soigniez d'Antoine mon fils, car je le vous recharge. Et mon corps, faites le reporter en Beaujolois; car je veux gésir (reposer) en ma ville de Belleville. De long temps a y ai-je ordonné ma sépulture. »

Messire Guichard qui ouït son frère ainsi parler

et deviser eut si grand ennui que à peine se pouvoit-il soutenir, et lui accorda tout de grand'affection; puis s'en vint à la bannière son frère qui étoit d'or à un lion de sable couronné et endenté de gueules, et la prit par le hauste (bois) et la leva contremont et la bailla à un sien écuyer des siens, bon homme d'armes. Jà étoient venus toutes leurs gens à cheval et passé outre au pré. Si étoient moult courroucés quand ils virent leur capitaine là gésir (coucher) en tel parti; et ils ouïrent dire que il étoit navré à mort. Si s'en vinrent requerre (chercher) les Anglois moult fièrement, en écriant Beaujeu, qui s'étoient retraits (retirés) et mis ensemble par bonne ordonnance pour (à cause de) la force des François que ils virent venir sur eux.

Tout à pied devant les autres s'en vint messire Guichard de Beaujeu, le glaive au poing, assembler (attaquer) à ses ennemis et commencer la bataille. Là eut fort bouteis (attaque) et estecheis (mêlée) des lances, ainçois (avant) que ils pussent entrer l'un dedans l'autre. Et quand ils y furent entrés, si y eut fait plusieurs grands appertises d'armes. Là se combattoient les Anglois si vaillamment que merveilles seroit à recorder. Si s'en vint le dit messire Guichard de Beaujeu assembler (attaquer) droitement dessous la bannière messire Jean de Beauchamp, et là fit grand'foison d'armes, car il étoit bon chevalier, hardi et entreprenant, et aussi son hardement (hardiesse) lui étoit doublé pour la cause de son frère que il vouloit contrevenger. Si s'abandonna à ce commencement le dit chevalier si follement que

il l'en dût près être mésavenu. Car il fut enclos des Anglois et si fort assailli que durement blessé et navré (maltraité), mais à la rescousse (secours) vinrent le comte de Porcien, messire Guillaume de Bourbon, messire Baudouin Danekins et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers. Si fut messire Guichard rescous (secouru) et mis hors de la presse pour lui un petit rafraichir, car il étoit tout essanné (hors de lui).

Si vous dis que les Anglois se combattirent si bien et si vassamment (vaillamment) que encore eussent-ils déconfit ceux qui là étoient venus si n'eussent été les brigands[1], qui vinrent là au secours plus de cinq cents, à (avec) lances et à (avec) pavois (boucliers), tous bien armés, frais et nouveaux. Si ne purent avoir durée les Anglois quand ils furent rechargés de ces gens là nommés brigands; car ils étoient tous lassés et hodés (fatigués) de longuement combattre. Ainsi firent les brigands la déconfiture. Si y furent pris messire Jean de Beauchamp, messire Louis de Clifford, messire Olivier de Baucestre, messire Philippe de Beauvert, messire Louis Tuiton, messire Alexandre Ansiel et bien vingt chevaliers tous de nom et aussi tous les écuyers; et furent rescous (délivrés) tous les autres prisonniers François qui pris étoient en devant. Si fut trop bien la besogne allée pour les François, si le sire de Beaujeu n'eut été là mort. Mais le gentil chevalier, qui si vaillant homme fut et si prud'homme, dévia (expira) là

(1) Soldats armés à la légère. J. A. B.

sur la place; de quoi tous les compagnons furent durement courroucés, mais amender ne le purent. Si fut chargé et rapporté à Saint-Omer, et aussi fut messire Guichard son frère qui si navré étoit qu'il ne pouvoit chevaucher. Si retournèrent tous les compagnons à Saint-Omer et là ramenèrent leurs prisonniers.

Or vous dirai de la proie de Saint-Omer que les Anglois avoient pris devînt entre Banelinghehen (Bouvelighen).

Les trois frères de Ham qui étoient moult bons chevaliers et cils (ceux) de la garnison de Guines (Guisnes) et de Le Montoire [1] se mirent en embuche. Si étoient bien trois cents armures de fer. Si rencontrèrent ces Anglois qui la proie emmenoient; et leur vinrent au devant et leur coururent sus. Vraiment les Anglois se tinrent et défendirent tant qu'ils purent, mais en la fin ils furent déconfits tous morts ou pris, et la proie rescousse (délivrée) et fut là sur les champs départie à ceux des garnisons qui au conquerre (conquérir) avoient été. Oncques cils (ceux) de Saint-Omer n'en eurent nulle restitution; si en firent-ils bien depuis question. Mais on trouva par droit d'armes qu'ils n'y avoient rien, ainçois (mais) étoit à ceux qui l'avoient gagnée. Si leur convint porter et passer ce dommage au plus bel qu'ils purent.

Or fut le sire de Beaujeu embaumé et aporté en son pays de Beaujolois et enseveli en l'abbaye de Belleville ainsi que devisé l'avoit.

(1) Village près d'Ardres. J. A. B.

Si fut messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) envoyé à Saint-Omer pour là faire frontière contre les Anglois et le comte de Warwick à Calais, au lieu de son oncle messire Jean de Beauchamp, mais il fut délivré en cette année en échange pour messire Guy de Neelle. Si rançonnèrent les compagnons d'une part et d'autre ainsi que Anglois et François ont eu entre eux toudis (toujours) bon usage.

IXe. ADDITION.

COMMENT LE PAPE CLÉMENT MOURUT ET COMMENT LE NOUVEAU PAPE INNOCENT OBTINT UNE TRÈVE ENTRE LES DEUX ROIS.

EN CE tems trépassa à la Ville Neuve de-lez (près) Avignon le pape Clément [1]. Si fut Innocent [2] pape. Assez tôt après la création du pape Innocent, s'en vint en France et à Paris messire Guy le cardinal de Boulogne. Si fut reçu et conjoui (accueilli) grandement du roi Jean, ce fut bien raison. Et étoit envoyé en France le dit cardinal pour traiter une trève entre le roi de France et le roi d'Angleterre; et l'avoit en cette instance le pape Innocent là envoyé en légation. Lequel pape par ses bulles prioit doucement à l'un roi et à l'autre que ils voulussent faire comparoir leurs conseils devant lui et le col-

(1) Clément VI de nom, mort le 6 décembre 1352. J. A. B.

(2) Étienne Aubert ancien évêque de Clermont, cardinal d'Ostie, pape sous le nom d'Innocent VI, le 18 décembre 1352. J. A. B.

lége de Rome en son palais en Avignon et si on pouvoit nullement, on les mettroit à paix. Si exploita si bien le dit cardinal, qui fut sage homme et vaillant, avec les lettres du pape, que unes trèves furent données entre les deux rois dessus nommés et tous leurs aherdans (adhérants) excepté Brétagne. Cette paix là y fut reservée à durer deux ans[1] et furent les trèves données et scellées sur certains articles qui devoient être remontrés de toutes parties devant le pape et les cardinaux[2], et si à Dieu il plaisoit on y trouveroit aucun moyen par quoi paix se feroit. Si demeuroit la chose en cet état.

Xe. ADDITION.

COMMENT LE COMTE DE GUINES EST RANÇONNÉ; COMMENT IL VIENT VOIR LE ROI JEAN A PARIS ET COMMENT LE ROI L'ENVOIE EN PRISON ET LUI FAIT COUPER LA TÊTE.

Vous avez bien oui et sçu comment le comte de Ghines (Guines) connétable de France fut pris des Anglois jadis en la ville de Kein (Caen) en Normandie, et le comte de Tancarville avec lui, et furent envoyés prisonniers en Angleterre où

(1) Robert d'Avesbury rapporte que cette trève ne devoit durer que jusqu'à la Saint Jean-Baptiste de l'année suivante. J. A. B.

(2) Suivant le même Robert d'Avesbury, les principaux articles étoient que le roi d'Angleterre posséderoit à perpétuité la Guyenne pour lui et ses descendants, sans en rendre hommage au roi de France, et qu'il renonceroit de son côté à ses prétentions sur la couronne de France. Des députés devoient-être envoyés au pape pour terminer cette affaire: les députés furent en effet envoyés à Avignon, mais l'évé-

ils furent un grand temps, et par spécial le comte Raoul d'Eu et de Ghines (Guines), car on le vouloit trop haut rançonner. En ce comte Raoul d'Eu et de Guines et connétable de France avoit un chevalier durement able (habile), gai, frais, plaisant, joli (joyeux) et leger, et étoit en tous états si très gracieux que dessus tous autres il passoit route. Et le temps qu'il demeura en Angleterre il eschéi (tomba) grandement en la grâce et amour du roi et de la reine, des seigneurs et des dames dont il avoit la connoissance, et procura (fit) tant le dit comte devers le roi d'Angleterre qu'il se mit à finance, et dut payer dessous un an soixante mille écus ou retourner en la prison du roi.

Sur tel état se départit le dit comte de Guines et retourna en France. Quand il fut venu à Paris il se traist (rendit) devers le roi Jean de qui il cuidoit (croyoit) être moult bien aimé, ainsi que il étoit ainçois (avant) qu'il fut roi; et l'inclina de si long que il le vit, et le salua humblement; et en cuidoit (croyoit) être bien venu, par tant (attendu) que il avoit été cinq ans hors du pays et prisonnier pour lui. Sitôt que le roi Jean le vit il regarda sur lui et puis lui dit: « Comte de Ghines (Guines) suivez-moi, j'ai à parler à vous de conseil. » Le comte qui nul mal n'y pensoit répondit: « Monseigneur, volontiers. » Lors l'emmena le roi en une chambre et lui montra une lettre, et puis lui demanda: « Comte

que de Norwich un d'eux, étant venu à mourir, et les députés du roi de France se refusant à quelques conditions, les autres députés Anglois qui étoient Henry duc de Lancastre, Jean comte d'Arundel et Michel évêque de Londres quittèrent Avignon sans avoir rien fait. J. A. B.

de Glines (Guînes) vîtes vous oncques mais (jamais) ceste, autre part que ci. » Le comte, si comme il me fut dit, fut durement assoupli et pris d'éventraumement (étonnement) quand il vit la lettre. Adonc dit le roi Jean. « Ah! ah! mauvais traitre, vous avez bien mort desservie (méritée). Si n'y faudrez (manquerez) mie, par l'âme de mon père. » Si le fit le dit roi tantôt prendre par ses sergents d'armes et mettre en prison à la tour du Louvre de-lez (près) Paris, là où le comte de Montfort fut mis.

Les seigneurs et barons de France du lignage le connétable et autres furent durement émerveillés quand ils surent ces nouvelles, car ils tenoient le comte pour loyal et prud'homme sans nulle lâcheté. Si se trairent (rendirent) devers le roi en priant moult humblement que il leur voulut dire pourquoi ni à quelle cause il avoit emprisonné leur cousin, un si gentil chevalier et qui tant avoit perdu et travaillé pour lui et pour le royaume. Le roi les ouït bien parler, mais il ne leur voulut oncques dire, et jura, le second jour qu'il fut mis en prison, devant tous les amis du connétable qui prioient pour lui, que jamais ne dormiroit tant que le comte de Guînes fut en vie. De ce ne faillit (manqua) il point, car il lui fit secrétement au châtel du Louvre ôter la tête [1], de quoi ce fut grand dommage et pitié. Si le chevalier le desservit (mérita), mais je le tiens si vaillant et gentil que jamais il n'eut pensé trahison. Toutefois, fut à droit, fut à tort, il mourut, et

(1) Suivant les Grandes Chroniques, ce fut dans l'hôtel de Nelle que le comte de Guines fut décapité le 19 novembre 1350, en presence du

ına sa terre le roi Jean à son cousin le comte Eu monseigneur Jean d'Artois. De cette justice fut le roi durement blâmé en derrière de plusieurs hauts barons du royaume de France et des ducs et des comtes marchissants (limitrophes) au dit royaume.

XIe. ADDITION.

Comment le chateau de Guines, les trèves durant, fut vendu aux Anglois.

Assez tôt après la mort du comte de Guines, dont toutes manières de bonnes gens furent courroucées, fut pris et enlevé le fort et le beau château de Guisnes, qui est un des beaux châteaux du monde et fut acaté (acheté) à bons deniers de monseigneur Jean de Beauchamp capitaine de Calais, et délivré de ceux qui le vendirent aux Anglois, qui en prirent la saisine et possession, et ne l'eussent rendu pour nul avoir. Quand les nouvelles en vinrent à Paris, le roi de France en fut durement courroucé; ce fut raison, car de force il n'étoit mie à reprendre. Si en parla à son cousin le cardinal de Boulogne, en priant que il

duc de Bourbon, du comte d'Armagnac et de plusieurs autres personnes. Robert d'Avesbury recule mal-à-propos la mort du connétable à l'année suivante 1351. Le chroniqueur de Saint-Denys étoit bien plus à portée que l'Anglois d'être instruit de la date précise d'un événement qui se passoit sous ses yeux et qui dut faire beaucoup de bruit J. A. B.

voulut mander à ceux de Calais qu'ils avoient mal fait, quand dedans trèves ils avoient pris et emblé (enlevé) le château de Guines, et que par ce fait ils avoient les trèves enfreintes.

Le cardinal à l'ordonnance du roi obéit et envoya certains et spéciaux messages à Calais devers messire Jean de Beauchamp, en lui remontrant que il avoit trop mal fait, quand il avoit consenti à faire tel chose que prendre et embler (enlever) en trèves le châtel de Guines, et que par ce point il avoit les trèves enfreintes. Si lui mandoit que ce fut défait et le château remis arrière en la main des François. Messire Jean de Beauchamp fut tantôt conseillé du répondre et répondit qu'il n'eskievoit (méséoit) nul homme en trèves et hors trèves acheter châteaux, terres, possessions et héritages; et pour ce ne sont mie trèves enfreintes ni brisées.

Ils n'en purent, cils (ceux) qui envoyés y furent, autre chose avoir. Si demeura la chose en cet état; et obtinrent les Anglois le fort châtel de Guines qu'ils n'eussent rendu pour nul avoir.

XIIe. ADDITION.

COMMENT LE ROI JEAN ORDONNA LES CHEVALIERS DE L'ÉTOILE A LA NOBLE MAISON DE-LEZ (PRÈS) S.T DENIS ET COMMENT MESCHEF ADVINT A CETTE NOBLE COMPAGNIE.

EN CE temps et en cette saison devisa et ordonna le roi Jean de France une belle compagnie grande

et noble, sur la manière de la Table Ronde qui fut jadis au temps du roi Artus; de laquelle compagnie devoient être trois cents chevaliers les plus vaillants ès armes et les plus suffisants du royaume de France; et devoient être appelés ces chevaliers, les chevaliers de l'Étoile [1], et devoit chacun chevalier de la

(1) M. Dacier a publié un mémoire curieux sur cette institution, qui est le plus ancien ordre de chevalerie dont nos annales fassent mention et paroît avoir servi dans la suite de modèle aux établissements du même genre. On trouve dans le T. 2 du *Recueil des Ordonnances des rois de France* la lettre circulaire adressée le 6 novembre 1351 à ceux que le roi Jean admettoit dans son ordre. Il est probable que le roi Jean aura voulu rivaliser dans cette institution avec l'ordre de la Jarretière qu'Édouard III venoit d'établir. Voici cette circulaire.

Institution de l'ordre de l'Étoile ou des chevaliers de la Noble Maison.

DE PAR LE ROI.

Biau cousin, nous, à l'onneur de Dieu, de Nostre Dame, et en essaucement de chevalerie et accroissement d'onneur, avons ordené de faire une Compaignie de chevaliers qui seront appellez les Chevaliers de Nostre Dame de la Noble Maison qui porteront la robe ci-après devisée. C'est assavoir une cote blanche, un sercot et un chaperon vermeil: quant ils seront sans mantel et quant ils vestiront mantel qui sera fait à guise de chevalier nouvel, à entrer et demourer en l'eglise de la noble maison il sera vermeil et fourrez de vair, non pas d'ermines de cendail ou sanit blanc et faudra qu'il aient dessouz le dit mantel sercot blanc ou cote hardie blanche, chauces noires et soulers dorez, et porteront continuelment un annel entour la verge auquel sera escrit leur nom et surnom, ou quel annel aura un esmail plat vermeil, en l'esmail une estoille blanche, ou milieu de l'estoille une rondete d'azur, ou milieu d'icelle rondete d'azur, un petit soleil d'or, et ou mantel sus l'espaule ou devant en leur chaperon un fremail, ou quel aura un estoille, toute telle comme en l'annel est devisé.

dite compagnie porter une étoile d'or ou argent dorée, ou de perles sur son dernier vêtement, pour

Et tous les samedis quelque part qu'il seront, il porteront vermeil et blanc en cote et en sercot, et chaperon comme dessus, se faire le puent bonnement. Et se il veulent porter mantel il sera vermeil et fenduz a l'un des costez et touz les jeurs blanc dessouz. Et se touz les jours de la sepmaine, il veulent porter le fremail, faire le pourront et sur quelque robe que il leur plaira, et en l'armeure pour guerre, il porteront le dit fremail en leur camail, ou en leur cote à armer, ou là où il leur plaira apparemment.

Et seront tenuz de jeuner touz les samedis, se il peuvent bonnement, et se bonnement ne peuvent jeuner, *ou ne veulent*, il donront ce jour quinze deniers pour Dieu, en l'onneur des quinze joyes de Nostre Dame. Jureront que à leur povoir, il donneront loyal conseil au prince, de ce que il leur demandera, soit d'armes ou d'autres choses. Et se il y a aucuns qui avant ceste compaignie ayent emprise aucun ordre, il la devront lessier, se il pevent bonnement; et se bonnement ne la peven-lessier, si sera ceste compaignie devant, et de cy en avant n'en pourront aucune autre emprendre, sanz le congié du prince. Et seront tenuz de venir touz les ans à la noble maison, assise entre Paris et Saint Denis en France, à la veille de la feste Nostre Dame demi-aoust dedens prime, et y demourer tout le jour, et lendemain jour de la feste jusques après vespres, et se bonnement n'y peuvent venir, il en seront creu par leur simple parole. Et en touz les liex où il se trouveront cinq ensemble ou plus à la veille et au jour de la dite mi-aoust, et que bonnement il n'auront peu venir à ce jour, au lieu de la noble maison, il porteront les dites robes et orront vespres et messe ensemble, se il pevent bonnement.

Et pourront les diz cinq chevaliers, se il leur plaist, lever une bannière vermeille, semée des estoilles ordenées, et une image de nostre Dame blanche, especialement sur les ennemis de la foy, ou pour la guerre de leur droiturier seigneur.

Et au jour de leur trespassement, il envoiront à la noble maison, se il pevent bonnement, leur annel et leur fremail, les meilleurs que il auront faitz pour la dite compaignie, pour en ordener au prouffit de leurs ames, et à l'onneur de l'eglise de la noble maison, en laquelle sera fait leur service solemnelment. Et sera tenuz chascun de faire dire une messe pour le trespassé, au plus tost que il pourront bonnement depuis que il l'auront sceu.

Et est ordené que les armes et timbres de touz les seigneurs et che-

reconnoissance de la compagnie. Et eut adonc en convent (convention) le roi Jean aux compagnons de faire une belle maison et grande à son coût (dépens) et à son frais de-lez (près) Saint Denis [1], là

valiers de la noble maison, seront paints en la salle d'icelle, au dessus d'un chacun là où il sera.

Et se il y a aucun qui honteusement, que Diex, ne nostre Dame ne veille, se parte de bataille, ou de besoigne ordenée, il sera souspendus de la compaignie, et ne pourra porter tel habit, et li tournera l'en en la noble maison ses armes et son timbre ce dessus dessous sans deffacier, jusques à tant que il sait restituez par le prince et son consei', et tenuz pour relevez par son bienfait.

Et est encore ordené que en la noble maison, aura une table appellée la Table d'oneur, en laquelle seront assiz la veille et le jour de la premiere feste, les trois plus souffisanz princes, trois plus souffisanz bannerez et trois plus souffisanz bachelers qui seront à la dite feste, de ceuls qui seront receus en la dite compaignie: et en chascune ville et feste de la mi-aoust, chacun an après en suivant, seront assis à la dite table d'oneur les trois princes, trois bannerez, et trois bachelers, qui l'année auront plus fait en armes de guerre, car nul fait d'armes de pais n'y sera mis en compte.

Et est encore ordené que nuls de ceuls de la dite compaignie ne devra emprendre à aller en aucun voyage lointain, sanz le dire ou faire savoir au prince, lesquiex chevaliers seront en nombre cinq cents, et desquiex, nous, comme inventeur et fondeur d'icelle compa'gnie, serons prince, et ainsi l'en devront estre noz successeurs roys. Et vous avons eslu à estre du nombre de la dite compaignie, et pensons a faire se Diex plest, la première feste et entrée de la dite compaignie à Saint Ouïn, la veille et le jour de l'apparition prouchene. Si soyez aus dix jours et lieu, se vous povez bonnement, à tout vostre habit, annel et fremail. Et adoncques sera à vous et aus autres plus à plain parlé sur cette matière.

Et est encores ordené que chascun apporte ses armes et son timbre pains, en un feuillet de papier, ou de parchemin, afin que les paintres les puissent mettre plus tost et plus proprement là où il devront estre mis en la Noble-Maison. Donné à Saint Christophle en Halate le sixième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cent cinquante un. Signé au bas. *Seriz.* » J. A. B.

(1) Le chef lieu de cet ordre fut établi à St. Ouen, que le roi Jean appeloit *la Noble Maison*. J. A. B.

où tous les compagnons et confrères devoient repairer (aller) à toutes les fêtes solennelles de l'an, cils (ceux) qui seroient ens le pays, si ils n'avoient trop grand ensongne (affaire) qui les excusât, ou à tout le moins chacun une fois l'an. Et devoit être appelée la Noble Maison de l'Etoile; et y devoit le roi, au moins une fois l'an, tenir cour plenière de tous les compagnons [1]; et à cette cour devoit chacun des compagnons raconter toutes les aventures, sur son serment, qui avenues lui étoient en l'an, aussi bien les honteuses comme les honorables. Et le roi devoit établir deux clercs ou trois sur ses coûts (frais), qui toutes ces

(1) Ducange rapporte au mot *stella* dans son Glossaire un compte d'Etienne La Fontaine argentier du roi, à l'occasion de la première cour plénière qui y fut tenue le jour des Rois de l'année 1352, deux mois après la date de la circulaire: cette pièce nous a de plus conservé les noms des princes et de quelques autres de ceux qui furent compris dans la première promotion, ce sont: — Le roi Jean chef de l'ordre. — Le dauphin son fils. — Louis duc d'Anjou son frère. — Jean duc de Berry, id. — Philippe le Hardi, id. — Philippe duc d'Orléans frère du roi. — Louis de Bourbon. — Charles comte d'Artois. — Philippe de Navarre. — Louis de Navarre. — Le vieux dauphin Humbert II dauphin de Viennois, qui, après avoir cédé ses états à Philippe de Valois en 1349, étoit devenu patriarche d'Alexandrie et non de Jérusalem, comme il est dit dans cette pièce. — Messire de St. Venant. — Jean de Chatillon grand maître d'hôtel du roi. — Messire d'Andresel chambellan du roi. — Messire Jean de Clermont chambellan du roi et maréchal de France — Et les quatre chambellans du dauphin.

M. Dacier y ajoute les noms suivants : Charles d'Espagne connétable de France.—Jean II vicomte de Melun, comte de Tancarville.— Jacques Bozzuto, de la première maison d'Anjou Sicile. — Le sire de Bavelinghen capitaine du château de Guines. — Geoffroy de Chargny gouverneur de St.-Omer.

Les suites de la captivité du roi Jean amenèrent la presque dissolution de cette institution qui s'éteignit peu à peu et finit par disparoître sous les règnes suivants. J. A. B.

aventures devoient mettre en escript (écrit) et faire de ces aventures un livre, afin que ces aventures ne fussent mie oubliées, mais rapportées tous les ans en place par devant les compagnons, par quoi on put savoir les plus preux et honorer chacun selon ce qu'il seroit. Et ne pouvoit nul entrer en cette compagnie, si il n'avoit le consent du roi et de la grigneur (majeure) partie des compagnons et si il n'étoit sans diffame (tache) de reproche: et leur convenoit jurer que jamais ils ne fuiroient en bataille plus loin de quatre arpents à leur avis, ainçois (mais) mourroient ou se rendroient pris, et que chacun aideroit et secourroit l'autre à toutes ses besognes comme loyaux amis, et plusieurs autres statuts et ordonnances que tous les compagnons avoient juré. Si fut la maison presque faite et encore est-elle assez près de Saint Denis. Et si il avenoit que aucun des compagnons de l'Étoile en vieillesse eussent mestier (besoin) de être aidés et que ils fussent affoiblis de corps et amoindris de chevance, on lui devoit faire ses frais en la maison bien et honorablement pour lui et pour deux varlets, si en la maison vouloit demeurer, afin que la compagnie fut mieux detenue: ainsi fut cette chose ordonnée et devisée [1].

Or avint que, assez tôt après cette ordonnance emprise (entreprise), grand'foison de gens d'armes issirent (sortirent) hors d'Angleterre et vinrent en Bretagne pour conforter la comtesse de Montfort.

(1) C'est là comme on voit l'origine éloignée de la fondation de l'Hôtel des Invalides. J. A. B.

Tantôt que le roi de France le sçut, il envoya cette part son maréchal et grand'foison de bons chevaliers pour contrester (opposer) aux Anglois. En cette chevauchée alloient foison de ces chevaliers de l'Étoile. Quand ils furent venus en Bretagne, les Anglois firent leur besogne si subtilement que, par un embûchement qu'ils firent, les François qui s'embattirent (avancèrent) trop avant follement furent tous morts et déconfits; et y demeura mort sus la place messire Guy de Nelle, sire d'Aufremont en Vermandois, dont ce fut dommage, car il étoit vaillant chevalier et preux durement; et avec lui demeurèrent plus de quatorze chevaliers de l'Étoile pourtant (attendu) qu'ils avoient juré que jamais ne fuiroient : car si le serment n'eut été, ils se fussent retraits (retirés) et sauvés. Ainsi se dérompit cette noble compagnie de l'Étoile avec les grands meschefs qui avinrent depuis en France, si comme vous orrez recorder avant en l'histoire.

XIIIe. ADDITION.

Comment messire Charles d'Espagne fut occis par le fait du roi Charles de Navarre a l'aigle en Normandie et comment le roi Jean voulut contrevenger sa mort.

En ce temps et en cette saison avoit le roi de France de-lez (près) lui un chevalier que durement aimoit, car il avoit été avec lui nourri d'enfance : c'étoit messire Charles d'Espagne [1]; et l'avoit le roi

(1) Charles de Castille, dit d'Espagne, étoit petit fils de Ferdinand

fait son connétable de France [1] et l'avançoit en quant (autant) qu'il pouvoit de donner frais, possessions et héritages, or et argent, et tout ce qu'il vouloit. Si lui donna le roi de France une terre qui longuement avoit été en débat entre le roi de Navarre le père et le roi Philippe son père [2]. Quand le roi Charles de Navarre et messire Philippe son frère [3] virent que le roi Jean leur éloignoit (retenoit) leur héritage et l'avoit donné à un homme qui ne leur étoit de sang ni de lignage, si en furent durement courroucés et en menacèrent couvertement (secrètement) le dit connétable; mais ils ne lui osoient faire nulle félonnie pour la chose du roi qu'ils ne vouloient mie courroucer, car le roi de Navarre avoit sa fille à femme [4], et savoit bien que c'étoit l'homme du monde, après ses enfants, que le roi aimoit le mieux : si se couva cette haine un grand temps.

Bien sentoit messire Charles d'Espagne que le roi

dit de La Cerda, fils aîné d'Alphonse roi de Castille. Les descendants de Ferdinand ayant été privés de la couronne par Sanche le Brave, se retirèrent en France. J. A. B.

(1) Suivant les Grandes Chroniques, il fut fait connétable au mois de janvier 1351. J. A. B.

(2) Outre le comté d'Angoulême, le roi Jean avoit donné à Charles d'Espagne les châteaux de Benon et de Fontenay l'abbatu, qui avoient été assignés à Philippe roi de Navarre et à Jeanne sa femme, père et mère de Charles II, pour le paiement de 3,000 livres de rente que Philippe de Valois leur avoit données par le traité fait entr'eux le 14 mars 1335; les lettres de don, datées du 23 décembre 1350, sont au trésor des chartres, registre 80, pièce 768. J. A. B.

(3) Philippe de Navarre comte de Longueville. J. A. B.

(4) Charles de Navarre avoit épousé Jeanne de France fille du roi Jean. J. A. B.

de Navarre l'avoit grandement contre cœur et s'en tenoit en bien dur parti et l'avoit remontré au roi de France, mais le roi l'en avoit asségure (rassuré) et disoit: « Charles, ne vous doutez (craignez) de mon fils de Navarre, il ne vous oseroit courroucer, car si il le faisoit, il n'auroit plus grand ennemi de moi. » Ainsi se passa le temps et s'humilioit toudis (toujours) le connétable de France envers les enfants de Navarre, quand d'aventure il les trouvoit en l'hôtel du roi de France ou ailleurs. Pour ce ne demeura mie que les enfants de Navarre[1] n'en fissent leur entente (intention); car messire Charles d'Espagne étoit une fois à l'Aigle en Normandie[2], si que ainsi que de nuit il gissoit en un petit village assez près de l'Aigle en Normandie, il fut là trouvé des gens le roi de Navarre qui le demandoient et qui avoient fait et bâti aguets sur lui, desquels tant qu'à cette fois et à ce fait un cousin des enfants de Navarre qui s'appeloit le Bascles (bâtard) de Maruel[3] étoit souverain et capitaine; si fut le dit connétable là pris et assailli en sa chambre et occis[4]. A ce fait

(1) Le roi Charles de Navarre et ses frères Philippe comtes de Longueville et Louis comte de Beaumont le Roger. J. A. B.

(2) Charles de Navarre avoit épousé en 1351 Marguerite de Blois dame de l'Aigle, nièce du roi Jean à la mode de Bretagne, puisque Charles de Blois duc de Bretagne, son père, étoit fils de Marguerite, sœur de Philippe de Valois père du roi Jean. J. A. B.

(3) Il est nommé dans Secousse (Mém. pour servir à l'hist. de Charles II.) *Bascon de Marueil.* J. A. B.

(4) On remarque quelques légères différences dans le récit des autres historiens. Le second continuateur de Nangis, Page 118, dit que le connétable fut tué par l'ordre et en présence du roi de Navarre, l'auteur anonyme de la Chronique de Flandre, Page 190, qu'il fut tué par le roi de Navarre même et par ses gens. Un auteur anonyme d'une

pour être, en fut prié de ses cousins les enfants de Navarre le comte Guy de Namur, qui pour ce temps se tenoit à Paris, mais il s'en conseilla à son cousin le cardinal de Boulogne qui lui dit: « Vous n'irez point; ils sont gens assez sans vous. » Et si très tôt que le fait fut avenu et que le dit cardinal le put savoir, il manda son cousin le comte de Namur et lui remontra le péril où il en pouvoit être du roi Jean, qui étoit soudain et hâtif en son air (colère). Si lui conseilla à partir du plutôt qu'il put: le comte de Namur crut ce conseil, si se partit de Paris sans prendre congé au roi et fit tant par ses journées qu'il se trouva en son pays de-lez (près) madame sa femme. Oncques depuis ne retourna à Paris.

Quand le roi de France sçut la vérité de son connétable messire Charles d'Espagne que le roi de Navarre avoit fait mourir, si en fut trop durement courroucé, et dit bien que ce seroit trop chèrement comparé (payé), et trop se repentoit que oncques lui avoit donné sa fille par mariage. Si envoya tantôt le dit roi grands gens d'armes en Normandie pour saisir la comté d'Évreux qui étoit héritage au dit roi de Navarre, et furent repris en ce temps une partie des châteaux que le roi de Navarre tenoit. D'autre part le roi Jean qui prît cette chose en grand dépit exploita tant devers le comte d'Armagnac et le

vie d'Innocent VI (Baluze, papes d'Avignon, T. 1. P. 329.) dit qu'il fut tué à Paris: cet anonyme étoit évidemment mal informé. Enfin suivant Mathieu Villani (T. 3. Chap. 95.), le connétable fut tué par le roi de Navarre en personne accompagné de plusieurs autres barons qui le massacrèrent dans son lit. J. A. B.

comte de Gommignies et aucuns barons de la haute Gascogne qu'ils firent guerre au roi de Navarre et entrèrent par les montagnes en son pays et lui ardirent (brûlèrent) aucunes pauvres villes; mais plenté (beaucoup) ne fut-ce mie, car le comte de Foix, qui serourge (beau-frère) étoit au roi de Navarre, alla au devant et se allia avec le dit roi, et entra à (avec) grands gens d'armes en la comté d'Armagnac, par quoi il convint que cette chose se cessât et que le comte d'Armagnac et les autres qui avec lui étoient retournassent et vinssent garder leur pays.

XIVe. ADDITION.

Comment des traiteurs se rendirent a Avignon de par le roi de France et le roi d'Angleterre, mais ne purent rien accorder; et comment le duc de Brabant mourut.

En ce temps vinrent en Avignon les élus du roi de France et du roi d'Angleterre eux comparoir devant le pape Innocent et les cardinaux; et si spéciales personnes y vinrent que, de par le roi de France, son cousin germain messire Pierre duc de Bourbon un très gentil et vaillant chevalier, et de par le roi d'Angleterre, son cousin germain aussi le duc Henri de Lancastre. Si furent ces deux seigneurs en Avignon un grand temps et y tinrent grand état et noble, et là eut grands parlements et grands traités de paix et plusieurs choses proposées et parle-

mentées devant le pape. Mais à ce donc on n'y put oncques trouver moyen de paix, et brisa l'article de Bretagne, ainsi que il avoit fait autrefois, grandement la paix : si demeura la chose en cet état et s'en retournèrent les Anglois en Angleterre et les François en France. Si fut la trève expirée et la guerre renouvelée plus fort assez que devant.

En ce temps trépassa le duc Jean de Brabant [1] qui puissamment et sagement avoit régné contre tous ses voisins. Si reschéi (échut) la terre et la duché de Brabant à madame Jeanne son ains-née (aînée) fille; car messire Godefroi son fils étoit mort. Si fut cette dame ducoise (duchesse) de Brabant et épousa monseigneur Wincelin (Winceslas) de Bohême [2] né de la sœur monseigneur le duc de Bourbon [3]. Si étoit ce sire Winceslas pour ce temps moult jeune, mais il étoit conseillé de son bel oncle monseigneur Jakemon (Jacques) de Bourbon qui entendoit à ses besognes et jà étoit-il duc de Luxembourg [4]. Si fit en sa nouveleté à ce jeune duc de

(1) Jean III, dit le triomphant, duc héréditaire de Lothier ou Basse Lorraine et de Brabant, mort le 5 décembre 1355 à l'âge de 59 ans: il laissa en mourant trois filles, Jeanne dont il va être question ici, Marguerite, mariée à Louis de Male, comte de Flandre et Marie qui épousa Rainier duc de Gueldres. J. A. B.

(2) Jeanne, veuve de Guillaume III comte de Hollande et de Hainaut, épousa en 1345 Wenceslas, duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV.

(3) Wenceslas étoit fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, tué à la bataille de Crécy et de sa seconde femme Beatrix, fille de Louis Ier. duc de Bourbon. Ainsi Wenceslas se trouvoit, comme le dit l'historien, neveu de Jacques de Bourbon comte de La Marche frère cadet de sa mère. J. A. B.

(4) Son frère Charles IV empereur d'Allemagne n'érigea le comté de Luxembourg en duché en sa faveur que le 13 mai 1354. J. D.

Brabant et de Luxembourg, le comte Louis de Flandre [1] grand'guerre pour la cause de madame sa femme, qui fille avoit été au duc de Brabant, pour avoir sa pareçon (dot); et par spécial il demandoit à avoir Malines et Anvers et les appendances (dépendances); et disoit et proposoit et remontroit le dit comte par sceaux que le duc Jean de Brabant, quand il prit sa fille en mariage, lui avoit donné et accordé à tenir après son décès. Ces demandes venoient à grand contraire à madame Jeanne ducoise (duchesse) de Brabant et au jeune duc son mari et à tous les barons du pays et les bonnes villes aussi, car ils n'en savoient parler; et l'avoit le duc Jean fait secrètement, car si comme ci-dessus en cette histoire est dit, quand le duc de Brabant maria sa fille au comte de Flandre, il acata (acheta) le mariage, pour lesquelles demandes grands guerres en ce temps s'émurent entre les pays de Brabant et de Flandre et y eut plusieurs batailles et rencontres, et durèrent trois ans ou environ [2]. Finalement le comte Guilles (Guillaume) de Hainaut, fils à Louis de Bavière [3] le roi d'Allemagne y trouva un moyen parmi le bon conseil qu'il eut et fit loyer (engager) toutes les parties tellement qu'il en fut

(1) Louis de Male comte de Flandre, beau-frère de Jeanne dont il avoit épousé la sœur cadette Marguerite. J. A. B.

(2) Cette guerre ne dura pas même deux ans au lieu de trois. Jean le Triomphant, père de Jeanne, mourut en octobre 1355; la guerre ne commença qu'en 1356 et le traité de paix est du mois de juin 1357. Cet événement n'est pas placé dans le texte sous sa véritable date. J. A. B.

(3) Guillaume de Hainaut étoit fils de Louis Ier de Bavière, empereur d'Allemagne, et de sa seconde femme Marguerite de Hainaut. J. A. B.

du tout à son dit. Si détermina sur les marches (confins) de Flandre, de Brabant et de Hainaut et ordonna adonc bonne paix entre les pays de Flandre et de Brabant; mais Malines et Anvers, qui sont deux grosses villes et de grand profit, demeurèrent au comte de Flandre.

Je me suis de cette matière passé assez brièvement, pourtant (attendu) qu'elle ne touche de rien au fait de ma principale matière des guerres de France et d'Angleterre.

XVe. ADDITION.

CY PARLE DES ALLIANCES DU ROI CHARLES DE NAVARRE ET DES ENFANTS DE NAVARRE AVEC LE ROI D'ANGLETERRE.

Le roi de France avoit pris en si grand' haine le fait de son connétable que les enfants de Navarre avoient fait mourir, que il n'en pouvoit issir (sortir); ni les enfants de Navarre, pour amendes qu'ils en sussent offrir ni présenter, le roi de France n'y vouloit entendre, mais il les faisoit guerroyer de tous côtés. Quand ils virent ce, si s'avisèrent qu'ils se trairoient (rendroient) en Angleterre et se fortifieroient des Anglois et les mettroient en leurs châteaux en Normandie, autrement ils ne pouvoient venir à paix, si ils ne faisoient guerre. Si se départirent de Cherbourg et montèrent en mer et arrivè-

rent en Angleterre. Si firent tant qu'ils vinrent à Windsor où ils trouvèrent le roi et grand'foison de seigneurs, car c'étoit à une fête de Saint George que ils fêtoient. Si fut le roi de Navarre grandement bien venu et conjoui du roi d'Angleterre et de tous les barons, et aussi fut messire Philippe son frère [1]. En cette visitation que le roi de Navarre et ses frères firent en Angleterre eut grands traités et grands alliances ensemble; et devoit le roi d'Angleterre efforcément arriver en Normandie et prendre terre à Cherbourg et le roi de Navarre lui devoit, à lui et à ses gens, prêter les forteresses pour guerroyer le royaume de France.

Quand toutes ces choses furent bien faites et ordonnées à leur entente (intention), et les enfants de Navarre eurent séjourné de-lez (près) le roi et la reine environ quinze jours, ils se départirent et s'en retournèrent arrière en la comté d'Evreux à visiter le fort châtel de Breteuil, Konies (Caen) et tous autres châteaux qui du roi de Navarre se tenoient.

(1) Les autres historiens ne font aucune mention de ce voyage du roi de Navarre et de son frère en Angleterre. Secousse a réuni dans ses mémoires sur Charles II de Navarre tout ce qui étoit relatif à cette époque et on ne trouve rien qui y fasse la moindre allusion. On y voit seulement, d'après la déposition de Friquet, gouverneur de Caen pour le roi de Navarre (*Preuves* T. 2. P. 49.) que le duc de Lancastre, auparavant comte de Derby, qui étoit alors en Flandre, fit offrir au roi de Navarre le secours de son parent le roi d'Angleterre contre la vengeance du roi Jean; que le roi de Navarre se réfugia de suite auprès du pape à Avignon, d'où il se rendit en Navarre et que ce fut de là qu'il expédia un de ses agents nommé Colin Doublet en Angleterre pour annoncer au roi qu'il se rendroit avec des troupes à Cherbourg par mer, afin de recouvrer ses places occupées par le roi de France. J. A. B.

Le roi d'Angleterre ne mit mie en nonchaloir son propos et dit, puisque paix ne s'étoit pu faire en Avignon que il ne fit oncques si forte guerre en France que il feroit. Et ordonna en cette saison de faire trois armées l'une en Normandie et l'autre en Bretagne et la tierce en Gascogne; car de Gascogne étoient venus en Angleterre le sire de Pommiers, le sire de Rosem, le sire de l'Esparre, et le sire de Mucident qui prioient au roi qu'il leur voulût bailler et envoyer ens (dans) ès parties par de delà son fils le prince de Galles et ils l'aideroient à faire bonne guerre.

Le roi d'Angleterre fut adonc si conseillé qu'il leur accorda et dût le duc de Lancastre aller en Bretagne atout (avec) cinq cents hommes d'armes et mille archers, car messire Charles de Blois étoit revenu au pays, qui faisoit grand'guerre à la comtesse de Montfort, car il s'étoit rançonné quatre cent mille écus qu'il devoit payer, et en nom de trau (gage) il en avoit envoyé deux de ses fils Jean et Guy en Angleterre, à condition que deux cents hommes d'armes et quatre cents archers arriveroient en Normandie sur la terre du roi de Navarre [1].

Si fit le dit roi faire ses pourvéances (provisions) grandes et grosses pour toutes ces besognes parfournir et manda partout gens d'armes là où il les put avoir. Si se départirent d'Angleterre en trois parties et arrivèrent en trois ports ou havres auqués (alors) en une saison ces trois osts (armées). Le prince de

(1) Le roi de Navarre, comme comte d'Évreux, possédoit plusieurs villes importantes de Normandie. J. A. B.

Galles s'en alla devers Bordeaux à (avec) mille hommes d'armes et deux mille archers et toute fleur de chevalerie avec lui. Premièrement de sa route (troupe) étoient le comte de Suffolk, le comte d'Askesufforch (Oxford), le comte de Warwick, le comte de Sallebrin (Salisbury), messire Regnault de Cobham, le baron de Stanford, messire Jean Chandos qui jà avoit la renommée d'être l'un des meilleurs chevaliers de toute Angleterre, de sens, de force, d'heur (bonheur), de fortune, de haute emprise et de bon conseil et par spécial le roi avoit son fils le prince recommandé à lui et en sa garde. Là étoit le sire de Bercler (Berkley), messire James d'Audley et messire Pierre son frère, messire Bietremeus (Bartholomew) de Brues (Burghersh), le sire de la Ware, messire Thomas et messire Guillaume de Felleton; le sire de Basset, messire Étienne de Gonsenton (Cosington), messire Édouard, sire de Spenser, le sire de Willebi (Willoughby), messire Eustache d'Aubrecicourt, et messire Jean Ghistelles, et plusieurs autres que je ne puis mie tous nommer.

Si me tairai du prince et de ses gens et aussi du duc de Lancastre qui arriva en Bretagne et parlerai du roi d'Angleterre et de son armée qui en ce temps voulut venir en Normandie sur la terre du roi de Navarre.

Quand le roi d'Angleterre eut fait toutes ses pourvéances, il monta en mer au havre de Hantone (Southampton) atout (avec) deux cents hommes d'armes et quatre mille archers. Si étoient en sa compagnie le comte d'Arundel, le comte de Nor-

thampton, le comte de Hereford, le comte de Stafford, le comte de le Marck, le comte de Huntingdon, le comte de Cornouaille, l'évêque de Lincoln et l'évêque de Winchester, messire Jean de Beauchamp, messire Roger de Beauchamp, messire Gautier de Mauny, le sire de Mannes (Man), le sire de Montbray (Mowbray), le sire de Roos, le sire de Percy, le sire de Neville, messire Jean de Montagu, le sire de Grastoch (Grafton), le sire de Clifort, messire Simon Burle (Burley), messire Richard de Pennebruge (Pembridge), messire Alain de Bouqueselle (Buxhall) et plusieurs autres barons et chevaliers desquels je ne puis mie de tous faire mention. Si s'adressièrent (dirigèrent), le roi, ces gens d'armes et cette armée, devers Normandie pour prendre terre à Cherbourg, où le roi de Navarre les attendoit.

Quand ils furent entrés en mer et ils eurent singlé un jour, ils eurent vent contraire et les convint retourner en l'île de Wiske (Wight), et là furent quinze jours; et quand ils s'en partirent, ils ne se purent adresser (diriger) vers Cherbourg, tant leur étoit le vent contraire, mais prirent terre en l'île de Guernesey à l'encontre de Normandie; et là furent un grand temps, car ils oyoient (entendoient) souvent nouvelles du roi de Navarre qui se tenoit à Cherbourg.

Bien étoit le roi de France informé de ces armées que le roi d'Angleterre en cette saison avoit mis sus, et comment il tiroit à venir et arriver en Normandie, et que le roi de Navarre s'étoit allié à lui, et le vouloit et ses gens, mettre en ses forteresses. Si en

fut dit et remontré au roi de France par grand'délibération de conseil que cette guerre de Normandie, le pouvoit trop gréver, au cas que le roi de Navarre possessoit (possédoit) des villes et des châteaux de la comté d'Évreux [1] et que mieux valoit que il se dissimulât un petit et laissât à dire devers le roi de Navarre que donc que son royaume fut si malement mené ni grevé.

Le roi de France, qui étoit de grand'conception hors de son air (colère) regarda que son conseil le conseilloit loyalement; si se refrena de son mautalent (mécontentement) et laissa bonnes gens ensunier (entremêler) et convenir de lui et du roi de Navarre. Si furent envoyés à Cherbourg l'évêque de Bayeux et le comte de Salebruce (Saarbruck) qui parlèrent si doucement et si bellement au roi de Navarre, et lui remontrèrent tant de belles raisons colorées que le dit roi se laissa à dire et entendit à raison, parmi tant aussi qu'il désiroit la paix à (avec) son grand seigneur le roi Jean de France, mais ce ne fut mie si tôt fait; ainçois (mais) y eut moult de paroles retournées ainçois (avant) que la paix venist (vînt) et que le roi de Navarre voulût renoncer aux traités et aux alliances qu'il avoit au roi d'Angleterre. Et quand la paix entre lui et le roi de France fut accordée et scellée, et qu'il renonça en lui excusant moult sagement des alliances qu'il avoit au roi d'Angleterre, si demeura messire Philippe de Navarre

(1) Le roi de Navarre pouvoit introduire Édouard dans le cœur du royaume et jusqu'aux portes de Paris, puisqu'il possédoit Mante, Meulan, Beaumont sur Oise et Pontoise. J. A. B.

son frère Anglois, et sut trop mauvais gré au roi son frère de ce qu'il avoit travaillé (sollicité) le roi d'Angleterre de venir si avant et puis avoit brisé toutes ses convenances (promesses)[1].

Quand le roi d'Angleterre qui se tenoit sur les frontières de Normandie en l'île de Grenesée (Guernesey) et étoit tenu bien sept semaines, car là en dedans il n'avoit ouï nulles nouvelles stables du roi de Navarre, pourquoi il eut eu cause de traire (marcher) avant, entendit que le roi de Navarre étoit accordé au roi de France et que bonne paix étoit jurée entre eux, si fut durement courroucé, mais amender ne le put tant que cette fois, et lui convint souffrir et porter les dangers (changements) de son cousin le roi de Navarre. Si eut volonté de desancrer de là et de retourner en Angleterre ainsi qu'il fit, et s'en revint, et toute sa navie (flotte), à Hantonne (Southampton). Si issirent (sortirent) là des vaisseaux et prirent terre, le roi et leurs gens pour eux rafraîchir tant seulement, car ils avoient été bien douze semaines sur la mer, dont ils étoient tout travaillés (fatigués). Si donna le roi d'Angleterre grâce à ses gens d'armes et archers de retraire (retirer) vers Londres ou en Angleterre là où le mieux

(1) Pendant que le roi de Navarre négocioit avec le roi de France, le duc de Lancastre à sa prière s'étoit embarqué pour se rendre à sa rencontre à Cherbourg et étoit depuis plusieurs mois en mer avec un corps de troupes considérable tout prêt à descendre en Normandie. Édouard lui-même étoit embarqué sur la flotte, afin d'être à portée de traiter directement avec le roi de Navarre; mais sur la nouvelle que Charles avoit fait sa paix avec la France, les Anglois rentrèrent dans leurs ports. (Voyez Robert d'Avesbury, P. 202. Knyghton parle aussi de cette négociation, Livre. 4. Col. 2610.) J. A. B.

leur plaisoit pour eux rafraîchir et renouveler de vêture, d'armures et de tous autres outils nécessaires pour leurs corps: car autrement il ne donna nullui (à personne) congé, ainçois (car) avoit intention d'entrer en France au lez (côté) devers Calais; et fit le dit roi venir et amener toute sa navie (flotte) où bien avoit trois cents vaisseaux, uns et autres, à Douvres, et là arrêter.

Quand le roi d'Angleterre et les seigneurs se furent rafraîchis environ quinze jours sur le pays, ils se trairent (rendirent) tous en la marche de Douvres. Si firent passer tout premièrement leurs chevaux, leurs harnois et leurs menues choses et venir à Calais, et puis passèrent le roi et ses deux fils [1], Lyons (Lionel) comte de Dulnestre (Ulster) [2] et Jean comte de Richemont, et se commençoient jà les enfants à armer. Si vinrent à Calais, et se logea le roi et ses enfants ens (dans) ou (le) châtel; et tout le demeurant (reste) en la ville.

Quand le roi d'Angleterre eut séjourné en la ville de Calais un petit de terme, si eut volonté de partir et de chevaucher en France. Si fit connétable de toute son ost (armée) le comte de Sallebrin (Salisbury), et maréchaux le seigneur de Percy et le seigneur de Neville. Si se départirent de Calais moult ordonnément en grand arroy, bannières déployées, et chevauchèrent vers Saint-Omer et passèrent de-

(1) L'aîné de ses enfants, le prince noir, étoit, comme on vient de le voir, en Gascogne. J. A. B.

(2) Lyonel duc de Clarence, second fils d'Édouard III et frère cadet du prince de Galles, épousa Burgh, héritière d'Ulster en Irlande. J. A. B.

vant Arde (Ardres) et puis devant Le Montoire, et se logèrent sur la rivière d'Oke (Auske); et à lendemain les maréchaux de l'ost (armée) le (du) roi coururent devant Saint-Omer dont messire Louis de Namur étoit capitaine. Si vinrent jusques aux barrières, mais ils n'y firent autre chose.

Le roi de France, qui bien avoit entendu que le roi d'Angleterre toute cette saison avoit fait ses pourvéances (provisions) grandes et grosses et qu'il s'étoit tenu sur mer, supposoit bien que le roi dessus nommé, quoique les alliances de lui et du roi de Navarre fussent brisées, ne se tiendroit point à tant que il n'employât ses gens où que ce fut; et quand il sçut que il étoit à (avec) toute son ost (armée) arrivé à Calais, si envoya tantôt grands gens d'armes par toutes les forteresses de Picardie en la comté d'Artois, et fit un très grand et spécial mandement par tout son royaume, que tout chevalier et écuyer entre l'âge de quinze ans et de soixante fussent, à un certain jour que il y assist (assigna), en la cité d'Amiens ou là environ, car il vouloit aller contre les Anglois et eux combattre.

En ce temps étoit connétable de France le duc d'Athènes [1] et maréchaux messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) et messire Jean de Clermont. Si envoya encore le dit roi de France devers ses bons amis en l'empire et par spécial monseigneur Jean de Hainaut en qui moult se confioit de sens, de

(1) Gauthier VI du nom comte de Brienne et d'Athènes ne fut créé connétable de France que le 9 mai 1356 sur la démission de Jacques de Bourbon comte de la Marche et de Ponthieu et fils de Louis duc de Bourbon qui exerçoit cette charge depuis la mort de Charles d'Espagne. J. A. B.

prouesse et de bon conseil. Le gentil chevalier ne voulut mie faillir (manquer) à ce grand besoin le roi de France, mais vint vers lui moult étofféement, ainsi que bien le savoit faire, et le trouva en la cité d'Amiens. Là étoient de-lez (près) le roi de France ses quatre enfants, premièrement Charles l'aîné duc de Normandie et dauphin de Vienne [1]; messire Louis le second, après comte d'Anjou et du Maine [2], le tiers messire Jean comte de Poitiers [3], et le quart messire Philippe [4]. Et quoique ces quatre seigneurs et enfants fussent avec le roi leur père, ils étoient pour ce temps encore moult jeunes, mais le roi les y menoit pour apprendre les armes. Là étoit le roi Charles de Navarre, le duc d'Orléans frère du roi Jean, le duc de Bourbon, messire Jacques de Bourbon comte de Ponthieu son frère, le comte de Forez, messire Jean de Boulogne comte d'Auvergne, le comte de Tancarville, le comte d'Eu, messire Charles d'Artois son frère, le comte de Dammartin, le comte de St.-Pol, et tant de comtes et de barons que grande tanison (fatigue) seroit à recorder.

Si eut le roi en la cité d'Amiens bien douze mille hommes d'armes sans les communautés (bourgeois)

(1) C'est celui qui fut depuis roi de France sous le nom de Charles V. J. A. B.

(2) Il devint roi de Sicile en épousant Jeanne. J. A. B.

(3) Plus connu sous le titre de duc de Berry. J. A. B.

(4) Connu depuis sous le nom de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Il fut le chef de la seconde maison de Bourgogne, dont les quatre souverains, Philippe le Hardi, Jean sans peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire tiennent une si grande place dans nos annales. J. A. B.

dont il avoit bien trente mille, et quoique le dit roi de France fit son amas de gens d'armes et ses pourvéances (provisions) si grandes et si grosses pour chevaucher contre les Anglois, pour ce ne séjournoit (différoit) mie le roi d'Angleterre d'aller toudis (toujours) avant au royaume de France, car nul ne l'y alloit au devant, et chevauchoit vers Hesdin, dont ils avoient si grand'peur en la cité d'Arras que merveilles seroit à penser; car ils audoient (entendoient) que le roi d'Angleterre dut mettre le siége devant leur ville et leur cité.

Or vous lairons (laisserons) nous un petit à parler du roi d'Angleterre et du roi de France et vous parlerons d'une autre emprise et grande que messire Guillaume Douglas et les Écossois firent en Angleterre entrementes (pendant) que le roi Édouard étoit en ce voyage de France.

XVIe. ADDITION.

Comment messire Guillaume de Douglas fit une chevauchée en Angleterre et reconquit la bonne ville de Berwick.

Messire Guillaume de Douglas, ce bon chevalier d'Écosse, guerroyoit toudis (toujours) à son pouvoir les Anglois, quoique le roi David d'Écosse fut prisonnier, ainsi que vous savez. Et étoit-il de tous les Écossois le confort et la ralliance: et se tenoit en la forêt de Gedours (Jédart). Si avoit avec lui plusieurs chevaliers et écuyers d'Écosse et de France

que le roi Jean y avoit envoyés[1], lesquels faisoient guerre avec lui aux Anglois, et comment qu'ils ne fussent qu'un petit de gens, si donnoient-ils à faire moult aux Anglois, et les ressognoient (redoutoient) durement ceux du pays de Northumberland. Ce messire Guillaume de Douglas par prouesse et par vasselage (bravoure), depuis la prise du roi d'Écosse, avoit reconquis sur les Anglois sept bonnes forteresses qu'ils tenoient des Ecossois, et avoit mis ceux de son pays assez au dessus de leur guerre. Or entendit-il ainsi que le royaume d'Angleterre étoit durement esvidié (vide) de gens d'armes et d'archers, et que ils étoient, tout ou en partie, avec le roi d'Angleterre ou son fils le prince de Galles, ou le duc Henri de Lancastre. Si s'avisa le dessus dit messire Guillaume avec ses compagnons que ils feroient secrètement une chevauchée en Angleterre et viendroient écheller (attaquer) le fort châtel de Rosebourch (Roxburgh)[2] qui siéd sur la rivière de Tuide (Tweed) et la ville et le châtel de Berwick séant sur cette même rivière. Si firent leur besogne

(1) Je trouve le passage suivant dans la *Scala chronica* apud Leland.

At this tyme a Baronet of Fraunce, caullid Garenceris, cam with 50 men of armes yn to Scotland, and brought with hym X. M. markes of the french kinges treasor to be gyven emong the prelates and barons of Scotlande, apon the condition that they should breke theis trews with the king of England, and make Werre apon hym.

Et à cette époque arriva en Ecosse un baron de France appelé Garanceris avec cinquante hommes d'armes et dix mille marcs du trésor du roi de France à départir entre les prélats et barons d'Écosse sous la condition qu'ils violeroient la trève et feroient guerre au roi d'Angleterre. J. A. B.

(2) Il reste à peine aujourd'hui un seul vestige de cette ville autrefois assez considérable. J. A. B.

et leur ordonnance tout coiement (tranquillement) et s'en vinrent pourvus d'échelles et avisés de leur fait à un ajournement (journée) en deux batailles à Rosebourch (Roxburgh) et à Berwick. Les gardes de Roxburgh qui étoient toudis (toujours) en doute et en crémeur (crainte) pour les Écossois faisoient bon guet; et faillirent (manquèrent) les Escoz (Écossois) à leur entente (intention) de prendre et écheller Roxburgh, mais ceux qui vinrent à Berwick ne faillirent (manquèrent) mie, ainçois (mais) assenèrent (décidèrent) de prendre et écheller le châtel et tuèrent toutes les gardes qui dedans étoient.

Le château de Berwick siéd au dehors de la cité et y a murs, portes et fossés entre deux; et toudis (toujours) quoique on garde le châtel de Berwick aussi, est-on moult soigneux de garder la cité. Si ouïrent les gardes de la porte l'effroi qui étoit ens (dans) ou (le) châtel. Si saillirent (sortirent) tantôt sus et allèrent rompre les planches parquoi les Écossois soudainement ne pussent venir plus avant, et éveillèrent ceux de la ville qui tantôt s'armèrent et allèrent cette part et défendirent leur ville. Jamais les Écossois ne l'eussent eue, puisqu'ils en étoient maucriés (détestés). Toutefois le château demeura aux Écossois.

Si eurent avis les bourgeois de Berwick qu'ils le signifieroient au roi d'Angleterre, car encore le sire de Grastoch (Grafton), un grand baron de Northumberland, qui avoit tout ce pays en gouvernance, étoit avec le roi d'Angleterre en ce voyage en France. Si escripsirent (écrivirent) ceux de Berwick

lettres, et signifièrent en tout leur état et comment les Écossois avoient exploité, desquels messire Guillaume Douglas étoit menere (meneur) et souverain. Ainçois (avant) que ces lettres et ces nouvelles vinssent au roi d'Angleterre, fit le dit messire Guillaume [1] une partie de son emprise, si comme vous orrez conter en suivant.

XVIIe. ADDITION.

Cy parle de la demeure du roi d'Angleterre devant Blangis et comment sur la nouvelle de la venue des Écossois a Berwick il revint a Calais.

Tant alla le roi d'Angleterre que il vint devant Blangis un beau châtel et fort de la comté d'Artois, dont ceux de Hesdin furent tout ébahis, car c'est marchissant (limitrophe) à deux petites lieues près. Et couroient les Anglois le pays à leur volonté jusques bien avant en la comté de St.-Pol et d'Artois. Entrementes (pendant) que le roi d'Angleterre se tenoit là, vint en son ost (armée) un moult bon chevalier de France des basses marches, qui s'appeloit Boucicaut [2] et étoit prisonnier au roi d'Angleterre de la prise de Poitou et avoit bien été trois ans. Si lui avoit le roi d'Angleterre fait grâce d'être

(1) Le Guillaume de Douglas, dont il a été question dans les parties précédentes de cette chronique, avoit été assassiné en 1353 dans la forêt d'Eltrick par son parent et filleul de même nom que lui et qui devint plus tard comte de Douglas. J. A. B.

(2) C'est le père du célèbre maréchal de Boucicaut; il fut lui-même depuis maréchal de France. J. A. B.

retourné en France et en son pays pour mettre les besognes à point. Si devoit dedans le jour St.-Michel r'être en la prison du roi dessus dit. Ce messire Boucicaut étoit un vaillant homme, grand chevalier et fort, et durement bon compain (compagnon) et bien en la grâce et amour du roi d'Angleterre et des Anglois, tout par sens et par beau langage qu'il avoit bien appareillé. Si trouva sur les champs, d'aventure, entre Saint Pol et Hesdin, les maréchaux du roi d'Angleterre qui tantôt le reconnurent et qui lui firent grand'chère, car ils savoient bien qu'il étoit prisonnier. Si leur demanda du roi où il étoit. Ils lui répondirent que ils l'y meneroient tout droit, car aussi alloient-ils cette part. Si se mit le dit messire Boucicaut en leur compagnie, et firent tant qu'ils vinrent devant Blangis où le roi étoit logé. Messire Boucicaut se traist (rendit) tantôt devers le roi que il trouva devant son pavillon et regardoit une lutte de deux Bretons. Messire Boucicaut se traist (rendit) devers le roi, et s'inclina tout bas, et le salua. Le roi qui désiroit ouïr nouvelles de son adversaire le roi Jean, dit ainsi: « A bien vienne, Boucicaut! » Et puis lui demanda: « Et dont (d'où) venez-vous, messire Boucicaut. » — « Monseigneur, répondit le chevalier, je viens de France, et tout droit de la cité d'Amiens où j'ai là laissé le roi mon seigneur et grand'foison de noble chevalerie, dont je espoir (espère) que vous orrez (entendrez) temprement (bientôt) d'autres nouvelles. »

Le roi d'Angleterre pensa un petit et puis dit: « Messire Boucicaut, quescon (qu'est-ce) à dire quand

mon adversaire sait que je suis logé en son pays, et ai jà été par trois jours à siége devant un de ses châteaux, et si a tant de chevaliers que vous dites, et si ne me vient point combattre. » Messire Boucicaut répondit moult avisément et dit: « Monseigneur, de tout ce ne sais-je rien, car je ne suis mie de son secret conseil, mais je me viens remettre en votre prison pour moi acquitter envers vous. » Adonc dit le roi une moult belle parole pour le chevalier: « Messire Boucicaut, je sais bien que si je vous voulois plenté (beaucoup) presser, j'aurois bien de vous deux ou trois mille florins, mais je vous dirai que vous ferez. Vous irez à Amiens devers mon adversaire, et lui direz où je suis, et que je l'y ai attendu trois jours; encore l'y attendrai-je cinq; et que là en dedans il traie (marche) avant, il me trouvera tout prêt pour combattre: et parmi tant que vous ferez ce message, je vous quitte votre prison. » Messire Boucicaut fut tout réjoui de ces nouvelles et dit: « Monseigneur, votre message ferai-je sans faillir (manquer) bien et à point, et vous me faites grand' courtoisie. Dieu le vous puisse mérir (rendre). »

Assez tôt après ces paroles, fut-il heure de souper. Si soupa le roi et six chevaliers et messire Boucicaut avec eux. Quand ce vint au matin, messire Boucicaut monta à cheval, et sa mesnie (suite), et se mit au retour au plus droit qu'il put devers Amiens et fit tant qu'il y parvint. Si trouva là le roi de France et grand'foison de ducs, de comtes, de barons et de chevaliers; si fut-il bien venu entre eux, et eurent grand'merveille de ce que il étoit si tôt

retourné. Si leur conta son aventure, et fit au roi tout premièrement son message, ainsi que le roi d'Angleterre lui mandoit, présents grand'foison de hauts seigneurs, et puis dit messire Boucicaut tout en riant: « Le lewier (accomplissement) de ce message est tel que le roi d'Angleterre m'a quitté ma prison, qui me vient trop bien à point.» Le roi de France répondit: «Boucicaut, vous avez pris pour vous; et nous y entendrons pour nous, quand bon nous semblera, non à l'aise ni ordonnance de nos ennemis.»

Ainsi demeura la chose en cet état, et le roi de France encore à Amiens. Ni point ne se mut pour le mandement du roi d'Angleterre, car toudis (toujours) lui venoient gens, et encore en attendoit-il.

Quand le roi d'Angleterre, puis le departement de monseigneur Boucicaut, vit que le roi Jean ne trairoit (marcheroit) point avant, et que les jours étoient passés que ordonnés il y avoit, il eut conseil de déloger, et de lui retraire (retirer) vers Calais, car pour cette saison il en avoit assez fait. Si délogea le dit roi, et se délogèrent toutes ses gens, et puis se mirent au chemin en beau plain (uni) chemin qui s'en va tout droit devers Calais: si passèrent parmi la comté de Fauquenberg.

Quand le roi de France qui se tenoit à Amiens sut que le roi d'Angleterre s'en retournoit vers Calais, à prime se délogea-t-il et fut tout courroucé sur ceux qui l'avoient là tant tenu, car on l'avoit informé que le roi d'Angleterre viendroit mettre le siége devant Arras, et là le vouloit-il trouver et combattre. Si se hâta le dit roi durement et

s'en vint gésir (coucher) ce premier jour à Saint Pol à Tiernenois[1] et le lendemain à Tiernane (Terouane); et les Anglois étoient outre à Fauquenberg, et l'avoient toute robée et pillée. A lendemain s'en partit le roi d'Angleterre et toute son ost (armée), et passèrent à Lieques et dessous Ardres et rentrèrent ce jour en la ville de Calais. Messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) qui, allant et venant, avoit toudis (toujours) côtoyé les Anglois et tenu si court que l'arrière garde ne s'étoit oncques osé défourcher, poursuivit les Anglois de si près que au rentrer en Calais il se férit en la Keue (queue) et partit à leur butin, et eut de leurs chevaux et de leur pillage et bien dix ou douze prisonniers, et puis s'en retourna en la bastide (fort) d'Ardres, dont il étoit capitaine.

Ce propre jour vint le roi de France gésir (coucher) à Fauquenberg et toute son ost (armée) là environ, où bien avoit plus de cinquante mille hommes. Si s'en vinrent là les François cette nuit, et lendemain au matin vint le maréchal de France messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) qui apporta nouvelles au roi que les Anglois étoient retraits (retirés) en la ville de Calais. Quand le roi de France entendit ces nouvelles, si demanda conseil quelle chose il feroit; on lui dit que de chevaucher plus avant contre les Anglois il perdroit sa peine, mais se retraisist (retirât) vers Saint Omer et là auroit nouvel avis. A cette ordonnance s'accorda le roi et se retraist (retira) vers Saint-Omer et toutes ses gens

(1) Sur la Ternoise. J. A. B.

aussi; et se logea le dit roi en l'abbaye de Saint Bertin qui est abbaye royale. Là manda le roi tous les barons et les plus spéciaux de son conseil à savoir comment de cette chevauchée il pourroit issir (sortir) à son honneur, car il étoit informé que le roi d'Angleterre étoit encore arrêté à Calais. Si fut adonc le roi conseillé « qu'il envoyât messire Arnoul d'Audeneham et messire Boucicaut devers le roi d'Angleterre, lesquels deux chevaliers il connoissoit assez bien, et lui demandassent bataille de cent à cent ou de mille à mille, ou de pouvoir à pouvoir, et que vous lui livrerez place et pièce de terre par l'avis de six de vos chevaliers et de six des siens. »

Le roi tint ce conseil à bon et montèrent les deux chevaliers et se départirent de Saint Omer et chevauchèrent vers Calais et envoyèrent devant un héraut pour impétrer un sauf-conduit. Il leur rapporta à Ardres: donc chevauchèrent les dessus dits chevaliers outre, et vinrent jusques à Calais.

En ce propre jour au matin étoit arrivé au hâvre de Calais celui qui apportoit les nouvelles de Berwick, comment les Écossois avoient pris le châtel de Berwick (1) et voulu écheller Roxburgh. Si en étoit encore le roi tout pensieux (pensif) et mérancolieux (triste) et en avoit parlé ireusement (avec colère) au seigneur de Grastoch (Grafton), qui la terre de Berwick, la cité et le dit châtel avoit en garde, quand (de ce que) il s'en étoit parti tellement que il n'y avoit

(1) Thomas Otterbourne, John Fordun et la *Scala chronica*, qui parlent de cette expédition de Douglas, prétendent qu'il n'y eut qu'une tour et la ville de prise, mais que le château tint bon. J. A. B.

mis si bonnes gardes que nuls dommages ne l'en fut pris; et de ce l'avoit-il grandement blâmé. Mais le sire de Grastoch (Grafton) s'étoit à son pouvoir excusé en disant qu'il y avoit laissé gens assez; mais (pourvu) qu'ils en eussent bien soingné (pris soin). Si avoit le roi ordonné de retourner en Angleterre et dit ainsi, que lui venu à Douvres, il ne gîroit (coucheroit) jamais en une ville que une nuit, si auroit été à Berwick et atourné (ravagé) tel le pays que on diroit: « Ci sist (a été) Écosse.»

Nonobstant ce, et l'ordonnance que il avoit mis de retourner en Angleterre, quand il sut que les chevaliers de son adversaire le roi Jean vouloient parlementer à lui, il cessa de son ordonnance tant que il les eut ouïs et les fit venir avant devant lui et ne leur fit nul semblant en langage ni autrement que il voulut partir si soudainement ni retourner en Angleterre.

Quand messire Arnoul d'Audeneham et messire Boucicaut furent venus devant le roi, ils l'inclinèrent et saluèrent bien et à point, ainsi que ils le sçurent bien faire et qu'à lui appartenoit, et puis lui remontrèrent pourquoi ils étoient là venus en requérant la bataille, ainsi que ci-dessus est contenu et qu'ils étoient chargés d'en dire. Le roi d'Angleterre répondit à ce brièvement en regardant sur messire Boucicaut et leur dit: « Du temps que j'ai chevauché en France et logé devant Blangis bien dix jours, je lui mandai, ainsi que vous savez, que je ne désirois autre chose que la bataille. Or me sont venues autres nouvelles pourquoi je ne me combattrai mie à l'or-

dinaire de mes ennemis mais à la volonté de mes amis. »

Ce fut la réponse finale que ils en purent du roi avoir et porter. Si prirent congé et se partirent de Calais et retournèrent arrière à Saint-Omer et recordèrent au roi de France et à son conseil la réponse, tout ainsi que ils l'avoient entendu et retenu du roi d'Angleterre. Si eurent les François sur ce avis, et virent bien que pour cette saison ils ne se combattroient point aux Anglois. Si donna le roi de France toutes manières de gens d'armes congé, et de communautés (bourgeois) aussi. Si s'en retournèrent chacun en leurs lieux. Il même s'en retourna en France; mais à son departement il laissa ens (dans) ès garnisons de Picardie grand'foison de bonnes gens d'armes et demeura messire Arnoul d'Audeneham en la bastide (fort) d'Ardres pour garder les frontières.

Si retourna messire Jean de Hainaut quand il eut pris congé au roi de France. Ce fut la darraine (dernière) chevauchée où le gentil chevalier fut, car le carême ensuivant droitement, la nuit S. Grignore [1] il trépassa de ce siècle en l'hôtel de Beaumont en Hainaut, et fut enseveli en l'église des Cordeliers en la ville de Valenciennes. Là git-il moult révéremment. Si furent héritiers de toute sa terre les enfants du comte de Blois qui demeura à Crécy, car ils étoient enfants de sa fille, et furent Louis, Jean et Guy.

(1) Il mourut le 5 décembre 1355 et non le 5 octobre à l'âge de 59 ans. Son corps fut porté à l'abbaye de Villiers. J. A. B.

XVIIIe. ADDITION.

Comment le roi Édouard fit une chevauchée en Écosse, reconquit la bonne ville de Berwick et toute Écosse et puis se mit au retour en Angleterre.

Nous parlerons du roi d'Angleterre qui n'avoit mie mis en oubli le voyage d'Écosse, et conterons comment il persévéra. Il se partit adonc de Calais à (avec) tous ses gens d'armes et archers, et entra en ses vaisseaux et prit le chemin de Douvres. A son département il institua le comte de Sallebrin (Salisbury), à (avec) cent hommes d'armes et deux cents archers, à demeurer en la ville de Calais pour garder la ville contre les François qu'il sentoit encore à Saint-Omer. Quand le roi d'Angleterre et ses gens furent arrivés à Douvres ils issirent (sortirent) des vaisseaux et se tinrent ce jour et la nuit ensuivant pour r'avoir leurs chevaux et leurs harnois hors des nefs, et au lendemain le dit roi se partit et vint à Cantorbie (Canterbury), et fit là son offrande au corps Saint Thomas et dîna en la ville, et puis passa outre, et toutes ses gens aussi, et ne prit mie le chemin de Londres, mais les adresses (directions) pour venir jusqu'à Berwick.

Or vous dirai d'une haute emprise et grande que messire Gautier de Mauny, ce vaillant et gentil chevalier, fit en ce voyage. Il prit congé du roi et dit qu'il vouloit chevaucher devant pour ouvrir le che-

min. Le roi lui ottria (octroya) assez légèrement. Si chevaucha le dit messire Gautier à (avec) ceux de sa charge, tant par nuit et par jour, qu'il vint devant Berwick et entra en la ville, quand il eut passé la rivière de Tuyde (Tweed) qui keurt (coule) devant; et fut grandement conjoui (accueilli) de ceux de Berwick et liement recueilli. Si demanda à ceux qui là étoient du convenant (ordre de bataille) des Écossois et de ceux du châtel. On lui dit que les Écossois tenoient le châtel, mais ils n'étoient point foison de gens dedans. « Et qui est leur capitaine, dit messire Gautier de Mauny ? » — « Ils l'est, répondirent cils (ceux-ci), un chevalier Écossois, cousin au comte de Douglas qui s'appelle messire Guilles (Guillaume) Asneton. » — « En nom Dieu, dit messire Gautier, je le connois bien, c'est un bon homme d'armes. Je vueil (veux) qu'il sente, et aussi tous ses compagnons, que je suis ci venu devant pour prendre les logis du roi d'Angleterre. »

Adonc messire Gautier de Mauny mit ouvriers en œuvre, et avoit usage que il menoit toudis (toujours) quarante ou cinquante mineurs; si que ces mineurs il les fit entrer en mine à l'endroit du châtel. Cils (Ces) mineurs n'eurent guère miné, quand pardessous les murs ils trouvèrent uns beaux degrés de pierre qui avaloient aval (en bas) et puis remontoient contre mont par dessous les murs de la ville et alloient droitement au châtel; et eussent les Écossois sans faute été pris par cette mine. Quand ils se perçurent que on les minoit et furent signifiés aussi que le roi d'Angleterre à (avec) tout son effort ve-

noit, si eurent conseil entre eux qu'ils n'attendroient mie ces deux périls, l'aventure de la mine et la venue du roi d'Angleterre. Si troussèrent tout ce que ils avoient de bon une nuit et montèrent sur leurs chevaux et se partirent du châtel de Berwick et le laissèrent tout vague; et volontiers l'eussent ars (brûlé) au partir et s'en mirent en peine, mais le feu ne s'y voulut oncques prendre. Ainsi reconquit messire Gautier de Mauny le châtel de Berwick, ainçois (avant) que le roi son sire y pût venir (1) et l'en fit présent des clefs et lui raconta, sur les champs en venant cette part, comment ils l'avoient reconquis et l'aventure de la bonne mine qu'il avoit trouvée. Si l'en sut le roi d'Angleterre grand gré et le tint pour grand vasselage. Si entra en la ville de Berwick à (avec) grand'ordonnance de menestrandies (musique). Si le recueillirent moult honorablement les bourgeois de la ville.

Après le reconquêt de Berwick, si comme vous avez ouï, et que le roi et ses gens se furent rafraîchis en la cité et la marche cinq jours, le dit roi ordonna d'aller plus avant en pays, et dit que ains (avant) son retour il arderoit (brûleroit) tout le plain pays

(1) Suivant Thomas Otterbourne la ville de Berwick fut reprise le 13 janvier 1355 en prolongeant l'année jusqu'à Pâques, ou 1356 en comptant de janvier. Ni Fordun ni la *Scala chronica* ne font à Mauny, héros favori de Froissart, l'honneur de cette conquête. Froissart a raconté ces divers événements avec plus de détails qu'aucun autre historien. Son récit est entièrement conforme à celui de Robert d'Avesbury qui attribue aussi cette conquête à Gautier de Mauny. La seule circonstance qu'on trouve à ajouter à cette affaire dans les anciens historiens est l'envoi de Garenceris dont j'ai déjà parlé d'après le témoignage de la *Scala chronica* et qui est aussi mentionné par les anciens écrivains Écossois. J. A. B.

d'Écosse et abattroit toutes les forteresses, et, pour ce mieux exploiter, il avoit fait charger sur la rivière de Hombre (Humber), en grosses nefs, grand' foison d'engins (machines) et d'espringalles [1] pour arriver en la mer d'Écosse, dessous Haindebourch (Édimbourg), et tout premièrement abattre le fort châtel d'Édimbourg; et disoit le roi que il atourneroit tel Écosse qu'il n'y lairoit (laisseroit) châtel ni forte maison en estant (debout). Avec tout ce, pour ce que le roi d'Angleterre savoit bien qu'ils ne trouveroient mie pourvéances (provisions) à leur aise en ou (le) royaume d'Écosse, car c'est pour gens d'armes aforains (étrangers) un moult poure (pauvre) pays, et que les Écossois auroient tout retrait (retiré) ens (dans) ès forêts inhabitables, le dit roi avoit fait charger bien quatre cents nefs de blés, de farines, de vins, de chairs, d'avoines et de chervoise (bière) pour soutenir l'ost (armée), car il étoit jà moult avant en l'hiver. Si se départirent le roi d'Angleterre et ses gens et chevauchèrent avant au pays en approchant Édimbourg; et ainsi que ils alloient, les maréchaux de l'ost (armée) en leurs bannières couroient, mais ils ne trouvoient rien que fourer (fourager). Si chevauchèrent tant, le roi et ses gens, qu'ils vinrent en Édimbourg et se logèrent à leur volonté en la ville, car elle n'est point fermée. Si se logea le roi en l'hôtel de la monnoie qui étoit grand et beau, et demanda le roi si c'étoit l'hôtel du bourgeois d'Edimbourg qui avoit dit qu'il seroit maire de Londres. On lui dit:

(1) Sorte de machine qui servoit à lancer des pierres, quand on assiégeoit des villes. J. A. B.

«Oil». Si en eût le roi bons ris, et dit là à ses chevaliers le conte ainsi qu'il alloit: «Quand le roi David d'Écosse entra en notre pays de Northumberland et il vint devant le Neuf Châtel (Newcastle) sur Thin (Tyne), le temps que nous étions devant Calais, il avoit avec lui un homme qui étoit sire de cet hôtel; si disoit, et aussi disoient plusieurs Écossois, que il conquerroit tout notre royaume d'Angleterre. Si que cet homme demanda par grand sens un don au roi d'Écosse en remunérant les services qu'il lui avoit faits. Le roi d'Écosse lui accorda, et lui dit qu'il demandât hardiment, et qu'il le donneroit, car il étoit trop tenu à lui. Cet homme dit: «Sire, quand vous aurez Angleterre conquis, et vous départirez les terres et les pays à vos gens, je vous prie que je puisse être votre maire de Londres, car c'est un moult bel office, et en toute Angleterre je ne desire autre chose. Le roi d'Écosse lui accorda légèrement, car ce lui coûtoit peu à donner. Si fut pris le roi, ainsi que vous savez et qu'il gît encore en notre prison, mais je ne sais ce que l'homme est devenu. S'il est mort ou vif je le saurois volontiers. » Les chevaliers qui avoient ouï le conte du roi eurent bons ris et dirent: « Sire, nous en demanderons. » Si en demandèrent et apportèrent au roi qu'il étoit mort puis un an.

Si passa le roi outre ce pourpos (propos) et entra en un autre, que de faire assaillir le fort châtel d'Edimbourg à lendemain. Mais ses gens qui l'avoient avisé et imaginé tout environ à leur pouvoir l'en répondirent que on s'en travailleroit en vain,

et qu'il ne faisoit mie à reprendre, fors par force d'engins (machines).

Ainsi se tint le roi d'Angleterre en Edimbourg bien douze jours et attendoit là ses pourvéances (provisions), vivres et artillerie, dont il avoit grand' nécessité, car de blés, de farines, de chairs, trouvoit-il petit ens (dans) ou (le) pays, car les Ecossois avoient chassé tout leur bétail outre la mer d'Écosse [1] et la rivière de Taye [2], où les Anglois ne pouvoient avenir. Et si ils sentesissent (eussent appris) que les Anglois vinssent avant, ils eussent tout chassé ens (dans) ès bois et ens (dans) ès forêts, et avoient bouté le feu ens (dans) ès gragnes (maison de campagnes) et tout ars (brûlé) blés et avoines, parquoi les Anglois n'en eussent aise.

Pour cette deffaute (disette) convint le roi d'Angleterre et ses gens retourner, car ils n'avoient nuls vivres, si ils ne leur venoient d'Angleterre et de la grosse navie (flotte) du roi qui étoit chargée sur le Hombre (Humber), ou bien avoit quatre cents gros vaisseaux de pourvéances (provisions); mais oncques ils ne purent prendre terre en Écosse, là où ils tiroient à venir, car c'est un dangereux pays pour arriver estrangiers (étrangers) qui ne le connoissent. Et y eut, si comme je fus adonc informé, par tempête de mer douze nefs péries et dévoyées (égarées) et les autres retournèrent à Berwick.

(1) Froissart appelle probablement ainsi le Firth of Fourth qui est en effet d'une largeur telle que le Fourth en cet endroit ressemble plutôt à un bras de mer qu'à un fleuve. J. A. B.

(2) Le Tay est la rivière qui passe à Perth ville que Froissart appelle toujours St-Johnston. J. A. B.

Entrementes (pendant) que le roi d'Angleterre se tenoit en la ville de Edimbourg, le vint voir la comtesse Douglas, une moult noble frice (fraîche) et gentille dame, sœur au comte de La Marche d'Écosse. La venue de la dame réjouit moult le roi d'Angleterre, car il véoit (voyoit) volontiers toutes frices (fraîches) dames, et la bonne dame avoit jà envoyé le roi de ses bons vins, car elle demeuroit à cinq lieues de Édimbourg en un fort châtel qu'on dit Dalquest (Dalkeith); de quoi le roi l'en savoit bon gré. La plus spéciale cause pourquoi la bonne dame vint là, je le vous dirai. Elle avoit ouï dire que le roi d'Angleterre avoit fort manecié (menacé) d'ardoir à son departement la pleine ville de Edimbourg où elle retournoit, à la fois; car c'est Paris en Écosse comment que elle ne soit point France. Si que la comtesse Douglas, quand elle eut parlé au roi et le roi l'eut recueillie et conjouie (accueillie), ainsi que bien le savoit faire, elle lui demanda tout en riant que il lui voulut faire grâce. Le roi lui demanda de quoi, qui jamais ne se fut adonné que la dame fut là venue pour telle cause. Et la dame lui dit que il voulut respiter (promettre) de non ardoir (brûler) la ville de Edimbourg pour l'amour de li (elle). « Certes, dame, répondit le roi, plus grand chose ferois-je pour l'amour de vous, et je le vous accorde liement, que pour moi ni pour mes gens elle n'aura jà nul mal. » Et la comtesse l'en remercia plusieurs fois, et puis prit congé au roi et aux barons qui là étoient. Si s'en retourna en son châtel de Dalquest (Dalkeith).

Sachez que messire Guillaume Douglas son mari n'étoit mie là, mais se tenoit sur le pays en ès (les) bois, atout (avec) cinq cents armures de fer, tous bien montés et n'attendoient autre chose que le retour du roi et des Anglois, car il disoit que il leur porteroit contraire. Avec lui étoient le comte de Mare (Marsh), le comte de Surlant (Sutherland), le comte de Boskentin, le comte d'Astrederne (Strathern), messire Arcebans (Archibald) Douglas son cousin, messire Robert de Versi (Vescy), messire Guillaume Asneton et plusieurs bons chevaliers et écuyers d'Écosse qui étoient tout pourvus de leur fait et savoient les détroits et les passages, qui leur étoit grand avantage pour porter contraire à leurs ennemis.

Quand le roi d'Angleterre vit que ses pourvéances (provisions) ne viendroient point, et si n'en pouvoient ses gens recouvrer de nulles ens (dans) ou (le) royaume d'Écosse, car ils n'osoient chevaucher trop avant au pays, si eut conseil qu'il s'en retourneroit arrière en Angleterre. Si ordonna à déloger de Edimbourg, et de chacun mettre au retour. Ce fut une chose qui grandement plaisit (plût) bien à la grignour (majeure) partie des Anglois, car ils gissoient (restoient) là moult malaisement; et fit le roi commander sur la hart que nul ne fut si hardi, qui au département boutât ni mît feu en la ville de Edimbourg. Ce commandement fut tenu.

Adonc se mirent au retour le roi et ses gens pour r'aller en Angleterre, et vous dis que ils chevauchoient en trois batailles et par bonne ordonnance, et tous les soirs faisoient bons guets, car ils

se doutoient moult à être réveillés des Écossois, et bien supposoient que les Écossois étoient ensemble, mais ils ne savoient où, ni de quel côté; et avint un jour que au détroit d'une montagne où les Anglois et toute l'ost (armée) devoient passer, les Écossois, qui connoissoient ce passage, s'étoient mis en embûche, et chevauchoient les Anglois par le détroit de la montagne, et le malaisé chemin en plusieurs routes (troupes), et ne cuidassent (auroient cru) jamais que les Écossois se fussent mis sur ce chemin; mais si étoient et savoient bien que le roi et toute son ost (armée) devoient repasser par là. Ce propre jour faisoit laid et froid et pluvieux et si mauvais chevaucher pour le vent et pour le froid, que il ne pouvoit faire pire. Les Anglois qui chevauchoient par routes (troupes) ne savoient mie que les Écossois fussent si près d'eux mis en embûche, et laissèrent les Écossois passer la première, la seconde et la tierce route (troupe), et se boutèrent (jetèrent) en la quarte en écriant: « Douglas! Douglas! » Et cuidoient (croyoient) certainement que le roi d'Angleterre fut en cette compagnie; car leur espie (espion) leur avoit dit qu'il faisoit la quarte bataille. Mais le soir devant, les Anglois, par subtilité, avoient renouvelé leurs ordonnances et avoient fait sept routes (troupes) pour passer plus aise ces détroits de Tuyde (Tweed) et ces montagnes, n'est la rivière de Tweed, qui anciennement suelt (avoit coutume) de partir (séparer) Écosse et Angleterre; et tournie (serpente) cette rivière en plusieurs lieux en Écosse et en Angleterre, et sur sa fin dessous Berwick,

elle s'en vient férir en la mer, et là est-elle moult grosse. Le comte Douglas et sa route (troupe), où bien avoit cinq cents armures de fer, s'en vinrent, ainsi que je vous dis, férir d'un rencontre sur ces Anglois, où il avoit plusieurs hauts barons et chevaliers d'Angleterre et de Brabant. Là furent ces Anglois reculés et reboutés (repoussés), et en y eut plusieurs rués par terre, car ils chevauchoient sans arroi (ordre), et si ils eussent attendu l'autre route (troupe), ils fussent venus à leur entente (intention), car le roi y étoit qui fut tantôt informé de ce rencontre. Adonc sonnèrent les trompettes du roi, et se recueillirent toutes gens qui ces montagnes avoient à passer, et vint là l'arrière garde, le comte de Sallebrin (Salisbury) et le comte de La Marche, où bien avoit cinq cents lances et mille archers. Si férirent chevaux des éperons et s'en vinrent de-lèz (près) le roi. Si boutèrent hors leurs bannières. Tantôt les Écossois perçurent qu'ils avoient failli (manqué) à leur entente (intention), et que le roi étoit derrière. Si n'eurent mie conseil de là plus attendre, ainçois (mais) se partirent; mais ils emmenèrent plusieurs bons chevaliers d'Angleterre et de Brabant pour prisonniers qui là leur chéirent (tombèrent) ens (dans) ès mains.

Ils furent tantôt évanouis; on ne sçut qu'ils devinrent; car ils se reboutèrent (rejetèrent) entre les montagnes ens (dans) ou (le) fort pays. Si fut le sire de Baudresen près attrapé, car il étoit en cette compagnie; mais il chevauchoit tout derrière et ce le sauva, mais il y eut pris six chevaliers de Brabant.

Depuis cette avenue chevauchèrent toudis (toujours) les Anglois plus sagement et mieux ensemble, tant qu'il furent dans leur pays, et passèrent devant Roxburgh [1] et puis parmi la terre le seigneur de Percy, et firent tant au Neuf-châtel (Newcastle) sur le Tyne; et là se reposèrent et rafraîchirent; et donna le roi d'Angleterre congé à toutes manières de gens pour retraire (retirer) chacun en son lieu. Si se mirent au retour, et le roi proprement aussi. Qui put sejourna sur le pays. Si fut venu à Windsor, où madame la reine sa femme tenoit l'hôtel grand et étoffé.

XIXe. ADDITION.

COMMENT LE PRINCE DE GALLES SE DÉPARTIT DE BORDEAUX AVEC SON ARMÉE ET COURUT TOUT LE PAYS DE TOULOUSAIN, DE NARBONNOIS ET DE CARCASSONNOIS ARDANT ET EXILLANT (RAVAGEANT) TOUT EN DEÇA ET AU DELA DE L'AUDE.

OR, nous reposerons-nous à parler une espace du roi d'Angleterre, et parlerons de son ains-né (ainé) fils monseigneur Édouard, prince de Galles, qui fit

(1) Ce fut en allant à Édimbourgh qu'Édouard passa à Roxburgh où il reçut l'hommage d'Édouard Baliol, roi d'Écosse, le 26 janvier 1355, en faisant commencer l'année à Pâques, suivant l'acte de cession rapporté par Robert d'Avesbury. Le récit de J. Fordun indique toute l'indignation qu'un acte de bassesse semblable à celui de Baliol devoit exciter dans les cœurs Écossois.

Voici sa narration simple et énergique:

Nec prætermittendum, quod anno eodem statim in continenti post

en cette saison et mit sus une grande et belle chevauchée de gens d'armes Anglois et Gascons et les mena en un pays où ils firent grandement bien leur profit, et où oncques Anglois n'avoient été. Et tout ce fut par l'ennort (conseil) et ordonnance des Gascons, que le dit prince avoit de-lez (près) lui de son conseil et en sa compagnie.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment aucuns barons de Gascogne vinrent en Angleterre et firent prière au roi d'Angleterre qu'il leur voulut bailler son fils le prince de Galles pour aller en Gascogne avec eux, et que tous ceux de par delà qui pour Anglois se tenoient en seroient trop grandement réjouis et reconfortés, et comment le roi leur accorda, et délivra à son fils mille hommes d'armes et onze mille archers, où il avoit grand'foison de bonne chevalerie, desquels de nom et de surnom et les plus renommés j'ai fait mention. Si que quand le prince

deliberacionem villæ Berwici, prædicto regi apud Roxburghe personaliter existenti, priusquàm ulteriùs in terram Scociæ progrederetur, Edwardus de Balliolo, tanquam leo rugiens, occurrebat, et vix se ipsum præ irâ capiens in hæc verba, omni morte acerbiora, prorupit dicens: « O! rex et optimè princeps, quem præ cæteris mundi mortalibus « hiis diebus novi potenciorem, causam meam et omne jus quod habeo « vel habere potero in regno Scociæ, merè, simpliciter, et absolutè « tibi tribuo, ut ulciscaris me de inimicis meis, gente videlicet Scoticanâ, nacione falcissimâ, quæ me semper abjecerunt, ne regnarem « super eos. » In cujus facti evidentiâ coronam regiam, terram et lapides de humo Scociæ propria manu sibi dicens, offerebat. « Hæc « inquit, omnia, in signum vestituræ, tibi dono. Tantùm viriliter age, « et esto robustus, ac regnum, mihi olim debitum, tuis quæras im- « perpetuum. » Quâ in re hoc quoque notandum est quia nichil à se dedit, quia nullum jus ab inicio habuit, tunc in manus alterius resignavit. J. A. B.

fut venu à Bordeaux, ce fut environ la Saint Michel, il manda tous les barons et chevaliers de Gascogne desquels il pensoit à être servi et aidé. Premièrement, le seigneur de Labreth (Albret) et ses frères, les trois frères de Pommiers, messire Jean, messire Hélie et messire Aymemon, messire Aimery de Tarste, le seigneur de Mucident, le seigneur de Courton, le seigneur de Langheren (Langoyran), le seigneur de Rosem, le seigneur de Landuras, messire Bernardet de Labreth (Albret), le seigneur de Gironde, messire Jean de Graili (Grailly) captal de Beus (Buch), messire le Souldich de l'Estrade et tous les autres.

Quand ils furent tous venus à Bordeaux, il leur remontra son entente (intention), et leur dit qu'il vouloit chevaucher en France, et qu'il n'étoit mie là venu pour longuement séjourner. Cils (ces) seigneurs répondirent qu'ils étoient tous appareillés d'aller avec lui, et que aussi en avoient-ils grand désir. Si jetèrent leur avis l'un par l'autre, que en cette chevauchée ils se trairoient (porteroient) vers Toulouse, et iroient passer la rivière de Garonne d'amont dessous Toulouse, au port Sainte-Marie; car elle étoit durement basse et la saison belle et sèche. Si faisoit bon hostoier (guerroyer).

A ce conseil s'accordèrent les Anglois et fit chacun son appareil du plutôt qu'il pût. Si se départit le prince de Bordeaux à (avec) belles gens d'armes et étoient bien quinze cents lances, onze mille archers et trois mille bidaus, sans les varlets que les Gascons menoient avec eux. Si n'entendirent ces gens d'armes à prendre ni à assaillir nulle forteresse jusques

à tant que ils eurent passé la Garonne au port Sainte-Marie, à trois lieues près de Toulouse; et la passèrent adonc à gué. Ni passé avoit vingt ans, ceux du pays ne l'avoient vue si petite que elle fut en cette saison.

Quand les Anglois et les Gascons furent outre et logés au pays Toulousain, ceux de Toulouse se commencèrent durement à ébahir quand ils sentirent les Anglois si près d'eux. En ce temps étoit en la cité de Toulouse le comte d'Ermignach (Armagnac) auquel ceux de Toulouse avoient grand'fiance et c'étoit raison, autrement ils fussent trop déconfortés et à bonne cause, car ils ne savoient adonc que c'étoit de gré. Pour ce temps la cité de Toulouse n'étoit mie grandement menre (moindre) que la cité de Paris; mais le comte d'Armagnac fit abattre tous les faubourgs. Ni en un seul lieu il avoit plus de trois maisons. Et le fit pour ce qu'il ne vouloit mie que les Anglois se vinssent loger ni bouter le feu.

Ce premier jour que les Anglois eurent passé la rivière de Garonne le prince et tout son ost (armée) se logèrent dessus le pays en un très beau vignoble, et les coureurs vinrent courir jusques aux barrières de Toulouse, et là y eut forte escarmouche des uns aux autres des gens le comte d'Armagnac et des Anglois, et quand ils eurent fait leur emprise, ils retournèrent à leur ost (armée) et emmenèrent aucuns prisonniers. Si passèrent cette nuit tout aise, car ils avoient bien trouvé de quoi. A lendemain au matin, le prince et tous les barons de l'ost (armée) et leurs suivants s'armèrent et montèrent aux chevaux et se

mirent en ordonnance de bataille et chevauchèrent tout arréement (régulièrement), bannières déployées, et approchèrent la cité de Toulouse. Lors cuidoient (crurent) bien ceux de Toulouse avoir l'assaut, quand ils virent ainsi en bataille les Anglois approcher: si se mirent tout en ordonnance aux portes et aux barrières par connétablies et par métiers [1], et se trouvèrent bien de communauté (bourgeois) quarante neuf mille hommes qui étoient en grand'volonté de combattre les Anglois; mais le comte d'Armagnac leur défendoit et leur alloit au devant; et disoient que si ils issoient (sortoient) hors, ils seroient tous perdus, car ils n'étoient mie usés d'armes ainsi que les Anglois et les Gascons, et ne pouvoient faire meilleur exploit que de garder leur ville.

Ainsi se tinrent tous cois ceux de Toulouse et ne voulurent désobéir au commandement du comte d'Armagnac qu'il ne leur en mesvenist (mévint), et se tinrent devant leurs barrières. Le prince de Galles et ses batailles passèrent tout joignant Toulouse et virent bien une partie du convenant (disposition) de ceux de Toulouse, que si on les assailloit ils se défendroient. Si passèrent outre tout paisiblement sans rien dire, et ne furent ni traits (tirés) ni bersés (attaqués), et prirent le chemin de Mongiscar, à trois lieues avant, en allant vers Carcassonne. Si se logèrent ce second jour, les Anglois et les Gascons, assez

(1) Les corporations de métiers étoient formées en autant de compagnies commandées par leurs doyens. J. A. B.

près de là sur une petite rivière, et le lendemain bien matin se délogèrent et approchèrent la forteresse qui n'étoit fermée fors de murs de terre et de portes de terre couvertes d'estrain (paille), car on recouvre ens (dans) ou (le) pays, à grand dire, de pierre nequedent (nullement)[1].

Ceux de Mongiscar se cuidoient (croyoient) trop bien tenir, et se mirent tout à défense sur les murs et sur les portes. Là s'arrêtèrent les Anglois et les Gascons, et dirent que cette ville étoit bien prenable. Si l'assaillirent fièrement et vîtement de tous lez (côtés), et là eut grand assaut et dur, et plusieurs hommes blessés du trait et du jet des pierres. Finalement elle fut prise de force et le mur rompu et abattu; et entrèrent tous ceux ens (dedans) qui entrer y voulurent. Mais le prince n'y entra point, ni tous les seigneurs, pour le feu, fors que pillards et robeurs (voleurs). Si trouvèrent en la ville grand avoir. Si en prirent duquel qu'ils voulurent, et le remenant (reste) ils ardirent (brûlèrent). Là eut grand' persécution d'hommes, de femmes et d'enfants, dont ce fut pitié.

Quand ils eurent fait leur entente (intention) de Mongiscar; ils chevauchèrent devers Avignonet, une grosse ville et marchande et où on fait foison de draps, et bien y avoit adonc quinze cents maisons, mais elle n'étoit point fermée; et au dehors, sur un tertre, avoit un châtel de terre assez fort, où les riches hommes de la ville étoient retraits (reti-

(1) Car, à vrai dire, on ne recouvre jamais de pierre dans ce pays. J. A. B.

rés) et cuidoient (croyoient) être là bien assegur (assurés); mais non furent, car on les assaillit de grand randon (impétuosité). Si fut le château conquis et abattu, et ceux qui dedans étoient prisonniers aux Anglois et aux Gascons qui venir y purent à temps. Ainsi fut Avignon et prise et détruite, où ils eurent grand pillage, et puis chevauchèrent devers le Neuf-châtel Danry (Castelnaudary).

Tant exploitèrent les Anglois, que ils vinrent à Neuf-châtel Danry (Castelnaudary), une moult grosse ville et bon châtel, et remplie de gens et de biens; mais elle n'étoit fermée, ni le château aussi, fors de murs de terre selon l'usage du pays. Quand les Anglois furent venus devant, ils le commencèrent à environner et à assaillir fortement, et ceux qui dedans étoient à eux défendre. Ces archers qui devant étoient aroutés (assemblés) traioient (tiroient) si fort et si omniement (à la fois) que à peine se osoit nul apparoir aux défenses. Finalement cet assaut fut si bien continué et si fort, si éprouvèrent Anglois, que la ville du Neuf-châtel Danry (Castelnaudary) fut prise et conquise. Là eut grand'occision et persécution d'hommes et de bidaus; si fut la ville toute courue, pillée et robée (volée) et tout le bon avoir pris et levé. Ni les Anglois ne faisoient compte de peines (velours), fors de vaisselle d'argent ou de bons florins, et quand ils tenoient un homme, un bourgeois ou un paysan, ils le retenoient à prisonnier et le rançonnoient, ou ils lui faisoient meschef du corps, si il ne se vouloit rançonner.

Si furent la dite ville et le château de Neuf-châ-

tel Danry (Castelnaudary) tout ars et abattu, et renversés les murs à la terre; et puis passèrent outre les Anglois devers Carcassonne, et cheminèrent tant que ils vinrent à Villefranche en Carcassonnois, une bonne ville et grosse et bien séant, où demeuroient grand'foison de riches gens.

Sachez que ce pays de Carcassonnois et de Narbonnois et de Toulousain, où les Anglois furent en cette saison étoit en devant un des gras pays du monde, bonnes gens et simples gens qui ne savoient que c'étoit de guerre, car oncques ne furent guerroyés, ni n'avoient été en devant ainçois (avant) que le prince de Galles y conversât (arrivât). Si trouvoient les Anglois et les Gascons le pays plein et dru, les chambres parées de kieutes (tapisseries) et de draps, les écrins et les coffres pleins de bons joyaux. Mais rien ne demeuroit de bon devant ces pillards. Ils emportoient tout, et par spécial Gascons qui sont moult convoiteux.

Ce bourg de Villefranche fut tantôt pris et grand avoir dedans conquis. Si se logèrent et reposèrent demi jour et une nuit le prince et toutes ses gens. A lendemain, ils s'en partirent et cheminèrent devers la cité de Carcassonne.

La ville de Carcassonne siéd sur une rivière que on appelle Aude et tout au plain un petit en sus à la droite main, en venant de Toulouse. Sur un haut rocher siéd la cité qui est belle et forte et bien fermée de bons murs de pierre, de portes, de tours, et ne fait mie à prendre. En la cité que je dis avoient ceux de Carcassonne mis la plus grand'partie de

leur avoir et retrait (retiré) femmes et enfants; mais les bourgeois de la ville se tenoient en la ville qui pour ce temps n'étoit fermée que de chaînes. Mais il n'y avoit rue où il n'en y eut dix ou douze, et les avoit-on levées, par quoi on ne pouvoit aller, ni chevaucher parmi. Entre ces chaînes et bien assegur (assurés) par batailles se tenoient les hommes de la ville que on appelle ens (dans) ou (le) pays bidaus à lances et à pavais (boucliers) et tous ordonnés et arrêtés pour attendre les Anglois.

Quand les deux maréchaux de l'ost (armée) virent cette grosse ville ou bien par semblant avoit sept mille maisons et la contenance de ces bidaus qui se vouloient défendre, si s'arrêtèrent en une place devant la ville, et se conseillèrent comment à leur plus grand profit ils pourroient assaillir ces gens. Si que, tout considéré, conseillé et avisé, ils se mirent tous à pied, gens d'armes et autres, et prirent leurs glaives et s'en vinrent, chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, combattre parmi ces chaînes à (avec) ces bidaus qui les recueillirent faiticement (régulièrement) à (avec) lances et à (avec) pavais (boucliers). Là eut fait plusieurs grands appertises d'armes, car les jeunes chevaliers Anglois et Gascons qui se désiroient à avancer s'abandonnoient et se mettoient en peine de saillir outre ces chaînes et de conquérir leurs ennemis. Et me semble que messire Eustache d'Aubrecicourt, qui pour ce temps étoit un chevalier moult able (capable) et moult vigherrus (vigoureux) et en grand désir d'acquérir fut un des premiers, selon ce que je fus adonc informé, qui le glaive au poing saillit outre une chaîne, et

s'en vint combattre, ensonnier (harceler) et reculer les ennemis. Quand il fut outre, les autres le suivirent et se mirent entre ces chaînes, et en conquirent une, puis deux, puis trois, puis quatre, car avec ce que gens d'armes s'avançoient pour passer, archers traioient (tiroient) si fort et si omniement (à la fois), que ces bidaus ne savoient au quel entendre, et en y eut de tels qui avoient leurs pavais (boucliers) si cargiés de saiettes (flèches) que merveilles seroit à recorder. Finalement ces gens de Carcassonne ne purent durer, mais furent reculés et leurs chaînes gagnées sur eux et boutés tous hors de leur ville et déconfits. Si en y eut plusieurs qui se sauvèrent par derrière quand ils virent la déconfiture, et passèrent la rivière d'Aude, et s'en allèrent à garant en la cité.

Ainsi fut le bourg de Carcassonne pris, et grand avoir dedans, car les gens n'avoient mie tout vidé; et par spécial de leurs pourvéances (provisions) n'avoient-ils rien vidé. Si trouvoient Anglois et Gascons ces celliers pleins de vins; si prirent desquels qu'il voulurent, des plus forts et des meilleurs; des petits ne faisoient-ils compte. Et ce jour que la bataille y fut, ils prirent plusieurs riches bourgeois que ils rançonnèrent bien et cher.

Si ordonnèrent le prince et ses gens en la ville de Carcassonne pour les grosses pourvéances (provisions) qu'ils y trouvèrent onze mois et un jour, et aussi pour eux et leurs chevaux rafraîchir, et pour aviser comment, ni par quel voie il pourroient faire assaut à la cité qui leur fût profitable. Mais elle siéd si haut et est si très bien fermée de grosses

tours et de bons murs de pierre, que tout considéré, ils n'y pouvoient trouver voie que à l'assaillir ils ne dussent plus perdre que gagner.

Cette cité de Carcassonne dont je vous parole (parle) fut anciennement appelée Carsaude, car la rivière d'Aude s'y keurt (coule) au pied dessous, et la firent fermer et édifier Sarrasins. Oncques depuis on ne vit les murs, ni le maçonnement démentir. Et est celle où le grand roi de France et d'Allemagne, Charlemagne sist (s'arrêta) sept ans ainçois (avant) que il la pût avoir [1].

Quand ce vint au matin à heure de tierce que le prince et ses seigneurs eurent ouï messe et bu un coup, ils montèrent à cheval et se mirent en ordonnance pour passer le pont et la rivière d'Aude; car ils vouloient encore aller avant. Si passèrent tout à pied et à cheval et assez près au trait d'un arc de la cité de Carcassonne. Au passer on leur envoya des biens de la forteresse en canons et en espringalles (grandes frondes), carreaux gros et longs qui en blessèrent aucuns en passant, car d'artillerie la cité étoit bien pourvue. Quand le prince et tout son ost (armée) furent outre, ils prirent le chemin de Cabestain (Capestan), mais ils trouvèrent ainçois (avant) deux villes fermées Ourmes et Trebes, séantes sur une même rivière qu'ils pouvoient passer et repasser à leur aise. Ces deux villes étoient bien fermées de bons murs et de bonnes portes et tout à plaine terre.

(1) Froissart, qui étoit un grand lecteur de romans, confond souvent les traditions des légendes avec les traditions historiques. L'histoire de Charlemagne avoit été, autant que celle d'Arthur, défigurée par les romanciers, et peu à peu les jeux de leur imagination avoient usurpé

Si furent les gens qui dedans étoient si effrayés des Anglois qui avoient pris Carcassonne et plusieurs villes en devant que ils s'avisèrent qu'ils se racateroient (racheteroient) à (pour) non ardoir (brûler) et assaillir. Si que quand les coureurs furent venus à Ourmes, ils trouvèrent aucuns bourgeois de la ville qui demandèrent si le prince ou les maréchaux étoient en leur route (troupe). Cils (ceux-ci) répondirent que nennil: « Et pourquoi le demandez-vous? » — « Pour ce que nous voulons entrer en traité d'accord, si ils y vouloient entendre. »

Ces paroles vinrent jusques au prince. Si envoya le dit prince le seigneur de Labreth (Albret) qui vint jusques à là et en fit la composition parmi douze mille écus, qu'ils durent payer au prince, dont ils livrèrent bons ôtages; et puis chevauchèrent vers Trebes, qui se rançonnèrent aussi; et tout le plat pays d'environ étoit ars et brisé sans nul dé-

le crédit qui n'est dû qu'à la vérité. Le fait mentionné ici par Froissart est purement du domaine de la fable, aussi bien que le voyage de Charlemagne à Jérusalem et tant d'autres histoires fabuleuses dont ce souverain a été l'objet. Les hauts faits de Charlemagne à Carcassonne et à Narbonne sont tirés d'un roman intitulé *de Captione Carcassonæ et Narbonæ*, publié récemment par M. S. Ciampi à Florence d'après un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne sous le titre de *Gesta Caroli magni ad Carcassonam et Narbonam et de ædificatione monasterii Cressensis.* Ce roman attribué à un certain *Philumena*, que l'auteur prétend contemporain de Charlemagne, est en effet l'œuvre de quelque moine du treizième siècle, qui aura voulu relever le mérite de son abbaye de La Grasse en lui donnant Charlemagne pour fondateur. L'abbé Le Bœuf a parfaitement démontré (Voy. *les Mém. de l'Ac. des belles lettres*) que l'ouvrage qui porte le nom de Philumena n'a été composé que vers le règne de St.-Louis, c'est-à-dire au milieu du treizième siècle. J. A B.

port (délai). Et sachez que ceux de Narbonne, de Béziers et de Montpellier n'étoient mie bien assegur (assurés) quand ils sentoient les Anglois ainsi approcher. Et par spécial ceux de Montpellier, qui est ville puissante, riche et marchande, étoientà grand' angoisse de cœur, car ils n'étoient point fermés. Si envoyèrent les riches hommes la grigneur (majeure) partie de leurs joyaux à sauveté en Avignon ou au fort châtel de Beaucaire.

Tant exploitèrent les Anglois que ils vinrent à Cabestain (Capestan) une bonne ville et forte séant à deux lieues de Béziers et à deux de Narbonne. Et vous dis que cette ville de Cabestain (Capestan) est durement riche séant sur la mer[1], et ont les salines dont ils font le sel par la vertu du soleil. Si doutèrent (craignirent) ces gens de Cabestain (Capestan) à tout perdre, corps et biens, car ils étoient foiblement fermés et murés. Si envoyèrent au devant du prince et de son ost (armée) pour traiter, que il les laissât en paix et ils se racheteroient selon leur puissance. Le sire de Labreth (Albret), qui connoissoit auques (aussi) le pays, faisoit ces traités quand le prince y vouloit entendre. Si rançonnèrent ceux de Cabestain à payer quarante mille écus, mais (pourvu) que ils eussent cinq jours de pourvéances (provisions), et de ce livrèrent-ils ôtages. Depuis me fut dit qu'ils laissèrent prendre leurs ôtages et ne payèrent point d'argent, et se fortifièrent tellement de fossés et de palis que pour atten-

(1) Capestan n'est pas sur la mer, mais près d'un lac. J. A. B.

dre le prince et toute son ost (armée). Je ne sais de vérité comment il en alla, si ils payèrent ou non, mais toute fois ils ne furent point ars (brûlés) ni assaillis; et s'en vinrent les Anglois à Narbonne et se logèrent au bourg.

A Narbonne [1] a cité et bourg. Le bourg pour le temps étoit une grosse ville non fermée séant sur la rivière d'Aude qui descend d'amont vers Carcassonne, et dessous Narbonne, à trois lieues, elle chiéd (tombe) en la mer qui va en Chipre et par tout le monde.

La cité de Narbonne qui joint au bourg étoit assez bien fermée de murs, de portes et de tours et

(1) Robert d'Avesbury a publié trois pièces en François, qui montrent avec quelle exactitude Froissart étoit informé des détails des événements de son temps, pour lesquels nous n'avons souvent que son témoignage. Voici ces pièces qui sont d'un grand intérêt historique, nos historiens et les historiens Anglois n'ayant parlé que fort succinctement de cette campagne.

Lettre du prince de Galles à l'évêque de Winchester.

« Reverent Piere en Dieux et tres-foiable (féal) amy, endroit des novels ceaundroites, voillez savoir qe puis la feisance de nos darreins lettres queux nous vous envoiasmes, accordé est par avys et conseil de touz les seignours esteauntz entour nous et de seignours et de barouns de Gascoigne, par cause que le countе d'Ermynake (Armagnac) estoit cheveteyn (chef) des guerres notre adversarie et son lieutenant en tut la païs de Lange de oke (Languedoc) et pluis avoit grevé et destruit les lieges (liges) gentz notre très honouré seigneur et piere le roy et sa païs que nul aultre en yceles parties, que nous deveroms trere vers son païs d'Ermynake. Si alasmes l'aundroit parmy la païs de Julyac la quele se rendi a nous od (avec) les forteresces que dedeins estoient. Si chivachasmes après parmy la païs d'Erminake, grevauntz et destruiauntz la païs, de quoy les lieges notre dit très-honouré seigneur as queux il avoit devaunt grevé estoient mult reconfortez; et d'illesqes passames parmy la terre de la viscounté de la ryvere (rivière). Si chi-

là dedans est l'hôtel le comte Aymeri de Narbonne qui pour ce temps que le prince de Galles et les Anglois se vinrent loger au bourg y étoit, et grand' foison de chevaliers et d'écuyers du pays Narbon-

vachasmes après la païs du counte d'Astrak (Astarac) et d'illesqes parmy la counte de Comenges, tanqe à une ville appellé Seint-Matan (St.-Bertrand) q'estoit la meillour ville du dit countée, la quelle ceaux dedeinz estoient voideront (vuidèrent) a la venue de noz gentz. Et puis passasmes par la terre le counte de Isle, tanqe nous venismes a une leage (lieue) de Tholouse, où le dit counte d'Ermynake et aultres grauntz noz enemys estoient assemblés, où nous demurrasmes par II jours. Et d'illesqes prismes notre chemyn et passasmes en un jour les ryvers de Geroundc et de Ariage (Ariége) à une leage (lieue) par amount Tholouse, qe sount assetz reddes et fortz a passer, saunz gaires parde (perdre) de nos gentz; et loggasmes la nuyt à une leage de l'autre lée de Tholouse. Et prismes notre chemyn parmye Tholousane où estoient meyntes bones villes et forteresces arz et destruitz, qar la terre estoit mult riche et plentenouse (planturcuse); et si n'estoit nulle journé qe villes, chasteux et forteresces n'estoient prises par ascune de noz batailles ou par chescune. Et d'illesqes alasmes a la ville de Avinonetes (Avignonet) q'estoit bien graunt et fort, et fust par force dedeinz quelle estoient loggez toutz nos batailles. Si alasmes d'illeosqes à Chastielnaudary (Castelnaudari) où nous venismes la veille de Toutz Seintes (Toussaints) et demurrasmes illesqes le jour de le feste tout lost dedeinz loggé. Et dilesqes prismes notre chemyn à Carascon (Carcassonne) q'estoit belle ville et graunt, et grauntz cheveynteyns (capitaines) dedeinz et des gentz d'armes et communes a graunt nombre, qar tut le pluis de gentz du païs de Tholousane tant qe la estoient fuis; mais a notre venue ils guerperent la ville et s'enfuirent à l'auncien ville q'estoit mult fort chastiel. Si demurrasmes illesqes II jours tut l'ost dedeinz loggé; et le tierce jour entier demurrasmes sour lardour (pour brûler) de la dite ville, si q'ele estoit netement destruit et defet. Et puis chivachasmes tut la païs de Carcassèes, tant qe nous venismes à la ville de Nerbone q'estoit noble ville et graunt assetz pluis qe n'estoit Carcassone laquelle les gentz d'icelle guerperount (déguerpirent) et mistrent en chastiel (se mirent dans le château) dedeintz que le estoit le vicounte de Nerbone od (avec) D cent hommes d'armes, à ceo come dist est, où nous demurrasmes II jours, l'ost dedeinz loggé; à quelle heure le Seint Piere le pape maunda devers nous II evesques les queux maunderent a nous pour conduyt avoir, lequele nous ne lor

nois et d'Auvergne que le dit comte y avoit fait venir pour aider à garder sa cité. En la cité a canonneries (canonicats) moult grandes et moult nobles et sont en une église on dit de Saint Vist et

vodroms (voulûmes) ottroier; qar nous ne vorroms (voulions) entrer en treté nul tanqe nous saissoms (sçussions) la volunté notre très-honouré seigneur et piere le roy d'Engletere, et nomement par cause que nous avoms novelx qe notre seigneur estoit passé la mear ovesque sa poar (son pouvoir). Einz lour remandasmes par noz letres qe s'ils vorront (vouloient) treter ils se treassent devers luy, et ceo q'il nous vorroit comaunder nous le ferrons, et en tiele manere ils se retournerent. Et illeosqes prismes notre consail vers où nous purrons meultz (mieux) trere; et par cause qe nous avoms novels de prisoners et aultres qe noz enemys estoient assemblez et venoient après nous pour nous combatre, nous retournasmes devers eaux daver en la bataille deinz les treiz jours en suauntz, et sour notre retourn devers eaux ils se retournerent devers Tholouse. Si les pursuismes a graunte journés tanqe près Tholouse où nous prismes notre chemyn à passer Gerounde à une vile appellé Calboun (Carbonne) à trois leages (lieues) de Tholouse, où nous demurrasmes un jour. Et la nuyt suaunt devaunt la my nuyt nous viendrent novelx qe les ennemys od (avec) tut lour poair, c'est assavoir, le counte d'Erminake, le constable de Fraunce, le mareschal Clermound et le prince d'Orenge ensemblement od plusours aultres grauntz de ycelles parties estoient venuz de Tholouse et se loggerent à II leages près de notre reregard (arrière garde) où ils pardrent (perdirent) de lour gentz et cariages (bagages) sour lour loggier. Sour quelles novels nous treismemes (tirâmes) devers eaux; et sour ceo mandasmes hors monseir. Barth. de Burgwesh. mounseir Johan Chaundos, mounseir James d'Andelé, mounseir Bawdewin Botour, mounseir Thomas de Filtoun et aultres de nôtres à la mountance de XXX gleyves de noz certifier de certeinté desditz enemys; les queux chivachoient devers eux tanqe ils viendrent à une ville où ils troverent CC hommes d'armes de lour, ove les queux ils avoient (eurent) a feare et pristerount de eaux XXX et V hommes d'armes. Sour quele busoigne les ennemis se hastoient mult affraément (avec beaucoup d'effroi) à lour logges et tendrent lour chemyn tout droit à les villes de Lombeys et Sauveterre, lesquel'es villes n'estoient l'une de l'autre que dimi lege (lieue) Engleis; devaunt quelles nous nous loggasmes la nuyt si près de eaux que nous purroms (pouvions) veer (voir) lour fewes en lour logges; mais il y avoit entre eaux et nous une grande profunde ryver; et de nuyt devaunt

valent par an bien cinq mille florins. Cette marche de Narbonne est un des bons et des gras pays du

notre venue ils ont debrusé les pountz, si qe nous ne purroms (pûmes) passer tanqe lendemayn qe nous mandasmes nos gentz devaunt pour refeare les ditz pountz. Et d'illesqes les enemys se treerent à la ville de Gymound (Gimont) où nous venismes le jour qu'ils y viendroun (vinrent) et devaunt q'ils purroient (pussent) entrer la dite ville, noz gens pristrent et tuerent tut plein de lour (des leurs); et mesme celle nuyt nous loggasmes devaunt la dite ville et demurrasmes illeosques lendemayn tout la jour, entendauntz d'aver eu la bataille. Et le dit jour estoioms armez od toutz noz batailles ès champs devaunt le solail levaunt, où nous vendrent novelx qe devaunt jour la plus graunt partie de lour ost estoient departez mais les cheveynteyns demurrerent en pées en la dite ville q'estoit graunt et forte pour tenir encountre multz dez gentz. Et après celes novels nous retournasmes à nos logges et prismes consail qe meultz (mieux) nous seroit a feare. Sourqoi, nous n'entendismes pas q'ils verront (voulussent) aver le bataile accordez estoit (fut) qe nous nous deverons (devions) trere devers noz marches, en manere et solonc (se'on) ceo qe mounseir Richard de Stafforde vous savera plus pleinement dire qe nous ne vous puissoms escrivere; a qi voillez de cestes choses et toutz aultres q'il dira et monstera de par nous doner plein foie et credence. Reverent piere en Dieux et très fiable amy, luy tut puissaunt vous eit toutz jours en sa garde. Doné soutz notre secré seeal à Burdeaux le jour de Noel. »

Lettre de J. de Wingfeld, commandant dans l'armée du prince de Galles et un de ses principaux conseillers.

Mounseir, quaunt as novels devers noz parties vous please entendre qe mounseir le prince et toutz les countes, barons, banerets, chivalers et esquiers estoient en fesaunce (à la date) du ceste en bone santé; et mounseir n'ad en toute cestes viage pardue nul chivaler ne esquier sinoun mounseir Johan de Lisle qe fust tuez moult merveilousment d'un quarel, le tierce jour qe nous entrasmes en les terres de nos enemys, et morrust le XVeme jour octobre. Et mounseir, vous please savoir qe mounseir ad chivachée parmye le countée d'Ermynake et ad pris illesqes plusours villes encloses et les ad arz et destruitz, hors pris certayns villes q'il ad estably. Et puis il ala en la viscounté de Ryver (Rivière) et prist une bonne ville q'ad (qui a) à noun Pleasaunce (Plaisance) q'est chief ville du païs et l'ad arz et destruit et tut la pais environ. Et puis il alla en la countée d'Astryk (d'Astarac) et prist plusours villes et gasty et destruit tut la païs. Et puis en la countee de

monde, et quand les Anglois et les Gascons y vinrent ils le trouvèrent durement riche et plein. Voir (vrai),

Comenge, et prist illeosques plusours villes et les fit ardre et destruire et tout la païs et prist la chief ville q'ad à noun Seint Matan (St.-Bertrand) et est auxi graunde ville comme Norwiche. Et puis entre en la countée de Lisle et prist graunt partie des villes encloses et fist ardre et destruire plusours bonnes villes trespasses (éparses). Et puis entra en la seigneurie de Tholouse a la (et là) et passames la ryver de Geronnde a (et) une aure ryver (l'Arriège), une leage (lieue) amount Tholouse, q'est mult graunt; qar nos enemys avoient debrusé toutz les pountz d'une partie Tholouse et d'autres, forspris les pounts en Tholouse que la ryver va parmy la ville. Et le constable de Fraunce, le marschal de Clermound, le counte d'Ermynake étoient od graunt poar en la dite ville à mesme le heure. Et la ville de Tholouse est mult graunt et forte et beale et bien enclose; et il n'avoit nully en notre host qe unques savoit gué illesqes; mais par la grâce de Dieux qe homme le trovast. Et puis il ala parmi la seigneurie de Tholousane et prist plusours bonnes villes encloses, et les ad ars et destruitz et tout la païs envyroun. Et puis entrasmes en la seignourie de Karkasonne, et plusours bonnes villes prismes avant que nous venismes à Carcasoun; et prist la ville de Carcasoun q'est plus graunt, plus fort et plus beale qe Euerwick (Yorck); et tut celle ville et toutz les autres villes et païs fusrent arz et destruitz. Et puis passasmes par plusours journées fusmes passez la païs de Carcasoun, et entrasmes en la seignourie de Nerbone et prismes plusours villes et les gastasmes tanqe nous venismes à Nerbone. Et la ville de Nerbone se teneit et fust gagné par force; et la dite ville est poi meyndre (peu moindre) de Loundres, et est sour la mear de Grece et y n'ad de la dite ville à la haute mear de Grece qe deux petitz leages (lieues); et il y a port de mear et arivalle (rivage) où les navires abordent aisément, dount la eawe vient à Nerbone, et Nerbone n'est qe quinze leages (lieues) de Mountpelleres (Montpellier) et dix-huit de Egemort (Aigues-Mortes) et trente de Avynon. Et vous please savoir que le seint piere maunda (envoya) ses messagers à mounseir qe ne fusrent qe sept leages de luy; et les messages maunderent (envoyèrent) un serjaunt d'armes qe fust serjaunt d'armes des huys de la chambre le seint piere od lour lettres à mounseir, em pryauntz q'ilz purroient (pussent) aver conduyt de venir à mounseir, mounstrantz a luy lour messages del seint piere, qe fust pour treter entre mounseir et sez adversaries de Fraunce. Et le dit messager estoit (fut) deux jours en l'ost avaunt qe mounseir luy voleit veer ou resceyvre

est que ceux du bourg de Narbonne avoient retrait (retiré) en la cité leurs femmes et leurs en-

ses lettres. Et ceo fust l'encheison (à l'occasion) qe mounseir eust novelx qe la poair de Fraunce estoit venuz hors de Tholouse d'encoste Carcasoun; issint (de sorte) qe mounseir voudroit turner (retourner) ariere sour eaux sodeignement; et ensi fist. Et le tierce jour quaunt nous deveroms avoir venir sour eaux, ils avoient novelx de nous devaunt le jour, et lour retrecrent et disparirent (disparurent) devers lez mountaygnes et les forées et alerent à graundes journées devers Tholouse. Et les gentz du pais qe fusrent lour guydes de lour amener cele chemyn partie de eux fusren pris à lour retourner de eaux. Et pour ceo qe le serjaunt d'armes le seint piere fust en ma garde, jeo luy fice examyner les guydes qe fusrent ensi prises, qar le guyde q'il examyna fust le guyde le constable de Fraunce celle native (natif du pays); et il purreit bien veer et counstre (connoître) le contenau ce de les Frauncèis par l'examinement. Et jeo disoi al dit serjaunt q'il purroit bien dire à seint piere et à toutz les aultres de Avynoun ceo q'il avoit veu et oye. Et quaunt al responnse qe mounseir fist as messages, vous tiendrés bien paiés si vous seussez tout le manère; qar il ne voleit soffrer (souffrir) en nul manère lez dits messages venir pluis près de lui, mais s'ils voudront treter q'ils maundassent au roy mounseir, et qe mounseir ne voleit rien feare si ne soit par comandement du roy, mounseir ne voleit oyer nul tretée saunz soun maundement. Et del retourner mounseir aprés ses enemys, et del passage de Geronde et de lez prises de chastiels et villes en celle chemyn et d'aultres choses q'il ad fait soür ses enemys en poursuaunt de eux, qe sount mult beales et honourables, come plusours gentz entendount en manere come mounseir Richarde de Stafforde et mounseir William de Burtoun saueroumt pluis pleinement monstrer qe jeo ne vous puisse par letres maunder; qar ceo seroit trop pour escrivere la manere. Et mounseir chivacha sour les enemys huit semaygnes entiers et ne sojourna en toutz lieus forsqe ouze jours. Et entenk en certain qe pu sqe ceste guerre commencea devers le roy de Fraunce y n'ont unqes tiel part en tiele destruccion come il ad eu à ceste chivaché; qar la pais et les bones villes qe sount destruitz à ceste chivaché trova à roy de Fraunce pluis chescun an à maintenir sa guerre qe ne fist la moitié de son roialme, horspris l'eschaunge q'il fist chescun an de sa moneie et l'avantage et custume (coutume) q'il prent du celle de Peyto (Poiton), come jeo vous saueray monstier par bone remembrance qe, fusrent trovez en diverses villes en les hostés de resceiveurs; qar

fants et partie de leur avoir, et encore en trouvèrent les Anglois et les Gascons assez. Quand les Anglois

Carcasoun et Lemoignes (Limoux) q'est ausci graunt come Carcasoun et deux aultres villes de costé Carcasoun troverount chescun an au roy de Fraunce les gages de mil hommes d'armes et oultre ceo C mil escutz veux (vieux) pour maintener la guerre. Et entenk par les remembraunces qe nous trovasmes qe les villes en Tholousane qe sount destruitz et les villes en Carcasoun et la ville de Nerbone et de Nerbondoys troverent chescun an, ove la summe suisdite, en ayde de sa guerre, CCC mil escutz veux, come bourgeos de les graundes villes et aultres gentz du pais qe deveroient aver bone conissaunce, nous ount dist. Et par l'ayde de Dieux si mounseir eust de qey de maintener ceste guerre et de feare le proffit du roy et soun honour, il enlargisseroit bien les marches et gaigneroit plusours lieux, qar noz enemys sount mult estonez. Et à feisaunce (à la date) du ceste mounseir avoit ordeigné de maunder toutz les countes et toutz les barons à demurrer à diverses lieus sour les marches pour faire chivachés et grever ses enemys. Mounseir, aultres novelx à présent ne vous say maunder; mès voz volentés qe vous plerra devers moy toutz jours le moy voilletz par voz letres comaunder come à le votre a tout ma poair. Moun très honourable seignour, bone vie, joye et sanité vous doigne Dieu et long. Escrite à Burdeaux le meskerdy proschein devaunt Noel (a).

Autre lettre de Wingfeld à Richard de Stafford, qui, après être venu faire la guerre en Gascogne, étoit retourné en Angleterre.

Très cher S. et très fyable amy, endroit des novels; puis votre departir voillez savoir qe sount pris et rendutz cinq villes encloses, c'est assavoir, port Seinte Marie, Cleyrak (Clerac), Tonynges (Toneins), Burgh, Seint Piere, Chastiel Sacra (Castel-Sacrat) et Brassak (Barsac); et dix-sept chastiels, c'est assavoir, Coiller, Buset, Levinak (Levignac), deux chastiels appellez Boloynes qe sount bien près l'un de l'autre, Mounjoye, Viresch, Frechenet (Fraissinet), Mountoundre (Montendre), Pusdechales, Mounpoun (Montpont), Mountanak (Montagnac ou Montignac), Valeclare, Benavaunt (Benevent), Lystrak (Lissac ou Lussac). Plasak (Plassac), Contdestablisoun et Mounrivel (Montravel). Et voillez savoir qe Mounseir Johan Chaundos, mounseir James d'Audelé et voz gentz qe sount ovesqe

(a) Le jour de Noel en 1355 étoit un vendredi; ainsi le mercredi précédent étoit le 23 décembre. J. A. B.

eurent conquis le bourg de Narbonne sur les Narbonnois desquels il y eut morts et pris assez, ils se

caux et les aultres Gascoignes qe sount en lour companye, et mounseir Baldewyn Botort et celle companye et mounseir Renaud Cobham pristrent la dite ville q'ad à noun Chastiel Sacrat, par assaut; et le bastard de Lisle qe fust capitain de la dite ville fust tué auxi come ils assaillerent, qe fust feru od un saete parmy la teste. Et mounseir Renaud est retourné arere vers Lanedak, et mounseir Bawdewin vers Brassak od lour compagnye et mounseir Johan et mounseir James et ceaux de lour compagnye sount demurrez en Chastiel Sacrat et ount assez de toutz maners vivres entre cy et le Seint Johan, si ne soit de pessoun (poisson) frès et clowes, come nous ount maundé par lour letres. Sour quoy y ne covient pas qe vous pensez de vos bones geantz; et sount en celle vile plus qe CCC gleyves et de CCC servauntz et CL archiers; et ount chivaché devaunt Agente (Agen) et arz et destruiz toutz lour molyns, et auxi ount debrusé et arz lour pountz qe aloient oultre Geroude, et ount pris un chastiel hors de la dite ville, et là ount estably. Et mounseir Johan d'Ermynake et le seneschal d'Agenois q'estoient en la ville de Agente ne voillent une foitz butere (mettre) hors lour teste ne nulle de lour geatz, uncore ount ils este devaunt la dite ville II foitz. Et mounseir Busgaud (Boucicaut) estoit venuz et mounseir Ernald d'Espaigne et Grymoton de Chambule (de Chambly) od CCC gleyves et CCC servauntz Lombardes, et sount en la ville de Muschak (Moissac) q'est en Cressy (Quersi), et n'est forsqe une leage (lieue) de Chastiel Sacra et une leage de Brassak; et vous purretz bien penser q'il avera (y aura) illesqes bon companye pour assaier (essayer) chescun compaignoun aultre. Et voillez savoir qe mounseir Bartheu est à Coniak od VI vingt hommes de armes de l'hostel mounseir et VI vingt archiers, et le Capitan (Captal) de la Buche (Buch), le sire Mounferraunt (de Montferrant) et le sire de Crotoin q'ount bien ovesqe caux CCC gleyves et VI vingt archiers et CC servauntz; et sount en Tailburgh (Taillebourg), Tanney (Tonney Charente, ou Tonney Boutonne) et Rocheford des gentz d'armes, issint q'ils poient bien estre quaunt ils sount ensemble DC gleyves. Et à feisaunce du cestes estoient hors sour une chivaché vers Ango (Anjou) et Peyto (Poitou). Et les countes de Suthfolk, d'Oxenforde (d'Oxford) et de Salusbury, le sire de Mussenden (Mucidén), mounsire Elys de Pomers (Pomiers) et aultres Gascoignes ovesqe caux qe sount bien pluis qe D cents gleyves et CC servauntz et CCC archiers; et estoient à feisaunce du cestes vers les parties de Notre Dame de Rochenecade (Roquemadour), et ount

logèrent à leur aise en ces beaux hôtels dont il y avoit à ce jour plus de trois cents, et trouvèrent ens (dedans) tant de biens, de belles pourvéances (provisions) et de bons vins qu'ils n'en savoient que faire.

Et étoit l'intention du prince que de faire assaillir la cité ainsi qu'il fit, et du prendre; car dit lui fut, s'ils la prendoient, ils trouveroient tant d'or et d'argent dedans, de bons joyaux et de riches prisonniers que le plus pauvre des leurs en seroit riche à toujours. Et aussi le prince attendoit la redemption de ceux de Cabestain (Capestan) et d'aucunes villes et châteaux en Narbonnois qui s'étoient rançonnés à non ardoir (être brûlés). Si se tenoient tout aises

esté hors pluis qe XII jours, et n'estoient revenuz au départir de cestes. Mounsire Johan Chaundos, mounsire James et mounsire Baudewin et ceaux qe sount en lour companye sount auxi hors sour une chivaché devers lour parties. Mounsire Renaud et ceux de Mesoun od les Gascoignes qe sount en lour companye sount auxi hors en une chivaché vers lour parties. Le counte de Warrewyk ad esté à Tonynges (Tonneins) et à Clerak au prendre ycelles villes, et est au feisaunce de cestes devers Mermande (Marmande) pour destruire lour vines et tout autre chose q'il purra destruire de eux. Mounsire est à Leybourne (Libourne), et le sire de Pomers à Frensak (Fronsac) qe n'est qe un quarter de une leage de Leybourne. Et les gentz mounsire gisoient auxi bien à Seint Milioun (Saint-Emilion) come à Leybourne. Et mounsire Berarde de Bret (d'Albret) est illesqes ovesqe luy. Et mounsire gaite novels lesquelles il deit aver, et solone les novels qu'il auera il se trelera (tirera) od (où) il semble qe meultz soit sour soun honour. Au feisaunce du cestes le counte d'Ermynake estoit à Avynoun, et le roy d'Arragoun est illesqes. Et toutz aultres parlaunces qe fusrent en diverses lieus dount vous en avez conisaunce jeo ne vous say maunder. A fesaunce du cestes, très cher sire, aultre chose ne vous say maunder à vous, mais qe vous pensés d'envoier novels à mounsire a le pluistost come en nul manere bonement purretz. Très cher sire, notre sire vous doigne bone vie et long. Escrt à Leybourne le XXII.e jour de janever (1356) J. A. B.

sur cette belle rivière d'Aude, eux et leurs chevaux, et buvoient de ces bons vins et de ces bons muscades et toudis (toujours) en espoir de plus gagner.

Si devez savoir que ces cinq jours que le prince fut au dit bourg de Narbonne, il n'y eut oncques jour que les Anglois et Gascons ne fissent et livrassent cinq ou six assauts à ceux de la cité, si grands, si forts et si merveilleux que grand'merveille seroit à penser comment de chacun assaut ils n'étoient pris et conquis. Et l'eussent été, il n'est mie doute, si ne fussent les gentilshommes qui en la cité étoient; mais ceux-ci en pensèrent si bien, et s'y portèrent si vassamment (vaillamment) que les Anglois ni les Gascons n'y purent rien conquerre (conquérir). Si s'en partirent le prince et toutes ses gens; mais à leur département, les Anglois, varlets et pillards, payèrent leurs hôtes, car ils boutèrent en plus de cinq lieux le feu au bourg, par quoi il fut tout ars (brûlé).

Si chevauchèrent le prince et ses gens, en retournant vers Carcassonne, car ils avoient tant conquis d'avoir et si en étoient chargés que pour cette saison ils n'en vouloient plus; de quoi ceux de Béziers, de Montpellier, de Lunel et de Nîmes, qui bien cuidoient (croyoient) avoir l'assaut, en furent moult joyeux, quand ils sçurent que les Anglois leur tournoient le dos. Et vinrent les Anglois en une bonne grosse ville par delà la rivière d'Aude, car ils l'avoient passée au pont de Narbonne en Carcassonnois, que on appelle Limoux, et y fait pines (velours) plus et meilleurs que d'autre part.

Cette ville de Limoux pour le temps d'adonc étoit

foiblement fermée. Si fut tantôt prise et conquise et grand avoir dedans; et y eut ars (brûlé) et abattu à leur département plus de quatre cents maisons et beaux hôtels, dont ce fut grand dommage.

Ainsi fut en ce temps ce bon pays et gras de Narbonnois, de Carcassonnois et de Toulousain pillé, dérobé, ars (brûlé) et perdu par les Anglois et par les Gascons. Voir (vrai) est que le comte d'Armagnac étoit à Toulouse et faisoit son amas de gens d'armes à cheval et à pied pour aller contre eux, mais ce fut trop tard; et se mit à champs à (avec) bien trente mille hommes, uns et autres, quand les Anglois eurent tout essillié (ravagé) le pays. Mais le dit comte d'Armagnac attendoit monseigneur Jacques de Bourbon qui faisoit son amas de gens d'armes à Limoges et avoit intention d'enclore les Anglois et Gascons, mais il s'émut aussi trop tard; car le prince et son conseil, qui ouïrent parler de ces deux grandes chevauchées que le comte d'Armagnac et messire Jacques de Bourbon faisoient, s'avisèrent selon ce et prirent à leur département de Limoux le chemin de Carcassonne pour repasser la rivière d'Aude, et tant firent qu'ils y parvinrent. Si la trouvèrent en l'état où ils la laissèrent, ni nul ne s'y étoit encore retrait (retiré). Si fut tellement pararse (brûlée) et détruite des Anglois que oncques n'y demeura de ville pour héberger un cheval, ni à peine savoient les héritiers (propriétaires), ni les manants (habitants) de la ville rassener (assigner) ni dire de voir (vrai): « Ci sist (est) mon héritage. » Ainsi fut-elle menée.

Quand le prince et ses gens eurent repassé la rivière d'Aude, ils prirent leur chemin vers Montroyal (Montréal) qui étoit une bonne ville et fermée de murs et de portes et siéd en Carcassonnois. Si l'assaillirent fortement quand ils furent là venus, et la conquirent de force, et grand pillage dedans que ceux du pays y avoient attrait (retiré) sur la fiance (foi) du fort lieu; et là eut morts grand'foison de bidaus, hommes de la ville, pourtant (attendu) qu'ils s'étoient mis à défense et qu'ils ne s'étoient voulu rançonner; et fut au département des Anglois la ville toute arse (brûlée), et puis prirent le chemin des montagnes, ainsi que pour aller vers Fougans et vers Rodais (Rhodez), toudis (toujours) ardant (brûlant) et essillant (ravageant) pays et rançonnant aucunes villes fermées et petits forts qui n'étoient mie taillés d'eux tenir. Et devez savoir que en ce voyage le prince et ses gens eurent très grand profit; et repassèrent les Anglois et les Gascons tout paisiblement dessous la bonne cité de Toulouse au port Saint Marie la rivière de Garonne, si chargés d'avoir que à peine pouvoient leurs chevaux aller avant. De quoi ceux de Toulouse furent durement émus et courroucés sur les gentilshommes, quand ils sçurent que les Anglois et les Gascons, sans eux combatire, avoient repassé la rivière de Garonne, et s'étoient mis à sauveté, et en parlèrent moult vilainement sur leur partie; mais tout ce se passa. Les pauvres gens le comparèrent (payèrent) qui en eurent adonc, ainsi qu'ils ont encore maintenant toudis (toujours) du pire.

Ces chevauchées se dérompirent, car le prince s'en retourna à Bordeaux et donna une partie de ses gens d'armes congé et spécialement les Gascons pour aller visiter les villes et leurs maisons; mais telle étoit l'intention du prince, et si leur disoit bien au partir, que à l'été qui revenoit, il les meneroit un autre chemin en France, où ils feroient plus grandement leur profit qu'ils n'avoient fait, ou ils y remettroient tout ce qu'ils avoient conquis et encore du leur assez. Les Gascons étoient tout confortés de faire le commandement du prince et d'aller tout partout là où il les voudroit mener.

XXe. ADDITION.

Comment ceux de Rouen et d'Évreux se refusèrent a l'établissement d'une gabelle sur le sel par l'ennortement du seigneur de Harcourt et du roi de Navarre et comment le roi Jean fit mettre les mains sur le roi de Navarre en le chatel de Rouen.

Nous nous souffrirons un petit à parler du prince et parlerons d'aucunes incidences qui avinrent en cette saison, qui trop grévèrent le royaume.

Vous avez bien ouï conter ci-dessus comment messire Charles d'Espagne fut mort par le fait du roi de Navarre, dont le roi de France fut si courroucé sur le dit roi, quoiqu'il eut sa fille épousé, que oncques depuis ne le put aimer, comment que par moyens et par bonnes gens qui s'en ensonnyèrent (entremi-

rent), le roi de France, pour eskiewer (éviter) plus de dommage en cette année lui pardonna.

Or avint que les consaus (conseillers) du roi Jean l'ennortèrent (conseillèrent) à ce que pour avoir aide sur ses guerres il mit aucune gabelle sur le sel [1] où il trouveroit grand'reprise pour payer ses soudoyers. Si la mit le roi [2]; et fut accordée en trop de lieux en

(1) On attribue communément l'institution de la gabelle ou impôt sur le sel à Philippe le Long, qui l'établit par une ordonnance du 25 février 1318: mais on en trouve des preuves bien plus anciennes dans notre histoire. Une ordonnance de St.-Louis en 1246 en fait mention. C'étoit d'ailleurs un tribut des empereurs romains et il est probable qu'il aura survécu à leur domination, quoiqu'il ait été souvent modifié depuis. J. A. B.

(2) L'ordonnance dont parle ici Froissart est une des plus importantes pour notre histoire: on la trouve en entier dans le T. 3 du *Recueil des ordonnances in-folio* et dans le *Recueil des anciennes lois françoises* de M. Isambert à l'année 1355. Cette ordonnance annonce que déjà l'esprit de liberté recommençoit à se faire jour et que les usurpations successives des souverains sur les droits de la nation ne trouvoient plus la même docilité. Les trois états n'accédèrent aux demandes pécuniaires de la couronne que sous la condition que les receveurs seroient des gens à eux; une réunion des trois états fut stipulée pour l'année suivante; le roi s'obligea à ne plus faire fabriquer de mauvaise monnoie; et enfin, parmi plusieurs autres réglements d'utilité publique, il fut arrêté que le *droit de prise* exercé d'une manière si arbitraire par le plus mince officier de la couronne, droit que tant d'ordonnances précédentes n'avoient pu rendre moins oppressif pour les peuples, seroit tout à fait aboli; que ceux qui voudroient l'exercer seroient traités comme autant de voleurs publics, qu'on seroit autorisé à repousser la force par la force pour se soustraire à leurs demandes, et que même « si ceux sur lesquels on vouloit exercer ces mesures arbitraires n'étoient pas assez forts pour résister, ils pouvoient appeler aide de leurs voisins et des villes prochaines, lesquelles se pouvoient assembler par cri ou autrement selon ce que bon leur sembloit. » De grands bienfaits devoient sans doute résulter de cette répression du despotisme des agents inférieurs, mais le désordre des guerres civiles empêcha l'exécution de ces mesures. En donnant au gouvernement les moyens de repousser l'étranger, on le rendit assez

France, et la levèrent les impositeurs. Donc pour cette imposition et gabelle il avint un grand meschef en la cité d'Arras en Picardie [1], car la communauté de la ville se rebellèrent sur les riches hommes et en tuèrent, sur un samedi à heure de tierce jusques à midi, quatorze des plus suffisants dont ce fut pitié et dommage et est quand méchants gens sont au dessus des vaillants hommes. Toutefois ils comparèrent (payèrent) depuis, car le roi y envoya son cousin monseigneur Jacques de Bourbon, qui fit prendre tous ceux par lesquels la motion (sédition) avoit été faite et leur fit sur la place couper les têtes.

J'ai de cette gabelle touché un petit, pourtant (attendu) que quand les nouvelles en vinrent en Normandie, le pays en fut moult émerveillé, car ils n'avoient point appris de payer telle chose [2]. En ce temps y avoit un comte en Harcourt qui siéd en Normandie qui étoit si bien de ceux de Rouen qu'il vouloit. Si que il dit, ou dut avoir dit, à ceux de Rouen qu'ils seroient bien serfs et bien méchants,

fort pour consolider le pouvoir absolu dans l'intérieur; et après quelques siècles on en vint au point de remettre en discussion des droits si nettement reconnus non seulement dans l'ordonnance du roi Jean, mais dans les ordonnances des rois ses prédécesseurs, qui en établissant des réglements arbitraires n'alléguoient nullement leurs droits, mais la nécessité des temps et en promettoient chaque fois régulièrement l'abolition prochaine. J. A. B.

(1) Cet impôt excita toujours des troubles en France. Sous Philippe de Valois, qui l'augmenta et le diminua tour à tour en 1331, en 1342 et en 1345, il avoit déjà donné lieu à des soulévements et suivant le *Miroir historial*: *Ce Roi en avoit acquis l'indignation et malegrâce tant des grands comme des petits et de tout le peuple.* J. A. B.

(2) Plusieurs grands vassaux s'étoient refusés à faire lever la gabelle du sel sur leurs terres J. A. B.

si ils s'accordoient à cette gabelle et que, si Dieu le pouvoit aider, elle ne courroit jà en son pays, ni il ne trouveroit si hardi homme de par le roi de France qui la dut faire courir, ni sergent qui en levât, pour la inobédience (désobéissance), amende, qui ne le dut comparer (payer) du corps.

Le roi de Navarre, qui pour ce temps se tenoit en la comté d'Évreux en dit otretant (autant) et dit bien que jà cette imposition ne courroit en sa terre. Aucuns barons et chevaliers du pays tinrent leur opinion et s'allièrent, tout par foi jurée, au roi de Navarre et le roi avec eux, et furent rebelles aux commandements et ordonnances du roi, tant que plusieurs autres pays y prirent pied.

Ces nouvelles vinrent jusques au roi Jean qui étoit chaud et soudain comment le roi de Navarre, le comte de Harcourt, messire Jean de Graville (1) et plusieurs autres chevaliers de Normandie étoient contraires à ces impositions et les avoient défendues en leurs terres. Le roi retint cette chose en grand orgueil et grand'présomption et dit qu'il ne vouloit nul maître en France fors lui. Cette chose se couva un petit avec autres haines que on y atisa, tant que le roi Jean fut trop malement dur informé sur le roi de Navarre et le comte de Harcourt et aussi messire Godefroy de Harcourt qui devoit être de

(1) Il est peu de noms qui aient été autant défigurés que celui-ci ; tour à tour il devient Granville, Graville, Girarville, Guerarville. Il est probable qu'il s'agit ici de Jean de Mallet, seigneur de Guerarville Le second Continuateur de Nangis en parle dans le même sens que Froissart. J. A. B.

leur alliance et un des principaux, et fut dit au roi de France que le roi de Navarre et celui de Harcourt devoient mettre les Anglois en leur pays et avoient de nouveau fait alliance au roi d'Angleterre[1]. Je ne sais si c'étoit voir (vrai) ou non, ou si on le disoit par envie, mais je ne crois mie que si vaillants gens et si nobles de si haute extraction voulussent faire ni penser trahison contre leur naturel seigneur. Il fut bien vérité que la gabelle du sel ils ne voulurent oncques consentir que elle courut en leurs terres. Le roi Jean qui étoit léger à informer et dur à ôter d'une opinion puis qu'il y étoit arrêté, prit les dessus dits en si grand'haine

(1) Matteo Villani assure que le roi de France montra à tout le monde un acte d'où pendoient plusieurs sceaux, par lequel il étoit prouvé (Villani. T. 6. Ch. 26) que le roi de Navarre, le comte de Harcourt, les chevaliers Normands et plusieurs autres personnes qui étoient nommées, avoient traité avec le roi d'Angleterre pour ôter la vie au roi de France et au dauphin son fils, et pour mettre la couronne sur la tête du roi de Navarre, qui devoit céder à l'Anglois la Gascogne et la Normandie. Des lettres du roi d'Angleterre en date du 14 mai, adressées au pape, à l'empereur et à plusieurs autres princes confirment l'assertion de Villani: « Personne n'ignore, dit Édouard dans ces lettres, que Jean de France, après avoir pardonné au roi de Navarre et à ses adhérents, a fait arrêter ce prince, le comte de Harcourt et plusieurs autres, et les a traités d'une manière que je voudrois pouvoir cacher, pour l'honneur de la profession des armes. Mais comme Jean, pour justifier cette action, prétend, à ce qu'on dit, avoir entre les mains des lettres du roi de Navarre et de ses amis, par lesquelles il paroît qu'ils ont conspiré contre lui et nous ont promis de se joindre à nous et de nous livrer la Normandie; considérant que ces discours blessent notre honneur, et voulant laver le roi de Navarre, quoiqu'il soit notre ennemi, du reproche de trahison dont on le charge à tort, nous déclarons sous parole de roi et nous protestons devant Dieu que ni lui ni ses amis n'ont jamais fait d'alliance avec nous contre la France, etc. etc. (Rymer, T. 5. Part. 1. P. 123, etc.) J. A. B.

que il dit et jura que jamais n'auroit parfaite joie tant que ils fussent en vie.

En ce temps étoit son ains-né (aîné) fils messire Charles en Normandie dont il étoit duc [1], et tenoit son hôtel en ou (le) châtel de Rouen et ne savoit rien des rancunes mortelles que le roi son père avoit sur le roi de Navarre et le comte de Harcourt et messire Godefroy son oncle, mais leur faisoit toute la bonne compagnie qu'il pouvoit par l'amour et le vicinage (voisinage). Et avint que il les fit prier par ses chevaliers de venir dîner avec lui au châtel de Rouen. Le roi de Navarre et le comte de Harcourt ne lui vorrent (voulurent) mie escondire (refuser), mais lui accordèrent liement. Toutefois si ils eussent cru messire Philippe de Navarre et messire Godefroy de Harcourt, ils n'y fussent jà entrés. Ils ne les crurent pas, dont ce fut folie; mais vinrent à Rouen et entrèrent par les champs au châtel où ils furent reçus à (avec) grand'joie.

Le roi Jean, qui tout informé étoit de ce fait et qui bien savoit l'heure que le roi de Navarre et le comte de Harcourt devoient être à Rouen et dîner avec son fils, et devoit être le samedi, se départit le vendredi à (avec) privée mesnie (suite) et chevauchèrent tout ce jour; et fut en temps de Carême la nuit de Pâques fleuries. Si entra ens (dans) ou (le) châtel de Rouen ainsi que cils (ces) seigneurs séoient à table, et monta les degrés de la salle, et

(1) Le roi avoit donné à son fils aîné Charles le duché de Normandie la veille de la Conception 1355: celui-ci en fit hommage le lendemain à son père et partit peu de temps après pour son duché. J. A. B.

messire Arnoul d'Audeneham devant lui qui traist (portoit) une épée et dit: « Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, si il ne veut être mort de cette épée [1] ! »

Vous devez savoir que le duc de Normandie, le roi de Navarre, le comte de Harcourt et cils (ceux) qui séoient à table [2] furent bien émerveillés et ébahis, quand ils virent le roi de France entrer en la salle et faire telle contenance, et voulussent bien être autre part. Le roi Jean vint jusques à la table où ils séoient. Adonc se levèrent-ils tous contre lui et lui cuidèrent (crurent) faire la révérence, mais il n'en avoit du recevoir nul talent (désir). Ainçois (mais) s'avança parmi la table et lança son bras dessus le roi de Navarre et le prit par la kuene (peau) et le tira moult roide contre lui en disant: « Or sus, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire ni à manger tant comme tu vives. »

Là avoit un écuyer qui s'appeloit Colinet de Bleville [3] et tranchoit devant le roi de Navarre; si fut

(1) Corneille Zantfliet dans sa chronique et Matteo Villani sont parfaitement d'accord avec cette narration. J. A. B.

(2) Outre les noms mentionnés ici, les Chroniques de St.-Denis nomment, parmi ceux qui étoient présents, messire Louis et messire Guillaume d'Harcourt, frères de Jean, comte de Harcourt, les seigneurs de Préau et de Clère, messire Friquet de Friquans, chancelier du roi de Navarre, le sire de Tournebeu, messire Maubui de Masmenar (Mainemare) et le sire de Graville (Guerarville), et deux écuyers nommés Olivier Doublet et Jean de Vaubatu. J. A. B.

(3) Je ne trouve ce nom dans aucune relation; peut-être est-ce le même qu'Olivier Doublet, qui est appelé ailleurs Colin Duplet, Nico-

moult courroucé, quand il vit son maître ainsi demener; et trait (tira) son baselaire (coutelas) et le porta en la poitrine du roi de France et dit qu'il l'occiroit. Le roi laissa à ce coup le roi de Navarre aller et dit à ses sergents: « Prenez moi ce garçon et son maître aussi. »

Maciers et sergents d'armes saillirent tantôt avant, et mirent les mains sur le roi de Navarre, et l'écuyer aussi et dirent: « Il vous faut partir de ci, quand le roi le veut. » Là s'humilioit le roi de Navarre grandement, et disoit au roi de France: « Ha! monseigneur, pour Dieu merci, qui vous a si dur informé sur moi: si Dieu m'ait (aide), oncques je ne fis salve (sauf) soit votre grâce, ni pensai trahison contre vous [1] ni monseigneur votre fils [2], et pour Dieu merci veuillez entendre à raison. Si il est homme au monde qui m'en veuille admettre, je m'en purgerai par l'ordonnance de vos pairs soit du corps ou autrement. Voir (vrai) est que je fis occire Charles d'Espagne qui étoit mon adversaire, mais paix en est, et j'en ai fait la pénitence. » — « Allez, traître, allez, répondit le roi de France, par monsei-

las du Blet et Colas Doublet. Ce qui rend cette conjecture probable, c'est qu'en effet Nicolas Doublet fut compris parmi ceux que Jean fit décapiter, ainsi que le mentionne Froissart. J. A. B.

(1) Une pièce rapportée par Secousse dans son volume des preuves montre que Charles de Navarre avoit persuadé au duc de Normandie de s'enfuir de France auprès de l'empereur Charles IV, pour venir ensuite attaquer son père. Les noms de ceux qui devoient partir avec lui sont mentionnés dans la lettre de rémission en date du 6 janvier 1355, ou 1356 en ne commençant pas l'année à Pâques. J. A. B.

(2) Froissart rapporte dans un autre endroit que le bruit public accusoit le roi de Navarre d'avoir donné à cette époque du poison au duc de Normandie. J. A. B.

gneur Saint Denis, vous saurez bien prêcher ou jouer d'infamie si vous m'échappez. »

Ainsi en fut le roi de Navarre mené en une chambre et tiré moult vilainement et messire Fricher (Friquet) de Frichans (Friquamps) un sien chevalier [1] avec lui et Colinet de Bleville; ni pour chose que le duc de Normandie dit qui étoit en genoux et à mains jointes devant le roi son père, il ne s'en vouloit passer ni souffrir. Et disoit le duc, qui lors étoit un jeune enfant [2] : « Ah ! monseigneur, pour Dieu merci, vous me déshonorez : que pourra-t-on dire ni recorder de moi, quand j'avois le roi et ses barons prié de dîner de-lez (près) moi et vous les traitez ainsi ; on dira que je les aurai trahis [3]. Et si ne vis oncques en eux que tout bien et toute courtoisie. » — « Souffrez-vous, Charles, répondit le roi, ils sont mauvais traîtres, et leurs faits les découvriront temprement (bientôt) : vous ne savez pas tout ce que je sais. »

A ces mots passa le roi avant et prit une masse de sergent et s'en vint sur le comte de Harcourt et lui donna un grand horion entre les épaules et dit : « Avant, traître orgueilleux, passez en prison à mal estrine (étrenne). Par l'âme de mon père, vous sau-

(1) Secousse a reproduit les deux interrogatoires de Friquet, qui servent à jeter un grand jour sur ces événements. J. A. B.

(2) Le duc de Normandie avoit alors dix huit ans, étant né le 21 janvier 1337. J. A. B.

(3) On rapporte en effet que le roi lui avoit envoyé dire de ne pas s'étonner de tout ce qu'il alloit voir. D'autres prétendent qu'il invita à dessein le roi de Navarre, que son père avoit dès long-temps formé le projet d'arrêter, quoiqu'il eut été obligé de feindre une réconciliation par crainte d'une alliance de ce prince avec Édouard III. J. A. B.

rez bien chanter, quand vous m'échapperez. Vous êtes du lignage le comte de Guines. Vos forfaits et vos trahisons se découvriront temprement (bientôt). »

Là ne pouvoit excusance avoir son lieu, ni être ouïe, car le dit roi étoit enflammé de si grand air (courroux) qu'il ne vouloit à rien entendre fors à eux porter contraire et dommage. Si furent pris à son commandement et ordonnance les dessus nommés, et encore avec eux messire Jean de Graville (Guerarville) et un autre chevalier qui s'appeloit messire Maubué, et boutés en prison moult vilainement. De quoi le duc de Normandie et tous les autres furent durement troublés, et aussi furent les bonnes gens de Rouen, car ils aimoient grandement le comte de Harcourt, pourtant (attendu) qu'il leur étoit propice et grand conseiller à leurs besoins: mais nul n'osoit aller au devant ni dire au roi: « Sire, vous faites mal d'ainsi traiter ces vaillants hommes. » Et pour ce que le roi désiroit la fin des dessus nommés, et qu'il se doutoit que les communautés (bourgeois) de Rouen ne l'en fissent force, car bien savoit qu'ils avoient grandement à grâce le comte de Harcourt, il fit venir avant le roi des ribaus [1] et dit: « Délivrez-nous de tels et de tels. » Celui-ci fut tout appareillé (prêt) au commandement du roi; et furent traits (tirés) hors du châtel de Rouen et menés aux champs [2] le comte de Har-

(1) On donnoit le nom de ribauds à des soldats d'élite, choisis pour la garde particulière des princes: le roi des ribauds étoit celui qui commandoit cette garde. J. A. B.

(2) Ce champ appelé le *champ du pardon* étoit derrière le château. Les Chroniques de France ajoutent que le roi fit amener les prison-

court, messire Jean de Graville (Guerarville), messire Maubué et Colinet de Bleville, et furent décolés sans ce que le roi voulut souffrir que oncques fussent confessés, excepté l'écuyer; mais à celui fit-il grâce, et lui fut dit qu'il mourroit pour tant (attendu) que il avoit trait (tiré) son baselaire (coutelas) sur le roi: et disoit le dit roi de France que traîtres ne devoient avoir point de confession.

Ainsi fut cette haute justice faite dehors le châtel de Rouen, au commandement du dit roi, dont depuis avinrent plusieurs grands meschefs au royaume de France, ainsi que vous orrez recorder avant en l'histoire.

XXe. ADDITION.

CY PARLE DU DÉFIT FAIT AU ROI DE FRANCE PAR PHILIPPE DE NAVARRE, ET DE LA CHEVAUCHÉE DU DUC DE LANCASTRE ET DU CONQUÊT DU BOURG, DE LA CITÉ ET DU CHATEL D'ÉVREUX PAR LE ROI DE FRANCE.

CES nouvelles vinrent jusques à monseigneur Philippe de Navarre et à monseigneur Godefroy de Harcourt (1) qui n'étoient mie loin de là. Si furent, ce pouvez-vous bien croire, grandement ébahis et courroucés. Tantôt messire Philippe de Navarre fit

niers dans deux charrettes et monta à cheval après dîner pour aller présider à l'exécution de quatre d'entre eux, Jean, comte de Harcourt, le sire de Graville (Guerarville), messire Maubué de Mainesnar (Mainemares) et Olivier Doublet. Ce dernier est peut-être, comme je l'ai dit, l'écuyer que Froissart appelle ici Colin de Bleville. J. A. B.

(1) Oncle de Jean, comte de Harcourt. J. A. B.

écrire unes lettres de défiance et les bailla à un héraut et lui commanda de l'apporter au roi Jean, qui se tenoit encore en ou (le) châtel de Rouen [1]. Le héraut apporta les lettres de par monseigneur Philippe de Navarre au roi de France, lesquelles lettres singulièrement disoient ainsi:

A Jean de Valois qui s'escript (écrit) roi de France.

Philippe de Navare à vous Jean de Valois signifions, que pour le grand tort et injure que vous faites à notre très cher seigneur de frère, monseigneur Charles, roi de Navarre, que de son corps à mettre de vilain fait et de trahison où oncques ne pensa aucunement, et de votre puissance sans loi, droit ni raison l'avez demené et mené vilainement; de quoi moult courroucés sons (sommes): et ce forfait venu et donné par vous sur notre très cher frère, sans aucun titre juste, amenderons quand nous pourrons: et sachez que vous n'avez que faire de penser à son héritage ni au nôtre pour lui faire mourir par votre cruelle opinion, ainsi que jà fites, pour la convoitise de sa terre, le comte Raoul d'Eu et de Guines, car jà vous n'en tiendrez pied; et de ce jour en avant vous deffions et toute votre puissance et vous ferons guerre mortelle si très grande comme nous pourrons. En témoin de laquelle chose à venir nous avons à ces présentes fait mettre notre scel.

(1) Je n'ai trouvé nulle autre part cette lettre de défi. Corneille Zantfliet rapporte seulement que Philippe de Navarre écrivit au roi Jean qu'il lui déclareroit une guerre éternelle, si on attentoit à la vie de son frère. J. A. B.

Données à Conces[1] sus Ycon le dix-sept jour du mois d'avril l'an de grâce notre seigneur M. CCC. LV.

Quand le roi Jean vit ces lettres et il les eut ouï lire, il fut plus pensif que devant, mais par semblant il n'en fit nul compte. Toutes fois le roi de Navarre demeura en prison et ne fit mie le dit roi tout ce que il avoit empris (entrepris), car on lui alla au devant, aucuns de son conseil, qui un petit lui brisèrent son air (courroux); mais c'étoit bien son intention qu'il le tiendroit en prison tant comme il vivroit et lui retorroit (reprendroit) toute la terre de Normandie.

Encore étoit le dit roi Jean ens (dans) le châtel de Rouen, quand autres lettres de deffiances lui vinrent de monseigneur Louis de Navarre, de monseigneur Godefroy de Harcourt, du jeune fils ainsné (aîné) le comte de Harcourt, qui s'appeloit Guillaume de Loir [1], de Graville (Guerarville), de monseigneur Pierre de Sakenville (Saquainville) et bien de vingt chevaliers. Or eut le roi plus à faire et à penser que devant, mais par semblant il passa tout légèrement et n'en fit compte: car il se sentoit grand et fort assez pour résister contre tous et eux détruire.

Si se départit le dit roi de Rouen et le duc de Normandie avec lui, et s'en retournèrent à Paris. Si fut le roi de Navarre en cette semaine amené à

(1) Peut-être Conches à quatre lieues d'Évreux. J. A. B.

(2) Je trouve un Gaulthier de Lor appelé aussi Gaucher de Lorme, Gautier de Lorris et même Gaugisius tout simplement dans une lettre du pape au roi Jean en date de 1354. Quant à Jean, sire de Graville, on a vu qu'il venoit d'être décapité dans le champ du pardon. J. A. B.

Paris atout (avec) grand' foison de gens d'armes et de sergents et mis au châtel du Louvre[1], où on lui fit moult de malaises et de peurs: car tous les jours et toutes les nuits cinq ou six fois on lui donnoit à entendre que on le feroit mourir une heure, que on lui trancheroit la tête l'autre[2], que on le jeteroit en un sac en Sainne (Seine). Il lui convenoit tout ouïr et prendre en gré, car il ne pouvoit mie là faire le maître; et parloit si bellement et si doucement à ses gardes, toutdis (toujours) en les excusant si raisonnablement, que cils (ceux) qui ainsi le demenoient et traitoient, par le commandement du roi de France, en avoient grand'pitié. Si fut en cette saison translaté (transféré) et mené en Cambrésis et mis ens (dans) ou (le) fort châtel de Crèvecœur, et sur lui bonnes et spéciales gardes, ni point ne vidoit (sortoit) d'une tour où il étoit mis, mais il avoit toutes choses appartenantes à lui, et étoit servi bien et notablement. Si le commença le roi de France à entroubler, mais ses frères ne l'oublièrent point, ainsi que je vous dirai en suivant.

Tantôt après les deffiances envoyées des enfants de Navarre et des Normands dessus nommés au roi de France, ils pourvurent leurs villes, leurs châ-

(1) Suivant les divers témoignages réunis par Secousse, il fut transféré du Louvre au Châtelet avec Friquet de Friquamps et Jean de Beautalu; puis au Château Gaillard près d'Audeli, où la reine Marguerite, femme de Louis X, avoit été étranglée pour adultère; puis à Crèvecœur, puis à Arleux où il étoit, lorsque Pecquigny le tira de prison. Ce Jean de Beautalu est tantôt nommé Vaubatu et tantôt Pantalu; le véritable nom paroît être Banterlu, seigneurie qui a appartenu à une branche cadette de la maison de Montmorency. (Voyez *l'Hist. gén. de cette maison* par Duchesne. J. A. B.

(2) Le second Continuateur de Nangis raconte les mêmes faits. J. A. B.

teaux et leurs garnisons bien et grossement de tout ce qu'il appartient, sur entente (intention) de faire guerre au royaume de France. En ce temps se tenoit messire Louis de Harcourt, frère au comte de Harcourt, que le roi de France avoit fait mourir, da-lès (près) le duc de Normandie, et n'étoit de rien encoupé (inculpé) ni traité en France ni en l'hôtel du roi ni du duc de nulle male façon; donc il avint que messire Godefroy de Harcourt lui signifia son entente (intention) et lui manda qu'il retournât devers lui et devers son lignage, pour aider à contrevenger la mort du comte son frère, que on avoit fait mourir à tort et sans cause, dont ce leur étoit un grand blâme. Messire Louis de Harcourt ne fut mie adonc conseillé de lui traire (rendre) cette part, mais s'en excusa et dit qu'il étoit homme de fief au roi de France et au duc de Normandie, et que, si il plaisoit à Dieu, il ne guerroieroit son naturel seigneur, ni iroit contre ce qu'il avoit juré. Quand messire Godefroy son oncle vit ce, si fut durement courroucé sur son neveu et lui manda que c'étoit un homme failli (perdu) et que jamais il n'avoit que faire de tendre ni de penser à héritage qu'il tint, car il l'en feroit si exempt que il n'en tiendroit denrée; et tout ce que il lui promit, il le tint bien, si comme je vous recorderai.

Si très tôt que le dessus dit messire Philippe de Navarre et messire Godefroy de Harcourt eurent garni et pourvu leurs villes et leurs châteaux, ils s'avisèrent qu'ils s'en iroient en Angleterre parler au roi Édouard [1], et feroient grands alliances

(1) Les lettres de sauf-conduit pour Philippe de Navarre et Godefroy

à (avec) lui; car autrement ne se pouvoient-ils contrevenger [1].

Si ordonnèrent monseigneur Louis de Navarre [2] à demeurer en Normandie et avec lui le Bascle (Bâtard) de Marueil et aucuns chevaliers Navarrois pour garder les frontières jusques à leur retour, et vinrent à Cherbourg, et là montèrent-ils en mer et exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Hantonne (Southampton); là prirent-ils terre en Angleterre et puis issirent (sortirent) de leurs vaisseaux, et se rafraîchirent en la ville un jour. A lendemain ils montèrent sur leurs chevaux et chevauchèrent tant que ils vinrent à Cenes [3], où le roi d'Angleterre se tenoit, assez près de Londres, car tout son consaul (conseil) étoit adonc à Londres.

Vous devez savoir que le roi reçut à grand'joie son cousin monseigneur Philippe de Navarre et mon-

de Harcourt, qui se rendoient en Angleterre, sont du 24 juin; et le 24 août suivant Philippe de Navarre reçut de nouvelles lettres de sauf-conduit pour son retour en Normandie. J. A. B.

(1) Le traité fut signé le 4 septembre de la même année: Philippe y fait hommage lige à Édouard en qualité de roi de France et de duc de Normandie. J. A. B.

(2) Le second Continuateur de Nangis dit qu'après l'emprisonnement de Charles de Navarre, Louis alla dans la Navarre, où il gouverna le royaume au nom de son frère et ce fait, dit Secousse, est confirmé par une lettre que le pape écrivit conjointement à ce prince, aux seigneurs et au peuple de la Navarre, par laquelle il les exhortoit à tâcher d'apaiser la colère du roi, plutôt que de l'irriter par une guerre civile. J. A. B.

(3) Peut-être Kew; mais je croirois plutôt que le copiste aura fait une erreur et qu'il faut lire Chertsey près de Windsor, pour l'embellissement duquel Édouard, qui y étoit né, dépensa des sommes considérables. J. A. B.

seigneur Godefroy de Harcourt, car il étoit jà tout informé de leur matière; si en pensoit bien mieux à valoir en fortifiant sa guerre. Les dessus dits firent leur plainte au roi, l'un de la mort de son neveu, l'autre de la prise et du grand blâme, et sans cause, ce disoit, que on faisoit à son frère. Si s'en traioient (rendoient) par devers le roi d'Angleterre, comme au plus droiturier seigneur de toute chrétienté, pour avoir vengeance et amendement de ce fait qu'ils regardoient à (comme) trop grand'chose. Et au cas que il les en voudroit adresser (diriger), conforter et conseiller, ils lui rapporteroient et mettroient en ses mains cités, villes et châteaux que ils tenoient en Normandie et que le roi de Navarre et le comte de Harcourt y tenoient au jour de leur prise.

Le roi d'Angleterre n'eut jamais refusé ce présent, mais leur dit que volontiers les aideroit et feroit aider par ses gens: « Et pour ce que votre fait demande hâtive expédition, et que voici la saison qu'il fait bon guerroyer, mon beau cousin de Lancastre est sur les frontières de Bretagne [1], je lui

(1) Robert d'Avesbury rapporte une pièce intéressante contenant ce que fit jour par jour le duc de Lancastre depuis son arrivée en Normandie jusqu'à sa retraite; l'historien, contre sa coutume, ne nomme point l'auteur de cette pièce, mais *elle* n'en a pas moins tous les caractères de l'originalité et de l'authenticité; elle est précédée de ce titre: De Transitu nobilis ducis Lancastriæ per medium Normannorum ad removendum obsidiones castrorum de Pount-Odomer et Broil regis Navarriæ: la voici toute entiée:

« Ces sount les journés de la chivaché mounseir le ducz de Lancastre en Normandie, q'avoit en sa companye mounseir Johan de Mountfort

écrirai et manderai spécialement que à (avec) tout ce qu'il a de gens il se trait (rende) devers vous et

qe chalange d'estre ducz de Bretainge, et de l'enfaunce avoit esté nurry od (avec) le roy d'Engleterre. Et avoit D cents hommes d'armes et VIII cents archiers, et sire Phelipe friere au roy de Navarre et sire Godefray de Harecourt viendrent à ly od C hommes d'armes de la païs; et Robert Knolles amesna de garnestour (des garnisons) de Bretaigne CCC hommes d'armes et D cents archiers; si qe mounseigneur le ducz avoit en toutz DCCCC hommes d'armes et mil CCCC archiers. Et le mescredy proschein devaunt la feste de Seint Johan Le Baptistre (a) se remua de l'abbeie de Mountburghe (b) en la isle de Constantin (Cotentin) à Caraunt (Carentan) hors de l'isle V leages (lieues) de la terre, dount chescun leage est pluis long que II leages d'Engleterre, et demurreit i lesqes la veille de la dite feste. Et le vendredy en le dit feste il se remua en passaunt devaunt la forte ville de Seint Lou (Lo) tanqe à Trojoye (c) q'est d'illesqes VIII leages de la terre, et là demurreit-il le samady. Et la dismenge il se remua à Frosseye (d) par VII leages de la terre. Et la lundy il se remua en passaunt par devaunt Came (Caen) à la ville d'Argentyne (e) par VII leages de la terre. Et le mardy il se remua en passaunt le Pount de Corboun (f) q'est une très graunt forteresse et le pluis fort passage qe soit del roialme en un mareis par VII leages de la terre tanqe ai citée de Lyseus (Lisieux). Et le mescredy il se remua par VI leages de la terre tanqe à la ville et le chastiel de Pountodomer (Pont-Audemer) qe sount au roy de Navarre, quelle chastiel fust assiegé ove très graunt nombre dez gentz d'armes et arblastiers (arbalétriers). Et quaunt il's oierent qe monseigneur le ducz estoit passé le dit Pount Corboun, ils se fuirent de nuyt ove

(a) La fête de St. Jean fut cette année le vendredi: ainsi le mercredi dont il s'agit étoit le 22 juin.

(b) Montebourg, abbaye de Bénédictins avec un gros bourg du même nom, à une lieue et demie de Valognes.

(c) Ce nom est si altéré qu'il nous est impossible de le reconnoître; nous conjecturons néanmoins que ce peut être *Torigny*.

(d) Ce lieu, supposé qu'il ait jamais existé sous ces noms, nous est absolument inconnu.

(e) Quoique ce nom ressemble beaucoup à celui d'Argenton, la distance de cette ville à celle de Caen nous porte à croire qu'il s'agit plutôt ici d'Argences, bourg situé sur la Meance à trois lieues de Caen.

(f) Corbon sur la rivière de Vie un peu au dessus du confluent de cette rivière avec la Dive. Le marais, dont parle l'auteur de la relation, se trouvoit probablement entre ces deux rivières.

encore y envoierai-je temprement (bientôt) tant que pour faire bonne guerre à vos ennemis. Si commen-

trop graunt haste, issint (tellement) q'ils lesserount toutz lour engynnes (machines) et artillers (artillerie), arblastes (arbalêtres), pavys (pavois) et aultres herneys diverses. Où il demurreit (le duc y demeura) le jeofdy et le vendredy pour refaire les mynes q'ils avoient faitz très biens et très fortz à chastiel si près q'ils ne faillerent forsqe de IIII piés de les mures del chastiel. Et fist vitailler le chastiel pour un an et mist leyns (dedans) un chasteleyn mounseigneur Johan de Luke chivaler de Braban od L hommes d'armes et L archiers de ses gentz demene. Et le samady il se remua d'illesqes V leages de la terre à l'abbeie de Bekharlewin (du Bec-herluin). Et la dismenge il se remua d'illesques tanqe al ville de Counse (Conches) par VIII leages de la terre, où il fist assaut al chastiel et gaigna la primere garde du chastiel par force et le fist mettre en feu. Et la lundy il s'en ala à Britoil (Breteuil) q'est au roy de Navarre, là où estoit un très fort chastiel assiegé par lez enemys le dit roy: mais devaunt la venue mounseir le ducz ils se departerount d'illesqes: le quelle chastiel mounseir fist bien vitailler et s'en ala mesme la jour II leages d'une costé à une graunt ville muré appellé Vernoyl (Verneuil) q'est à la countesse d'Allassoun (d'Alençon), quelle ville mounseir gaigna par assaut, où là estoient pris plusours prisoners et plusours biens. Et tauntost mesme la lundy il fist assailler une tour en la dite ville de Vernoyl q'estoit très fort, et endurra l'assaut tout cele jour et le mardy et le mescredy tanqe à l'heure de prime, quele heure la tour luy fust renduz od toutz les biens dedeinz la tour, en cele condicion q'ils deveroient aver lour vie et nient estre prisoners; en quelle assaut fusrent plusours Engleis navfrez de quarels (carreaux) et de peers (pierres); quele tour mounseir fist destruire; et avoit illeosqes multz des biens. Et la ville de Vernoyl n'est qe XVIII leages de Paris, et est appellé le chief de Normandy. Et le jeofdy mounseir demurra illeosqes pour refrescher ses gentz. Et le vendredy en retournaunt devers la isle de Constantin mounseir le ducz se remua à une ville q'est appellé la Egle (l'Aigle), où mounseir Charles d'Espayne estoit mys à la mort de (a) le roy Johan de France et soun eigné filtz Dolphin de Vyenne et son friere ducz d'Orlyens et plusours grauntz de la terre ove VIII mil gentz d'armes, arblastiers et aultres communes XL mil estoient

(a) Il y a certainement ici quelques mots omis: car *de* ne peut tomber sur *le roi Johan de France*. Peut être faudroit-il lire *de par le roi de Navarre.*

cerez à guerroyer cette saison et tou-dis (toujours) vous croîtra et viendra devant la main force, aide

de costé de la dite ville à une leage petite d'illesqes; et de par le dit roy viendrent à mounseir le ducz II heraudes qe luy disoient qe le dit roy savoit bien qe par cause qe monseir avoit si longement chivaché en soun royalme et demurré si près de lui à Vernoyl q'il fust venu pour avoir la bataille la quelle il aueroit volentiers s'il vodroit. Sour qey mounseir lour respondy q'il est venuz en ycelles parties pour certains busoignes faire les queles il avoit bien comply, Dieu mercy, et fust en retournaunt là où il avoit affeare; et si le dit roy Johan de Fraunce luy voleit destourber de soun chemyn il serroit prest de luy encountrer. Après celle heure il n'avoit pluis novels del dit roy. Et le samady il se remua de l'Egle à la ville d'Argentyne (a). Et la dismenge il se remua à la ville de Turreye (b). Et la lundy il se remua à l'abbeye de Seint Fromond (c) où il passa une eawe mult perilouse, qar les Fraunceys avoient rumpuz le pount. Et en cele païs LX hommes d'armes et aultres servaunt estoient en un embuschement pour feare le mal q'ilz pourroient à noz gentz, ove queux XV de noz gentz d'armes d'Engleterre avoient affeare et lez tuerent trestoutz, quele chose fust tenue pour miracle. Et le marsdy mounseir se remua à Carantan. Et le mesceredy il vient à Mountburgh avaunt dit en la isle de Constantyn, lequelle jour quaunt mounseir primerement entra la dite isle Robert Knolles od VII vingt hommes d'armes chivacha devaunt mounseir pour luy et ses gentz herberger et encountra sodeignement VI vingt hommes d'armes d'arblastiers, brigauntz et Fraunceys q'issirent d un chastiel q'est en celles parties, pour avoir robbé et arz une ville q'est à notre obeisaunce. Et le dit Robert et le VII vingt ditz hommes d'armes les tuerent trèstoutz, hors pris III qe fusrent pris, à raunsoun. Et cheseun de lez ditz villes où mounseir estoit herbergé fust beale ville, graunde et riche. Et cheseune jour lez gentz pristerent diverses forteresses et mult graunt plenté des prisoners et du pilages, et à lour retourner amesnerent ovesqe II mil chivals des enemys; si qe en ceste chivaché mounseir ad eu graunt grace et graunt honour; qar unqes n'estoit vewe si poy des gentz feare tiele chivaché en tiele païs et saunz perdre de ses gentz, ent loiez soit Dieux. Escript à Mountburgh le XVI[me]. jour du juyl, l'an du grace mil CCCLVI. J. A. B.

(a) Il s'agit vraisemblablement ici d'Argentan qui se trouve sur cette route. Argences dont il a été question ci-dessus seroit trop éloigné. Il est possible qu'un étranger ait appelé de même deux lieux différents, dont les noms ont tant de ressemblance.

(b) Probablement Turry sur la rivière d'Orne.

(c) Saint Fromond n'étoit qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Cerisy, situé sur le bord de la Vire.

et puissance. » — « Cher sire, répondirent les dessus nommés, vous nous offrez tant que par raison il nous doit et peut bien suffire: et Dieu le vous puisse mérir (rendre). »

Après ces alliances et ces confirmations d'amour, les dessus dits, qui tiroient (désiroient) de retourner en Normandie, ne séjournèrent point plenté (beaucoup), mais ainçois (avant) leur departement ils allèrent voir madame la reine d'Angleterre, qui se tenoit à Windsor; laquelle leur fit grand'fête et aussi firent toutes les autres dames et damoiselles.

Après ces honneurs et ces conjouissements faits, les dessus dits se mirent au retour grandement bien contentés du roi et de son conseil, et leur furent baillés cent hommes d'armes et deux cents archers, desquels le sire de Roos et le sire de Nuefville (Neville) étoient capitaines. Si firent tant qu'ils arrivèrent sans péril et sans dommage au havene (havre) de Cherbourg, qui est ainsi que Calais une des fortes places du monde.

Depuis ne demeura guères de temps que le duc de Lancastre, qui se tenoit vers Pont-orson, fut signifié du roi d'Angleterre son seigneur et son cousin que tout le confort et aide que il pouvoit faire aux enfants de Navarre et à ceux de Harcourt et leurs alliés, il le fit en contrevengeant les dépits que son adversaire de Valois leur avoit faits. Le duc de Lancastre se tint tantôt pour tout informé de cette besogne et voulut obéir au commandement son seigneur le roi, ce fut raison; et recueilla (ramassa) toutes ses gens, où il avoit bien cinq cents

lances et mille archers: si se mit au chemin par devers Normandie et devers Cherbourg.

En sa route (troupe) étoit messire Robert Canolle (Knolles) qui se commençoit jà grandement à faire et à avancer et étoit moult renommé en guerres de Bretagne pour le plus able et subtil homme d'armes qui fût en toutes les routes (troupes) et le mieux aimé de tous pauvres compagnons, et qui plus de biens leur faisoit, le duc de Lancastre, messire Philippe de Navarre, messire Godefroy de Harcourt et leurs gens; et se mirent tout ensemble, et le sire de Roos et le sire de Nuefville (Neville) qui avoient passé la mer avec eux; et firent tant qu'ils se trouvèrent douze cents lances, seize mille archers et deux mille brigands à (avec) lances et à (avec) panais (boucliers) et firent leur assemblée en la cité d'Évrues (Évreux).

Là étoient messire Louis de Navarre [1], le jeune comte de Harcourt, messire Robert Canolle (Knolles), messire Le Bascles (Bâtard) de Marueil, messire Pierre de Sakenville (Saquainville), messire Guillaume de Gauville, messire Jean Carbeniaus (Carbonel), messire Sanses Lopin, messire Jean Geniel, messire Guillaume de Bonnemare, messire Foudrigais, Jean de Segur, Fallemont Hanekin, François, et plusieurs bons chevaliers et écuyers apperts hommes d'armes qui ne desiroient fors que la guerre. Si se départirent ces gens d'armes d'Évreux en grand' ordonnance et bon arroi, bannières et pennons déployés, et chevachèrent devers Vernon. Si passèrent

c.

(1) Voyez la note précédente.

à Acquegni(Aquigny) et puis à Passy [1] et commencèrent à piller, à rober et à ardoir (brûler) tout le pays par devant eux et à faire le plus grand essil (ravage) et la plus forte guerre du monde.

Le roi de France, qui n'en attendoit autre chose et qui avoit jeté son avis et imagination à entrer efforcément en la comté d'Évreux pour saisir villes et châteaux, avoit fait son mandement par tout son royaume aussi grand et aussi fort que pour aller contre le roi d'Angleterre et sa puissance. Si entendit le dit roi que le duc de Lancastre, Anglois et Navarrois, chevauchoient vers Rouen et mettoient le pays en grand'tribulation et que les Anglois du temps passé n'y avoient point fait tant de dépits que ceux qui à présent y étoient y faisoient, par l'ennort (conseil) et confort des Navarrois. Adonc le roi de France, ému de contrevenger ces dépits, se partit de Paris et s'en vint à Saint Denis, où là l'attendoit grand'foison de gens d'armes, et encore l'en venoient tous les jours.

Le duc de Lancastre et les Navarrois, qui chevauchoient en grand'route (troupe) et qui ardoient (brûloient) tout le plat pays, s'en vinrent à Vernon qui étoit bonne ville et grosse : si fut toute arse (brûlée)et toute robée(pillée); oncques rien n'y demeura que le château. Et puis chevauchèrent vers Vremiel [2] et firent tant qu'ils y parvinrent. Si fut la dite ville toute arse (brûlée) et aussi furent les faubourgs de Rouen.

(1) Ce n'est point Passy près Paris, mais un autre Passy situé dans le département de l'Eure et assez près d'Évreux. J. A. B.

(2) Sans doute Verneuil. J. A. B.

Adonc s'émut le roi de France et s'en vint à Pontoise où ses deux maréchaux étoient, messire Jean de Clermont et messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham); et toutes ces gens d'armes s'en vinrent cette part et le suivoient à effort. Le roi s'en vint à Mantes pour apprendre du convenant (disposition) des Anglois et des Navarrois. Si entendit qu'ils tenoient encore à Rouen, et ardoient (brûloient) et détruisoient le plat pays. Adonc le roi ému et courroucé se départit de Mantes et chevaucha tant qu'il vint à Rouen, et si y séjourna trois jours. En ce terme furent toutes ses gens venues, où plus avoit de dix mille hommes d'armes sans les autres de moindre état; et étoient bien trente combattants un contre. Si entra le roi au droit enclos des Anglois et des Navarrois et dit que jamais ne retourneroit à Paris si les avoit combattus, si ils l'osoient attendre.

Le duc de Lancastre, messire Philippe de Navarre, messire Godefroy de Harcourt et messire Robert Canolle (Knolles) qui gouvernoient leurs gens, entendirent et sçurent de vérité que le roi de France et les François venoient sur eux si efforcément que bien à (avec) quarante mille chevaux. Si eurent conseil que petit à petit ils se retrairoient (retireroient), et point en forteresse qui fut en Normandie ni en Cotentin ne s'enclorroient. Si se retrairent (retirèrent) tout bellement et prirent le chemin de l'Aigle pour aller devers Pontorson et vers Cherbourg.

Le roi de France, qui grand désir avoit d'eux

trouver et combattre, les suivoit moult aigrement et avoit grand'compassion, ainsi qu'il chevauchoit, de son bon pays qu'il trouvoit ars (brûlé), perdu et détruit trop malement. Si promettoit bien aux dits Navarrois chèrement leur feroit comparer (payer) ce forfait, si il les pouvoit atteindre. Tant s'exploita le roi, et si fort les poursuivit, que ses coureurs trouvèrent les leurs assez près de l'Aigle en Normandie, où les dits Anglois et Navarrois étoient logés et arrêtés et montroient par semblant, contenance et visage qu'ils se voudroient combattre. Et tout ainsi fut rapporté au roi de France, qui en eut grand'joie, quand il ouït ces nouvelles; et chevaucha avant et commanda toutes gens à loger et à prendre place, car il vouloit combattre ses ennemis. Si se logèrent les François ens (dans) un beau plain (plaine); et étoient bien quarante mille hommes. Là étoit toute la fleur de la chevalerie de France et tant de grands et de hauts seigneurs que merveilles seroit à recorder. Que vous ferois-je long conte de cette besogne? Le roi de France et les François cuidèrent (crurent) bien ce jour combattre leurs ennemis, car les Anglois et les Navarrois avoient ordonné leurs batailles, et pour ce aussi d'autre part les François ordonnèrent les leurs et furent tout ce jour en cet état l'un devant l'autre que point n'assemblèrent; et faisoient trop bien montre, les Anglois et les Navarrois, et ordonnance de bataille; et puis se faindoient (feignoient) et point ne traioient (marchoient) avant, car ils ne se véoient (voyoient) mie à juste parecon (part)

contre les François. Si se retrairent (retirèrent) les dits François pour ce soir en leurs logis et firent grand guet, car ils cuidoient (croyoient) bien être escarmouchés, pourtant (attendu) que les Navarrois ne s'étoient ce jour point traits (portés) avant. Moult fut cette ordonnance des Anglois et des Navarrois sagement et bellement demenée; car au soir ils ordonnèrent ceux des leurs tous des mieux montés à faire à lendemain montre et visage contre les François jusques à heure de nonne et puis les suivroient; si leur dirent où ils les trouveroient. Ainsi qu'il fut ordonné fut-il fait. Quand ce vint environ mie-nuit, le duc de Lancastre, messire Philippe de Navarre et tout le demeurant (reste) de l'ost (armée) montèrent et se partirent et prirent le chemin de Cherbourg, exceptés aucuns capitaines Navarrois, qui se retrairent (retirèrent) vers leurs garnisons, dont en devant ils étoient partis. Si s'en retournèrent à Évreux messire Jean Carbeniaus (Carbonnel), messire Guillaume Bonnemare et Jean de Ségur; à Conces (Conches) messire Foudrigais, messire Martin de Spargne, Fallemont, Richard Frankelin et Robin l'Escot; à Breteuil messire Sanse Lopin, Radigos et Hennekins François; et ainsi tous les compagnons, chacun se retraist (retira) en sa garnison; et le duc de Lancastre et les autres se retrairent (retirèrent) en cette forte marche de Cherbourg.

Or vous conterons du roi de France, qui à lendemain cuidoit (croyoit) avoir la bataille. Si fit au matin sonner ses trompettes. Si s'armèrent toutes

gens et montèrent à cheval, bannières et pennons devant eux; et se trairent (rendirent) tous sur les champs et se mirent en ordonnance de bataille; et virent devant eux au dehors d'une haie ces deux cents Navarrois tous rangés. Si cuidoient (croyoient) les dits François que ce fut des leurs une bataille à cheval qui s'arrêtassent là contre eux. Si les tinrent ces Navarrois ainsi jusques à nonne, et puis férirent chevaux des éperons et se partirent.

Le roi de France envoya ses coureurs jusques à là à savoir que ce vouloit être. Si chevauchèrent ceux qui envoyés y furent jusques à la haie et rapportèrent que ils n'avoient nullui (personne) trouvé. Assez tôt vinrent nouvelles en l'ost (armée) des gens du pays que les Anglois et les Navarrois pouvoient bien être éloignés quinze lieues, car ils étoient partis très (dès) la mie-nuit [1]. Adonc fut dit au roi que de eux plus poursuivre il perdroit sa peine, mais prit un autre conseil. Lors se conseilla le roi à ceux qui de-lez (près) lui étoient où il avoit le plus grand' fiance, à ses cousins de Bourbon et à ses cousins d'Artois et à ses deux maréchaux. Le roi de France fut adonc conseillé, au cas que il avoit là si grands gens d'armes et toutes ses ordonnances prêtes pour guerroyer, que il se traist (rendît) devant la cité d'Évreux, et y mit le siége; car mieux ne pouvoit-il employer ses gens que d'aller devant cette cité, et fit tant que il l'eut et puis tous les forts et châteaux

(1) Matteo Villani, Liv. 6. Ch. 33 et 34, raconte le départ de l'armée du duc de Lancastre à-peu-près de la même manière: seulement il met la scène de la surprise à Breteuil à quelques lieues de l'Aigle. J. A. B.

du roi de Navarre. Ce conseil tint le roi de France à bon, et s'en retourna vers Rouen et fit tant que il y parvint et comment que il eut laissé la poursuite des Anglois et des Navarrois, si ne donna-t-il nullui (à personne) congé.

Quand le roi fut venu à Rouen, il n'y séjourna point long-temps, mais se traist (rendit) à (avec) tout son ost (armée) par devant la cité d'Évreux, et là mit le siége fortement et durement; et fit charger et amener avec lui de la cité de Rouen tous les engins (machines) pour dresser devant la ville et la cité d'Évreux et encore en fit-il faire assez.

A Evreux, a bourg, cité et châtel, et tout fermé à part lui. Si se logea le roi de France devant le bourg et y fit faire plusieurs assauts. Finalement ceux de la ville doutèrent (craignirent) à perdre corps et biens, car ils étoient moult appressés d'assauts que les François leur faisoient. Si entrèrent en grands traités que d'eux rendre, salve (saufs) leurs corps et leurs biens. Le roi Jean fut si conseillé qu'il le prit. Si ouvrent (ouvrirent) les bourgeois d'Évreux les portes de leur ville et mirent les François dedans, mais pour ce ne furent-ils mie en la cité, car elle étoit et est aussi bien fermée de murs, de portes et de fossés comme le bourg est. Toutes fois le roi de France fit loger son connétable et ses maréchaux et la plus grand'partie de son ost (armée) en la dite ville, et il tint encore son logis aux champs, ainsi comme il avoit fait en devant. Les gens le (du roi de France, quand ils se furent logés au bourg d'Evreux, commencèrent à subtiller (s'imaginer) com-

ment ils pourroient conquerre (conquérir) la cité. Si firent emplir les fossés au plus étroit et moins profond tant que on pouvoit bien aller jusqu'aux murs pour combattre main à main. Quand ceux qui en la cité demeuroient se virent ainsi appressés, si se commencèrent à ébahir et eurent conseil que d'eux rendre, salves (saufs) leurs vies et leurs biens. On remontra ces traités au roi de France si il les vouloit faire; il fut adonc si conseillé que il les prit à merci. Ainsi eurent les François le bourg et la cité, mais pour ce n'eurent-ils mie le châtel, qui étoit en la garde de messire Jean Carbiniel (Carbonnel) et de messire Guillaume de Gauville. Ainçois (mais) y sist (resta) le roi de France plus de sept semaines devant qu'il le put avoir: et quand il l'eut, ce fut par composition telle que tous les chevaliers et écuyers qui dedans étoient s'en partirent, salve (sauf) le leur et leurs corps, et se pouvoient sauvement (en sécurité) traire (rendre) là où il leur plairoit. Si se trairent (rendirent), si comme je fus informé, ens (dans) ou (le) châtel de Breteuil qui est un des beaux et des forts séants à pleine terre qui soit en toute Normandie. Si fit le roi Jean de France prendre la saisine et possession par ses maréchaux du châtel d'Évreux et en eut grand'joie quand il en fut sire, et dit bien que jamais de son temps ne le rendroit aux Navarrois. Ainsi eut le roi de France le bourg, la cité et le châtel d'Évreux, mais moult lui coûta d'or et d'argent en soudoyers; et le fit depuis bien garder à son pouvoir, mais encore le r'eut le roi de Navarre par le fait de monseigneur

Guillaume de Gauville, ainsi que vous orrez (entendrez) recorder avant en l'histoire.

Après le conquêt d'Évreux, si comme ci-dessus est dit, le roi de France et tout son host (armée) s'en partit et se traist (rendit) par devant le châtel de Breteuil et là mit le siége. Si avoit bien en son host (armée) soixante mille chevaux et eut devant Breteuil le plus beau siége et le plus plentureux (abondànt) et la plus grand'foison de chevaliers et d'écuyers et de hauts seigneurs que on avoit vus en France ensemble devant forteresse séant à siége depuis le siége d'Aiguillon.

Là vinrent voir le roi de France plusieurs seigneurs étrangers, tels que le comte de Douglas d'Écosse, à qui le roi de France fit grand'chère et lui donna cinq livrées de revenu par an en héritage séant en France, et de ce devint le dit comte homme au roi de France et demeura toute la saison avec lui. Aussi vint en l'ost (armée) du dit roi de France Dan (Don) Henri de Castille, qui s'appeloit bâtard d'Espagne [1] et comte de Tristemare (Transtamare), et amena avec lui une grand'route (troupe) d'Espagnols qui furent tous reçus à saus (solde) et à gages par le commandement du roi de France.

Et sachez que les François qui étoient devant Breteuil ne séjournoient (différoient) mie de ima-

(1) Henry étoit fils naturel d'Alphonse XI roi de Castille et d'Éléonore Guzman sa maîtresse. On le verra plus tard reparoître sur la scène à côté de Duguesclin, en opposition à D. Pedre dit le Cruel, soutenu par le prince de Galles. Henry finit enfin par être reconnu roi de Castille sous le titre de Henry II. J. A. B.

giner et subtiller plusieurs assauts pour plus gréver ceux de la garnison. Aussi les chevaliers et écuyers qui dedans étoient subtilloient nuit et jour pour eux porter contraires et dommages; et avoient ceux de l'ost (armée) fait lever et dresser grands engins (machines) qui jetoient nuit et jour sur les combles des tours, et ce moult les travailloit. Et fit le roi de France faire par grand'foison de charpentiers un grand beffroy (tour) à trois étages que on menoit à roues quelle part que on vouloit. En chacun étage pouvoient bien entrer deux cents hommes et tous eux aider; et étoit breteskié (crénelé) et cuirié (couvert de cuir) pour le trait trop malement fort; et l'appeloient les plusieurs un cas[1] et les autres un atournement d'assaut. Si ne fut mie si tôt fait, charpenté ni ouvré. Entrementes (pendant) que on le charpenta et appareilla, on fit, par les vilains du pays, amener, apporter et acharger grand'foison de bois et tout reuser (placer) ens (dans) ès fossés; et estraim (paille) et trez (toile) sus pour amener le dit engin (machine) sur les quatre roues jusques aux murs pour combattre à (avec) ceux dedans. Si mit-on bien un mois à remplir les fossés à l'endroit où on vouloit assaillir et à faire le char. Quand tout fut prêt, en ce beffroy (tour) entrèrent grand' foison de bons chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer. Si fut ce beffroy sur ces quatre roues abouté (poussé) et amené jusques aux murs. Ceux de la garnison avoient bien vu faire le dit beffroy et savoient bien l'ordonnance en partie com-

(1) Voyez Ducange au mot *Casus*. J. A. B.

ment on les devoit assaillir. Si s'étoient pourvus selon ce de canons (1), jetant feu et grands gros car-

(1) Voici la première fois qu'il est fait mention de canons dans Froissart. J. Villani, mort en 1348, a prétendu qu'on s'étoit servi de bombardes à la bataille de Crécy le 26 août 1346 et voici dans quels termes il décrit leur effet. « Les bombardes des Anglois, dit-il, lançoient de petites balles de fer, avec du feu pour épouvanter et confondre les chevaux et causoient tant de bruit et de tremblement qu'on auroit dit que Dieu tonnoit. » (Giov. Villani. L. 12, Chap. 66) Les fusils ne furent inventés que long-temps après. De nombreuses dissertations ont été écrites sur ce sujet. Il me suffit d'avoir consigné ici la date de l'époque où on rencontre pour la première fois cette invention qui en mettant dans les mains des hommes le moyen de compenser l'inégalité entre les forces physiques, a contribué plus qu'aucune autre invention peut-être à la liberté publique et à la civilisation. « Sans ce puissant véhicule, a dit justement M. Carion Nisas dans son Essai sur l'art militaire, nous serions sortis bien péniblement de cet état de société où le chevalier bardé de fer lui et son cheval, faisoit trembler toute une contrée habitée par une population foible, disséminée dans de chétifs hameaux et livrée nue et sans armes à ses oppresseurs. » Il paroîtroit au reste que du temps de Froissart on lançoit en même temps le feu et le fer avec les instruments, et lui même fait plusieurs fois mention du feu grégeois qu'on lançoit avec des mangonneaux. Ce n'est pas sans étonnement qu'en lisant les livres sanscrits on retrouve l'usage de ces instruments bien long-temps avant l'ère chrétienne, dans l'antiquité la plus reculée. « Le magistrat, dit l'antique législateur Indien Menou dans la préface de ses institutes, ne doit pas faire la guerre avec des machines perfides, des armes empoisonnées, des schetaghni (canons armes qui tuent cent personnes à la fois), ou aucune autre espèce d'agni-aster (armes à feu). Il ne tuera ni celui qui est étranger au combat, ni celui qui demande grâce, ni celui qui est blessé, ni celui qui fuit, ni celui dont l'arme est brisée, ni celui qui se bat avec un autre. » Déjà quelques savants avoient conclu d'un passage de Quinte-Curce qu'Alexandre le Grand avoit trouvé les armes à feu usitées dans l'Inde; ce qui rend cette opinion assez vraisemblable, c'est que la langue sanscrite possède un très grand nombre de mots consacrés à désigner les diverses machines propres à lancer le feu et tous les métiers qui s'occupent de la construction de ces machines. On sait aussi que la poudre à canon est connue de temps immémorial à la Chine. Seulement il paroîtroit qu'au lieu de boulets fondus exprès on employa

reaux pour tout dérompre. Si se mirent tantôt en ordonnance pour assaillir ce bierefroi (beffroi) et eux défendre de grand'volonté. Et le commencement, ainçois (avant) que ils fissent traire (tirer) leurs canons, ils s'en vinrent combattre à ceux du beffroy franchement, main à main. Là eut fait plusieurs grands appertises d'armes. Quand ils se furent plenté (beaucoup) ébattus, ils commencèrent à traire (tirer) de leurs canons et à jeter feu sur ce beffroy et dedans, et avec ce feu traire épaissement grands carreaux et gros qui en blessèrent et occirent grand'foison, et tellement les ensonnyèrent (harassèrent) que ils ne savoient au quel entendre. Le feu qui étoit grégeois se prit au toit de ce beffroy, et convint ceux qui dedans étoient issir de force, autrement ils eussent été tout ars (brûlés) et perdus. Quand les compagnons de Breteuil virent ce, si eut entre eux grand' emprise et s'écrièrent haut : « Saint George ! Loyauté et Navarre ! Loyauté ! » Et puis dirent : « Seigneurs François, par Dieu, vous ne nous aurez point ainsi que vous cuidez (croyez). »

Si demeura la grigneure (majeure) partie de ce beffroy en ces fossés, ni oncques depuis nul n'y entra ; mais entendit-on à remplir les dits fossés à tous lez (côtés) : et y avoit bien tous les jours quinze cents hommes qui ne faisoient autre chose.

fort long-temps les pierres et que le feu suivoit la pierre ; car d'un côté les livres sanscrits prétendent que la flamme une fois lancée hors du tube du bambou se séparoit en plusieurs jets qui s'enflammoient séparément sans qu'on put les éteindre, et de l'autre Froissart dans ce passage nous parle à la fois du projectile qu'il nomme carreau et du feu grégeois. J. A. B.

XXIIe. ADDITION.

COMMENT NOUVELLES VINRENT AU ROI DE FRANCE QUI SÉOIT DEVANT BRETEUIL DE LA CHEVAUCHÉE DU PRINCE DE GALLES QUI PRENOIT SON ADRESSE (DIRECTION) POUR VENIR EN LIMOUSIN ET EN BERRY.

En ce temps que le roi de France tenoit le siége devant Breteuil, se départit le prince de Galles de Bordeaux sur Garonne, où tenu s'étoit tout le temps et avoit fait faire ses pourvéances (provisions) si belles et si grosses qu'apparoît, car il vouloit chevaucher en France bien avant, espoir (peut-être) venir jusqu'en Normandie et sur les frontières de Bretagne pour conforter les Navarrois : car bien étoit informé et signifié que le roi son père et les enfants de Navarre et ceux de Harcourt avoient grands alliances ensemble. Si étoit le dit prince de Galles parti en cette instance de Bordeaux atout (avec) deux mille hommes d'armes et six mille archers, parmi les brigands: et tous ces barons et chevaliers y étoient spécialement, qui furent avec lui en la chevauchée de Carcassonne et de la Languedoc; si n'ont que faire d'être maintenant nommés. Si chevauchoient le dit prince et ces seigneurs et leurs gens, ordonnément, et passèrent la rivière de Garonne à Bergerac; et puis outre, en venant en Roerge (Rouergue), la rivière de Dordogne. Si entrèrent en ce pays de Rouergue et commencèrent à guerroyer

fortement, à rançonner villes et châteaux ou ardoir (brûler), à prendre gens, à trouver pourvéances (provisions) grandes et grosses : car le pays étoit lors pourvu ; et demeuroit tout brisé et essillié (ravagé) derrière eux. Si entrèrent en Auvergne et passèrent et repassèrent plusieurs fois la rivière d'Allier, ni nul ne leur alloit au devant. Et prirent leur adresse (direction) en Limousin pour venir en ce bon et gras pays de Berry et trouver cette rivière de Loire. Des vivres qu'ils trouvoient faisoient-ils grands superfluités, car ce qui leur demeuroit (restoit) ils ardoient (brûloient) et exilloient (détruisoient).

Les nouvelles en vinrent au roi de France, qui se tenoit à siége devant Breteuil, comment le prince efforcément chevauchoit en son royaume. Si en fut durement ému et courroucé ; et volontiers eut vu que ceux de Bretueil se fussent rendus par composition ou autrement pour chevaucher contre les Anglois et défendre son pays que on lui ardoit (brûloit) ; et toudis (toujours) entendoit-on à emplir les fossés de tous lez (côtés) ; et jetoient engins (machines), nuit et jour, à la forteresse pierres et mangonniaux [1] : ce les ébahissoit plus que autre chose.

Or avint à un chevalier de Picardie, qui s'appeloit messire Robert de Montigni en Ostrevant, à ce siége une dure aventure : car il, et un sien écuyer qui se nommoit Jacquemart de Wingle, tous deux apperts hommes d'armes malement, s'en allèrent un jour au matin sur les fossés que on alloit remplir

(1) On appeloit ainsi, non seulement les machines, mais aussi tout ce qu'elles lançoient. J. A. B.

pour regarder la forteresse: si furent perçus de ceux de dans. Si issirent (sortirent) hors jusqu'à sept compagnons par une poterne et s'en vinrent sur le chevalier et l'écuyer, et furent assaillis fièrement. Ils se défendirent, car ils avoient leurs épées; et si ils eussent été confortés de ceux de l'ost (armée) d'autant de gens que ceux-ci étoient, ils se fussent bien ôtés de ce péril, mais nennil, car oncques nul n'en sut rien. Si fut le dit chevalier pris et mené au châtel et navré (blessé) parmi le genoux dont il demeura affolé (fatigué) et l'écuyer mort sur la place, dont ce fut dommage. Et en fut le roi de France bien courroucé, quand il le sut.

Au septième jour après entrèrent les compagnons de Breteuil en traités devers le roi de France pour eux rendre, car les engins (machines) qui nuit et jour jetoient, les travailloient (fatiguoient) malement, et si ne leur apparoît confort de nul côté. Et bien savoient que si de force ils étoient pris, ils seroient tous morts sans merci. Le roi de France d'autre part avoit grand désir de chevaucher contre les Anglois qui ardoient (brûloient) son pays, et étoit aussi tout tané (ennuyé) de seoir (rester) devant la forteresse où bien avoit, et à grands frais, été et tenu soixante mille hommes. Si les prit à merci et se partirent, salves (sauf) leurs vies et ce qu'ils en pouvoient porter devant eux tant seulement. Si se retrairent (retirèrent) les chevaliers et les écuyers de Breteuil à Cherbourg; jusques là eurent-ils conduit (sauf-conduit) du roi. Si fit le dit roi prendre la saisine du beau châtel de Breteuil et réparer bien et à point. Et se

délogea et retourna vers Paris, mais il ne donna nul de ses gens d'armes congé, car il les pensoit bien à employer autre part [1].

CHAPITRE CCCXLIII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT SON SPÉCIAL MANDEMENT A TOUS LES NOBLES DE SON ROYAUME POUR ALLER CONTRE LE PRINCE DE GALLES QUI GATOIT ET EXILLOIT (RAVAGEOIT) SON PAYS DE GASCOGNE [2].

QUAND le roi Jean de France [3] eut faites ses chevauchées et ainsi reconquis en la basse Normandie les villes et les châteaux du dit roi de Navarre qu'il faisoit tenir en prison, il entendit que le prince de Galles ains-né (ainé) fils du roi d'Angleterre

(1) Ici se termine ce curieux morceau destiné à combler le vide entre les mémoires fournis par Jean le Bel et le récit de la bataille de Poitiers. Après l'avoir lu avec un peu d'attention, on reconnoîtra aisément le style de Froissart et sa manière heureuse de présenter les faits. Il paroît seulement que le copiste qui aura écrit le manuscrit, étant né dans une province a substitué quelques-uns des mots de son idiome aux mots communément employés par Froissart. L'orthographe diffère aussi beaucoup de l'orthographe des autres manuscrits. Après un examen scrupuleux, je me suis convaincu que ce fragment ne pouvoit être que de Froissart et je n'ai pas hésité à le lui restituer, en renvoyant à la fin de ce volume, pour la satisfaction des curieux, les chapitres abrégés que Froissart avoit d'abord empruntés aux Chroniques de France. J. A. B.

(2) Les chapitres intermédiaires de 329 à 343 sont renvoyés dans l'appendice à la fin de ce volume. J. A. B.

(3) Ici le texte de Froissart cesse dans les imprimés d'être la copie des Chroniques de France; ici reprennent aussi les notes de M. Dacier. J. A. B.

qui s'étoit parti de Bordeaux, étoit jà à (avec) tout son effort moult avant entré en son pays, et approchoit moult fortement le bon pays de Berry. Ces nouvelles ne furent mie bien plaisants au dit roi, et dit et jura qu'il chevaucheroit contre lui et le combattroit quelque part qu'il le trouveroit. Adoncques le roi mu et encouragé de défendre et garder son royaume, fit de rechef un très spécial mandement et commandement à tous nobles et fiefs tenants de lui, que nul, sans soi trop grandement forfaire, ses lettres vues, ne s'excusât ni demeurât (tardât) qu'il ne vînt devers lui sur les marches de Blois et de Touraine, car il vouloit combattre les Anglois.

Donc s'émurent tous gentils hommes qui mandés et priés en furent; car les plusieurs avoient aussi grand désir, pour eux contrevenger des dépits et destourbiers (dommages) que les Anglois leur pouvoient avoir faits au temps passé, d'eux combattre. Et mêmement le dit roi, pour hâter et avancer sa besogne, se départit de Paris, car encore tenoit-il grand'foison de gens d'armes sur les champs, et chevaucha devers la bonne cité de Chartres, et fit tant qu'il y vint [1]. Si s'arrêta là tout coi, pour mieux entendre et apprendre du convenant (disposition) des Anglois.

Et toudis (toujours) lui venoient gens d'armes à effort de tous côtés, d'Auvergne, de Berry, de Bourgogne, de Lorraine, de Hainaut, de Verman-

(1) On voit par la date de plusieurs ordonnances que le roi étoit à Chartres le 28 et le 30 d'août et qu'il étoit à Loches le 13 de septembre. (*Recueil des ordon.* T. 3 depuis la P. 78 jusqu'à la P. 85) J. D.

dois, de Picardie, de Bretagne et de Normandie. Et tout ainsi comme ils venoient, ils passoient outre, et faisoient leur monstre (revue), et se logeoient sur le pays par l'ordonnance des maréchaux, messire Jean de Clermont et messire Arnoul d'Endrehen (Audeneham). Et faisoit le dit roi grossement pourvoir et rafraîchir de bonnes gens d'armes les forteresses et les garnisons d'Anjou, de Poitou, du Maine et de Touraine, sur les marches et frontières par où on espéroit que les Anglois devoient passer, pour eux clorre le pas et tollir (enlever) vivres et pourvéances (provisions), qu'ils n'en pussent de nulles recouvrer pour eux et pour leurs chevaux.

Nonobstant ce, le prince et sa route (troupe), où bien avoit deux mille hommes d'armes et six mille archers, chevauchoient à leur aise, et recouvroient de tous vivres à grand'foison; et trouvoient le pays d'Auvergne, où jà ils étoient entrés et avalés (descendus), si gras et si rempli de tous biens, que merveilles seroit à considérer. Mais combien que plentureux le trouvassent, ils ne vouloient mie entendre ni arrêter à ce ; ainçois (mais) vouloient guerroyer et gréver leurs ennemis. Si ardoient (bruloient) et exilloient (ravageoient) tout le pays devant eux, et environ. Et quand ils étoient entrés en une ville, et ils la trouvoient remplie et pourvue largement de tous vivres, et ils se y étoient rafraîchis deux jours ou trois, et ils s'en partoient, ils exilloient (détruisoient) le demeurant (reste), et effondroient les tonneaux pleins de vins, et ardoient (brûloient) blés et avoines, afin que leurs

ennemis n'en eussent aisément; et puis si chevauchoient avant. Et toudis trouvoient eux bon pays et plentureux; car en Berry, en Touraine, en Anjou, en Poitou, et au Maine, a une des grasses marches du monde pour gens d'armes.

CHAPITRE CCCXLIV.

COMMENT LES NOUVELLES VINRENT AU PRINCE QUE LE ROI DE FRANCE VENOIT A GRAND'FORCE DE GENS D'ARMES CONTRE LUI; ET COMMENT LE SIRE DE CRAON, MESSIRE BOUCICAUT ET L'ERMITE DE CHAUMONT ESCARMOUCHÈRENT LES GENS DU PRINCE.

AINSI chevauchèrent les Anglois, ardant (brûlant) et exillant (détruisant) tout le pays devant eux; et firent tant qu'ils vinrent assez près de la bonne cité de Bourges, où l'Archevêque dudit lieu pour le temps étoit, et deux chevaliers envoyés de par le roi de France, pour entendre à la cité si mestier (besoin) étoit; et oil voir (vrai) car les Anglois l'approchèrent de si près qu'ils en ardirent (brûlèrent) les faubourgs. Et y eut grand'escarmouche à l'une des portes; et là furent bons chevaliers, de ceux de dedans, le sire de Gousant et messire Hutin de Vermelles [2]. Et y eut ce jour, et l'escarmouche

(1) Probablement Engoutsen, seigneurie qui appartenoit à la maison de Cayeu. J. D.

(2) Hutin de Vermeilles étoit chambellan du roi: il épousa Marguerite de Bourbon fille de Louis I duc de Bourbon et veuve en premières noces de Jean II sire de Sully. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 298.) J. D.

durant, faites maintes belles appertises d'armes.

Si s'en partirent les Anglois, sans autre chose faire, et passèrent outre, et vinrent à Yssoldun (Issoudun) en Berry, un fort châtel, et l'assaillirent fortement et roidement; mais ils ne le purent gagner, car les gentilshommes qui dedans étoient le gardèrent très bien.

Si s'en partirent les dits Anglois et prirent leur chemin devers Vierzon, une grosse ville et bon châtel; mais la ville étoit foiblement fermée, et peu de gens y étoient demeurés pour la défendre. Si fut prise par force; et y trouvèrent les Anglois vins et vivres sans nombre. Si y demeurèrent trois jours pour eux aiser. Là vinrent les nouvelles au prince de Galles que le roi de France étoit à Chartres, à (avec) grand'foison de gens d'armes, et que toutes les villes et les passages de dessus la rivière de Loire étoient si bien gardés que nullement ils ne pourroient passer la dite rivière. Si eut le dit prince conseil qu'il se mettroit au retour et passeroit parmi Touraine et Poitou, et reviendroit tout en guerroyant, ardant (brûlant) et exillant (détruisant) le pays, à Bordeaux dont il s'étoit parti. Si s'ordonnèrent pour déloger de Vierzon, quand ils eurent fait leur bon et leur talent (désir) de la ville: et avoient en ce jour pris le châtel et occis la plus grand'partie de ceux qui dedans furent trouvés; puis chevauchèrent vers Romorentin.

Adonc étoient envoyés au pays de Berry, de par le roi de France, trois grands barons et bons chevaliers durement, pour garder les frontières et aviser

le convenant (disposition) des Anglois. Si étoient cilz (ceux-ci) premièrement; le sire de Craon, messire Boucicaut, et l'ermite de Chaumont. Et avint ainsi que ces trois seigneurs et leur route (troupe), où bien avoit trois cents lances, chevauchoient sur les frontières en costiant (côtoyant) les Anglois, et les avoient poursuivis jà par six jours et n'avoient pu trouver leur avantage d'entrer en eux, ni les assaillir, car les Anglois chevauchoient si sagement que on ne les pouvoit envahir de nul côté où l'on put rien gagner; si se boutèrent un jour les dessus dits en embûche, assez près de Romorentin, sur un pas qui étoit assez merveilleux, et par où il convenoit les Anglois passer. Ce jour s'étoient partis des routes (troupes) du prince et de la bataille des maréchaux, et par leur congé, messire Berthelemy de Bruhes (Bartholomew Burghersh), le sire de Mucident (Mucidan) Gascon, messire Pétiton de Curton, le sire de la Ware, le sire de Basset, messire Daniel Paselle, messire Richard de Pontchardon, messire Neel Lornich, le jeune sire Despensier (Spenser), messire Édouard sire de Basset et messire Eustache d'Aubrecicourt; et s'en venoient tous ces chevaliers bien montés, et pouvoient être parmi leurs gens environ deux cents, pour courir devant Romorentin. Si passèrent parmi l'embûche des François, que oncques ne s'en donnèrent de garde.

Si très tôt qu'ils furent outre, les François ouvrirent leur embûche et férirent chevaux des éperons, qui aussi étoient montés sur fleur de coursiers et de roides roncins et apperts. Les Anglois qui étoient

jà bien avant sentirent le froy [1] des chevaux derrière eux. Si se retournèrent et aperçurent que c'étoient leurs ennemis qui les hâtoient. Si s'arrêtèrent tous à un faix, ainsi que pour eux attendre. Les François qui venoient de grand'volonté, et avisés de ce qu'ils devoient faire, et tous serrés, les lances abaissées, s'en vinrent bouter en eux de grand' volonté. Adonc se ouvrirent les Anglois et les laissèrent passer outre; et n'en y eut des leurs pas plus de cinq ou six de cette empainte (attaque) rués par terre; et puis se recloirent (reformèrent) et mirent ensemble, et s'en vinrent sur leurs ennemis. Là eut, et tout à cheval, bon pongneis (combat) et fort estechis [2] de lances; et dura le bouteis (choc) moult longuement; et y furent faites maintes belles appertises d'armes, maints chevaliers et maints écuyers d'un côté et d'autre abattus, et puis par force relevés et rescous (secourus). Et dura cette chose une bonne espace que on ne sut à dire: « Cilz (ceux-ci) ni cilz (ceux-là) en auront le meilleur, » tant étoient fort entouilliés (mêlés) l'un en l'autre, et tant se combattoient vaillamment.

Entrementes (pendant) qu'ils étoient en cet état, la bataille des maréchaux Anglois alla approcher; et l'aperçurent les François comment elle leur venoit sur aile, en costiant (côtoyant) un bois. Si se doutèrent (craignirent) de tout perdre, ainsi qu'ils eussent fait si ils fussent demeurés. Si se partirent chacun

(1) Le bruit que faisoient les chevaux en marchant. J. D.

(2) Ce mot qui signifie ordinairement, *combat aux palissades d'une place*, paroît signifier ici *combat d'estoc ou de pointe*. J. D.

qui mieux mieux, et prirent l'adresse (direction) devers Romorentin; et les Anglois après, férant, battant, sans eux épargner, ni leurs chevaux. Là eut grand enchas (poursuite) et dur, et maint homme mis à meschef et renversé par terre. Toutes fois la moitié et plus se sauvèrent et se boutèrent au châtel de Romorentin, qui leur fut moult bien appareillé et qui trop bien à point leur vint; car autrement ils eussent été tous pris. Si échappèrent, par spécial, les trois barons dessus nommés, et aucuns autres chevaliers et écuyers, qui étoient très bien montés. Et fut prise la ville de Romorentin de première venue; car lors il n'y avoit guères de forteresse; et chacun des François entendit à lui sauver et bouter au châtel.

CHAPITRE CCCXLV.

COMMENT LE PRINCE FIT DIRE AUX TROIS CHEVALIERS FRANÇOIS QUI DEDANS ROMORENTIN ÉTOIENT QU'ILS SE RENDISSENT; ET QUELLE CHOSE ILS RÉPONDIRENT.

CES nouvelles vinrent au prince que ses gens avoient eu rencontre. Il demanda de qui. On lui dit, et tout ainsi que la besogne avoit allé, et comment ses gens avoient rebouté (repoussé) leurs ennemis au châtel de Romorentin. « Chevauchons cette part, dit le prince, je les vueil (veux) voir de plus près. » Lors s'arrouta (assembla) tout l'ost (armée) cette part, et vinrent jusques à la ville de Romorentin, qui jà étoit toute pleine de leurs gens,

et qui étudioient comment à leur avantage ils pourroient assaillir le châtel. Là vint le prince armé de toutes pièces, monté sur un noir coursier, messire Jean Chandos de-lez (près) lui; et commencèrent à aviser et à imaginer la forteresse, et connurent assez qu'elle étoit bien prenable. Adonc appella le prince messire Jean Chandos et dit: « Jean, allez jusques aux barrières et parlez aux chevaliers qui sont laiens (dedans) à savoir si ils se voudroient rendre bellement, sans eux faire assaillir. »

Lors se partit le dit messire Jean Chandos du prince, et s'en vint devant les barrières, et fit signe qu'il vouloit parlementer d'aucune chose. Ceux qui étoient à la garde demandèrent son nom, et de par quiil étoit là tramis (transmis) ni envoyé. Il se nomma et dit qu'il étoit là tramis (envoyé) de par son seigneur monseigneur le prince. Ceux à qui le dit chevalier avoit adressé sa parole vinrent à leurs maîtres et leur dirent tout ce que vous avez ouï. Adonc descendirent messire Boucicaut et l'ermite de Chaumont, et vinrent aux barrières. Si très tôt que messire Jean les vit il les salua et leur dit: « Seigneurs, je suis ici envoyé devers vous de par monseigneur le prince, qui veut être moult courtois à ses ennemis, si comme il me semble. Il dit ainsi que si vous vous voulez mettre en sa prison, et rendre cette forteresse cy qui n'est pas tenable, il vous prendra à mercy et vous fera très bonne compagnie. » — « Messire Jean, répondit messire Boucicaut, grands mercis à monseigneur le prince qui nous veut être

si courtois; mais nous ne sommes pas avisés ni en volonté de ce faire, ni jà ne plaise à Dieu qu'il nous ait si légèrement. » — « Comment, monseigneur Boucicaut, dit messire Jean Chandos, vous sentez-vous si bons chevaliers comme pour tenir cette forteresse à assaut contre le prince et son effort, et si ne vous est apparant confort de nul côté ? » — «Chandos, Chandos, répondit messire Boucicaut, je ne me tiens pas pour bon chevalier; mais folie nous feroit mettre en tel parti d'armes que vous nous offrez; et plus grand'folie le nous feroit prendre quand il n'est encore nul besoin. Dites à monseigneur le prince, s'il vous plaît, qu'il fasse ce que bon lui semblera, que nous sommes tous confortés de l'attendre. »

Ainsi se départirent eux l'un de l'autre. Et s'en revint le dit messire Jean Chandos devers le prince, et lui conta, ainsi qu'il le sut bien faire, toutes les paroles dessus dites. Quand le prince eut ouï la réponse de monseigneur Boucicaut, si ne l'en prisa mie moins, et commanda toutes manières de gens à eux loger pour le jour et le soir ensuivant; car lendemain il vouloit faire assaillir la forteresse et essayer si par assaut il la pourroit avoir. Au commandement du prince et à l'ordonnance des maréchaux obéirent toutes manières de gens; ce fut raison. Et se logèrent dedans la ville de Romorentin et dehors aussi, bien et faiticement (régulièrement)[1].

(1) Ce chapitre et le suivant sont fort abrégés dans les imprimés. J. D.

CHAPITRE CCCXLVI.

COMMENT LE PRINCE FIT ASSAILLIR LE CHATEL DE ROMORENTIN; ET COMMENT LES TROIS CHEVALIERS DESSUS NOMMÉS SE RENDIRENT AU PRINCE A SA VOLONTÉ.

QUAND vint lendemain bien matin, toutes manières de gens s'armèrent, et archers aussi; et se traist (rendit) chacun à sa livrée [1], et commencèrent à assaillir au dit châtel de Romorentin âprement et durement. Là eut grand assaut et dur; et se tenoient les archers sur les fossés et traioient (tiroient) si omniement (ensemble) que à peine osoit nul apparoir aux défenses. Et les autres nageoient (passoient) sur huis (portes) et sur claies, pics et hoyaux, arcs et sajettes en leurs mains; et venoient au fond du mur houer (frapper) et piqueter. Là étoient les chevaliers à mont, le sire de Craon, messire Boucicaut, et l'ermite de Chaumont, qui trop bien s'acquittoient d'eux défendre, et jetoient et faisoient jeter à val pierres et cailloux et pots pleins de chaux, dont ils mehaignoient (maltraitoient) et blessoient durement ceux qui atteints en étoient. Et là fut occis du côté des Anglois un bon écuyer de Gascogne et bien gentil homme et qui eut grand' plainte, qui s'appeloit Raymon de Zedulach, et étoit de la route (troupe) du Captal de Beuch (Buch)

(1) Sous la bannière ou le pennon de celui de qui ils recevoient leur solde. J. D.

Si dura cet assaut toute jour à journée, à (avec) bien petit de repos; et se retrairent (retirèrent) toutes manières de gens à leurs logis; et entendirent les haitiez (sains) à remettre à point les navrés et les blessés, et passèrent la nuit ainsi.

Quand soleil fut levé lendemain, les maréchaux de l'ost (armée) firent sonner les trompettes pour armer toutes manières de gens et traire (marcher) avant à l'assaut. Si s'ordonnèrent et mirent en conroy (ordre) tous ceux qui pour assaillir étoient appelés et appareillés. Là de rechef commença un assaut plus dur et plus fort sans comparaison que le jour devant; car le prince de Galles y étoit personnellement, qui les admonestoit et enjoignoit de bien faire, et disoit à la fois: « Et comment! Nous durera huy mais cette forteresse? »

Les paroles du prince et la présence de lui évertuoit grandement toutes manières de gens d'armes et d'archers qui s'aventuroient les aucuns moult follement pour être plus prisés. Là fut occis assez près du prince, du trait d'une pierre, un moult appert écuyer de Gascogne, frère germain au seigneur de Labret (Albret)[1], et l'appeloit-on Bernardet de Labret. Si en furent tous ses parens, dont il avoit là grand' foison, durement courroucés, et par spécial le prince; et jura adonc si haut que plusieurs l'ouïrent, que jamais ne se partiroit de là, si auroit gagné le dit châtel et ceux de dedans aussi, et mis à sa volonté.

(1) Les imprimés disent simplement, *un escuier appelle Bernard*, et omettent le reste. J. D.

Donc renforça l'assaut de toutes parts pour leur besogne avancer, et pourtant (attendu) que le prince en avoit parlé si avant. Si regardèrent et imaginèrent les aucuns subtils hommes d'armes que ils se travailloient en vain et faisoient blesser leurs gens et occire sans raison et que par tel assaut que de traire et de lancer on ne les auroit jamais. Si ordonnèrent à apporter canons avant et à traire carreaux et feu grégeois dedans la basse cour: si cil (ce)feu s'y vouloit prendre, il pourroit bien tant monteplier (multiplier) qu'il se bouteroit (jeteroit) au toit des couvertures des tours du châtel, qui pour le temps étoient couvertes d'estrain (paille): si par cette manière ils ne l'avoient, ils ne pouvoient mie voir voie comment ils pussent le dit château gagner et les chevaliers qui le châtel défendoient. Adonc fut le feu apporté avant et trait (jeté) par bombardes et par canons en la basse cour et si prit et multiplia tellement que toutes ardirent (brûlèrent), et entra en la couverture d'une grosse tour, qui étoit d'estrain (paille), où les trois chevaliers étoient, qui ce jour et celui de devant moult d'armes fait avoient. Quand ils virent le feu pardessus eux et que rendre les convenoit, ou là périr, si ne furent pas bien à leur aise, et vinrent tantôt à val; et se rendirent au prince à sa volonté: autrement il ne les eut point reçus, pourtant (attendu) qu'il en avoit juré et parlé si avant. Ainsi eut et prit le prince de Galles les dessusdits chevaliers et les fit, comme ses prisonniers, aller et chevaucher avec lui, et plusieurs autres gentils hommes, chevaliers et écuyers, qui étoient

au châtel de Romorentin, qui fut laissé tout vague, ars (brûlé) et essillié (détruit); et prirent, pillèrent et emportèrent tout, quant (autant) qu'ils trouvèrent au châtel et en la ville [1].

CHAPITRE CCCXLVII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE SE PARTIT DE CHARTRES A (AVEC) GRAND'COMPAGNIE DE GENS D'ARMES POUR ALLER A L'ENCONTRE DU PRINCE DE GALLES [2].

APRÈS la prise du châtel de Romorentin et des chevaliers dessus nommés, le prince et ses gens chevauchèrent comme devant, ardant (brûlant) et exillant (détruisant) le pays et en approchant durement Anjou et Touraine. Les nouvelles vinrent au roi de France, qui se tenoit en la cité de Chartres, que le prince de Galles malmenoit trop horriblement son pays et ardoit (brûloit) et exilloit (détruisoit) tout devant lui; dequoi le dit roi fut moult courroucé, et dit qu'il y pourverroit de remède. Si se

(1) Robert d'Avesbury ne dit que deux mots sur la prise de Romorantin et les petits combats qui la précédèrent. On y lit, P. 255 :

Item. Memorandum quod per XVcim. dies ante prædictum prælium (la bataille de Poitiers) in Saloyne (Sologne) apud Romerauntyn, captis villa et castro per obsidionem domini principis, capti fuerunt ibidem:

Le sire de Cran Butoun (Craon.)

Mounsire Bursyngaud (Boucicaut) et aultres chivalers et esquiers et gentz d'armes environn six vingt. Item. En venaunt près Romerauntyn estoient pris de Frauncecys entour VI vingt hommes d'armes. J. D.

(2) Les imprimés abrègent beaucoup le commencement de ce chapitre. J. D.

partit de Chartres et chevaucha vers Blois et commanda à ses maréchaux que ils fissent hâter et avancer toutes manières de gens d'armes; et passa la rivière de Loire, car il vouloit aller combattre les Anglois. Le dit roi s'en vint à Blois, et là s'arrêta, et y fut deux jours. Son commandement fut fait: donc commencèrent gens d'armes, ducs, comtes, barons, et chevaliers, et leurs routes (troupes), à avaler (descendre) et à poursuir (suivre) le roi, qui toudis (toujours) alloit avant. Il se partit de Blois et vint ce jour gésir à Amboise, et lendemain à Loches [(1)]; et là se tint pour apprendre et entendre du convenant (disposition) des Anglois, dont tous les jours il oyoit nouvelles; car les Anglois étoient costiez (côtoyés) et poursuis (suivis) d'aucuns apperts chevaliers de France et de Bourgogne, qui lui en rapportoient, allant et venant, la certaineté. Si entendit le dit roi qu'ils étoient en Touraine et prenoient leur chemin et leur retour devers Poitou.

Lors se partit le roi de France de Loches et vint à la Haie [(2)] en Touraine; et ses gens avoient passé la Loire au pont d'Orléans, à Mehun, à Saumur, à Blois et à Tours, et là où ils pouvoient. Et y avoit si grand nombre de bonnes gens, que bien vingt mille hommes d'armes sans les autres; et y avoit bien vingt six que ducs, que comtes; et plus de sept vingt bannières. Et avoit là le roi ses quatre fils

(1) Le roi étoit certainement à Loches le 13 de septembre. (*Ordon.* des rois de France, T. 3. P. 84 et 85.) J. D.

(2) Petite ville sur la Creuse, à la frontière du Poitou. J. D.

qui pour le temps étoient bien jeunes, monseigneur Charles duc de Normandie, monseigneur Louis qui puis fut duc d'Anjou, monseigneur Jean aussi depuis duc de Berry, et monseigneur Philippe le mains-né (plus jeune) qui depuis fut duc de Bourgogne. Si pouvez bien croire et sentir que là étoit toute la fleur de France de chevaliers et d'écuyers, quand le roi de France et ses quatre enfants y étoient personnellement.

En ce temps avoient été envoyés en France de par notre saint père le Pape Innocent VIe. monseigneur Taleran (Talleyrand) cardinal de Pierregort (Périgord) et messire Nicole cardinal d'Urgel [1], pour traiter paix et concorde entre le roi de France et ses malveillants, premièrement contre le roi de Navarre que il faisoit tenir en prison. Et en avoient cils (ceux-ci) été et parlementé par plusieurs fois au roi de France, le siége de Breteuil durant; mais rien n'y avoient pu impétrer (obtenir). Or s'étoit retrait (retiré) le dit cardinal de Pierregort (Périgord), après le département et la prise de Breteuil, en la bonne cité de Tours en Touraine: et là lui vinrent les nouvelles que le roi de France se hâtoit moult pour trouver les Anglois. Si que le dit cardinal mu et encouragé de mettre remède à ces besognes et d'apaiser s'il eut pu par nulle voie ces deux seigneurs, ou de y mettre moyen ou attrempance (modération) que la bataille ne s'adressât point, se partit de Tours hâtivement, et chevaucha devers

(1) Nicolas Cappochi, romain, évêque d'Urgel. J. D.

la cité de Poitiers; car il entendit que ces deux osts (armées) y tiroient à aller; et tant exploita qu'il y vint.

Nous lairons (laisserons) un petit à parler du cardinal de Pierregort (Périgord) et parlerons du roi de France qui mettoit grand'entente (intention) à ce qu'il put trouver son adversaire le prince de Galles pour combattre à lui, pour contrevenger ses mautalents (mécontentements) et les grands dommages de son royaume.

CHAPITRE CCCXLVIII.

Comment le comte de Joigny, le sire de Coucy et le vicomte de Bruese (Brosse) en chassant les coureurs du prince se boutèrent (jetèrent) en l'ost du prince et y furent pris.

Nouvelles vinrent au roi de France que le prince de Galles se hâtoit durement de retourner au pays dont il étoit parti et venu. Si se douta le dit roi qu'il ne lui échappât, ce qu'il n'eut nullement volontiers vu, tant le désiroit-il à combattre. Si se partit le dit roi de France de la Haie en Touraine, et toutes gens d'armes après lui, et chevauchèrent à Chauvigny, et vint là le jeudi au soir quinzième jour de septembre, l'an dessusdit mil trois cent cinquante six. Si se logèrent grand'foison de seigneurs dedans la ville de Chauvigny, et dehors aussi tout contre

val un beau pré, au long de la rivière de Creuse [1]. Le vendredi[2] ensuivant, après boire, passa le roi de France la dite rivière au pont de Chauvigny, et cuidoit (croyoit) adonc que les Anglois fussent devant lui; et non étoient. Toutes fois, en le poursuivant passèrent ce vendredi plus de soixante mille chevaux; et encore en passèrent assez à Châtelleraut; et tout ainsi qu'ils passoient, ils prenoient le chemin de Poitiers.

D'autre part, le prince de Galles et ses gens ne savoient nul convenant (disposition) des François, ni ne pouvoient savoir. Bien avoient entendu qu'ils étoient sur les champs; mais ils ne savoient mie justement quel part, fors tant qu'ils supposoient assez qu'ils n'étoient mie loin: car leurs coureurs ne pouvoient plus trouver que fourrager; de quoi ils avoient grand deffaute (manque) en leur ost (armée) de vivres, et se repentoient les plusieurs grandement de ce qu'ils en avoient fait si grand essil (dégât), entrementes (pendant) qu'ils étoient en Berry, en Anjou, en Touraine, et qu'ils ne s'en étoient autrement pourvus.

Or avint ainsi que ce vendredi que le roi de France et son grand ost (armée) passèrent la rivière [3] au point de Chauvigny, pour la foule et presse qui si grande étoit, et pour être logés mieux à

(1) Chauvigny n'est point sur la Creuse; cette ville, ainsi que Châtelleraut dont il sera parlé dans la phrase suivante, est située sur la Vienne. J. D.

(2) Le vendredi 16 de septembre. J. D.

(3) La rivière de Vienne. J. D.

leur aise, trois grands barons de France, c'est à savoir, le comte d'Auxerre [1], le comte de Joigny, le seigneur de Chastillon [2] sur Marne, souverain maître de l'hôtel du roi [3], et plusieurs autres chevaliers et écuyers de l'hôtel du roi demeurèrent ce vendredi tout le jour en la ville dessus dite de Chauvigny, et une partie de leurs gens; et les autres passèrent, et tous leurs harnois, excepté ce qu'ils en avoient retenu pour leurs corps. Le samedi au matin [4] ils se délogèrent et passèrent le dit pont, et poursuivirent la route (troupe) du roi, qui pouvoit être environ trois lieues loin; et prirent les champs et les chemins des bruyères au dehors d'un bois pour venir à Poitiers.

Ce samedi au matin s'étoient délogés d'un village assez près de là le prince et ses gens, et avoient envoyé découvrir, aucuns compagnons des leurs, pour savoir s'ils trouveroient aucune aventure, ou orroient (entendroient) aucunes nouvelles des François. Si pouvoient être ces coureurs environ soixante armures de fer, tous bien montés selon leur affaire;

(1) Les imprimés disent *le sire de Craon*. La leçon du texte paroît devoir être préférée; car il n'est guères vraisemblable que le sire de Craon, qui avoit été fait prisonnier dans Romorantin, comme on vient de le voir, eût été déjà mis en liberté. J. D.

(2) Jean de Chastillon, second fils du connétable Gaucher de Chastillon, pourvu de la charge de souverain maître de l'hôtel du roi, en 1350. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. VI. P. 113.) J. D.

(3) Quelques manuscrits et les imprimés, au lieu du *seigneur de Chastillon*, disent, *messire Raoul de Coucy*. Cette leçon est bonne, comme on le verra cy après, sans que celle du texte soit mauvaise, puisque ces deux seigneurs pouvoient être en même temps dans Chauvigny. J. D.

(4) Dix-sept de septembre. J. D.

car leurs chevaux étoient assez lassés. Entre ces compagnons y avoit deux chevaliers de Hainaut, messire Eustache d'Aubrecicourt et messire Jean de Guistelles. Si se trouvèrent d'aventure au dehors de ce bois et entre ces bruyères dont je parlois maintenant; et connurent les barons de France assez tôt que c'étoient leurs ennemis. Si mirent leurs bassinets au plutôt qu'ils purent, et développèrent leurs bannières et abaissèrent leurs lances et férirent chevaux des éperons. Messire Eustache d'Aubrecicourt et ses compagnons qui étoient montés sur fleur de coursiers virent venir cette grosse route (troupe) de leurs ennemis vers eux, qui bien étoient deux cents armures de fer; et ils n'étoient que une poignée de gens au regard d'eux. Si n'eurent mie propos d'attendre les, et s'avisèrent qu'ils se feroient chasser; car le prince et son ost (armée) n'étoient pas trop loin de là. Si retournèrent les freins de leurs chevaux et prirent la forère du bois [1]; et les François après eux, en écriant leurs cris et demenant grand hutin; et les cuidoient (croyoient) jà avoir tous pris d'avantage.

Ainsi que cils (ceux-ci) chevauchoient en chassant, ils s'embattirent (arrivèrent) si avant qu'ils vinrent sur la bataille du prince, qui étoit toute arrêtée entre bruyères et grands ronces, et attendoient là à ouïr nouvelles de leurs compagnons. Si furent bien émerveillés quand ils les virent chasser.

Messire Raoul de Coucy et sa bannière les sui-

(1) Le bord du bois en dehors. J. D.

vit si avant qu'il se bouta droitement dessous la bannière du prince. Là eut grand hutin et dur; et y fit le dit chevalier assez d'armes, et s'y combattit moult vaillamment, mais toutefois il fut pris et fiancé prisonnier des gens du prince, et aussi le comte de Joigny et le vicomte (1) de Bruese sire de Chauvigny; et tous les autres morts ou pris (2) : peu s'en sauvèrent par lesquels le prince de Galles et ses gens sçurent que le roi de France les avoit adevancés à (avec) si grand nombre de gens d'armes que merveilles seroit à penser.

CHAPITRE CCCXLIX.

COMMENT LES COUREURS DU PRINCE SE FÉRIRENT EN LA QUEUE DE L'OST (ARMÉE) DES FRANÇOIS: ET COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT SES GENS LOGER, ET AUSSI LE PRINCE LES SIENS.

QUAND le prince de Galles et son conseil entendirent que le roi Jean de France et ses batailles

(1) Le vicomte de Brosse. (Voy. la Thaumassière. *Hist. de Berry*. P. 522.) J. D.

(2) Robert d'Avesbury parle très succinctement de cette rencontre: voici comme il s'exprime, P. 255: *Nomina captorum die sabbati proximi ante dictum prælium* (la bataille de Poitiers) *in viâ ducente de Chaveny versùs Peyters* (Poitiers).

Le counte d'Aunser (d'Auxerre).

Le counte de Juny (Joigny).

Le marschal de Bourgoygne.

Item mortz et pris entour CCXL homme d'armes. J. D.

étoient devant eux et avoient le vendredi passé au pont à Chauvigny, et que nullement ils ne se pouvoient partir du pays, sans y être combattus, si se recueillirent et rassemblèrent ce samedi sur les champs; et fut adonc commandé de par le prince que nul, sur la tête, ne courût ni chevauchât sans commandement devant les bannières des maréchaux. Ce ban fut tenu; et chevauchèrent les Anglois ce samedi dès l'heure de prime jusques à vespres, et tant qu'ils vinrent à deux petites lieues de Poitiers. Adonc furent ordonnés pour courir et savoir où les François tenoient les champs, le captal [1] de Beuch (Buch), messire Aymemon de Pommiers, messire Bretremieu de Bruhes (Bartholomew Burghersh) et messire Eustache d'Aubrecicourt. Et se partirent ces chevaliers atout (avec) deux cents armures de fer, tous bien montés sur fleur de coursiers; et chevauchèrent si avant d'une part et d'autre que ils virent clairement la grosse bataille du roi. Et étoient tous les champs couverts de gens d'armes. Et ne se purent abstenir qu'ils ne vinssent férir et courre en la queue des François; et en ruèrent aucuns par terre et fiancèrent prisonniers, et tant que l'ost (armée) se commença grandement à estourmir (émouvoir). Et en vinrent les nouvelles au roi de

(1) Ce titre de *Captal* appartenoit autrefois à plusieurs des nobles les plus puissants de l'Aquitaine. Il paroît avoir répondu originairement au titre de comte. Cette dignité d'abord personnelle et devenue ensuite héréditaire étoit d'abord assez commune en Aquitaine, mais au XIVe. siècle on ne voit plus guère que deux captals, le captal de Buch et le captal de France. (Voyez Ducange, au mot *Capitalis*.) J. A. B.

France, ainsi qu'il devoit entrer en la cité de Poitiers.

Quand le roi entendit la vérité, que ses ennemis, que tant désiroit à trouver, étoient derrière et non devant, si en fut grandement réjoui; et retourna tout à un faix et fit retourner toutes manières de gens bien avant sur les champs, et eux là loger. Si fut ce samedi moult tard ainçois (avant) qu'ils fussent tous logés. Les coureurs du prince revinrent devers lui, et lui recordèrent une partie du convenant (disposition) des François, et lui dirent bien qu'ils étoient malement grand'gent. De ce ne fut le prince néant effrayé et dit : « Dieu y ait part; or nous faut avoir avis et conseil comment nous les combattrons à notre avantage. » Cette nuit se logèrent les Anglois assez en fort lieu, entre haies, vignes et buissons; et fut leur ost (armée) bien gardé et éguetté; et aussi fut celui des François.

CHAPITRE CCCL.

COMMENT LE ROI DE FRANCE COMMANDA QUE CHACUN SE TRAIST (ALLAT) SUR LES CHAMPS; ET COMMENT IL ENVOYA QUATRE CHEVALIERS CI-APRÈS NOMMÉS POUR SAVOIR LE CONVENANT (DISPOSITION) DES ANGLOIS.

QUAND vint le dimanche[1] au matin, le roi de France, qui grand désir avoit de combattre les Anglois, fit en son pavillon chanter messe moult solennellement

(1) Dix-huit septembre. J. D.

devant lui, et s'escommicha (communia), et ses quatre fils. Après la messe se trairent (rendirent) devers lui les plus grands et les plus prochains de son lignage, le duc d'Orléans son frère, le duc de Bourbon, le comte de Ponthieu messire Jacques de Bourbon, le duc d'Athènes connétable de France [1], le comte d'Eu, le comte de Tancarville, le comte de Sarrebruche (Saarbruck), le comte de Dampmartin, le comte de Ventadour, et plusieurs autres grands barons de France et des terres voisines, tels que messire Jean de Clermont, messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) maréchal de France, le sire de Saint Venant, messire Jean de Landas, messire Eustache de Ribeumont, le sire de Fiennes, messire Godefroy de Chargny, le sire de Chastillon [2], le sire de Sally, le sire de Neelle, messire Robert de Duras [3], et moult d'autres qui y furent appelés. Là furent en conseil un grand temps, à savoir comment ils se maintiendroient. Si fut adonc ordonné que toutes gens se traissent (rendissent) sur les champs, et chacun seigneur développât sa bannière et mît avant, au nom de Dieu et de Saint Denis, et que on se mît en ordonnance de bataille, ainsi que pour tantôt combattre. Ce conseil et avis plut grandement au

(1) Gauthier de Brienne duc d'Athènes avoit été revêtu de la dignité de connétable, le 6 mai de cette année sur la démission de Jacques de Bourbon comte de la Marche et de Ponthieu. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 6. P. 165.) J. D.

(2) Apparemment qu'il n'avoit pas été pris dans la rencontre dont il a été question ci-dessus, Chap. 348. J. D.

(3) Il étoit de la maison de France, d'une des branches d'Anjou-Sicile. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 417.) J. D.

roi de France: si sonnèrent les trompettes parmi l'ost (armée). Adoncques s'armèrent toutes gens et montèrent à cheval et vinrent sur les champs là où les bannières du roi ventilloient et étoient arrêtées, et par spécial, l'oriflambe (oriflamme)[1] que messire Godefroy de Chargny portoit. Là put-on voir grand' noblesse de belles armures, de riches armoieries, de bannières, de pennons, de belle chevalerie et écuyerie; car là étoit toute la fleur de France; ni nul chevalier ni écuyer n'étoit demeuré à l'hôtel, si il ne vouloit être deshonoré.

Là furent ordonnées, par l'avis du connétable de France et des maréchaux, trois grosses batailles: en chacune avoit seize mille hommes, dont tous étoient passés et montrés pour hommes d'armes. Si gouver-

(1) On a fait tant de dissertations sur cet étendard célèbre et sur les différentes bannières de nos rois qu'il suffit d'y renvoyer. On les trouvera tous indiqués dans la *Bibliothèque des Histor. de France*, par M. de Fontette, T. 3. N°. 31,820 jusqu'au N°. 31.833. Froissart qui en parle encore dans sa description de la bataille de Rosebecq admet l'opinion propagée par les moines que l'oriflamme descendoit du ciel. C'est à la bataille d'Azincourt que l'oriflamme a été portée pour la dernière fois. Depuis cette époque la peur qu'eurent les moines de Saint-Denys que cet étendard ne tombât entre les mains des Anglois le leur fit cacher avec tant de soin qu'on n'en entend plus parler. Le père Doubler rapporte seulement qu'elle fut comprise dans l'inventaire du trésor de l'église de Saint-Denys fait en 1534 par les commissaires de la chambre des comptes et qu'elle y est ainsi désignée: *Étendard d'un cendal fort espais, fendu par le milieu en façon d'un gonfanon, fort caduque, enveloppé autour d'un bâton, couvert d'un cuivre doré et un fer longuet aigu au bout*. Il ajoute même que de son temps, en 1594, l'oriflamme existoit encore; mais il paroît certain qu'il faut mettre cette assertion au nombre des fraudes monacales qui étoient une des branches les plus productives de l'industrie des couvents. Il ne faut pas confondre l'oriflamme avec la bannière des fleurs de lys. J. A. B.

noit la première le duc d'Orléans, à (avec) trente six bannières et deux tant [1] de pennons : la seconde le duc de Normandie, et ses deux frères, messire Louis et messire Jean ; la tierce devoit gouverner le roi de France. Si pouvez et devez bien croire que en sa bataille avoit grand'foison de bonne chevalerie et noble.

Entrementes (pendant) que ces batailles s'ordonnoient et mettoient en arroy, le roi de France appela messire Eustache de Ribeumont, messire Jean de Landas, messire Guichard de Beaujeu et messire Guichard d'Angle, et leur dit : « Chevauchez avant plus près du convenant (ordre de bataille) des Anglois, et avisez et regardez justement leur arroy, et comment ils sont, et par quelle manière nous les pourrons combattre, soit à pied ou à cheval. » Et cils (ceux-ci) répondirent : « Sire, volontiers. »

Adoncques se partirent les quatre chevaliers dessus nommés, du roi ; et chevauchèrent avant, et si près des Anglois qu'ils conçurent et imaginèrent une partie de leur convenant. Et en rapportèrent la vérité au roi, qui les attendoit sur les champs, monté sur un grand blanc coursier ; et regardoit de fois à autre ses gens et louoit Dieu de ce qu'il en véoit (voyoit) si grand'foison, et disoit tout en haut : « Entre vous quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen, ou à Orléans, vous menacez les Anglois et vous souhaitez le bassinet en la tête devant eux : or y êtes vous, je les vous montre ; si leur veuillez

(1) Deux fois autant de pennons. J. A. B.

montrer vos mautalens (mécontentements) et contre-venger les ennuis et les dépits qu'ils vous ont faits; car sans faute nous les combattrons. » Et cils (ceux-ci) qui l'avoient entendu répondoient : « Dieu y ait part, tout ce verrons nous volontiers. »

CHAPITRE CCCLI.

Comment les quatre chevaliers dessus dits rapportèrent le convenant (disposition) des Anglois au roi de France.

En ces paroles que le roi de France disoit et montroit à ses gens pour eux encourager, vinrent les quatre chevaliers dessus nommés, et fendirent la presse et s'arrêtèrent devant le roi. Là étoient le connétable de France et les deux maréchaux, et grand' foison de bonne chevalerie, tous venus et arrêtés pour savoir comment on se combattroit. Le roi demanda aux dessus dits tout haut: « Seigneurs, quelles nouvelles ? » — « Sire, bonnes; si aurez, s'il plait à Dieu, une bonne journée sur vos ennemis. » — « Telle l'espérons nous à avoir, par la grâce de Dieu, répondit le roi. Or nous dites la manière de leur convenant (disposition), et comment nous les pourrons combattre. » Adonc répondit messire Eustache de Ribeumont, pour tous, si comme je fus informé, car ils lui en avoient prié et chargé, et dit ainsi: « Sire, nous avons vu et considéré les Anglois; si peuvent être par estimation deux mille hommes d'ar-

mes, quatre mille archers et quinze cents brigands[1]. » — « Et comment gissent-ils, dit le roi? » — « Sire, répondit messire Eustache, ils sont en très fort lieu, et ne pouvons voir ni imaginer qu'ils aient que une bataille; mais trop bellement et trop sagement l'ont ils ordonnée, et ont pris le long d'un chemin fortifié malement de haies et de buissons, et ont vêtue cette haie d'une part et d'autre de leurs archers, tellement que on ne peut entrer ni chevaucher en leur chemin fors que parmi eux. Si convient-il aller cette voie si on les veut combattre. En cette haie n'a que une seule entrée et issue, où espoir (peut-être) quatre hommes d'armes, ainsi que au chemin, pourroient chevaucher de front. Au coron (coin) d'icelle haie, entre vignes et espinettes où on ne peut aller ni chevaucher, sont leurs gens d'armes, tous à pied; et ont mis les gens d'armes tout devant eux leurs archers en manière d'une herse: dont c'est trop sagement ouvré, ce nous semble; car qui voudra ou pourra venir par fait d'armes jusques à eux, il n'y entrera nullement, fors que parmi ces archers qui ne seront mie légers à déconfire. »

Adonc parla le roi, et dit: « Messire Eustache, et comment y conseillez-vous à aller? » Donc répondit le chevalier et dit: « Sire, tout à pied, excepté trois cents armures de fer des vôtres, tous des plus appers et hardis, durs et forts et entreprenants de votre ost (armée), et bien montés sur fleur de coursiers, pour dérompre et ouvrir ces archers; et puis

(1) Soldats de pied armés à la légère. J. A. B.

vos batailles et gens d'armes vîtement suivre tous à pied et venir sur ces gens d'armes, main à main, et eux combattre de grand'volonté. C'est tout le conseil que de mon avis je puis donner ni imaginer; et qui mieux y scet (sait), si le die. » Ce conseil et avis plut grandement au roi de France, et dit que ainsi seroit-il fait.

Adoncques par le commandement du roi, sur cet arrêt, se départirent les deux maréchaux, et chevauchèrent de bataille en bataille, et trièrent et élurent et dessévrerent à leur avis, par droite élection, jusques à trois cents chevaliers et écuyers, les plus roides et plus apperts de tout l'ost (armée), et chacun d'eux monté sur fleur de coursiers et armés de toutes pièces. Et tantôt après fut ordonnée la bataille des Allemands; et devoient demeurer à cheval pour conforter les maréchaux, dont le comte de Sarrebruche (Saarbruck), le comte de Nido [1], le comte Jean de Nasco [2] étoient meneurs et conduiseurs. Là étoit et fut le roi Jean de France, armé lui vingtième de ses parements [3]; et avoit recommandé son ains-né (aîné) fils en la garde du seigneur de Saint Venant, de monseigneur de Landas et de messire Thibaut de Voudenay; et ses autres trois fils puis nés, Louis, Jean et Philippe, en la garde d'autres bons chevaliers et écuyers; et portoit la souveraine ban-

(1) Nidau, ou Nidou. (*Généalog.* hist. de Chazot, T. 4. Tab. 78.) J. D.

(2) Sans doute, Nassau. J. D.

(3) C'étoit une coutume reçue, et qui se conserva même assez longtemps, d'armer plusieurs combattants de la même manière que le commandant de l'armée. J. A. B.

nière du roi messire Geffroy de Chargny, pour le plus prud'homme de tous les autres et le plus vaillant; et étoit messire Regnault de Cervolle, dit Archiprêtre (1), armé des armures du jeune comte d'Alençon (2).

CHAPITRE CCCLII.

Comment le cardinal de Pierregort se mit en grand peine d'accorder le roi de France et le prince de Galles.

Quand les batailles du roi furent ordonnées et appareillées, et chacun sire dessous sa bannière et entre ses gens, et savoit aussi chacun quelle chose il devoit faire, on fit commandement de par le roi que chacun allât à pied, exceptés ceux qui ordonnés étoient avec les maréchaux pour ouvrir et fendre les archers, et que tous ceux qui lances avoient les retaillassent au volume de cinq pieds, parquoi on s'en put mieux aider, et que tous aussi ôtassent leurs éperons. Cette ordonnance fut tenue; car elle sembla à tout homme belle et bonne.

(1) Renaut de Cervole empruntoit vraisemblablement le surnom d'Archiprêtre, de la possession d'un archiprêtré: il n'étoit pas rare alors de voir des laïques posséder des bénéfices et des dignités ecclésiastiques. On peut consulter sur la personne de Renaut de Cervole et sur sa maison le savant mémoire de M. le baron de Zur-Lauben, inséré dans le T. 2, de sa *Bibliothèque militaire, historique et politique*. in-12. Paris 1760. J. D.

(2) Pierre II comte d'Alençon fils de Charles qui avoit été tué en 13[illegible] à la journée de Crécy. J. D.

Ainsi que ils devoient approcher et étoient par semblant en grand'volonté de requerre (attaquer) leurs ennemis, vint le cardinal de Pierregort (Périgord) férant et battant devant le roi, et s'étoit parti moult matin de Poitiers, et s'inclina devant le roi moult bas, en cause d'humilité et lui pria à jointes mains, pour si haut homme que Dieu est, qu'il se voulût abstenir et affréner (modérer) un petit tant qu'il eut parlé à lui. Le roi de France qui étoit assez descendant à toutes voies de raison, lui accorda et dit: « Volontiers, que vous plaît-il à dire ? » — « Très cher sire, dit le cardinal, vous avez ci toute la fleur de la chevalerie de votre royaume assemblée contre une poignée de gens que les Anglois sont au regard de vous; et si vous les pouvez avoir et qu'ils se mettent en votre mercy sans bataille, il vous seroit plus honorable et profitable à avoir par cette manière, que d'aventurer si noble chevalerie et si grand'que vous avez cy: si vous prie au nom de Dieu et d'humilité que je puisse chevaucher devers le prince et lui montrer en quel danger vous le tenez. » Encore lui accorda le roi et lui dit: « Sire, il nous plaît bien, mais retournez tantôt. » A ces paroles se partit le cardinal du roi de France et s'envint moult hâtivement devers le prince, qui étoit entre ses gens tout à pied au fort d'une vigne, tout conforté par semblant d'attendre la puissance du roi de France. Sitôt que le cardinal fut venu il descendit à terre et se traist (rendit) devers le prince qui moult bénignement le recueillit; et lui dit le cardinal, quand il l'eut salué et incliné: « Certes, beau fils, si vous aviez justement considéré

et imaginé la puissance du roi de France, vous me laisseriez convenir de vous accorder envers lui, si je pouvois. » Donc répondit le prince, qui étoit lors un jeune homme et dit: « Sire, l'honneur de moi sauve et de mes gens, je voudrois bien encheoir en toutes voies de raison. » Adoncques répondit le cardinal: « Beau fils, vous dites bien, et je vous accorderai si je puis; car ce seroit grand'pitié si tant de bonnes gens qui cy sont, et que vous êtes d'un côté et d'autre, venoient ensemble par bataille; trop y pourroit grand meschef avenir. »

A ces mots se partit le cardinal du prince, sans plus rien dire, et s'en revint arrière devers le roi de France et commença à entamer traités d'accord et à mettre paroles avant et à dire au roi, pour lui mieux atraire (attirer) à son intention: « Sire, vous ne vous avez que faire de trop hâter pour eux combattre; car ils sont tous vôtres sans coup férir, ni ils ne vous peuvent fuir, ni échapper, ni éloigner: si vous prie que huy tant seulement et demain jusques à soleil levant vous leur accordez répit et souffrance. »

Adoncques commença le roi de France à muser (songer) un petit et ne voulut mie ce répit accorder à la première prière du cardinal, ni à la seconde; car une partie de ceux de son conseil ne s'y consentoient point, et par spécial messire Eustache de Ribeumont et messire Jean de Landas, qui étoient moult secrets du roi. Mais le dit cardinal qui s'en ensonnioit (intriguoit) en espèce de bien, pria tant et prêcha le roi de France que il se consentit et donna et accorda le répit à durer le dimanche tout

le jour et lendemain jusques à soleil levant; et le rapporta ainsi le dit cardinal moult vîtement au prince et à ses gens, qui n'en furent mie courroucés, pourtant (attendu) que toudis (toujours) s'efforçoient eux d'avis et d'ordonnance.

Adonc fit le roi de France tendre sur les champs, au propre lieu où il avoit le répit accordé, un pavillon de vermeil samis [1] moult cointe (orné) et moult riche, et donna congé à toutes gens de retraire (retirer) chacun à son logis, exceptée la bataille du connétable et des maréchaux. Si étoient de-lez (près) le roi ses enfants et les plus grands de son lignage à qui il prenoit conseil de ses besognes. Ainsi ce dimanche toute jour chevaucha et travailla le cardinal de l'un à l'autre; et les eut volontiers accordés si il eut pu; mais il trouvoit le roi de France et son conseil si froids qu'ils ne vouloient aucunement descendre à accord, si ils n'avoient des cinq les quatre, et que le prince et ses gens se rendissent simplement, ce que ils ne eussent jamais fait. Si y eut offres et paroles plusieurs et de divers propos mis avant [2]. Et me fut dit jadis des gens du dit cardinal de Pierregort (Périgord), qui là furent présents et qui bien en cuidoient (croyoient) savoir aucune chose que le prince offroit à rendre au roi de France tout ce que conquis avoit en ce voyage, villes et châteaux, et quitter tous prisonniers que il et ses gens avoient pris, et jurer à soi non armer

(1) Étoffe de soie. J. D.

(2) Cette phrase est omise dans les imprimés: ces sortes d'omissions y sont très fréquentes. J. D.

contre le royaume de France sept ans tous entiers. Mais le roi de France et son conseil n'en voulurent rien faire; et furent longuement sur cet état que le prince et cent chevaliers des siens se vinssent mettre en la prison du roi de France, autrement on ne les vouloit mie laisser passer: lequel traité le prince de Galles et son conseil n'eussent jamais accordé.

CHAPITRE CCCLIII.

COMMENT MESSIRE JEAN DE CLERMONT MARÉCHAL DE FRANCE ET MESSIRE JEAN CHANDOS EURENT GROSSES PAROLES ENSEMBLE.

ENTREMENTES (pendant) que le cardinal de Pierregort (Périgord) portoit les paroles et chevauchoit de l'un à l'autre, en nom de bien, et que le répit duroit, étoient aucuns jeunes chevaliers bachelereux (vaillants) et amoureux, tant de la partie des François comme des Anglois, qui chevauchèrent ce jour en costiant (côtoyant) les batailles; les François pour aviser et imaginer le convenant des Anglois; et les chevaliers d'Angleterre celui des François, ainsi que en tels besognes tels choses aviennent. Donc il avint que messire Jean Chandos qui étoit preux chevalier, gentil et noble de cœur, et de sens imaginatif, avoit ce jour chevauché et costié (côtoyé) sur aile durement la bataille du roi de France, et avoit pris grand'plaisance au regarder, pourtant (attendu) qu'il y véoit

(voyoit) si grand' foison de noble chevalerie friquement (lestement) armés et appareillés; et disoit et devisoit en soi même: « Ne plaise jà à Dieu que nous partions sans combattre, car si nous sommes pris ou déconfits de si belles gens d'armes et de si grand'foison comme j'en vois contre nous, nous n'y devrons avoir point de blâme; et si la journée étoit pour nous, et que fortune le veuille consentir, nous serons les plus honorés gens du monde. »

Tout en telle manière que messire Jean Chandos avoit chevauché et considéré une partie du convenant (disposition) des François, en étoit avenu à l'un des maréchaux de France, messire Jean de Clermont; et tant chevauchèrent ces deux chevaliers qu'ils se trouvèrent et encontrèrent d'aventure; et là eut grosses paroles et reproches moult félonnesses (durs) entre eux. Je vous dirai pourquoi. Ces deux chevaliers qui étoient jeunes et amoureux, on le peut et doit-on ainsi entendre, portoient chacun une même devise d'une bleue dame ouvrée de brodure au ray (rayon) d'un soleil sur le senestre bras; et toujours étoit dessus leurs plus hauts vêtements, en quelque état qu'ils fussent. Si ne plut mie adonc à messire Jean de Clermont ce qu'il vit porter sa devise à messire Jean Chandos; et s'arrêta tout coi devant lui et lui dit: « Chandos, aussi vous désirois-je à voir et à encontrer; depuis quand avez-vous empris à porter ma devise.? » — « Et vous la mienne, ce répondit messire Jean Chandos? Car autant bien est-elle mienne comme vôtre. » — » Je le vous nie, dit messire Jean de Clermont; et si la

souffrance (trève) ne fut entre les nôtres et les vôtres, je le vous montrasse tantôt que vous n'avez nulle cause de la porter. » — « Ha, ce répondit messire Jean Chandos, demain au matin vous me trouverez tout appareillé du défendre et de prouver par fait d'armes que aussi bien est-elle mienne comme vòtre. » A ces paroles ils passèrent outre; et dit encore messire Jean de Clermont, en ramponnant (raillant) plus avant messire Jean Chandos: « Chandos, Chandos, ce sont bien des pompes de vous Anglois qui ne savent aviser rien de nouvel, mais quant (tout ce) qu'ils voient leur est bel. »

Il n'y eut adoncques plus dit ni plus fait: chacun s'en retourna devers ses gens, et demeura la chose en cet état [1].

CHAPITRE CCCLIV.

Comment les Anglois firent fossoyer et haier leurs archers; et comment le cardinal de Pierregord (Périgord) prit congé du roi de France et du prince de Galles.

Vous avez bien ouï conter ci-dessus comment le cardinal de Pierregort (Périgord) se mit en peine, ce dimanche tout le jour, de chevaucher de l'un à l'autre pour accorder ces deux seigneurs, le roi de France et le prince de Galles: mais il n'en put à chef venir, et furent basses vespres (presque nuit) quand il se partit et rentra en Poitiers.

(1) Ce chapitre est fort abrégé dans les imprimés. J. D.

Ce dimanche se tinrent les François tout le jour sur les champs, et au soir ils se trairent (rendirent) en leurs logis et se aisèrent de ce qu'ils eurent. Ils avoient bien de quoi vivre, et pourvéances (provisions) assez et largement; et les Anglois en avoient grand deffaute. C'étoit la chose qui plus les ébahissoit; car ils ne savoient où ni quel part aller fourrager, si fort leur étoit le pas clos; ni ils ne pouvoient partir de là sans le danger des François. Au voir (vrai) dire, ils ne ressoingnoient (craignoient) point tant la bataille comme ils faisoient ce que on ne les tint en cet état, ainsi comme pour assiégés et affamés.

Le dimanche tout le jour entendirent eux parfaitement à leur besogne, et le passèrent au plus bel qu'ils purent, et firent fossoyer et haier leurs archers autour d'eux, pour être plus forts. Quand vint le lundi au matin, le prince et ses gens furent tous tantôt appareillés et mis en ordonnance, ainsi comme devant, sans eux desroier (mettre en désarroi) ni effrayer; et en telle manière firent les François. Environ soleil levant ce lundi matin revint le dit cardinal de Pierregort (Périgord) en l'ost (armée) de l'un et de l'autre, et les cuida (crut) par son prêchement accorder: mais il ne put; et lui fut dit yreusement (avec colère) des François que il retournât à Poitiers, ou là où il lui plairoit, et que plus ne portât aucunes paroles de traité ni d'accord; car il lui en pourroit bien mal prendre. Le cardinal qui s'en ensonnioit (mêloit) en espèce de bien, ne se voulut pas bouter en péril; mais prit congé du roi de France,

car il vit bien qu'il se travailloit en vain, et s'en-vint au départir devers le prince et lui dit: « Beau fils, faites ce que vous pourrez, il vous faut combattre; ni je ne puis trouver nulle grâce d'accord ni de paix devers le roi de France. » Cette dernière parole enfelonni (irrita) et encouragea grandement le cœur du prince et répondit: « C'est bien l'intention de nous et des nôtres, et Dieu veuille aider le droit. »

Ainsi se partit le cardinal du prince et retourna à Poitiers. En sa compagnie avoit aucuns apperts écuyers et hommes d'armes qui étoient plus favorables au roi que au prince. Quand ils virent que on se combattroit ils se emblèrent (échappèrent) de leur maître et se boutèrent (jetèrent) en la route (troupe) des François, et firent leur souverain du châtelain d'Amposte[1], qui étoit pour le temps de l'hôtel dudit cardinal et vaillant homme d'armes durement. Et de ce ne se aperçut point le cardinal, ni n'en sut rien jusques à ce qu'il fut revenu à Poitiers; car si il l'eut su, il ne l'eut aucunement souffert, pourtant (attendu) qu'il avoit été traiteur de apaiser, si il eut pu, l'une partie et l'autre.

Or parlerons un petit de l'ordonnance des Anglois, aussi bien qu'avons fait de celle des François.

(1) On trouve ce nom mentionné parmi les membres des Cortès J. A. B.

CHAPITRE CCCLV.

Comment le prince ordonna ses gens pour combattre; et cy s'ensuivent les noms des vaillants seigneurs et chevaliers qui de-lez (près) lui étoient.

L'ordonnance du prince de Galles étoit auques (aussi) telle comme les quatre chevaliers de France dessus nommés rapportèrent en certaineté au roi, fors tant que depuis ils avoient ordonné aucuns apperts chevaliers pour demeurer à cheval contre la bataille des maréchaux de France; et avoient encore, sur leur dextre côté, sur une montagne qui n'étoit pas trop roide à monter, ordonné trois cents hommes à cheval et autant d'archers tous à cheval, pour costier (côtoyer) à la couverte toute cette montagne et venir autour sur aile férir en la bataille du duc de Normandie qui étoit en sa bataille à pied dessous cette montagne. Tout ce étoit qu'ils avoient fait de nouvel. Et se tenoit le prince et sa grosse bataille au fond de ces vignes, tous armés, leurs chevaux assez près d'eux pour tantôt monter, si il étoit besoin; et étoient fortifiés et enclos, au plus foible lez (côté), de leur charroy et de tout leur harnois: si ne les pouvoit-on approcher de ce côté.

Or vous vueil (veux) je nommer des plus renommés chevaliers d'Angleterre et de Gascogne qui étoient là adonc de-lez (près) le prince de Galles. Premièrement le comte de Warwick, le comte de Suf-

folk maréchal de l'ost (armée), le comte de Sallebrin (Salisbury) et le comte d'Eskesufforch (Oxford), messire Jean Chandos, messire Richard de Stamford, messire Regnault de Cobham, messire Édouard seigneur de Spenser, messire Jacques d'Audley et messire Pierre son frère, le seigneur de Bercler (Berkley)[1], le seigneur de Basset, messire Guillaume Fitz-Warine[2], le seigneur de la Ware, le seigneur de Manne (Mauley), le seigneur de Villebi (Willoughby), messire Berthelemy de Bruwes (Bartholomew Burghersh), le seigneur de Felton, messire Richard de Pennebruge (Pembridge), messire Étienne de Consenton (Cosington), le seigneur de Braseton (Bradestan) et plusieurs autres: Gascons, le seigneur de Labret (Albret), le seigneur de Pommiers, messire Helie et messire Aymemon de Pommiers, le seigneur de Longeren (Languoiran), messire Jean de Grailly captal de Buch, messire Jean de Chaumont, le seigneur de l'Esparre, le seigneur de Mucidan, le seigneur de Curton, le seigneur de Rozem, le seigneur de Condom, le seigneur de Montferrant, le seigneur de Landuras, monseigneur le Souldich[3] de l'Estrade[4] et aussi des au-

(1) Fils de lord Maurice Berkley mort à Calais neuf ans auparavant. J. D.

(2) John lord Warren, fils aîné de J. Plantagenet, fut comte de Warren, Strathern et Surry par sa première femme Lady Maude de Hereford (Voyez Johnes.) J. A. B.

(3) Austis parle de ce chevalier comme membre de l'ordre de la Jarretière dans son histoire de cet ordre. Il pense que *Souldich* repondoit comme *captal* au titre de comte. J. A. B.

(4) Le Souldich de l'Estrade ou de la Trau, terre dans le Bazadois, étoit de l'ancienne maison de Preissac, plus connue aujourd'hui sous le

tres que je ne puis mie tous nommer: Hainuyers, messire Eustache d'Aubrecicourt et messire Jean de Ghistelles; et deux autres bons chevaliers étrangers, messire Daniel Pasele et messire Denis de Morbeke.

Si vous dis pour vérité que le prince de Galles avoit là avec lui droite fleur de chevalerie, combien qu'ils ne fussent pas grand'foison; car ils n'étoient, à tout compter, pas plus haut de huit mille hommes; et les François étoient bien cinquante mille [1] combattants, dont il y avoit plus de trois mille chevaliers.

CHAPITRE CCCLVI.

COMMENT LE PRINCE DE GALLES RECONFORTA SAGEMENT SES GENS; ET COMMENT MESSIRE JACQUES D'AUDLEY REQUIT AU PRINCE QU'IL COMMENÇAT LA BATAILLE, LEQUEL LUI ACCORDA.

QUAND ce jeune homme le prince de Galles vit que combattre le convenoit et que le cardinal de Pierregort (Périgord) sans rien exploiter s'en r'alloit, et que le roi de France son adversaire moult peu les prisoit et aimoit, si se reconforta en soi-même et reconforta moult sagement ses gens et leur dit: « Beaux seigneurs, si nous sommes un petit contre la

nom d'Esclignac. (*Généal. de Preissac* par M. Gastellier de la Tour, in-4°. 1770.) J. D.

(1) Les imprimés disent soixante mille. Knyghton dit quarante mille. J. A. B.

puissance de nos ennemis, si ne nous en ébahissons mie pour ce, car la vertu ni la victoire ne gît mie en grand peuple, mais là où Dieu la veut envoyer. Si il avient ainsi que la journée soit pour nous, nous serons les plus honorés du monde; si nous sommes morts, j'ai encore monseigneur mon père et deux beaux-frères, et aussi vous avez de bons amis qui nous contrevengeront: si vous prie que vous veuillez huy entendre à bien combattre; car s'il plaît à Dieu et à Saint-George vous me verrez huy bon chevalier ». De ces paroles et de plusieurs autres belles raisons que le prince démontra ce jour à ses gens et fit démontrer par ses maréchaux, étoient-ils tous confortés.

De-lez (près) le prince, pour le garder et conseiller, étoit messire Jean Chandos; ni oncques le jour ne s'en partit, pour chose qui lui avint. Aussi s'y étoit tenu un grand temps messire Jacques d'Audley [1], par lequel conseil le dimanche tout le jour la plus grand'partie de l'ordonnance de leurs batailles étoit faite; car il étoit sage et vaillant chevalier durement, et bien le montra ce jour que on se combattit, si comme je vous dirai. Messire Jacques d'Audley tenoit en vœu, grand temps avoit passé, que si il se trouvoit jamais en besogne, là où le roi d'Angleterre ou l'un de ses enfants fut et bataille adressât, que ce seroit le premier assaillant et le mieux combattant de son côté, ou il demeureroit en la peine. Adonc quand il vit que on se combattroit et

(1) Les imprimés omettent tout ce qui concerne James d'Audley, jusqu'à ces mots: *Monseigneur, j'ai toujours servi*, etc. J. P.

que le prince de Galles fils ains-né (aîné) du roi étoit là, si en fut tout réjoui, pourtant (attendu) qu'il se vouloit acquitter à son loyal pouvoir de accomplir son vœu; et s'en vint devers le prince, et lui dit: « Monseigneur, j'ai toujours servi loyalement monseigneur votre père et vous aussi et ferai tant comme je vivrai: cher sire, je le vous montre pourtant (attendu) que jadis je vouai que à la première besogne où le roi votre père ou l'un de ses fils seroit, je serois le premier assaillant et combattant; si vous prie chèrement, en guerredon (récompense) des services que je fis oncques au roi votre père et à vous aussi, que vous me donnez congé que de vous à mon honneur je me puisse partir et mettre en état d'accomplir mon vœu. » Le prince, qui considéra la bonté du chevalier et la grand'volonté qu'il avoit de requerre (chercher) ses ennemis, lui accorda liement et lui dit: « Messire Jacques, Dieu vous doint (donne) huy grâce et pouvoir d'être le meilleur des autres. » Adonc lui bailla-t-il sa main. Et se partit le dit chevalier du prince; et se mit au premier front de toutes leurs batailles, accompagné tant seulement de quatre moult vaillants écuyers qu'il avoit priés et retenus pour son corps garder et conduire; et s'en vint tout devant le dit chevalier combattre et envahir la bataille des maréchaux de France et assembla (attaqua) à monseigneur Arnoul d'Andrehen (Audencham) et à sa route (troupe) et là fit-il merveilles d'armes, si comme vous orrez recorder en l'état de la bataille.

D'autre part aussi messire Eustache d'Aubreci-

court, qui à ce jour étoit jeune bachelier et en grand désir d'acquérir grâce et prise en armes, mit et rendit grand'peine qu'il fut des premiers assaillants: si le fut, ou auques (aussi) près, à l'heure que messire Jacques d'Audley s'avança premier de requerre (chercher) ses ennemis; mais il en chéy (arriva) à messire Eustache ainsi que je vous dirai.

Vous avez ci-dessus assez ouï recorder, en l'ordonnance des batailles aux François, que les Allemands qui costioient (côtoyoient) les maréchaux demeurèrent tous à cheval. Messire Eustache d'Aubrecicourt qui étoit à cheval baissa son glaive et embrassa sa targe (bouclier) et férit cheval des éperons et vint entre les batailles. Adonc un chevalier d'Allemagne qui s'appeloit et nommoit messire Louis de Recombes [1], et portoit un écu d'argent à cinq roses de gueules, et messire Eustache d'hermine à deux hamèdes de gueules, vit venir messire Eustache; si issit (sortit) de son conroy (rang) de la route (troupe) du comte Jean de Nasço (Nassau), dessous qui il étoit et baissa son glaive et s'en vint adresser au dit messire Eustache. Si se consuirent (atteignirent) de plain eslai (choc) et se portèrent par terre; et fut le chevalier Allemand navré en l'épaule: si ne se releva mie si tôt que messire Eustache fit. Quand messire Eustache fut relevé, il prit son glaive et s'en vint sur le chevalier qui là gisoit, en grand'volonté de le requerre (chercher et assaillir: mais il n'en eut mie le loisir, car ils vinrent

(1) Volnes le nomme Coucibras. J. A. B.

sur lui cinq hommes d'armes Allemands qui le portèrent par terre. Là fut-il tellement pressé et point aidé des leurs, que il fut pris et emmené prisonnier entre les gens du dit comte Jean de Nasço (Nassau), qui n'en firent adonc nul compte; et ne sais si ils lui firent jurer prison; mais ils le lièrent sur un char avecques leur harnois.

Assez tôt après la prise d'Eustache d'Aubrecicourt, se commença le estour (combat) de toutes parts; et jà étoit approchée et commencée la bataille des maréchaux; et chevauchèrent avant ceux qui devoient rompre la bataille des archers, et entrèrent tous à cheval au chemin où la grosse haye et épaisse étoit de deux côtés. Sitôt que ces gens d'armes furent là embattus, archers commencèrent à traire (tirer) à exploit, et à mettre main en œuvre à deux côtés de la haye, et à verser chevaux et à enfiler tout dedans de ces longues sajetes (flèches) barbues. Ces chevaux qui traits (tirés) étoient et qui les fers de ces longues sajetes (flèches) sentoient, ressoignoient (s'effrayoient) et ne vouloient avant aller, et se tournoient l'un de travers, l'autre de côté, ou ils chéoient (tomboient) et trébuchoient dessous leurs maîtres qui ne se pouvoient aider ni relever; ni oncques la dite bataille des maréchaux ne put approcher la bataille du prince. Il y eut bien aucuns chevaliers et écuyers bien montés, qui par force de chevaux passèrent outre et rompirent la haye, et cuidèrent (crurent) approcher la bataille du prince; mais ils ne purent.

Messire Jacques d'Audley, en la garde de ses

quatre écuyers [1] et l'épée en la main, si comme dessus est dit, étoit au premier front de cette bataille; et trop en sus de tous les autres, et là faisoit merveilles d'armes; et s'en vint par grand'vaillance combattre sous la bannière de monseigneur Arnoul d'Andrehen (Audeneham), maréchal de France, un moult hardi et vaillant chevalier; et se combattirent grand temps ensemble. Et là fut durement navré (blessé) le dit messire Arnoul; car la bataille des maréchaux fut tantôt toute déroutée et déconfite par le trait des archers, si comme ci-dessus est dit, avec l'aide des hommes d'armes qui se boutoient entre eux quand ils étoient abattus et les prenoient et occioient à volonté. Là fut pris messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham); mais ce fut d'autres gens que de messire Jacques d'Audley, ni des quatre écuyers, qui de-lez (près) lui étoient; car oncques le dit chevalier ne prit prisonnier la journée, ni entendit à prendre, mais toujours à combattre et à aller avant sur ses ennemis.

CHAPITRE CCLVII.

COMMENT MESSIRE JEAN DE CLERMONT MARÉCHAL DE FRANCE FUT OCCIS; ET COMMENT CEUX DE LA BATAILLE DU DUC DE NORMANDIE S'ENFUIRENT.

D'AUTRE part, messire Jean de Clermont, maréchal de France et moult vaillant et gentil chevalier,

(1) Ils s'appeloient: Dutton de Dutton, Delves de Doddington, Fowlehurst de Crew, Hawkestone de Wainehill. J. A. B.

se combattoit dessous sa bannière et y fit assez d'armes tant qu'il put durer; mais il fut abattu, ni oncques puis ne se put relever, ni venir à rançon. Là fut-il mort et occis en servant son seigneur. Et voulurent bien maintenir et dire les aucuns que ce fut pour les paroles qu'il avoit eues la journée devant à (avec) messire Jean Chandos. A peine vit oncques homme avenir en peu d'heures si grand meschef sur gens d'armes et bons combattants, que il avint sur la bataille des maréchaux de France; car ils fondoient l'un sur l'autre et ne pouvoient aller avant: ceux qui derrière étoient et qui le meschef véoient (voyoient) et qui avant passer ne pouvoient, reculoient et venoient sur la bataille du duc de Normandie qui étoit grand' et espesse (épaisse) pardevant: mais tôt fut éclaircie et despessie (moins épaisse) par derrière, quand ils entendirent que les maréchaux étoient déconfits; et montèrent à cheval le plus et s'en partirent; car il descendit une route (troupe) d'Anglois d'une montagne, en costiant (côtoyant) les batailles, tous montés à cheval, et grand' foison d'archers aussi devant eux, et s'en vinrent férir sur aile sur la bataille du duc de Normandie. Au voir (vrai) dire, les archers d'Angleterre portèrent très grand avantage à leurs gens et trop ébahirent les François, car ils traioient (tiroient) si omniement (ensemble) et si épaissement que les François ne savoient de quel côté entendre qu'ils ne fussent atteints du trait; et toujours se avançoient les Anglois et petit à petit conquéroient terre.

CHAPITRE CCCLVIII.

COMMENT LE PRINCE DE GALLES, QUAND IL VIT LA BATAILLE DU DUC DE NORMANDIE BRANLER, COMMANDA A SES GENS CHEVAUCHER AVANT.

QUAND les gens d'armes virent que cette première bataille étoit déconfite et que la bataille du duc de Normandie branloit et se commençoit à ouvrir, si leur vint et recrut force, haleine et courage trop grossement, et montèrent erraument (aussitôt) tous à cheval qu'ils avoient ordonnés et pourvus à demeurer de-lez (près) eux. Quand ils furent tous montés et bien en hâte, ils se remirent tous ensemble et commencèrent à écrier à haute voix, pour plus ébahir leurs ennemis: « Saint George, Guyenne! » Là dit messire Jean Chandos au prince un grand mot et honorable: « Sire, sire, chevauchez avant, la journée est vôtre, Dieu sera huy en votre main; adressons-nous devers votre adversaire le roi de France; car cette part gît tout le sort de la besogne. Bien sçais que par vaillance il ne fuira point; si nous demeurera, s'il plaît à Dieu et à Saint George, mais qu'il soit bien combattu; et vous dites orains (naguères) que huy on vous verroit bon chevalier. » Ces paroles évertuèrent si le prince qu'il dit tout en haut: « Jean, allons, allons, vous ne me verrez mais huy retourner, mais toujours chevaucher avant. » Adoncques dit-il à sa bannière: « Chevauchez avant, bannière, au nom de Dieu et de Saint George. » Et

le chevalier qui la portoit fit le commandement du prince. Là fut la presse et l'enchas (choc) grand et périlleux; et maints hommes y furent renversés. Si sachez que qui étoit chu il ne se pouvoit relever, si il n'étoit trop bien aidé.

Ainsi que le prince et sa bannière chevauchoit en entrant en ses ennemis et que ses gens le suivoient, il regarda sur destre (droite) de-lez (près) un petit buisson: si vit messire Robert de Duras qui là gissoit mort et sa bannière de-lez (près) lui, qui étoit de France au sautoir de gueules; et bien dix ou douze des siens à l'environ. Si commanda à deux de ses écuyers et à trois archers: « Mettez le corps de ce chevalier sur une targe (bouclier) et le portez à Poitiers, si le présentez de par moi au cardinal de Pierregort (Périgord) et dites-lui que je le salue à (avec) ces enseignes. Les dessus dits varlets du prince firent tantôt et sans délai ce qu'il leur commanda.

Or vous dirai qui mut le prince à ce faire: les aucuns pourroient dire qu'il le fit par manière de dérision. On avoit jà informé le prince que les gens du cardinal de Pierregort (Périgord) étoient demeurés sur les champs et eux armés contre lui, ce qui n'étoit mie appartenant ni droit fait d'armes: car gens d'église qui, pour bien, et sur traité de paix, vont et travaillent de l'un à l'autre, ne se doivent point armer ni combattre pour l'un ni pour l'autre, par raison; et pourtant (attendu) que cils (ceux-ci) l'avoient fait, en étoit le prince courroucé sur le cardinal et lui envoya voirement (vraiment) son neveu, messire Robert de Duras, si comme ci-dessus

est contenu. Et vouloit au châtelain d'Amposte, qui là fut pris, faire trancher la tête; et l'eut fait sans faute en son yre (colère), pourtant (attendu) qu'il étoit de la famille du dit cardinal, si n'eut été messire Jean Chandos qui le refréna par douces paroles et lui dit: « Monseigneur, souffrez-vous et entendez à plus grand'chose que cette n'est; espoir (peut-être) excusera le cardinal de Pierregort (Périgord) si bellement ses gens que vous en serez tout content. » Ainsi passa le prince outre, et commanda que le dit châtelain fut bien gardé.

CHAPITRE CCCLIX.

Comment le duc de Normandie et ses deux frères se partirent de la bataille; et comment messire Jean de Landas et messire Thibaut de Vodenay retournèrent a la bataille[1].

Ainsi que la bataille des maréchaux fut toute perdue et déconfite sans recouvrer, et que celle du duc de Normandie se commença à dérompre et à ouvrir, et les plusieurs de ceux qui y étoient et qui par raison combattre se devoient, se prirent à monter à cheval, à fuir et eux sauver, s'avancèrent Anglois qui là étoient tous montés, et s'adressèrent premièrement vers la bataille du duc d'Athènes connétable de

(1) Les imprimés omettent la première phrase de ce chapitre, et continuent de retrancher tantôt des mots, tantôt des phrases entières. J. D.

France. Là eut grand froissis et grand boutis (choc) et maints hommes renversés par terre; là écrioient les aucuns chevaliers et écuyers de France qui par troupeaux (troupe) se combattoient, Montjoye Saint Denis, et les Anglois, Saint George Guyenne. Là étoit grandement prouesse remontrée; car il n'y avoit si petit qui ne vaulsist (valut) un homme d'armes. Et eurent adonc le prince et ses gens d'encontre la bataille des Allemands du comte de Sarrebruche (Saarbruck), du comte de Nasço (Nassau) et du comte de Nido (Nidow) et de leurs gens; mais ils ne durèrent mie grandement; ainçois (mais) furent eux reboutés et mis en chasse.

Là étoient archers d'Angleterre vîtes et légers de traire (tirer) omniement (ensemble) et si épaissement que nul ne se osoit ni pouvoit mettre en leur trait: si blessèrent et occirent de cette rencontre maints hommes qui ne purent venir à rançon, ni à mercy. Là furent pris, assez en bon convenant (ordre), les trois comtes dessus nommés, et morts et pris maints chevaliers et écuyers de leur route (troupe). En ce pougnies (combat) et reculleis (retraite) fut rescous (délivré) messire Eustache d'Aubrecicourt par ses gens qui le quéroient et qui prisonnier entre les Allemands le sentoient; et y rendit messire Jean de Ghistelle grand'peine; et fut le dit messire Eustache remis à cheval. Depuis fit ce jour maintes appertises d'armes, et prit et fiança de bons prisonniers dont il eut au temps avenir grand'finance et qui moult lui aidèrent à avancer.

Quand la bataille du duc de Normandie, si

comme je vous ai dit, vit approcher si fortement les batailles du prince qui jà avoient déconfit les maréchaux et les Allemands et étoient entrés en chasse, si en fut la plus grand'partie toute ébahie, et entendirent les aucuns et presque tous à eux sauver, et les enfants du roi aussi, le duc de Normandie, le comte de Poitiers, le comte de Touraine, qui étoient pour ce temps moult jeunes et de petit avis: si crurent légèrement ceux qui les gouvernoient. Toutefois messire Guichard d'Angle et messire Jean de Saintré, qui étoient de-lez (près) le comte de Poitiers, ne voulurent mie retourner ni fuir, mais se boutèrent au plus fort de la bataille. Ainsi se partirent, par conseil, les trois enfants du roi et avec eux plus de huit cents lances saines et entières qui oncques n'approchèrent leurs ennemis; et prirent le chemin de Chauvigny.

Quand messire Jean de Landas, messire Thibaut de Vodenay, qui étoient maîtres et gouverneurs du duc Charles de Normandie, avecques le seigneur de Saint-Venant, eurent chevauché environ une grosse lieue en la compagnie du dit duc, ils prirent congé de lui et prièrent au seigneur de Saint-Venant que point ne le voulut laisser, mais mener à sauveté et qu'il y acquerroit autant d'honneur à garder son corps, comme s'il demeuroit en la bataille, mais les dessus dits vouloient retourner et venir de-lez (près) le roi et en sa bataille; et il leur répondit que ainsi feroit-il à son pouvoir. Ainsi retournèrent les deux chevaliers et encontrèrent le duc d'Orléans et sa grosse bataille toute saine et toute

entière, qui étoient partis et venus par derrière la bataille du roi. Bien est voir (vrai) que plusieurs bons chevaliers et écuyers, quoique leurs seigneurs se partissent, ne se vouloient mie partir; mais eussent eu plus cher à mourir que il leur fut reproché fuite.

CHAPITRE CCCLX.

COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT TOUTES SES GENS ALLER A PIED, LEQUEL SE COMBATTOIT TRÈS VAILLAMMENT COMME BON CHEVALIER; ET AUSSI FAISOIENT SES GENS.

Vous avez ci-dessus en cette histoire bien ouï parler de la bataille de Crécy [1] et comment fortune fut moult merveilleuse pour les François: aussi à la bataille de Poitiers elle fut très merveilleuse, diverse et très félonnesse (cruelle) pour eux et auques (aussi) pareille à celle de Crécy; car les François étoient bien de gens d'armes sept contre un. Or regardez si ce ne fut mie grand'infortuneté pour eux quand ils ne purent obtenir la place contre leurs ennemis. Mais au voir (vrai) dire, la bataille de Poitiers fut trop mieux combattue que celle de Crécy, et eurent toutes manières de gens d'armes mieux loisir d'aviser et considérer leurs ennemis, que ils n'eurent à Crécy; car la dite bataille

(1) Le commencement de ce chapitre, jusqu'à ces mots: *Là eut grant hutin fier et crueux*, etc. est omis dans les imprimés. Johnes dans sa traduction angloise le donne en note d'après un de ses manuscrits. J. A. B.

de Crécy commença au vespre tout tard, sans arroy et sans ordonnance, et cette de Poitiers matin, à heure de prime, et assez par bon convenant (ordre) si heure y eut été pour les François. Et y avinrent trop plus de beaux et de grands faits d'armes sans comparaison qu'ils ne firent à Crécy, combien que tant de grands chefs de pays n'y furent mie morts, comme ils furent à Crécy. Et se acquittèrent si loyalement envers leur seigneur tous ceux qui demeurèrent à Poitiers, morts ou pris, que encore en sont les hoirs (héritiers) à honorer et les vaillants hommes qui se combattirent à recommander. Ni on ne peut pas dire ni présumer que le roi Jean de France s'effrayât oncques de chose qu'il vit ni ouït dire; mais demeura et fut toujours bon chevalier et bien combattant; et ne montra pas semblant de fuir ni de reculer quand il dit à ses hommes: « A pied, à pied ! » et fit descendre tous ceux qui à cheval étoient, et il même se mit à pied devant tous les siens, une hache de guerre en ses mains, et fit passer avant ses bannières en nom de Dieu et de Saint-Denis, dont messire Geffroy de Chargny portoit la souveraine, et ainsi par bon convenant (ordre) la grosse bataille du roi s'en vint assembler (attaquer) aux Anglois. Là eut grand hutin fier et crueux (cruel), et donnés et reçus maints horions de haches, d'épées et d'autres bâtons de guerre. Si assemblèrent (attaquèrent) le roi de France et messire Philippe son mains-né (plus jeune) fils à la bataille des maréchaux d'Angleterre, le comte de Warwick et le comte de Suffolk; et aussi y avoit-il là des Gascons, monseigneur le captal de Buch,

le seigneur de Pommiers, messire Aymeri de Tarse, le seigneur de Mucidan, le seigneur de Longueren (Langoyran) et le soudich de l'Estrade.

Bien avoit sentiment et connoissance le roi de France que ses gens étoient en péril; car il véoit (voyoit) ses batailles ouvrir et branler, et bannières et pennons trébucher et reculer, et par la force de leurs ennemis reboutés : mais par fait d'armes il les cuida (crut) bien toutes recouvrer. Là crioient les François, Montjoye Saint Denis, et les Anglois, Saint George Guyenne. Si revinrent ces deux chevaliers tout à temps, qui laissé avoient la route (troupe) du duc de Normandie, messire Jean de Landas et messire Thibaut de Vodenay : si se mirent tantôt à pied en la bataille du roi et se combattirent depuis moult vaillamment. D'autre part, se combattoient le duc d'Athènes, connétable de France et ses gens; et un petit plus dessus, le duc de Bourbon, avironné de bons chevaliers de son pays de Bourbonnois et de Picardie. D'autre lez (côté) sur côtière étoient les Poitevins, le sire de Pons, le sire de Partenay, le sire de Puiane, le sire de Tonnay-Boutonne, le sire de Surgères, messire Jean de Saintré, messire Guichard d'Angle, le sire d'Argenton, le sire de Linières, le sire de Montendre et plusieurs autres, le vicomte de Rochechouart et le vicomte d'Ausnay. Là étoit chevalerie démontrée et toute appertise d'armes faite; car créez (croyez) fermement que toute fleur de chevalerie étoit d'une part et d'autre.

Là se combattirent vaillamment messire Guichard

de Beaujeu, le Sire de Château-villain et plusieurs bons chevaliers et écuyers de Bourgogne. D'autre part étoient le comte de Ventadour et de Montpensier, messire Jacques de Bourbon, en grand arroy, et aussi messire Jean d'Artoys et messire Jacques son frère, et messire Regnault de Cervoles dit archiprêtre, armé pour le jeune comte d'Alençon.

Si y avoit aussi d'Auvergne plusieurs grands barons et bons chevaliers, tels comme le seigneur de Mercueil[1], le seigneur de La Tour, le seigneur de Chalençon, messire Guillaume de Montagu, le seigneur de Rochefort, le seigneur d'Apchier et le seigneur d'Apchon. Et de Limosin, le seigneur de Malval, le seigneur de Moreil, et le seigneur de Pierrebufière; et de Picardie, messire Guillaume de Neelle, messire Raoul de Rayneval, messire Geffroy de Saint Dizier[2], le seigneur de Cany, le seigneur de Helly, le seigneur de Mousault, le seigneur de Hangest et plusieurs autres.

Encore en la bataille du dit roi étoit le comte de Douglas[3] d'Écosse, et se combattit une espace assez

(1) Probablement Mercœur. J. D.

(2) Seigneurie appartenant à une branche cadette de la maison de Flandre. J. A. B.

(3) Ce Douglas étoit le même Guillaume de Douglas, qui avoit profité de la présence d'Édouard au siége de Calais pour faire une invasion en Angleterre. On a vu dans le fragment restitué P. 151 qu'il étoit venu trouver le roi Jean avant la bataille de Poitiers. La *Scala chronica* rapporte, qu'il se disposoit alors à faire un voyage à la terre sainte, qu'il interrompit pour assister à cette bataille avec quelques-uns des siens. Fordun (dans son *Scoti-chronicon*) rapporte, de même que la *Scala chronica*, que le Roi Jean le fit chevalier. Il rapporte ainsi la retraite de William Douglas: « Homines vero domini à Douglas, supradicte

vaillamment; mais quand il vit que la déconfiture se contournoit du tout sur les François, il se partit et se sauva au mieux qu'il put; car nullement il n'eut voulu être pris ni échu ès mains des Anglois; mais eut eu plus cher à être occis sur la place, car pour certain il ne fut jamais venu à rançon.

CHAPITRE CCCLXI.

Comment messire Jacques d'Audley en fut mené de la bataille moult navré (blessé) : et comment messire Jean Chandos énorte (exhorte) le prince de chevaucher avant.

On ne vous peut mie de tous parler, dire ni recorder: « Cil (celui-ci) fit bien et cil (celui-ci) fit mieux; » car trop y faudroit de paroles: non pourquant d'armes on ne se doit mie légèrement départir ni passer; mais il y eut là moult de bons chevaliers et écuyers d'un côté et d'autre, et bien le montrèrent; car ceux qui y furent morts et pris de la partie du roi de France ne daignèrent oncques fuir, mais demeurèrent vaillamment de-lez (près) leur

videntes in prælio quod factum erat, de medio pugnæ dominum suum capientes, secum indè invitum abduxerunt, pluribus de melioribus suis in bello interemptis, captisque aliis et redemptione expeditis. » Suivant la *Scala chronica* il retourna de suite en Écosse. Plus tard, après la délivrance du roi David Bruce, il fut créé comte de Douglas Lord Hailes (*Annales d'Ecosse*, T. 1. P. 240. 241.) rapporte qu'Archibald Douglas, fils naturel du fameux Jacques de Douglas, tué par les Sarrasins à Grenade, avoit aussi été fait prisonnier à cette bataille et qu'il fut délivré par la présence d'esprit d'un de ses compagnons sir William Ramsay de Collluthy. J. A. B.

seigneur, et hardiment se combattirent. D'autre part, on vit chevaliers d'Angleterre et de Gascogne eux aventurer si très hardiment et si ordonnément chevaucher et requérir leurs ennemis que merveilles seroit à penser, et leurs corps au combattre abandonner; et ne l'eurent mie d'avantage; mais leur convint moult de peines endurer et souffrir ainçois (avant) qu'ils pussent en la bataille du roi entrer. Là étoient de-lez (près) le prince et à son frein messire Jean Chandos, messire Pierre d'Audley, frère de messire Jacques d'Audley, de qui nous avons parlé ci-dessus, qui fut des premiers assaillants, ainsi qu'il avoit voué, et lequel avoit jà tant fait d'armes, parmi l'aide de ses quatre écuyers, que on le doit bien tenir et recommander pour preux; car il toudis (toujours), comme bon chevalier, étoit entré au plus fort des batailles et combattu si vaillamment que il y fut durement navré au corps, au chef et au visage; et tant que haleine et force lui purent durer, il se combattit et alla toujours devant et tant que il fut moult essaingnié (ensanglanté). Adonc sur la fin de la bataille le prirent les quatre écuyers qui le gardoient et l'amenèrent moult foiblement et fort navré au dehors des batailles, de-lez (près) une haye, pour lui un petit refroidir et éventer, et le désarmèrent le plus doucement qu'ils purent et entendirent à ses plaies bander et lier et recoudre les plus périlleuses.

Or reviendrons au prince de Galles qui chevauchoit avant, en combattant et occiant ses ennemis; de-lez (près) lui messire Jean Chandos par lequel conseil il ouvra et persévéra la journée; et le gentil

chevalier s'en acquitta si loyalement que oncques il n'entendit ce jour à prendre prisonnier; mais disoit en outre au prince: « Sire, chevauchez avant, Dieu est en votre main, la journée est vôtre. » Le prince qui tendoit à toute perfection d'honneur, chevauchoit avant, sa bannière devant lui, et réconfortoit ses gens là ou il les véoit (voyoit) ouvrir et branler, et y fut très bon chevalier [1].

CHAPITRE CCCLXII.

Comment le duc de Bourbon, le duc d'Athènes et plusieurs autres barons et chevaliers furent morts, et aussi plusieurs pris.

Ce lundi fut la bataille des Anglois et des François, assez près de Poitiers, moult dure et moult forte; et y fut le roi Jean de France de son côté moult bon chevalier; et si la quarte partie de ses gens l'eussent ressemblé, la journée eut été pour eux; mais il n'en avint mie ainsi. Toutefois les ducs, les comtes, les barons et les bons chevaliers et écuyers qui demeurèrent se acquittèrent à leur pouvoir bien et loyalement et se combattirent tant que ils furent tous morts ou pris; peu s'en sauvèrent de ceux qui descendirent à pied jus (à bas) de leurs chevaux sur le sablon, de-lez (près) le roi leur seigneur. Là furent occis, dont ce fut pitié et dommage, le gentil duc de Bourbon qui s'appeloit messire Pierre, et assez près de lui messire Guichard de Beaujeu et messire

(1) Ce chapitre est omis presque tout entier dans les imprimés. J. D.

Jean de Landas; et pris et durement navré l'archiprêtre, messire Thibaut de Vodenay et messire Baudouin d'Ennequin; morts le duc d'Athènes connétable de France et l'évêque de Châlons en Champagne [1]; et d'autre part, pris le comte de Waudemont et de Genville (Joinville), et le comte de Ventadour, et cil (celui) de Vendôme; et occis un petit plus dessus messire Guillaume de Neelle et messire Eustache de Ribeumont; et d'Auvergne, le sire de La Tour, et messire Guillaume de Montagu, et pris messire Louis de Maleval, le sire de Pierrebuffière, et le sire de Seregnach (Sérignac); et en cette empainte (attaque) furent plus de deux cents chevaliers morts et pris.

D'autre part se combattoient aucuns bons chevaliers de Normandie à une route (troupe) d'Anglois; et là furent morts messire Grimouton de Chambli et monseigneur le Baudrain de la Heuse et plusieurs autres qui étoient déroutés et se combattoient par troupeaux [2] et par compagnies, ainsi que ils se trouvoient et recueilloient. Et toudis (toujours) chevauchoit le prince et s'adressoit vers la bataille du roi; et la plus grand'partie des siens entendoit à faire la besogne à son profit et au mieux qu'ils pouvoient, car tous ne pouvoient mie être ensemble. Si y eut ce jour faites maintes appertises d'armes qui

(1) Suivant M. Villani, le roi auroit accepté les conditions proposées par les deux légats médiateurs, les cardinaux de Périgord et d'Urgel, s'il n'en eût été détourné par les conseils violents de ce prélat guerrier nommé Renaud Chauveau. Cet historien rapporte même le discours que l'évêque tint au roi pour l'animer au combat. (*Villani*, L. VII. C. 12.) J. D.

(2) La fin de ce chapitre manque dans les imprimés. J. D.

toutes ne vinrent mie à connoissance; car on ne peut pas tout voir ni savoir, ni les plus preux et les plus hardis aviser ni concevoir. Si en vueil (veux) parler au plus justement que je pourrai, selon ce que j'en fus depuis informé par les chevaliers et écuyers qui furent d'une part et d'autre.

CHAPITRE CCCLXIII.

COMMENT LE SIRE DE RENTI, EN FUYANT DE LA BATAILLE, PRIT UN CHEVALIER ANGLOIS QUI LE POURSUIVOIT; ET COMMENT UN ÉCUYER DE PICARDIE PAR TEL PARTI PRIT LE SIRE DE BERCLER (BERKELEY).

ENTRE ces batailles et ces rencontres et les chasses et les poursuites qui furent ce jour sur les champs, enchey (arriva) à messire Oudart de Renty ainsi que je vous dirai. Messire Oudart étoit parti de la bataille, car il véoit (voyoit) bien qu'elle étoit perdue sans recouvrer: si ne se voulut mie mettre au danger des Anglois, là où il le put amender, et s'étoit jà bien éloigné d'une lieue. Si l'avoit un chevalier d'Angleterre poursuivi une espace, la lance au poing, et écrioit à la fois à messire Oudart: « Chevalier, retournez, car c'est grand'honte de ainsi fuir. » Messire Oudart qui se sentoit chassé, se vergogna (eut honte) et se arrêta tout coy et mit l'épée en fautre [1] et dit à soi-même qu'il attendroit le chevalier d'Angleterre. Le chevalier Anglois cuida (crut)

(1) Et mit l'épée hors du fourreau, du verbe *fautrer, tirer, mettre dehors*. J. D.

venir dessus messire Oudart et asseoir son glaive sur sa targe (bouclier); mais il faillit, car messire Oudart se détourna contre le coup et ne faillit pas à asséner le chevalier Anglois, mais le férit tellement de son épée en passant sur son bassinet qu'il l'étonna tout et l'abattit jus (à bas) à terre de son cheval, et se tint là tout coy une espace sans relever. Adonc mit pied à terre messire Oudart et vint sur le chevalier qui là gissoit et lui appuya son épée sur la poitrine et lui dit vraiment qu'il l'occiroit s'il ne se rendoit à lui et lui fiançoit prison, rescous (secouru) ou non rescous. Le chevalier anglois ne se vit pas adoncques au dessus de la besogne et se rendit audit messire Oudart pour son prisonnier et s'en alla avecques lui; et depuis le rançonna bien et grandement.

Encore entre les batailles et au fort de la chasse avint une aussi belle aventure et plus grande à un écuyer de Picardie qui s'appeloit Jean d'Ellenes, appert homme d'armes et sage et courtois durement. Il s'étoit ce jour combattu assez vaillamment en la bataille du roi: si avoit vu et conçu la déconfiture et la grand'pestillence qui y couroit: et lui étoit si bien avenu que son page lui avoit amené son coursier et étoit le dit écuyer monté sus et parti de tous périls; car il trouva son coursier frais et nouveau qui lui fit grand bien. Adonc étoit sur les champs le sire de Bercler (Berkeley), un jeune et appert chevalier, et qui ce jour avoit levé bannière: si vit le convenant (dessein) de Jean d'Ellenes et issit (sortit) très appertement des conrois (rangs

après lui, monté aussi sur fleur de coursier; et pour faire plus grand'vaillance d'armes il se embla (sépara) de sa route (troupe) et voulut le dit Jean suivir (suivre) tout seul, si comme il fit. Et chevauchèrent hors de toutes batailles moult loin, sans eux approcher, Jean d'Ellenes devant et le sire de Bercler (Berkeley) après, qui mettoit grand'peine à l'aconsuir (atteindre). L'intention de l'écuyer François étoit bien telle qu'il retourneroit voirement (vraiment), mais (pourvu) qu'il eut amené le chevalier encore un petit plus avant. Et chevauchèrent ainsi que par haleines de coursiers plus d'une grosse lieue, et éloignèrent bien autant et plus toutes les batailles. Le sire de Bercler (Berkeley écrioit à la fois à Jean d'Ellenes: « Retournez, retournez, homme d'armes, ce n'est pas honneur ni prouesse de ainsi fuir. » Quand l'écuyer vit son tour et que temps fut, il tourna moult aigrement sur le chevalier, tout à un faix, l'épée au poing et la mit dessous son bras, en manière de glaive, et s'en vint en cet état sur le seigneur de Bercler (Berkeley) qui oncques ne le voulut refuser, mais prit son épée qui étoit de Bordeaux, bonne et légère et roide assez et l'empoigna par les hans (poignée) en levant la main pour jeter en passant à l'écuyer, et l'escouy (agita) et laissa aller. Jean d'Ellenes qui vit l'épée en volant venir sur lui, se détourna; et perdit par cette voye l'Anglois son coup au dit écuyer. Mais Jean ne perdit point le sien; mais atteignit en passant le chevalier au bras, tellement qu'il lui fit voler l'épée au champ. Quand le sire de Bercler (Berkeley) vit

qu'il n'avoit point d'épée et l'écuyer avoit la sienne, si saillit (sauta) jus (à bas) de son coursier et s'en vint tout le petit pas là où son épée étoit: mais il n'y put oncques si tôt venir que Jean d'Ellenes ne le hâtât (atteignit); et jeta par avis si roidement son épée au dit chevalier, qui étoit à terre, et l'atteignit dedans les cuissiens (cuissarts) tellement que l'épée qui étoit roide et bien acérée et envoyée de fort bras et de grand'volonté, entra ès cuissiens (cuissarts, et s'encousit (enfonça) tout parmi les cuisses jusques aux hanches. De ce coup chéy (tomba) le chevalier, qui fut durement navré et qui aider ne se pouvoit. Quand l'écuyer le vit en cet état, si descendit moult appertement de son coursier et vint à l'épée du chevalier qui gissoit à terre et la prit; et puis tout le pas s'en vint sur le chevalier et lui demanda s'il se vouloit rendre, rescous (secouru) ou non rescous. Le chevalier lui demanda son nom. Il dit: « On m'appelle Jean d'Ellenes; et vous comment? » — « Certes, compain (compagnon), répondit le chevalier, on m'appelle Thomas et suis sire de Bercler (Berkeley), un moult beau châtel séant sur la rivière de Saverne en la marche de Galles. » — « Sire de Bercler (Berkeley), dit l'écuyer, vous serez mon prisonnier, si comme je vous ai dit, et je vous mettrai à sauveté et entendrai à vous guérir; car il me semble que vous êtes durement navré (blessé). » Le sire de Bercler répondit: « Je le vous accorde ainsi, voirement (vraiment) suis-je votre prisonnier, car vous m'avez loyalement conquis. » Là lui créanta-t-il sa foi que, rescous (secouru) ou non rescous, il seroit son

prisonnier [1]. Adonc traist (tira) Jean l'épée hors des cuissiens (cuissarts) du chevalier: si demeura la plaie toute ouverte; mais Jean la banda et lia bien et bel au mieux qu'il put et fit tant qu'il le remit sur son coursier et l'emmena ce jour sur son coursier tout le pas jusques à Chasteauleraut (Châtelleraut); et là séjourna-t-il plus de quinze jours, pour l'amour de lui, et le fit médeciner; et quand il eut un peu mieux, il le mit en une litière et le fit amener tout souef (doucement) à son hôtel en Picardiè. Là fut-il plus d'un an, et tant qu'il fut bien guéri: mais il demeura affolé (estropié); et quand il partit, il paya six mille nobles. Et devint le dit écuyer chevalier, pour le grand profit qu'il eut de son prisonnier, le seigneur de Bercler (Berkeley). Or reviendrons-nous à la bataille de Poitiers.

CHAPITRE CCCLXIV.

Comment il y eut grand occision des François devant la porte de Poitiers; et comment le roi Jean fut pris.

Ainsi aviennent souvent les fortunes en armes et en amours, plus heureuses et plus merveilleuses que on ne les pourroit ni oseroit penser et souhaiter, tant en batailles et en rencontres, comme par

(1) Cet exemple et le précédent prouvent la fausseté de ce que dit Knyghton que le roi de France avoit défendu qu'on laissât la vie à aucun Anglois excepté au prince de Galles: *Rex Franciæ edidit præceptum ne quis Anglicus vitæ reservaretur, solo principe excepto.*» (Knyghton, Col. 2613.) J. D.

follement chasser. Au voir (vrai) dire, cette bataille qui fut assez près de Poitiers, ès champs de Beauvoir et de Maupertuis, fut moult grande et moult périlleuse; et y purent bien avenir plusieurs grandes aventures et beaux faits d'armes qui ne vinrent mie tous à connoissance. Cette bataille fut très bien combattue, bien poursuie (poursuivie) et bien chevauchée pour les Anglois; et y souffrirent les combattants d'un côté et d'autre moult de peines. Là fit le roi Jean de sa main merveilles d'armes, et tenoit la hache dont trop bien se défendoit et combattoit.

A la presse rompre et ouvrir furent pris assez près de lui le comte de Tancarville et messire Jacques de Bourbon, pour le temps comte de Ponthieu, et messire Jean d'Artois comte d'Eu; et d'autre part un petit plus en sus, dessous le pennon du captal, messire Charles d'Artois et moult d'autres chevaliers. La chasse de la déconfiture dura jusques aux portes de Poitiers et là eut grand'occision et grand abatis de gens d'armes et de chevaux; car ceux de Poitiers refermèrent leurs portes et ne laissoient nullui (personne) entrer dedans: pourtant y eut-il sur la chaussée et devant la porte si grand'horribleté de gens occire, navrer (blesser) et abattre, que merveilles seroit à penser; et se rendoient les François de si loin qu'ils pouvoient voir un Anglois; et y eut là plusieurs Anglois, archers et autres, qui avoient quatre, cinq, ou six prisonniers; ni on n'ouït oncques de telle meschéance parler, comme il avint là sur eux.

Le sire de Pons, un grand baron de Poitou, fut là occis et moult d'autres chevaliers et écuyers; et pris le vicomte de Rochechouart [1], le sire de Puiane,

(1) Jean Ier. du nom, vicomte de Rochechouart, fut tué dans cette bataille. (Voy. *l'Hist. gén. de la M. de France*, T. IV. P. 651.) Robert d'Avesbury, qui nous a conservé la liste des principaux seigneurs François tués ou faits prisonniers dans cette fatale journée, le compte aussi parmi les morts. Voici cette liste telle qu'on la trouve à la P. 252 et suivantes.

Nomina interfectorum in prælio juxtà Peyters commisso inter dominum Edwardum, primogenitum regis Angliæ, principem Walliæ, et regem Franciæ Johannem, XIX.° die mensis septembris, anno Domini millesimo CCCmo. LVIto.

Le Ducz de Bourboun.
Mounsire Robert Duras.
Le ducz d'Athènes. (a)
Le constable de Fraunce.
L'ovesqe de Chalouns.
Le marschal Clermound.
Le viscounte de Bruse (Brosse).
Mounsire Gichard de Beauge (Guichard de Beaujeu).
Mounsire Renaud de Pountz (Pons).
Mounsire Geffray Charny.
Le sire de Mathas.
Le viscounte de Richouware (Rochechouart).
Le seignour de Baundos.
Le filtz au sire de Mountagu et aultres II mil hommes d'armes et aultres a nombre de DCCC et pluisours.
Mounsire Eustas de Riplemound (Ribemont).
Mounsire Andreu de Charny.
Mounsire Johan de Lisle.
Mounsire Gilliam de Nerboun (Narbonne)
Mounsire Robert de Angest (Hangest).
Le sire de Chastiel-vilain.
Le sire de Mountrehan.
Le sire d'Argentyn (d'Argenton).
Mounsire Johan de Sawcer (Sancerre).
Mounsire Lowis de Briche.

Nomina captorum in dicto prælio et in fuga die et anno domini supradictis sunt hæc:

Rex Franciæ Johannes.
Dominus Philippus, filius junior regis.

(a) Le duc d'Athènes avoit été pourvu de la charge de connétable le 6 mai de cette année: ainsi ces deux personnages n'en font qu'un. (*Chron. hist. milit.* T. 1. P. 87.)

et le sire de Partenay; et de Saintonge, le sire de Montendre; et pris messire Jean de Saintré et tant

Mounsire Jakes de Bourboun, de sanguine regio.
Le counte de Pountif (de Ponthieu) (a).
Le counte de Eawe (d'Eu).
Le counte de Longeville, filtz à Mounsire Robert d'Artois.
Le counte de Tankervyle. (Tancarville).
Le counte de Vendome.
Le counte de Rousby (Roucy).
Le counte de Vaudemound.
Le counte Denmartin (de Dammartin).
Le counte de Nessowe (de Nassau).
Le counte de Ventedoure.
Le counte de Sareshurgh (Saarbruck).
L'erchevesque de Sauuz (Sens).
Le chastelyn de Empost.
Le marschal d'Odenham.
Le viscounte de Nerbone.
Le viscounte de Bedemound.
Le filtz à counte d'Aunser (d'Auxerre).
Le friere a counte de Vendome.
Le sire de Mountagu.
Le sire de Tyger.
Le sire de Rochefordred (Rochefort).
Le sire de Valoys.
Le séneschal de Seintonge.
Mounsire Gichard d'Acres (d'Angle).
Mounsire Moris Matynet.
Le captain de Peiters (Poitiers).
Le sire de la Towr.
Le sire de Dureval.
Le sire de Villehernail.
Le sire de Crowe.
Mounsire Aleyn de Moundtendre.
Le sire de Mangleir (Maignelers).
Mounsire Johan de Blaunche.
Le sire d'Aubeneye (d'Aubigny).

Le sire de Suliy et aultres chivalers et esquiers pluisqe II mil hommes d'armes. J. D.

En parcourant l'*Archæologia Britannica* pour voir si je n'y rencontrerois rien de relatif à la bataille de Poitiers, j'ai trouvé (Vol. 1. P. 213.) la pièce suivante qui m'a paru fort curieuse. Je l'extrais d'un mémoire lu à la société des Antiquaires de Londres le 24 janvier 1754 et communiqué par le docteur Lyttleton doyen d'Exeter.

Lettre du prince noir à l'évêque de Worcester datée 20 octobre 1356 relative à la bataille de Poitiers dans laquelle le roi Jean fut fait prisonnier.

Ex registro Reginaldi Brien, Wigorn. episcopi, folio 113.

L' ra d' ni principis Wall' de capcione R. Franciæ par le prince de Galles.

(a) Les deux ne sont qu'un: Jacques de Bourbon étoit comte de Ponthieu.

battus que oncques puis n'eut santé; si le tenoit on pour le meilleur et plus vaillant chevalier de France; et laissé pour morts entre les morts, messire

Revé' nt piere en Dieu, et tresch' ami. Nous vous mercions entiérement de ce que nous avons entendu q'vous estes si bien et si naturelment porte dev's nous, en p' ant Dieux p'r nous et p'r n' re exploit; et sumes tout certiens q' p'r cause de vous devoutes p' eres et d'autres, Dieu nous a en toutes nos besoignes be' vueliz aide; de quoi nous sumes a touz jo's tenuz de lui grazier, en p' ant que v' re part ancy vieuilletz faire en continuant dev's nous come devant ces heures avetz fait. de quoi nous nous tenons g' n' ment tenuz a vous.

Et, rev' ent piere, endroit de n're estat, dont nous penceons bien q' vous desirez la v' re merci doier bones nouvelles, vuellietz entendre q'a la faisance (date) de cestes, estions sains et heures et tout en bon loiez en soit Dieux q' nous douit y ce mesmes de vous toutes foitz oir et saver, et de ce nous vueilletz certifier p'r vos l' res et p' les entrevenantz a plus souvent q' vous p' res bonement en droit de nouvelles ceandroitz.

Vueilletz sazoir q' la veille de la translation Saint Thomas de Canterbire, nouz commenceasmes a chivauch' ove n' re povar v's les parties de France et souvraignement p' cause q' nous entendismes la venue de n' re tres honn' é seign' r et piere le roy la endroitz, et si neismes dev's les parties de Burges en Berye, Orlions et Tours, et avions nouvelles q' le roy de France ove g' nt povar bien prés de celles marches venoit p' combatire ov' no's et approchasmes tant q' la bataille se prist entre nous en tiele maniere q' les ennemis estoient desconfitez, grace en soit Dieux, et le dit roi et son fils et plusiers autres g' ntz pris et mortz, les noms de queauz nous vous envions p' n're tresch' bachiler mons' Roger de Cottesford portoir de ceste.

Rev' ent piere en Dieux et n' re tresch' ami, le Saint Esprit vous ait toute jours en sa guarde.

Donné souz n' re seal à Bordeaux le XX.e jour d'octob'r. (Tradita fuit ista l' ra domino Reginaldo de Briene, Ep'o Wygorn, apud Alvech', pr' mo die decembr', an' Dom' M.° CCC. quinquagesimo sexto, cum cedula nomina continento capt' et mortuorum in bello prædicto, cujus cedulæ tenor insequitur p' o' ia. . . . . parte folii istius suprascriptus.)

A rev' ent piere en Dieux Evesqe de Worcester, ces sont les noms

Guichard d'Angle, qui trop vaillamment se combattit cette journée.

de ceaux q'estoient pris à la bataile de Poyters p' le prince de Gales fitz a noble roi de Engleterre Edward tiers.

John de Valoys, roy de France.
Mons. Philip. son filz.
Arcevesque de Leyns.

COUNTES.

Mons. Jakes de Bourboun, counte de Pontois.
Mons. John d'Artoys, counte d'Eu.
Mons. Charles de Artoys, counte de Lougg evil.
Le counte de Taukervill.
Le counte de Ventadour.
Le counte de Sarssier.
Le counte de Salesbery.
Le counte de Vendome.
Le counte de Wademont.
Le counte de Dammartyn.
Le counte John de Nasso.
Le counte de Sahrplek (Saarbruk).
Le chatelain de Composta.

VISCONTES.

Le visconte de Narbone.
Le visconte de Vychiel oard.
Le visconte de Walemont.
Le visconte de Beaumont.

Le S. de Sully.

BANNERETS.

Messire Arnold Dou linham.
Messire Rauf de Coussy.
Le S. de Daubeney.
Le S. de Denyn.
Le S. de Saint-Dyser.
Le S. de la Tour.
Le S. Damboisa.
Le S. de Derval.
Le S. de Manholes.
Le S. de Planuches.
Le S. de Montagu.
Le S. de Beaufremont.
Le S. de Plamory.

Mons. Giscard d'Angle, seneschal de Sentonge.
Mons. Moris Mauvinet, seneschal de Tours en Toreyne.
Mons. Renaud de Guillion, seneschal de Peytou.

BANNERETS.

Mons. Pierres de Creon.
Mons. Giscard de Arx.
Mons. Gauter de Castellion.
Mons. Giscard de Beaugon.
Le S. de Basentin.

Ceaux furent ceaux dessoutz p's devant la battaile à Remoartin.

BANNERETS.

Le S. de Acon.
Mons. Busignant.
Mons. Guy Turpin.

BACHELERS.

Mons. Guillaume de Lorak.
Mons. Folles de Forsela.
Mons. Jakelyn de Porsey.

Là se combattit vaillamment et assez près du roi messire Geffroy de Chargny; et étoit toute la presse

Et sont pris outre les noms dessus esep' tz des gentz d'armes

M. IXe XXXIII. *Gaudete in Domino semper.*

Les noms de ceaux q' furent morts a la dite battaile sont ceux:

DUCS.

Le duc de Bourbon.
Le duc Datermes.
Le evesque de Chalons.

Mons. Rob. de Duras.
Le marischal de Clermont.
Le visconte de Vrons.
Mons. Geffrei de Charny.
Mons. Renuad de Pointz.
Le S. de Landas.
Le S. de Chastel Vileyn.
Le S. de Argenton.
Le S. de Mountgay.
Le S. de Malevres.
Mons. John de Sausar.
Mons. Lewes de Broyse.
Mons. Guilliem de Viele.
Mons. John de Jole.
Mons. Andrew de Chaveny.
Mons. Eustas de Kirpemont.

Et outre les noms surnometz sont mortz des gentz d'armes:
M. M. CCCCXXVI. *Iterum dico gaudete.*

Bouchet dans ses *annales d'Acquitaine*, quarte partie folio XIV, rapporte sous l'année 1356 une pièce qui me paroît nécessaire ici pour completter les renseignements que je viens de donner sur les personnes tuées ou prises dans cette bataille. La voici.

Extraict prins ou couvent des frères mineurs du dict Poitiers des chevaliers occis à la dicte bataille et autres gens de France qui furent enterrez en leur couvent.

Cecy sont les noms de ceulx qui ont ésté enterréz cheux les frères mineurs de Poitiers au temps de la desconfiture qui fut faicte d'avant la diete ville, l'an mil trois cent cinquante six le dix-neufviesme jour du moys de septembre au jour de lundy. — Premièrement les chevaliers qui s'en suyvent.

Monsieur le duc d'Athènes, connestable de France.
L'evesque de Chaslons.
Monsieur André de Chauvigny vicomte.
Messire Loys de Brosse.
M. Jehan seigneur de Milly en Berry.
M. Geoffroy de Charny en Champaigne.

et la huée sur lui, pourtant (attendu) qu'il portoit la souveraine bannière du roi; et il même avoit sa

Monsieur de Monjouau.
Messire Jehan de l'Isle.
Messire Gris mouton de Chambely
Messire Pierre de Chambely son frère.
Monsieur de Chasteau Vilen de Champaigne.
Messire Jehan de Montigny.
Messire Jehan de Maulmont.
Messire Jehan de Bourbon.
Messire Phelippes de Boutemiller.
Messire Hue de Maille.
Messire Geoffroy de Sainct-Digier
Messire Aymery de la Barre.
Messire Guillaume de Blese.
Messire Jehan de Grillon.
Monsieur de Chitre seigneur de Rademon.
Monsieur Clerin de Cherves.
Messire Baudin de Gargalingaen.
Messire Anseau de Hois.
Messire Micheau de Pommois.
Messire Richart de Beaulieu.
Messire Guillaume de Fuylle.
Messire Hugues Bonnin.
Monsieur Dance de Melon.
Messire Guillaume de Creneut.
Messire Guillaume de Linières.
Messire Olivier de Sainct-Giles.
Messire Guillaume de Romeneuil.
Messire Jehan de Cranches.
M. Yvon du Pont seigneur de Rocherviere.
Messire Guillaume de Mongy.
Messire Jehan de Tigny.
Messire Jehan Brigdene.
Messire Jehan de Noire-Terre.
Messire Guillaume de Paty.
Messire Robert de Chalur.
Messire Bonnabes de Beaulvilier.
Messire Bonnabet de Roges.
Messire Vynies de Sainct-Denis.
Messire Mau de Grosboys.
Messire Loys de Nully.
Messire Simon Oyenpuille et Henry son frère.
Monsieur de Champrecourt.
Messire Guillaume Sauvage.
Messire Guillaume du Retail.
Messire Seguin de Cloux.
Monsieur le Budane de la Rochedagon.
Messire Roul de Redav.
Monsieur Jehan de Mirebeau.
Messire Guischer de Chantylon.
Monsieur Amelin de Caron seigneur de Iles.
M. Guy des Barres seigneur de Chaumoy.
Messire Jehan de Cloys.
Monsieur le Bourgue de Prie.

ÉCUYERS

Bernard de Donzenac.
Robert messire Gilles Miraumont.
Guicheux de Maromay.
Girard de Pierre.
Guillaume de la Fousse.
Robert de la Roche Pierre de Bras.
Jehan Ribriche seigneur de Corbon.
Colart Hérausant.
Hopart de Hanpedourt.
Guymon Pery.
Guillaume de la Jarracere.
Guillaume Grian Olivier de Rosay

bannière sur les champs, qui étoit de gueules à trois écussons d'argent. Tant y survinrent Anglois et

Girard de Lec.
Berard de Lémont.
Heymonnet Embert.
Robert Dartoys.
Richart de Vendel.
Guillaume Sevrin.
Jehan du Glume.
Jehan Desleat Guy de Pournay.
Le moyne de Montigny.
Guinet de Buysson.
Jehan de Erinac.
Ymbert de Chamborant.
Brunet d'Augun Jehan Sarrayn.
Pierre de Saint Denis.
Perrine de Pache.
Ferry Pate. Jehan Dynie.
Le petit Dinchequin.
Jehannot de Montabis.
Jolivet Buffart.
Jehan de Bourmeuille Jehan Martin.
Ardouyn de la Touche.
Guillaume de Lusange.
Le petit Bidaut de la Roche Degon.

Plusieurs autres corps occis à la dite bataille, par la licence de l'official de Poictiers et du maire de la dite ville, furent amennez en charetes par les dicts frères mineurs en icelle ville de Poictiers et enterrés en de grands fousses en leur cimétiere qui est hors l'église le jour de Sainct Valentin ou dict an mil trois cent cinquante et six; et furent faictes obseques honnorables par toutes les églises, convens et monasteres aux despens des bons bourgeois d'icelle dicte ville.

Ce sont les noms de ceulx qui furent enterrés en l'église des frères prescheurs du dict Poictiers que j'ay prins et extraits du livre qu'on appelle le kalendaire du dict convent et traduicts de latin en françois.

Le duc de Bourbon de la partie dextre du grand aultier.
Le mareschal de Clermont aussi de l'autre couste.
Au dessoudz près de luy messire Aubert de Angest.
Après lui le vicomte de Rochechouart.
Du milieu du cueur Aymer de la Roche Foucault.
A l'entrée du cueur à main dextre messire Jehan de Sanserres.
En la chappelle de Magdalaine messire Jehan de Sainct Didier.
En la dicte chappelle près du mur Thiebault de Laval.
En la chappelle des Apoulstres près du mur messire Thommas de Motur.
En la chappelle de nostre Dame messire Gaultier de Montagu.
Après luy messire Raoul Rabinard.
En la nef près de la porte messire Jehan Ferchaut.

Gascons, de toutes parts, que par force ils ouvrirent et rompirent la presse de la bataille du roi de

Près de luy messire Pierre Marchadier et Héliot son frère.
Davant l'ymage Sainct Michel messire Olivier de Monville.
De l'autre couste messire Phelipes de Forges.
Davant la grant porte messire Guillaume de Bar et messire Jehan de Nully.

Ceulx qui sont ès cloistres du dit convent.

Le chevalier Miloton.
Messire Jehan de Chambes.
Messire Jehan Macillon.
Messire Olivier de Sainct George.
Messire Ymbert de Sainct Saturnin.
Messire Jehan de Ridde.
Messire Huguet Odard.
Messire Gilles Cherchemont.
Messire Jehan de Senges.
M. Guillaume de Digogne et son filz.
Messire Jehan Drouyn de Betzen Lorraine.
Messire Robert de Aulnay.
Maistre Jehan Dannemarye.
Messire Jehan de la Laing.
Messire Symon de Renouille.
Messire Phelipes de Pierrefite.
Messire Guillaume de Mausenac.
Messire Guillaume de Miners.
Messire Raoulle Bouteillier.
Messire Pierre de la Rochele.
Le seigneur de la Fayette.
Ungalemans nommé Erroys Pincerne.
M. Boulenville vicomte d'Aumalle
Messire Jehan Fretart.
Messire Robert d'Auere.
Messire Jehan la garde. Ung appelé le fils de Roy.
Messire Loys d'Escrinel.
Messire Jehan de Vernicourt.
Messire Pierre Audouy.
Messire Jehan de Vernoil.
M. Jehan de Montmorillon et son fils.
Messire Huguelin de Vaux
Messire Jehan de Almaigne.
Le seigneur Despraingy.
Messire Hugues de Tinctes.
Le seigneur de Sainct Gildart.
Messire Henry de Launoy.
Messire Girard de Helchemances.
Messire Gourrad Guenif.
Messire Vipert Beau.
Messire Henry Michiver.
Messire Jehan de Bred.
Messire Raoul Seil.
Messire Symon de Blesy.
Messire Hugues Orry de Melle.
Messire Thommas de Baignel.
Messire Pierre Baillon.
Messire Seguin de Cluys.

En trois fousses, huyt dont on ne scet les noms et surnoms; et y avoit le corps d'un chevalier qui portoit ung escu de gueules a ung chevron d'or. Et de tous les princes chevaliers et seigneurs dessus nommez

France; et furent les François si entortillés entre leurs ennemis qu'il y avoit bien, en tel lieu étoit et telle fois fut, cinq hommes d'armes sur un gentil homme. Là fut pris messire Baudouin d'Ennequin de messire Berthelemien de Brunes (Bartholomew Burghersh); et fut occis messire Geffroy de Chargny, la bannière de France entre ses mains; et pris le comte de Dampmartin de monseigneur Regnault de Cobham. Là eut adoncques trop grand'presse et trop grand bouteis (choc) sur le roi Jean, pour la convoitise de le prendre; et le crioient ceux qui le connoissoient, et qui le plus près de lui étoient: « Rendez-vous, rendez-vous, autrement vous êtes mort ». Là avoit un chevalier de la nation de Saint-Omer, que on appeloit monseigneur Denis de Mortbeque, et avoit depuis cinq ans servi les Anglois, pour tant (attendu) que il avoit de sa jeunesse forfait le royaume de France par guerre d'amis et d'un homicide qu'il avoit fait à Saint-Omer, et étoit retenu du roi d'Angleterre aux solx (à la solde) et aux gages. Si chéy (arriva) adoncques si bien à point au dit chevalier que il étoit de-lez (près) le roi de France et le plus prochain qui y fut, quand on tiroit ainsi à le prendre: si se avance en la presse, à la force des bras et du corps, car il étoit grand et fort, et dit au roi, en bon Fran-

les armes furent painctes afin de perpetuelle mémoire ès siege des dictz convens. Froissart a escript que la dicte bataille fut le vingt deuxième jour de septembre l'an mil trois cents cinquante et sept; mais par ces dictz extraictz qui sont véritables, appert que ce fut le lundi dix neufviesme jour du dict moys de septembre l'an mil trois cens cinquante et six. J. A. B.

çois, où le roi se arrêta plus que à autres : « Sire, sire, rendez-vous. » Le roi qui se vit en dur parti et trop efforcé de ses ennemis, et aussi que la défense ne lui valoit rien, demanda en regardant le chevalier : « A qui me rendrai-je ! à qui ? Où est mon cousin le prince de Galles ? Si je le véois (voyois), je parlerois. » — « Sire, répondit messire Denis, il n'est pas ci ; mais rendez-vous à moi, je vous menerai devers lui. » — « Qui êtes vous, dit le roi ? — « Sire, je suis Denis de Mortbeque, un chevalier d'Artois ; mais je sers le roi d'Angleterre, pour ce que je ne puis au royaume de France demeurer et que je y ai tout forfait le mien. » Adoncques répondit le roi de France, si comme je fus depuis informé, ou dut répondre : « Et je me rends à vous. » Et lui bailla son destre (droit) gant. Le chevalier le prit, qui en eut grand'joie. Là eut grand' presse et grand tireis (choc) entour le roi ; car chacun s'efforçoit de dire : « Je l'ai pris, je l'ai pris. » Et ne pouvoit le roi aller avant, ni messire Philippe son mainsné (jeune) fils.

Or lairons (laisserons) un petit à parler de ce touillement (désordre) qui étoit sur le roi de France et parlerons du prince de Galles et de la bataille.

CHAPITRE CCCLXV.

Comment il y eut grand débat entre les Anglois et les Gascons sur la prise du roi Jean: et comment le prince envoya ses maréchaux pour savoir ou il étoit.

Le prince de Galles qui durement étoit hardi et courageux et le bassinet en la tête étoit comme un lion fel (félon) et crueux (cruel), et qui ce jour avoit grand'plaisance à combattre et à enchasser ses ennemis, sur la fin de la bataille étoit durement échauffé; si que messire Jean Chandos, qui toujours fut de-lez (près) lui, ni oncques ce jour ne le laissa, lui dit: « Sire, c'est bon que vous vous arrêtez ci et mettez votre bannière haut sur ce buisson; si se retrairont (retireront) vos gens qui sont durement épars; car Dieu merci la journée est vôtre et je ne vois mais nulles bannières ni nuls pennons François ni conroy (ordre) entre eux qui se puisse rejoindre; et si vous rafraîchirez un petit, car je vous vois moult échauffé. » A l'ordonnance de monseigneur Jean Chandos s'accorda le prince et fit sa bannière mettre sur un haut buisson, pour toutes gens recueillir, et corner ses menestrels et ôta son bassinet.

Tantôt furent ses chevaliers appareillés, ceux du corps et ceux de la chambre; et tendit-on illecques (là) un petit vermeil pavillon où le prince entra; et lui apporta-t-on à boire et aux seigneurs qui étoient de-lez (près) lui. Et toujours multiplioient-ils, car ils

revenoient de la chasse: si se arrêtoient là ou environ, et s'embesognoient entour leurs prisonniers.

Si tôt que les maréchaux tous deux revinrent, le comte de Warwick et le comte de Suffolk, le prince leur demanda si ils savoient nulles nouvelles du roi de France. Ils répondirent: « Sire, nenil, bien certaines; nous créons (croyons) bien ainsi que il est mort ou pris; car point n'est parti des batailles. » Adoncques le prince dit en grand'hâte au comte de Warwick et à monseigneur Regnault de Cobham: « Je vous prie, partez de ci et chevauchez si avant que à votre retour vous m'en sachiez à dire la vérité. » Ces deux seigneurs tantôt de rechef montèrent à cheval et se partirent du prince et montèrent sur un tertre pour voir entour eux: si aperçurent une grand'flotte de gens d'armes tous à pied et qui venoient moult lentement. Là étoit le roi de France en grand péril; car Anglois et Gascons en étoient maîtres et l'avoient jà tollu (enlevé) à monseigneur Denis de Mortbeque et moult éloigné de lui; et disoient les plus forts: « Je l'ai pris, je l'ai pris. » Toutesfois le roi de France, qui sentoit l'envie que ils avoient entr'eux sur lui, pour eschever (détourner) le péril, leur dit: « Seigneurs, seigneurs, menez moi courtoisement, et mon fils aussi, devers le prince mon cousin, et ne vous riotez (querellez) plus ensemble de ma prise, car je suis sire et grand assez pour chacun de vous faire riche ». Ces paroles et autres que le roi lors leur dit les saoula (apaisa) un petit; mais néanmoins toujours recommençoit leur riote (querelle) et n'alloient pied avant de terre

que ils ne riotassent. Les deux barons dessus nommés, quand ils virent cette foule et ces gens d'armes ainsi ensemble, s'avisèrent que ils se trairoient (rendroient) cette part: si férirent coursiers des éperons et vinrent jusques là et demandèrent: « Qu'est-ce là, qu'est-ce là ? » Il leur fut dit: « C'est le roi de France qui est pris et le veulent avoir plus de dix chevaliers et écuyers. » Adoncques, sans plus parler, les deux barons rompirent, à force de chevaux, la presse et firent toutes manières de gens aller arrière, et leur commandèrent de par le prince et sur la tête que tous se traissent (marchassent) arrière et que nul ne l'approchât, si il n'y étoit ordonné et requis. Lors se partirent toutes gens qui n'osèrent ce commandement briser, et se tirèrent bien arrière du roi et des deux barons qui tantôt descendirent à terre et inclinèrent le roi tout bas; lequel roi fut moult lié (joyeux) de leur venue; car ils le délivrèrent de grand danger.

Or vous parlerons un petit encore de l'ordonnance du prince qui étoit dedans son pavillon et quel chose il fit, en attendant les chevaliers dessus nommés.

CHAPITRE CCCLXVI.

Comment le prince donna a messire Jacques d'Audley cinq cents marcs d'argent de revenue ; et comment le roi de France fut présenté au prince.

Si très tôt que le comte de Warwick et messire Regnault de Cobham se furent partis du prince, si comme ci-dessus est contenu, le prince demanda aux chevaliers qui entour lui étoient: « De messire James d'Audley est-il nul qui en sache rien? » — « Oil, sire, répondirent aucuns chevaliers qui là étoient et qui vu l'avoient; il est moult navré (blessé) et est couché en une litière assez près de ci. » — « Par ma foi, dit le prince, de sa navreure (blessure) suis-je moult durement courroucé: mais je le verrois moult volontiers. Or sache-t-on, je vous prie, si il pourroit souffrir le apporter ci; et si il ne peut, je l'irai voir. » Et y envoya deux chevaliers pour faire ce message. « Grands mercis, dit messire James, à monseigneur le prince quand il lui plaît à souvenir d'un si petit bachelier que je suis ». Adoncques appela-t-il de ses varlets jusques à huit, et se fit porter en sa litière là où le prince étoit. Quand le prince vit monseigneur James, si se abaissa sur lui, et lui fit grand'chère, et le reçut doucement, et lui dit ainsi: « Messire James, je vous dois bien honorer, car par votre vaillance et prouesse avez-vous huy acquis la grâce et la renommée de nous tous; et y êtes tenu par certaine science pour le plus

preux. » — « Monseigneur, répondit messire James, vous pouvez dire ce qu'il vous plaît, je voudrois bien qu'il fut ainsi; et si je me suis avancé pour vous servir et accomplir un vœu que je avois fait, on ne le me doit pas tourner à prouesse, mais à outrage. »

Adoncques répondit le prince et dit: « Messire James, je et tous les autres vous tenons pour le meilleur de notre côté; et pour votre grâce accroître et que vous ayez mieux pour vous étoffer et suivir (suivre) les armes, je vous retiens à toujours mais pour mon chevalier, à cinq cents marcs de revenue par an, dont je vous assignerai bien sur mon héritage en Angleterre. » — « Sire, répondit messire James, dieu me doint (donne) desservir (mériter) les grand biens que vous me faites. »

A ces paroles prit-il congé au prince, car il étoit moult foible; et le rapportèrent ses varlets arrière en son logis. Il ne pouvoit mie encore être guère éloigné, quand le comte de Warwick et messire Regnault de Cobham entrèrent au pavillon du prince et lui firent présent du roi de France; lequel présent le dit prince dut bien recevoir à grand et à noble. Et aussi fit-il vraiment, et s'inclina tout bas contre le roi de France, et le reçut comme roi, bien et sagement, ainsi que bien le savoit faire; et fit là apporter le vin et les épices; et en donna-t-il même au roi, en signe de très grand amour.

CHAPITRE CCCLXVII.

CI DIT QUANS (COMBIEN) GRANDS SEIGNEURS IL EUT PRIS AVEC LE ROI JEAN ET COMBIEN IL EN Y EUT DE MORTS; ET COMMENT LES ANGLOIS FÊTÈRENT LEURS PRISONNIERS.

AINSI fut cette bataille déconfite que vous avez ouïe, qui fut ès champs de Maupertuis, à deux lieues de la cité de Poitiers[1]; le dix-neuvième jour[2] du mois de septembre, l'an de grâce notre Seigneur mil trois cent cinquante six. Si commença environ petite prime, et fut toute passée à nonne: mais encore n'étoient point tous les Anglois qui chassé avoient retournés de leur chasse et remis ensemble: pour ce avoit fait mettre le prince sa bannière sur un buisson, pour ses gens recueillir et rallier, ainsi qu'ils firent: mais ils furent toutes basses vêpres ainçois (avant) que tous fussent revenus de leur chasse. Et fut là mort, si comme on recordoit, toute la fleur de la cheva-

(1) La découverte de ce champ de bataille fut faite en 1743. Ce n'est pas à Beauvoir au sud de Poitiers, mais à Beaumont au nord de cette ville que se trouve le champ de Maupertuis. J. A. B.

(2) La plupart des manuscrits disent mal, *le vingt deuxième jour de septembre*. La date en est fixée au lundi 19 de ce mois par les autres historiens contemporains et par les lettres qu'Édouard III adressa aux évêques de ses états, pour leur ordonner de rendre grâces au ciel de la victoire de son fils. (Rymer, T. 3. Part. 1. P. 129.) J. D.

Wilhelmus Wincester, dans ses annales, *de rerum Anglicarum*, 1356, dit aussi: « Hoc anno, XIX die septembris, Captio regis Johannis Franciæ per Edwardum principem. J. A. B.

rie de France; de quoi le noble royaume de France fut durement affoibli; et en grand'misère et tribulation eschéy (tomba), ainsi que vous orrez ci-après recorder.

Avec le roi et son jeune fils, monseigneur Philippe, eut pris dix sept comtes, sans les barons, les chevaliers et écuyers; et y furent morts entre cinq cents et sept cents hommes d'armes, et six mille hommes, que uns que autres [1].

Quand ils furent tous en partie retournés de la chasse et revenus devers le prince qui les attendoit sur les champs, si comme vous avez ouï recorder, si trouvèrent deux tants (deux fois autant) de prisonniers qu'ils n'étoient de gens. Si eurent conseil l'un par l'autre, pour la grand'charge qu'ils en avoient, qu'ils en rançonneroient sur les champs le plus, ainsi qu'ils firent. Et trouvèrent, les chevaliers et les écuyers prisonniers, les Anglois et les Gascons moult courtois; et en y eut ce propre jour mis à finance grand'foison, ou reçus simplement sur leur foi à retourner dedans le noël ensuivant à Bordeaux sur Gironde, ou là rapporter les paiements.

Quand ils furent ainsi que tous rassemblés, si se traist (retira), chacun en son logis, tout joignant où la bataille avoit été. Si se désarmèrent les aucuns, et

(1) La *Scala chronica* apud Leland dit qu'il y eut treize comtes, un archevêque, soixante six barons et bannerets et deux mille hommes d'armes prisonniers, et que, sans compter les comtes, vicomtes, bannerets, etc. trois mille hommes furent tués dans la poursuite. Les François laissèrent en outre huit mille hommes d'armes sur le champ de bataille. Les Anglois n'en perdirent que dix neuf cents et quinze cents archers. J. D.

non pas tous; et firent désarmer leurs prisonniers, et les honorèrent tant qu'ils purent, chacun les siens; car ceux qui prenoient prisonniers en la bataille étoient leurs, et les pouvoient quitter et rançonner à leur volonté. Si pouvoit chacun penser et savoir que tous ceux qui là furent en cette fortunée bataille avecques le prince de Galles, furent riches d'honneur et d'avoir, tant parmi les rançons des prisonniers, comme parmi le gain d'or et d'argent qui là fut trouvé, tant en vaisselle et en ceintures d'or et d'argent et riches joyaux, en malles farcies de ceintures riches et pesants et de bons manteaux. D'armures, de harnois et de bassinets ne faisoient-ils nul compte; car les François étoient là venus très richement et si étoffément que mieux ne pouvoient, comme ceux qui cuidoient (croyoient) bien avoir la journée pour eux.

Or vous parlerons un petit comment messire James d'Audley ouvra (fit) des cinq cents marcs d'argent que le prince de Galles lui donna, si comme il est contenu ci-dessus.

CHAPITRE CCCLXVIII.

Comment messire Jacques d'Audley donna ses cinq cents marcs d'argent de revenue que le prince lui avoit donnés a ses quatre écuyers.

Quand messire James d'Audley fut arrière rapporté en sa litière en son logis, et il eut grandement

remercié le prince du don que donné lui avoit, il n'eut guères reposé en sa loge, quand il manda messire Pierre d'Audley son frère, messire Berthelemy de Bruues (Bortholomw Burghersh), messire Étienne de Gousenton (Cosington), le seigneur de Villeby (Willoughby) et monseigneur Raoul de Ferrieres (Ferrers): ceux étoient de son sang et de son lignage. Si très tôt que ils furent venus et en la présence de lui, il se avança de parler au mieux qu'il put; car il étoit durement foible, pour les navrures (blessures) qu'il avoit; et fit venir avant les quatre écuyers qu'il avoit eus pour son corps, la journée, et dit ainsi aux chevaliers qui là étoient: « Seigneurs, il a plu à monseigneur le prince qu'il m'a donné cinq cents marcs de revenue par an et en héritage, pour lequel don je lui ai encore fait petit service, et puis faire de mon corps tant seulement. Il est vérité que vecy (voici) quatre écuyers qui m'ont toujours loyalement servi, et par spécial à la journée d'huy. Ce que j'ai d'honneur c'est par leur emprise et leur hardiment; pour quoi en la présence de vous qui êtes de mon lignage, je leur veux maintenant remunérer les grands et agréables services qu'ils m'ont faits. C'est mon intention que je leur donne et résigne en leurs mains le don et les cinq cents marcs que monseigneur le prince m'a donnés et accordés, en telle forme et manière que donnés les m'a; et m'en deshérite et les en hérite purement et franchement, sans nul rappel. »

Adonc regardèrent les chevaliers qui là étoient l'un l'autre, et dirent entr'eux: « Il vient à monsei-

gneur Jame de grand'vaillance de faire tel don. » Si lui répondirent tous à une voix: « Sire, Dieu y ait part; ainsi le témoignerons là où ils voudront. » Et se partirent atant (alors) de lui; et s'en allèrent les aucuns devers le prince qui devoit donner à souper au roi de France et à son fils, et à la plus grand' partie des comtes et des barons qui prisonniers étoient; et tout de leurs pourvéances (provisions), car les François en avoient fait amener après eux grand'foison, et elles étoient aux Anglois et aux Gascons faillies, et plusieurs en y avoit entr'eux qui n'avoient goûté de pain, trois jours étoient passés.

CHAPITRE CCCLXIX.

Comment le prince de Galles donna a souper au roi et aux grands barons de France et les servit moult humblement.

Quand ce vint au soir, le prince de Galles donna à souper au roi de France et à monseigneur Philippe son fils, à monseigneur Jacques de Bourbon, et à la plus grand'partie des comtes et des barons de France qui prisonniers étoient. Et assit le prince le roi de France et son fils monseigneur Philippe, monseigneur Jacques de Bourbon, monseigneur Jean d'Artois, le comte de Tancarville, le comte d'Estampes, le comte de Dampmartin, le seigneur de Joinville, et le seigneur de Partenay, à une table moult haute et bien couverte; et tous les autres barons et chevaliers aux

autres tables. Et servoit toujours le prince au devant de la table du roi, et par toutes les autres tables, si humblement comme il pouvoit. Ni oncques ne se voulut seoir à la table du roi, pour prière que le roi lui sçut faire; ains (mais) disoit toujours qu'il n'étoit mie encore si suffisant qu'il appartenist de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme que le corps de lui étoit, et que montré avoit à la journée. Et toujours s'agenouilloit pardevant le roi, et disoit bien: « Cher sire, ne veuillez mie faire simple chère, pour tant si Dieu n'a voulu consentir huy votre vouloir; car certainement monseigneur mon père vous fera toute l'honneur et amitié qu'il pourra, et s'accordera à vous si raisonnablement que vous demeurerez bons amis ensemble à toujours. Et m'est avis que vous avez grand'raison de vous esleescier (réjouir), combien que la besogne ne soit tournée à votre gré; car vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse, et avez passé tous les mieux faisants de votre côté. Je ne le dis mie, cher sire, sachez, pour vous lober (railler); car tous ceux de notre partie et qui ont vu les uns et les autres, se sont par pleine science à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chappelet (couronne), si vous le voulez porter. »

A ce point commença chacun à murmurer; et disoient entr'eux, François et Anglois, que noblement et à point le prince avoit parlé. Si le prisoient durement et disoient communément que en lui avoit et auroit encore gentil seigneur, si il pouvoit longuement durer et vivre, et en telle fortune persévérer.

CHAPITRE CCCLXX.

COMMENT LE PRINCE ET SON OST (ARMÉE) SE MIRENT A CHEMIN POUR ALLER A BORDEAUX; ET COMMENT LE PRINCE REDONNA SIX CENTS MARCS D'ARGENT DE REVENUE A MESSIRE JACQUES D'AUDLEY.

QUAND ils eurent soupé et assez festoyé, selon le point là où ils étoient, chacun s'en alla en sa loge avec ses prisonniers pour reposer. Cette nuit il y eut grand'foison de prisonniers, chevaliers et écuyers, qui se rançonnèrent envers ceux qui pris les avoient; car ils les laissoient plus courtoisement rançonner et passer que oncques gens fissent: ni ils ne les contraignoient autrement, fors que ils leur demandoient sur leur foi combien ils pourroient payer, sans eux trop gréver; et les créoient (croyoient) légèrement de ce qu'ils disoient. Et disoient aussi communément qu'ils ne vouloient mie chevaliers et écuyers rançonner si étroitement qu'ils ne se pussent bien chevir (tirer d'affaire) et gouverner du leur, et servir leurs seigneurs, selon leur état, et chevaucher par le pays pour avancer leurs corps et leur honneur. La coutume des Allemands ni leur courtoisie n'est mie telle; car ils n'ont pitié ni mercy de nuls gentilshommes, si ils eschéent (tombent) entre leurs mains prisonniers; mais les rançonnent de toute leur finance et outre, et mettent en fers, en ceps (liens) et en plus étroites prisons qu'ils peuvent, pour estordre (arracher) plus grand' rançon. Quand ce vint au matin

que ces seigneurs eurent messe ouïe, et ils eurent bu et mangé un petit, et les varlets eurent tout troussé et appareillé, et leur charroy mis en arroy, ils se délogèrent de là et chevauchèrent par devers la cité de Poitiers.

En la dite cité de Poitiers étoit venu, la propre nuit dont la bataille avoit été le lundi, messire Mathieu sire de Roye, à (avec) bien cent lances; et n'avoit point été à la bataille dessus dite. Mais il avoit encontré le duc de Normandie sur les champs, assez près de Chauvigny, qui s'en ralloit en France, si comme ci-dessus est contenu; lequel duc lui avoit dit que il se traist (rendit) vers Poitiers, et toute sa route (troupe), et fut gardien et capitaine de la cité, jusques à tant que il orroit autres nouvelles. Si que le sire de Roye, lui venu dedans Poitiers, pour tant (attendu) qu'il sentoit les Anglois assez près, avoit toute cette nuit entendu aux portes, aux tours et aux guérites de la ville, et au matin fait armer toutes manières de gens, et chacun fait aller à sa défense. Les Anglois passèrent outre sans point approcher; car ils étoient si chargés d'or et d'argent, de joyaux et de bons prisonniers que ils n'avoient mie loisir, ni conseil d'assaillir à leur retour nulle forteresse: mais leur sembloit un grand exploit si ils pouvoient le roi de France et leurs conquêts mettre à sauveté en la cité de Bordeaux. Si alloient-ils à petites journées, ni ils ne se pouvoient fort exploiter pour la cause des pesants sommiers et du grand charroy qu'ils menoient; et ne cheminoient point tous les jours plus de quatre ou de six lieues, et se

logeoient de haute heure. Et chevauchoient tous ensemble, sans eux dérouter, exceptée la bataille des maréchaux, le comte de Warwick et le comte de Suffolk, qui alloient devant, à (avec) cinq cents armures, pour ouvrir les pas et courir le pays. Mais ils ne trouvoient nul arrêt de nul côté, ni nulle rencontre; car tout le pays étoit si effrayé, pour la grand'déconfiture qui avoit été à Poitiers et l'occision et la prise des nobles du royaume de France et de la prise du roi leur seigneur, que nul ne mettoit ordonnance ni arroy (ordre) en soy pour aller au devant; mais se tenoient toutes gens d'armes cois, et gardoient leurs forteresses.

Sur ce chemin vint à connoissance au prince de Galles comment messire James d'Audley avoit arrière rendu et donné à quatre écuyers la revenue de cinq cents marcs qu'il lui avoit donnés: si en fut durement émerveillé, et le manda une fois, tantôt qu'il fut logé. Quand messire James se sentit mandé du prince, il connut assez pourquoi c'étoit, et se fit porter en sa litière pardevant lui; car il ne pouvoit aller ni chevaucher; et inclina le prince sitôt qu'il le vit. Le prince le reçut assez courtoisement et puis lui dit: «Messire James, l'on nous donne à entendre que la revenue que nous vous avons donnée et octroyée, vous parti de nous et revenu en votre logis vous la résignâtes et donnâtes tantôt à quatre écuyers: si saurions volontiers pourquoi vous fîtes ce, ni si le don vous fut point agréable.» — «Monseigneur, dit le chevalier, par ma foi, oïl, très grandement, et la raison qui me mut au faire je vous la

dirai. Ces quatre écuyers qui ci sont m'ont longtemps servi bien et loyalement en plusieurs grandes besognes; et encore à ce jour que je leur fis le don, ne les avois-je de rien remunérés de leurs services; et si oncques en leur jeunesse ne m'eussent plus servi que ils firent à la bataille de Poitiers, si suis-je tenu de tant et plus envers eux: car, cher sire, je ne suis que un seul homme et ne puis que un homme; et sur le confort et aide d'eux, j'ai empris à accomplir le vœu que de long temps avois voué; et fus par la force et bonté d'eux le premier assaillant; et eusse été mort et occis en la besogne s'ils ne fussent. Doncques quand j'ai considéré la bonté et l'amour qu'ils me montrèrent, je n'eusse mie été bien courtois ni avisé si je ne leur eusse guerdonné (récompensé); car monseigneur, Dieu mercy, toujours ai-je assez et aurai tant comme je vivrai, ni oncques de chevance ne m'ébahis ni ne m'ébahirai. Et si j'ai fait cette fois contre votre volonté, je vous prie, cher sire, que vous le me pardonnez, et soyez tout conforté que aussi entièrement comme par avant vous serez servi de moi et des écuyers à qui j'ai le don donné. »

Le prince considéra les paroles du chevalier, et que honorablement et raisonnablement avoit parlé; si lui dit: « Messire James, de chose que vous ayez fait jà ne vous blamerai; mais vous en sais bon gré; et pour la bonté des écuyers et que tant vous vous louez d'eux, je leur accorde votre don, et vous rends six cents marcs, par la manière et condition que devant les teniez. » Messire James d'Audley re-

mercia le prince moult humblement; ce fut bien raison; et prit congé assez tôt après, et fut rapporté en son logis. Ainsi alla du prince, si comme je fus adonc informé, et de messire James d'Audley et de ses quatre écuyers.

CHAPITRE CCCLXXI.

COMMENT LE PRINCE FUT REÇU A GRAND HONNEUR DE CEUX DE BORDEAUX; ET COMMENT LE CARDINAL DE PIERREGORT S'EXCUSA SAGEMENT PAR DEVERS LE PRINCE.

TANT exploitèrent le prince de Galles et ses routes (troupes) que ils passèrent sans dommage parmy Poitou et Saintonge et vinrent à Blayes; et là passèrent la Gironde et arrivèrent en la bonne cité de Bordeaux. On ne vous pourroit mie recorder la fête ni la solennité que ceux de Bordeaux, bourgeois et clergé, firent au prince, et comme honorablement ils le reçurent, et le roi de France aussi. Si amena le dit prince le roi de France et son fils en l'abbaye de Saint Andrieu (André); et là se logèrent tous deux, le roi de France d'un lez (côté) et le prince d'autre. Si acheta le dit prince aux barons, aux chevaliers et aux écuyers de Gascogne la plus grand' partie des comtes du royaume de France qui pris étoient, et en paya deniers tous appareillés; et là eut plusieurs assemblées et questions des chevaliers et écuyers de Gascogne et d'ailleurs pour la prise du roi de France. Toutes fois, messire Denis de Mort-

beque, par droit d'armes et vraies enseignes qu'il en disoit et alléguoit, le demandoit. Un autre écuyer de Gascogne, qui s'appeloit Bernard de Truttes, y disoit avoir grand droit. Si en y eut plusieurs paroles devant le prince et les barons qui là étoient. Et pour tant (attendu) que ces deux se contrarioient, le prince mit la chose en arrêt jusques à tant qu'ils fussent revenus en Angleterre; et que nulle déclaration n'en seroit faite, fors devant le roi son père. Mais pour ce que le roi de France aidoit à soutenir l'opinion de messire Denis de Mortbeque, et que le plus il s'inclinoit à lui que à nul des autres, le prince tout incontinent fit délivrer au dit messire Denis deux mille nobles pour aider à son état.

Assez tôt après la venue du prince à Bordeaux, vint le cardinal de Pierregort, qui là étoit envoyé en légation du pape, si comme ci-dessus est dit; et fut plus de quinze jours ainçois (avant) que le prince voulut parler à lui, pour la cause du châtellain d'Amposte et de ses gens qui été avoient en la bataille de Poitiers; et étoit le prince informé que le cardinal les y avoit envoyés. Mais le dessus dit Taillerant de Pierregort, par moyens que il acquit le seigneur de Chaumont, le seigneur de Montferrant et le captal de Buch ses cousins, fit tant montrer de bonnes raisons au prince, que il eut voie et accès de parler à lui. Et quand il fut devant lui, il s'excusa si sagement et si bien que le prince et son conseil le tinrent bien pour excusé; et revint en l'amour du prince comme devant. Et passèrent toutes

ses gens parmi rançons convenables; et fut mis le Chatelain d'Amposte à finance parmy dix mille francs qu'il paya. Depuis commença à traiter le dit cardinal sur la délivrance du roi Jean et à mettre parcons (propositions) avant; mais je m'en passerai brièvement, pour ce que rien n'en fut fait.

Ainsi se tenoient et tinrent toute la saison ensuivant jusques à Carême le prince de Galles, les Gascons et les Anglois en la cité de Bordeaux [1], en grand soulas et en grand revel (réjouissance); et dépendoient follement et largement l'or et l'argent qu'ils avoient gagné et que leurs rançons leur valoient.

Or ne vous ai-je pas dit les joies et les reveaux (réjouissances) qui furent adoncques en Angleterre, quand les certaines nouvelles y vinrent de la besogne de Poitiers et de la prise du roi de France, et de l'aventure ainsi comme elle étoit avenue. Ce ne fait pas à demander si le roi d'Angleterre et la reine Philippe sa femme furent grandement réjouis; et en fit-on solennités par les églises, si grandes et si nobles que merveilles seroit à penser et à considérer. Si étoient très bien venus chevaliers et écuyers qui revenoient en Angleterre, qui à la besogne avoient été, et honorés plus que les autres.

En ce temps que la besogne de Poitiers avint, étoit le duc de Lancastre en la comté d'Evreux et

(1) Avant que le prince de Galles emmenât le roi Jean en Angleterre on conclut à Bordeaux le 23 mars 1357, par la médiation des légats, une trêve de deux ans entre les deux royaumes. La charte de cette trêve a été publiée par Rymer, T. 3. Part. 1. P. 133 et suiv. J. D.

sur les marches de Cotentin, messire Philippe de Navarre et messire Godefroy de Harcourt de-lez (près) lui; et guerroyoient la Normandie, et avoient guerroyé toute la saison, pour la cause du roi de Navarre que le roi de France avoit emprisonné, ainsi que vous savez. Et avoient tiré les dessus dits seigneurs et visé trop grandement comment ils pussent avoir été en la chevauchée du prince: mais ils n'y purent parvenir, car les passages de la rivière de Loire avoient été si bien gardés de tous côtés que ils ne purent oncques passer. Dequoi quand ils ouïrent dire que le prince avoit pris le roi de France, et la vérité de la besogne de Poitiers, ainsi qu'elle se porta, si en furent moult grandement réjouis; et rompirent leur chevauchée pour tant (attendu) que le duc de Lancastre et messire Philippe de Navarre voulurent aller en Angleterre, ainsi qu'ils firent [1]; et envoyèrent monseigneur Godefroy de Harcourt tenir frontière à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

CHAPITRE CCCLXXII.

Comment les trois états furent assemblés en la cité de Paris pour ordonner du gouvernement du royaume de France.

Si le royaume d'Angleterre et les Anglois et leurs alliés furent réjouis de la prise du roi Jean de

(1) Selon Robert d'Avesbury (P. 245) le duc de Lancastre demeura en Bretagne où Édouard l'avoit établi capitaine général; et Philippe de Navarre alla seul en Angleterre. J. D.

France, le royaume de France fut grandement troublé et courroucé. Et il y avoit bien cause; car ce fut une très grand'désolation et ennuyable pour toutes manières de gens. Et sortirent (présagèrent) bien adoncques les sages hommes du royaume que grands meschefs en naîtroient; car le roi leur chef et toute la bonne chevalerie de France étoit morte ou prise, et les trois enfants du roi qui retournés étoient [1], Charles, Louis et Jean étoient moult jeunes d'âge et de conseil; si y avoit en eux petit recouvrier (ressource); ni nul des dits enfants ne vouloit emprendre le gouvernement du dit royaume [2].

Avec tout ce, les chevaliers et les écuyers qui retournés étoient de la bataille, en étoient tant haïs et si blâmés des communes que ennuis (avec peine) ils s'embatoient (arrivoient) ès bonnes villes. Si parle-

(1) Charles duc de Normandie étoit arrivé à Paris le 29 septembre, dix jours après la bataille de Poitiers, suivant les *Chroniques de France*, Chap. 19. J. D.

(2) Cette assertion est démentie par des *lettres royaux* concernant l'élection des échevins et consuls de Lille, expédiées dès le 2 d'octobre, trois jours après l'arrivée du duc à Paris, à la tête desquelles il prend titre de *lieutenant du roi de France*. (Rec. des *ordonnances*, T. 3. P. 85.) Il convoqua d'ailleurs, dans la même qualité, les états généraux pour le 15 du même mois d'octobre. Il ne fit en cela qu'avancer de six semaines la convocation de cette assemblée que le roi son père avoit indiquée pour la Saint André suivante, par l'article sept de l'ordonnance du 28 décembre 1355. (*Ordonnances*, T. 3. P. 25.) Au reste, Froissart paroît avoir confondu les états du mois d'octobre 1356 avec ceux qui s'assemblèrent de nouveau le 5 février 1357. On trouvera dans les Chroniques de France le récit de ce qui se passa dans ces différentes assemblées: on consultera avec encore plus de fruit la préface du troisième volume des ordonnances, où M. Secousse a réuni tout ce qu'il a pu découvrir sur cette matière; et les mémoires du même auteur, pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais, roi de Navarre. J. D.

mentoient et murmuroient ainsi les uns sur les autres. Et regardèrent et avisèrent les plusieurs des sages hommes que cette chose ne pouvoit longuement durer ni demeurer en tel état, que on n'y mit remède; car se tenoient en Cotentin Anglois et Navarrois desquels messire Godefroy de Harcourt étoit chef, qui couroient et détruisoient tout le pays.

Si avint que tous les prélats de Sainte Église, évêques et abbés, tous les nobles, seigneurs et chevaliers, et le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, et le conseil des bonnes villes du royaume de France furent tous ensemble en la cité de Paris; et voulurent savoir et ordonner comment le royaume de France seroit gouverné jusques adonc que le roi leur sire seroit délivré; et voulurent encore savoir plus avant que le grand trésor que on avoit levé au royaume du temps passé, en dixièmes, en maletoultes (maltôtes)(1), en subsides, et en forges de monnoyes, et en toutes autres extortions, dont leurs gens avoient été formenés (vexés) et triboulés (tourmentés), et les soudoyers mal payés, et le royaume mal gardé et défendu, étoit devenu: mais de ce ne savoit nul à rendre compte.

Si se accordèrent que les prélats éliroient douze(2) personnes bonnes et sages entr'eux, qui auroient

(1) Le maltôte étoit un impôt extraordinaire levé pour la première fois en 1296 par Philippe le Bel. C'étoit d'abord le centième, puis le cinquantième des biens des laïques et du clergé. J. A. B.

(2) Suivant les *Chroniques de France*, Chap. 20, le clergé ne nomma que quatre députés. J. D.

pouvoir, de par eux et de par le clergé, de ordonner et aviser voies convenables pour faire ce que dessus est dit. Les barons et les chevaliers ainsi élurent douze autres chevaliers entr'eux, les plus sages et les plus discrets, pour entendre à ces besognes; et les bourgeois, douze en telle manière. Ainsi fut confirmé et accordé de commun accord : lesquelles trente six personnes devoient être moult souvent à Paris ensemble, et là parler et ordonner des besognes du dit royaume. Et toutes manières de choses se devoient déporter par ces trois états; et devoient obéir tous autres prélats, tous autres seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes, à tout ce que ces trois états feroient et ordonneroient. Et toutesfois en ce commencement il en y eut plusieurs en cette élection qui ne plurent mie bien au duc de Normandie, ni à son conseil.

Au premier chef les trois états défendirent à forger la monnoie que on forgeoit, et saisirent les coins. Après ce ils requirent au dit duc qu'il fut si saisi du chancelier le roi de France son père [1], de monseigneur Robert de Lorris, de monseigneur Simon de Bucy [2], de Poillevilain [3], et des autres

(1) Pierre de la Forest archevêque de Rouen, chancelier de France. J. D.

(2) Premier président du parlement de Paris. J. D.

(3) Jean Poillevilain, bourgeois de Paris, souverain maître des monnoies et maître des comptes. Les Chroniques de France ajoutent aux officiers nommés par Froissart, messire Nicolas Braque maître d'hôtel du roi, d'abord son trésorier et ensuite maître des comptes; Enguerrand du Petitcellier, bourgeois de Paris, trésorier de France; Jean Chauveau de Chartres, trésorier des guerres. (*Chroniques de France*, Chap. 20.) J. D.

maîtres des comptes et conseillers du temps passé du dit roi, parquoi ils rendissent bon compte de tout ce que on avoit levé et reçu au royaume de France par leur conseil. Quand tous ces maîtres conseillers entendirent ce, ils ne se laissèrent mie trouver; si firent que sages: mais se partirent du royaume de France, au plutôt qu'ils purent; et s'en allèrent en autres nations demeurer, tant que ces choses fussent revenues en autre état.

CHAPITRE CCCLXXIII.

COMMENT LES TROIS ÉTATS FIRENT FAIRE MONNOIE DE FIN OR; ET COMMENT ILS ENVOYÈRENT GENS D'ARMES CONTRE MESSIRE GODEFROY DE HARCOURT.

APRÈS ce les trois états ordonnèrent et établirent, de par eux et en leurs noms, receveurs pour lever et recevoir toutes maltoultes (maltôtes), impositions, dixièmes, subsides et toutes autres droitures appartenants au roi et au royaume; et firent forger nouvelle monnoie de fin or, que on appeloit moutons [1]. Et eussent volontiers vu que le roi de Navarre fut délivré de prison du châtel de Arleux en Cambrésis là où l'on le tenoit; car il sembloit à plu-

(1) On a conclu à tort de cette phrase de Froissart, que le roi Jean étoit le premier qui eut fait fabriquer les pièces de monnoie appelée *moutons, multones* ou *mutones*. Le Blanc, dans son *traité des monnoies* a fort bien prouvé qu'elle étoit déjà en usage au temps de Saint Louis. Cette monnoie dura en France jusqu'au règne de Charles VII. J. A. B.

sieurs de ceux des trois états que le royaume en seroit plus fort et mieux défendu, au cas qu'il voudroit être bon et féal: pourtant (attendu) que il y avoit petit de seigneurs au dit royaume à qui l'on se put rallier, que tous ne fussent morts ou pris à la besogne de Poitiers. Si en requirent le duc de Normandie que il le voulut délivrer; car il leur sembloit que on lui faisoit grand tort, ni ils ne savoient pourquoi on le tenoit. Le duc de Normandie répondit adonc moult sagement que il ne l'oseroit délivrer ni mettre conseil à sa délivrance; car le roi son père l'y faisoit tenir; si ne savoit mie la cause pourquoi. Et ne fut point adoncques le roi de Navarre délivré.

En ce temps nouvelles vinrent au duc de Normandie et aux trois états que messire Godefroy de Harcourt harioit (fatiguoit) et guerroyoit malement le bon pays de Normandie, et couroient ses gens, qui n'étoient mie grand'foison, deux ou trois fois la semaine jusques aux faubourgs de Caen, de Saint Lo en Cotentin, d'Évreux, d'Avranches et de Coutances; et si ne leur alloit nul audevant. Adoncques ordonnèrent et mirent sus le duc et les dits trois états une chevauchée de gens d'armes de bien trois cents lances et cinq cents autres armures de fer; et y établirent quatre capitaines, le seigneur de Reneval, le seigneur de Cauny, le seigneur de Riville et le seigneur de Freauville [1]. Si partirent ces gens d'ar-

(1) Les Chroniques de France placent cette expédition au mois de novembre de cette année, et en rapportent tout l'honneur à Robert de Clermont, lieutenant du duc de Normandie en cette province. Les

mes de Paris, et s'en vinrent à Rouen; et là assemblèrent-ils de tous côtés. Et y eut plusieurs chevaliers et écuyers d'Artois et de Vermandois, tels que le seigneur de Maunier, le seigneur de Créqui, messire Louis de Haveskierque, messire Oudart de Renty, messire Jean de Fiennes, messire Euguerrant Deudin, et plusieurs autres; et aussi de Normandie moult de appertes gens d'armes. Et exploitèrent tant ces seigneurs et leurs gens qu'ils vinrent en la cité de Coutances et en firent leur garnison.

CHAPITRE CCCLXXIV.

Comment messire Godefroy de Harcourt fut mort et toute sa gent déconfite et prise.

Quand messire Godefroy de Harcourt, qui hardi étoit et courageux durement, sçut que les François étoient venus en la cité de Coutances, si les desira grandement à trouver sur les champs, et assembla tout ce qu'il pouvoit avoir de gens d'armes, d'archers et de compagnons; et dit que il chevaucheroit devers eux. Si se partit de Saint-Sauveur-le-Vicomte; et pouvoient être environ cinq cents hommes, que uns que autres. Ce propre jour chevauchoient les François et avoient envoyé leurs coureurs découvrir. Si rapportèrent à leurs seigneurs que ils avoient

seigneurs nommés par Froissart servoient probablement sous ses ordres; il est singulier qu'il ait omis de nommer le commandant en chef. (*Chronique de France*. Chap. 23.) J. D.

vu les Navarrois. D'autre part aussi messire Godefroy de Harcourt avoit envoyé ses coureurs qui avoient chevauché un autre chemin et considéré le convine (disposition) des François, bannières et pennons, et quel quantité ils étoient.

De tout ce ne fit messire Godefroy compte et dit franchement, puisqu'il véoit (voyoit) ses ennemis, qu'il les combattroit. Ainsi mus et encouragés ces gens d'armes d'encontrer les uns les autres, si se ordonnèrent les François d'un lez (còté), et les Anglois et Navarrois d'autre. Messire Godefroy de Harcourt mit les archers devant, ce qu'il en avoit, pour traire (tirer) et blesser les François. Quand messire Raoul de Raineval en vit la manière, il fit toutes manières de gens descendre à pied et eux paveschier (abriter) et targier (parer) de leurs targes (boucliers) contre le trait, et commanda que nul n'allât avant sans commandement. Les archers de monseigneur Godefroy commencèrent à approcher, ainsi que commandé leur fut, et à développer sajettes (flèches) à force de bras. Ces gens d'armes de France, chevaliers et écuyers, qui étoient fort armés, paveschiés et targiés [1], laissoient traire (tirer) sur eux; mais cil (cet) assaut ne leur portoit point de dommage. Et tant furent en cet état, sans eux mouvoir ni reculer, que cils (ces) archers eurent employé toute leur artillerie, et ne savoient mais de quoi traire. Adoncques jetèrent-ils leurs arcs jus (à bas) et prirent (commencèrent) à ressor-

(1) Armés de pavois et de boucliers. J. A. B.

tir vers les gens d'armes qui étoient tous rangés au long d'une haie, messire Godefroy tout devant, sa bannière en présent. Lors commencèrent les archers François à traire moult vîtement et à recueillir sajettes (flèches) de toutes parts, car grand'foison en y avoit sur les champs, et employer sur ces Anglois et Navarrois; et aussi gens d'armes approchèrent vîtement. Là eut grand hutin et dur quand ils furent tous venus main à main; mais les gens de pied de monseigneur Godefroy ne tinrent point de conroy (ordre) et furent tantôt déconfits.

Quand messire Godefroy eut aperçu l'ordonnance, si se retraist (retira) tout sagement et tout bellement au fort d'un vignoble [1] enclos de drues (vives) haies, et entrèrent toutes ses gens là dedans ceux qui y purent venir. Quand les chevaliers François qui là étoient en virent la manière, ils se mirent tous à pied, ceux qui à cheval étoient demeurés, et avironnèrent le fort et avisèrent comment ils y pourroient entrer. Si allèrent tout autour tant que ils trouvèrent voie; et se aherdirent [2] entr'eux pour entrer là dedans.

Tout ainsi comme ils avoient tournoyé autour des haies, en quérant voie et entrée, messire Godefroy de Harcourt et les siens qui enclos étoient avoient

(1) On sera peut-être surpris de trouver un vignoble auprès de St.-Sauveur-le-Vicomte; il n'en existe aucun depuis long-temps dans la basse Normandie: mais il est certain que depuis l'époque dont il s'agit il y en avoit encore quelques-uns dans les environs de Caen, comme l'a prouvé M. Huet dans son ouvrage sur les origines de cette ville, p. 109. J. D.

(2) Se serrèrent les uns contre les autres. J. D.

aussi tournoyé, et se arrêtèrent à ce foible lez (côté) sitôt que les François se tinrent cois. Là eut féru, lancé et estiquié (frappé d'estoc) et fait maintes appertises d'armes; et coûta aux François de leurs gens grandement ainçois (avant) qu'ils pussent avoir la voie et le passage à leur volonté. Toutesfois ils y entrèrent; et fut la bannière au seigneur de Raineval toute la première qui dedans entra, et il tantôt après, et chevaliers et écuyers après. Lors qu'ils furent au clos, il y eut grand hutin et dur, et maints hommes renversés; et ne tinrent mie les gens monseigneur Godefroy conroy (ordre), ainsi qu'il cuidoit (croyoit) que ils dussent faire, et qu'ils lui avoient promis. Si s'enfuirent et partirent la plus grand'partie, et ne purent souffrir les François. Quand messire Godefroy de Harcourt vit ce et que mourir ou être pris le convenoit, car fuir il ne pouvoit, mais plus cher avoit à mourir que à être pris, il prit une hache et dit à soi-même que il se vendroit; et s'arrêta sur son pas, pied avant autre, pour être plus fort, car il étoit boiteux d'une jambe, mais grand'force avoit en ses bras. Là se combattit vaillamment, longuement et hardiment; et n'osoit nul attendre ses coups.

Quand les François en virent la manière et qu'il donnoit ses coups si grands qu'ils le ressoingnoient (redoutoient), si montèrent deux hommes d'armes sur leurs coursiers et abaissèrent leurs lances, et s'en vinrent tous d'une empeinte (attaque) sur le dit chevalier, et l'aconsuivirent (atteignirent) tous ensemble d'un coup de leurs glaives, tellement

qu'ils le portèrent par terre. [1] Quand il fut chu, oncques puis ne se releva; car il fut hâté; et n'avoit mie gens de-lez (près) lui qui y entendissent ni qui faire aussi le pussent. Lors s'avancèrent aucuns hommes d'armes atout (avec) épées de guerre, fortes, dures et étroites; et lui enfilèrent pardessous au corps, et là le tuèrent sur la place. Ainsi fina messire Godefroy de Harcourt, qui jadis amena le roi d'Angleterre et son effort en Cotentin, et lui montra passage parmi Normandie. Si furent là tous morts et pris ceux qui avecques lui étoient; et ceux qui échapper purent retournèrent à Saint-Sauveur-le-Vicomte. Cette avenue vint environ la Saint Martin en hiver, l'an mil trois cent cinquante six.

CHAPITRE CCCLXXV.

Comment le roi d'Angleterre envoya quatre cents hommes d'armes pour prendre la saisine de la terre messire Godefroy de Harcourt; et comment le roi Jean fut mené en Angleterre.

Après la déconfiture et la mort du dessusdit chevalier et le champ tout délivré, retournèrent les François à Coutances, et amenèrent là leurs gains et leurs prisonniers; puis s'en retournèrent assez tôt après en France devers le duc de Normandie que on

(1) Les imprimés abrègent considérablement la fin de ce chapitre. J. D.

clamoit adonc régent [1], et devers les trois états, qui moult honorèrent les chevaliers et écuyers qui en Cotentin avoient été. Si demeura ainsi cette chose; et se tint Saint-Sauveur-le-Vicomte en avant pour Angleche (Angloise), et toute la terre de monseigneur Godefroy de Harcourt; car il l'avoit vendue après son decès au roi d'Angleterre, et en avoit éloigné et déshérité monseigneur Louis de Harcourt son neveu, pour tant (attendu) que le dit messire Louis ne s'étoit voulu retourner de son côté et aider à contrevenger la mort du comte de Harcourt son frère que le roi Jean avoit fait mourir honteusement assez près de Rouen. De quoi sitôt que le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles de la mort monseigneur Godefroy, il fut moult courroucé et le plaignit assez, et envoya gens d'armes, chevaliers et écuyers et arbalétriers plus de quatre cents, par mer, pour prendre saisine de la dite terre de Saint Sauveur, qui bien vaut seize mille francs de revenue par an, et fit capitaine et gardien pour ce temps de le terre et des châteaux monseigneur Jean de Lisle, appert chevalier durement. Si demeura ainsi cette chose.

Les trois états entendirent toute cette saison aux ordonnances du royaume; et étoit le dit royaume de France tout gouverné par eux.

Tout cet hiver ensuivant se tint le prince et la plus

(1) Le duc de Normandie ne prenoit alors que le titre de lieutenant du roi son père; il paroît qu'il ne prit celui de régent que vers le commencement de l'année 1358. (Voyez les *Mémoires de Charles le Mauvais* par M. Secousse, T, 1. P. 102, et T. 2. P 70 et suiv. J. D.

grand'partie des seigneurs d'Angleterre, qui à la bataille de Poitiers avoient été, à Bordeaux sur Gironde, en grand revel (réjouissance) et ébatement; et entendirent tous ces temps à pourveoir navire et à ordonner leurs besognes bien et sagement pour emmener le roi de France et son fils et toute la plus grand' partie des seigneurs qui là étoient, en Angleterre.

Quand ce vint que la saison approcha que le prince dut partir et que les besognes étoient ainsi que toutes prêtes, il manda tous les plus hauts barons de Gascogne, le seigneur de Labret (Albret) premièrement, le seigneur de Mucident (Mucidan), le seigneur de l'Esparre, le seigneur de Longeren (Langoyran), le seigneur de Pommiers, le seigneur de Courton, le seigneur de Rosem, le seigneur de Condon, le seigneur de Chaumont, le seigneur de Montferrant, le seigneur de Landuras, messire Aymeri de Tarse, le captal de Buch, le soudich de Lestrade et tous les autres; et leur fit et montra pour lors très grand signe d'amour, et leur donna et promit grands profits, c'est tout ce que Gascons aiment et désirent, et puis leur dit finalement qu'il s'en vouloit aller en Angleterre et y meneroit aucuns d'eux, et laisseroit les autres au pays de Bordelois et de Gascogne pour garder la terre et les frontières contre les François [1]. Si leur mettoit en abandon cités, villes et châteaux, et leur recommandoit à garder ainsi comme leur héritage. Quand les Gascons entendirent ce que le prince de Galles

(1) Tout ce qui suit est omis dans les imprimés jusqu'à ces mots: *Tantôt ces choses faites le dit prince entra en mer*, deux pages plus loin, etc. J. D.

ains-né (aîné) fils au roi leur seigneur en vouloit mener hors de leur puissance le roi de France que ils avoient aidé à prendre, si n'en furent mie de premier bien d'accord, et dirent au prince: « Cher sire, nous vous devons en quanque (tout ce que) nous pouvons toute honneur, toute obéissance et loyal service, et nous louons de vous en quanque (tout ce que) nous pouvons ni savons; mais ce n'est pas notre intention que le roi de France, pour lequel nous avons eu grand travail à mettre au point où il est, vous nous éloigniez ainsi; car, dieu mercy, il est bien et en bonne cité et forte, et sommes forts et gens assez pour le garder contre les François, si de puissance ils le vous vouloient ôter. » Adonc répondit le prince: « Chers seigneurs, je le vous accorde moult bien; mais monseigneur mon père le veut avoir et voir, et du bon service que fait lui avez et à moi aussi vous en savons gré, et vous sera grandement reméri (récompensé.) »

Néantmoins ces paroles ne pouvoient apaiser les Gascons que le prince leur éloignât le roi de France, jusques à ce que messire Regnault de Cobham et messire Jean Chandos y trouvèrent moyen; car ils sentoient les Gascons convoiteux. Si lui dirent: « Sire, sire, offrez leur une somme de florins, et vous les verrez descendre à votre requête ». Adoncques leur offrit le prince soixante mille florins. Ils n'en voulurent rien faire. Finalement, on alla tant de l'un à l'autre que un accord se fit parmi cent mille francs que le prince dut délivrer aux barons de Gascogne, pour départir entr'eux; et en fit sa dette,

et leur fut la dite somme payée et délivrée ainçois (avant) que le prince partit.

Après tout ce il institua quatre barons de Gascogne à garder tout le pays jusques à son retour, le seigneur de Labret (Albret), le seigneur de l'Esparre, le seigneur de Pommiers et le seigneur de Rosem. Tantôt ces choses faites ledit prince entra en mer (1), à (avec) belle navie (flotte) et grosse de gens d'armes et d'archers; et emmena avecques lui grand' foison de Gascons, le captal de Buch, messire Aimery de Tarse, le seigneur de Landuras, le seigneur de Mucident, le soudich de Lestrade, et plusieurs autres. Si mirent en un vaissel, tout par lui, le roi de France pour être mieux à son aise.

En cette navie (flotte) avoit bien cinq cents hommes d'armes et deux mille archers, pour les périls et les rencontres de sur mer; car ils étoient informés, avant leur departement à Bordeaux, que les trois états par lesquels le royaume étoit gouverné, avoient mis sus en Normandie et au Crotoy deux grosses armées de soudoyers pour aller au devant des Anglois et eux tollir (enlever) le roi de France. Mais oncques ils n'en virent apparant: si furent-ils onze jours et onze nuits sur mer, et arrivèrent au douzième au havre de Zanduich (Sandwich) (2): puis issirent les sei-

(1) Suivant les Chron. de France, Chap. 34, l'embarquement se fit en 1357 *le mardi après Pâques qui fut le XVIe. jour* d'avril. On ne sait si les mots *qui fut le* 16 *d'avril*, se rapportent au jour de Pâques ou au mardi d'après; mais dans l'un ou l'autre cas il y a une faute, car Pâques arriva cette année le 9 avril et le mardi suivant fut le 11. J. D.

(2) Ils arrivèrent en Angleterre le 4 de mai, et à Londres le 24 du même mois, suivant l'auteur des Chron. de France. Selon Thomas

gneurs hors des navires et des vaisseaux et se hébergèrent en la dite ville de Sandwich et ès villages environ. Si se tinrent illec (là) deux jours pour eux rafraîchir et leurs chevaux. Au tiers jour ils se partirent et s'en vinrent à saint Thomas de Cantorbie (Canterbury). Ces nouvelles vinrent au roi d'Angleterre et à la reine que leur fils le prince étoit arrivé et avoit amené le roi de France: si en furent grandement réjouis, et mandèrent tantôt aux bourgeois de Londres que ils s'ordonnassent si honorablement comme il appartenoit à tel seigneur recevoir que le roi de France. Ceux de la cité de Londres obéirent au commandement du roi, et se vêtirent par connétablies (compagnies) très richement, et se ordonnèrent de tous points pour le recueillir; et se vêtirent tous les métiers, de draps différents l'un de l'autre.

Or vint le roi de France, le prince et leurs routes (troupes) à Saint Thomas de Cantorbie (Canterbury) où ils firent leurs offrandes, et y reposèrent un jour. A lendemain ils chevauchèrent jusques à Rocestre (Rochester); et puis reposèrent là un jour: au tiers jour ils vinrent à Dardefort (Dartford), et au quart jour à Londres, où ils furent très honorablement reçus; et aussi avoient-ils été par toutes villes où ils avoient passé. Si étoit le roi de France, ainsi que il chevauchoit parmi Londres, monté sur un grand

Otterbourne, P. 141, et Walsingham, P. 164, ils arrivèrent le 5 mai non à Sandwich, mais à Plymouth. Les écrivains Anglois pourroient bien avoir raison sur le lieu du débarquement; car dans l'ordre que le roi d'Angleterre expédia le 20 mars pour faire tout préparer sur la route de son fils et du roi son prisonnier, il est dit qu'ils devoient arriver à Plymouth. (Voy. Rymer, T. 3. Part. 1. P. 133.) J. D.

blanc coursier, très bien arréé et appareillé de tous points, et le prince de Galles sur une petite haquenée noire de-lez (près) lui. Ainsi fut-il convoyé tout au long de la cité de Londres jusques à l'hôtel de Savoye, lequel hôtel est héritage au duc de Lancastre. Là tint le roi de France un temps sa mansion; et là le vinrent voir le roi d'Angleterre et la reine qui le reçurent et fêtoyèrent grandement, car bien le savoient faire; et depuis moult souvent le visitoient et le consolaçoient de ce qu'ils pouvoient.

Assez tôt après vinrent en Angleterre, par le commandement du pape Innocent VIe, les deux cardinaux dessus nommés, messire Tallerant de Pierregort (Périgord) et messire Nicolle, cardinal d'Urgel. Si commencèrent à proposer et à entamer traités de paix entre l'un et l'autre, et moult y travaillèrent (1); mais rien n'en purent exploiter. Toutesfois ils procurèrent tant parmi bons moyens que unes trèves furent données entre les deux rois et leurs confortants, à durer jusques à la Saint-Jean Baptiste, l'an mil trois cent cinquante neuf. Et furent mis hors de la trève messire Philippe de Navarre et tous ses alliés les hoirs le comte de Montfort et la duché de Bretagne (2).

(1) Knyghton rapporte un trait assez singulier, à l'occasion des mouvements que se donna le pape pour procurer la paix entre la France et l'Angleterre après la bataille de Poitiers, et de la partialité qu'il montroit pour la France sa patrie. Pour insulter aux François, dit-il, qui s'étoient laissés battre par une poignée d'Anglois, on afficha en plusieurs lieux ces mots: *Ore est le pape devenu Franceys e Jesu devenu Engley: Ore serra veou qe fra plus ly pape ou Jesus.* (Knyghton, Col. 2615) J.D.

(2) Il y a plusieurs erreurs dans le peu de mots que dit Froissart concernant cette trève. 1°. Elle fut conclue non en Angleterre, mais à Bor-

Un peu après fut le roi de France translaté de l'hôtel de Savoye et remis au châtel de Windsor [1], et tous ses hôtels et gens. Si alloit voler, chasser, déduire et prendre tous ses ébatements environ Windsor, ainsi qu'il lui plaisoit, et messire Philippe son fils aussi; et tout le demeurant des autres seigneurs, comtes et barons, se tenoient à Londres: mais ils alloient voir le roi quand il leur plaisoit, et étoient reçus sur leur foi tant seulement.

CHAPITRE CCCLXXVI.

Comment le roi d'Écosse, qui prisonnier étoit en Angleterre, fut mis a rançon et sur quelle condition.

Vous avez ouï recorder ci-dessus en cette histoire comment le roi d'Écosse fut pris par bataille assez près de la cité de Durham en Northumberland, du temps que le roi d'Angleterre séoit devant Calais; et fut prisonnier en Angleterre neuf ans et plus. Or avint en cette saison, assez tôt après que ces trèves furent données entre France et Angleterre,

deaux le 23 mars de cette année, plusieurs jours avant le départ du prince de Galles et du roi Jean pour l'Angleterre. 2°. Elle devoit durer seulement jusqu'au jour de Pâques 1359 inclusivement, et non jusqu'à la fête de St. Jean Baptiste. 3°. Philippe de Navarre et les héritiers du comte de Montfort y étoient expressément compris. (Voy. cette charte dans Rymer, T. 3. Part. 1. P. 133 et suiv.) J. D.

(1) Il fut ensuite transporté au château de Hertford sous la garde de Roger Beauchamp. David roi d'Écosse y étoit également retenu prisonnier. Le roi Jean fut transféré plus tard dans différents autres châteaux, par crainte qu'on ne le délivrât par la force ou la trahison. J. A. B.

les deux cardinaux dessus nommés et l'évêque de Saint Andrieu (Andrew) d'Écosse s'embesognèrent et mirent en peine de la délivrance du roi d'Écosse; et tant se porta cil (ce) traité que il se fit, par telle manière que le roi David ne se devoit jamais armer contre le roi d'Angleterre ni son royaume conseiller, ni consentir à son loyal pouvoir ses hommes à eux armer pour gréver ni guerroyer Angleterre. Et devoit encore le roi d'Écosse, lui revenu en son royaume, mettre toute la peine et diligence qu'il pourroit envers ses hommes, afin que le royaume fut tenu en fief et hommage du roi d'Angleterre [1]: Et si ce ne vouloit accorder le pays, le roi d'Écosse jureroit solemnellement à tenir bonne paix et ferme envers le roi d'Angleterre; et obligeoit et aloioit (lioit) son royaume, comme droit sire et héritier, à payer dedans dix ans cinq cent mille nobles. Et en devoit, à la requête du roi d'Angleterre, envoyer pléges et ôtages, tels que le comte Douglas, le comte de Moret (Moray), le comte de Mare (Mar), le comte de Surlant (Sutherland), le comte de Fi (Fife), le baron de Versi (Vescy) et messire Guillaume

(1) Il n'est fait aucune mention de cette clause dans le traité, ni dans les conventions préliminaires. Froissart paroît assez mal informé de tout ce qui concerne la délivrance du roi d'Écosse. La clause la plus onéreuse du traité est l'obligation de payer au roi d'Angleterre, pour la rançon de David Bruce, cent mille marcs sterlings en dix ans, savoir dix mille marcs chaque année jusqu'à l'entier payement, pour la sûreté duquel le roi d'Écosse devoit livrer vingt ôtages qui sont tous nommés dans le traité: il fut conclu à Berwick le 3 octobre de cette année 1357. On peut consulter à ce sujet Rymer, T. 3. Part. I. depuis la P. 145 jusqu'à la P. 158. J. D.

Chamois [1]. Et tous iceux devoient demeurer en Angleterre comme prisonniers et ôtagiers (ôtages) pour le roi leur seigneur, jusques au jour que cil (cet) argent seroit tout payé. De ces ordonnances et obligations furent faits instruments publics et lettres patentes scellées d'un roi et de l'autre.

Ainsi fut adoncques le roi d'Écosse délivré [2]; et se partit d'Angleterre et revint arrière en son pays, et la reine [3] Isabelle sa femme, sœur au roi d'Angleterre. Si fut le dit roi moult conjoui de tous ses hommes, et visita tout son pays; et puis vint demeurer, pendant que on lui appareilloit le fort château de Haindebourch (Édimbourg) qui étoit tout depecé, à Saint Janston (Perth) [4], une bonne ville et marchande, sur une rivière que on appelle Tay.

(1) Au lieu des deux derniers, Johnes dans sa traduction nomme sir Thomas Bisset et l'évêque de Caithness. Lord Hailes cite les noms de Stewart, March, Mar, Ross Angus, etc. J. A. B.

(2) La *Scala chronica* fixe à la Saint-Michel l'époque de la délivrance de David. J. A. B.

(3) Elle s'appeloit Jeanne et non Isabelle. C'est sa mère qui portoit ce nom. J. A. B.

(4) Les rois d'Écosse habitoient le château de Scone près de Perth. J. A. B.

CHAPITRE CCCLXXVII.

Comment le duc de Lancastre assiégea la cité de Rennes; et comment messire Bertran du Guesclin se combattit a messire Nicolas d'Angorne devant la dite cité.

Environ la my may [1], l'an de grâce mil trois cent cinquante sept, mit le duc de Lancastre sus une grosse chevauchée de gens d'armes en Bretagne, tant d'Anglois que de Bretons de l'aide de la comtesse de Montfort et son jeune fils qui jà s'armoit et chevauchoit, et étoient bien mille hommes d'armes très bien appareillés et cinq mille d'autres gens parmi les archers. Et se partirent ces gens d'armes de Hennebont, et vinrent ardant et exillant (ravageant) le pays de Bretagne, devant la bonne cité de Rennes. Si l'assiégea le dit duc tout à l'environ, et s'y tint tout le temps ensuivant à (avec) grand ost (armée) et bel, et la fit par plusieurs fois assaillir: mais petit y ga-

(1) Le siége de Rennes dut commencer beaucoup plutôt que ne le dit Froissart; car on lit dans les lettres par lesquelles Édouard ordonne au duc de Lancastre de le lever, en vertu de la trève conclue à Bordeaux, et qui sont datées du 28 avril de cette année, qu'à cette époque il duroit déjà depuis long-temps (Rymer *ubi sup.* P. 137). Les chroniques de France disent (Chap. 35) qu'il fut levé peu après la St. Jean et qu'il avoit duré huit ou neuf mois, ce qui suppose que le duc de Lancastre avoit investi la place vers le mois d'octobre de l'année précédente. D. Morice donne des dates plus précises; suivant lui le siége commença le 3 octobre 1356 et fut levé le 3 juillet 1357. Il remarque, avec raison, comme une chose singulière, que l'ordre d'Édouard daté du 28 avril, dont nous venons de parler, ne parvint au duc de Lancastre que le 30 Juin. (*Hist. de Bret.* T. 1. P. 291 et suiv.) J. D.

gna, car dedans avoit bonne chevalerie qui la gardoient et défendoient: premièrement, le vicomte de Rohan, le sire de Laval, messire Charles de Dynant et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers. Et y étoit adoncques un jeune bachelier qui s'appeloit messire Bertran du Guesclin [1], qui depuis fut moult renommé au royaume de France et au royaume d'Espagne, pour ses grands prouesses, si comme vous orrez avant en l'histoire; et se combattit le siége tenant par devant Rennes à un chevalier d'Angleterre aussi moult renommé, qui s'appeloit messire Nicolas d'Angourne (d'Aggworth) [2]. Et fut la bataille prise par ahatie (colère), de trois fers de glaive, de trois coups de hache, et de trois coups de dague. Et se portèrent là chacun des deux chevaliers moult vaillamment; et volontiers furent vus de ceux de dedans et de ceux de dehors aussi. Si se partirent de la bataille sans dommage.

Ainsi tint le duc Henri de Lancastre le siége devant Rennes un moult long temps, et la fit par

(1) Ce nom est écrit de bien des manières différentes. On l'appelle tour-à-tour *Claiquin*, *Gueclin*, *Clasquin*, *Glayaquin*, *Clesquin*, *Guesclin*, etc. Le nom de du Guesclin a seul été adopté. J. A. B.

(2) Les historiens de Bretagne et ceux de du Guesclin nomment le chevalier contre lequel il se battit durant le siége de Rennes, *Guillaume Blanchourg* ou *Bremlroc*, dont il avoit tué le frère auprès de Fougerai. (*Hist. de Bret. ubi sup.* P. 290. *Vie de Bertrand du Guesclin publiée par Claude Menard*, P. 36 *id.* publiée par le sieur Le Febvre, P. 25 et suiv.) On ne sauroit nier le duel de du Guesclin contre Blancbourg ou Brembroc; mais de l'humeur dont étoit le chevalier Breton il est très possible qu'il se soit battu aussi contre d'Aggworth et que les deux récits soient également véritables. J. A. B.

plusieurs fois assaillir; mais peu y conquit. Si étoit pour lors messire Charles de Blois au pays; mais il ne se pouvoit armer; et poursuivoit moult tendrement le régent de France le duc de Normandie, que il voulut gens d'armes là envoyer pour lever le siége. Mais le duc de Normandie et les besognes du royaume de France étoient si entroublées qu'il ne pouvoit de rien exploiter. Si demeura ainsi tout le temps, et se tint le siége devant Rennes.

VARIANTE DU CHAPITRE CCCLXXVII.

Le manuscrit du maréchal de Soubise, d'après lequel j'ai restitué le long fragment qui commence ce volume, donne ici une variante qu'on ne trouve dans aucun autre manuscrit. Le copiste de ce manuscrit paroît avoir été un Breton jaloux de perpétuer les belles actions de ses compatriotes. Son orthographe, différente de celle des autres manuscrits du même temps, annonce déjà la province où il est né. Cette variante qui paraît ajoutée par lui completteroit la conviction s'il étoit nécessaire. Voici ce morceau:

«A ce siége étoient adoncques nouvellement venus deux jeunes bacheliers cousins germains qui depuis furent moult renommés au royaume de France et au royaume d'Espagne, si comme vous orrez cy avant en l'histoire. Ces deux cousins s'appeloient Bertran du Guesclin et Olivier de Mauny. Et se combattit le dit Bertran, le siége tenant par devant la cité, à un chevalier d'Angleterre aussi moult renommé qui s'appeloit monsieur Thomas d'Agorne (Dagworth); et fut la bataille prise par la hastie (colère) de trois fers de glaive, de trois coups de hache et de trois coups de dague. Et là se portèrent si vaillamment ces deux hommes d'armes qu'ils y acquirent moult grand honneur; mais toutefois le dit Bertran donna tel coup de hache au dit Anglois qu'il l'abattit à terre moult durement. Et n'y eut adonc plus fait. Et volontiers furent vus de ceux de dedans et de ceux de dehors aussi: si se partirent de la bataille sans grand dommage. Ainsi tint le duc Henri de Lancastre le siége devant Rennes un grand temps et là fit plusieurs assauts; mais peu y conquit.

Or (a) avint un jour, le siége durant, que un chevalier Anglois qui s'appeloit monseigneur Jean Bolleton, appert homme d'armes durement, avoit été déduire aux champs atout (avec) son épervier et pris six perdrix. Si monta tantôt à cheval, armé de toutes pièces, ses perdrix en sa main, et vint devant les barrières de la cité et commença à écrier à ceux de la ville que il vouloit parler à monsieur Bertran du Guesclin. Or avint ainsi que d'aventure Olivier de Mauny étoit sur la porte de la ville venu voir comment l'ost (armée) des Anglois se portoit: si avisa et choisit cet Anglois atout (avec) ses perdrix et lui demanda tantôt qu'il vouloit et si il vouloit vendre ou donner ses perdrix aux Dames qui là dedans étoient encloses. « Par ma foi, répondit l'Anglois à Olivier, si vous les osiez marchander de plus près et venir jusqu'à moi pour combattre, vous avez trouvé marchand. » — « Et à Dieu le veut, répondit le dit Olivier, ouil, attendez-moi et je vous paierai tout sec. » Adoncques descendit des murs sur les fossés qui étoient tous pleins d'eau et se mit à nager et passa tout outre, armé de toutes pièces, fors du harnois de jambes et de gantelets et vint à son marchand qui l'attendoit d'autre part. Et se combattirent moult vaillamment l'un contre l'autre, longuement et assez près de l'ost (armée) du duc de Lancastre qui les regarda et vit moult volontiers et défendit que nul n'y allât au devant. Et aussi ceux de la ville, et les dames qui là dedans étoient, prirent grand plaisir à eux regarder. Toutefois tant se combattirent ces deux vaillants hommes et tant firent d'armes que le dit Olivier de Mauny conquit monseigneur Jean de Bolleton son marchand atout (avec) les perdrix; et voulut ou non, il l'emmena, moult durement blessé, parmi les fossés dedans la cité et le présenta aux dames atout (avec) les dites perdrix, qui le reçurent moult liement et l'honorèrent moult grandement. Ne demeura mie grandement après que le dit Olivier qui se sentoit blessé durement et ne pouvoit finer d'aucunes herbes qu'il connoissoit bien pour lui guérir, si appela son prisonnier moult courtoisement et lui dit: « Monseigneur Jean, je me sens blessé durement, si connois là dehors aucunes herbes par lesquelles, à l'aide de Dieu, je pourrois légèrement recouvrer santé et guérir de mes plaies, si vous dirai que vous ferez; vous partirez de cy et irez par devers le duc de Lancastre votre seigneur et m'apporterez un sauf-conduit pour moi quatrième durant un mois tant que je sois guéri; et si ce vous me pouvez impétrer, je vous quitterai de votre prison; et au cas que ainsi ne le ferez, vous retournerez céans mon prisonnier comme devant. »

De ces nouvelles fut le dessus-dit monseigneur Jean de Bolleton moult joyeux et partit de léans et vint en l'ost (armée) où il fut reçu à grand' joie de tous et mêmement du duc de Lancastre qui assez le rigol

(a) Ici commence l'addition.

des perdrix. Et puis fit sa requête au duc lequel le lui accorda moult bonnement, et tantôt commanda que le sauf-conduit fut écrit et scellé. Ainsi fut fait. Tantôt le dit monseigneur Jean partit du duc atout (avec) le sauf-conduit et revint en la cité et le bailla à son maître Olivier de Mauny qui lui dit qu'il avoit moult bien exploité et tantôt le quitta de sa prison. Et partirent ensemble de la bonne cité de Rennes et vinrent en l'ost (armée) du duc de Lancastre, lequel les vit moult volontiers et fit grand' chère et montra grand signe d'amour au dit Olivier. Et dit bien le dit duc que en lui avoit noble cœur et bien montroit qu'il seroit encore moult vaillant homme et de grand' prouesse, quand pour avoir mon sauf-conduit et un peu d'herbes il a quitté un tel prisonnier qui bien pouvoit payer dix mille moutons d'or.

Après ces choses ainsi faites le duc de Lancastre ordonna une chambre pour loger Olivier de Mauny et commanda qu'elle fut tendue et parée moult richement et que on lui baillât et délivrât tout ce qui besoin lui seroit. Ainsi que le duc le commanda, ainsi fut fait. Là fut le dit Olivier logé en l'ost (armée) du duc et lui bailla-t-on les cerurgiens (chirurgiens) et médicins (médecins) du duc, qui le visitoient tous les jours; et aussi le duc l'alloit voir et conforter moult souvent. Et tant fut illecques (là) qu'il fut guéri de ses plaies; et tantôt prit-il congé au duc de Lancastre et le remercia moult grandement de la très grand' honneur qu'il lui avoit faite; et aussi prit-il congé aux autres seigneurs et à son prisonnier qui avoit été monseigneur Jean Bolleton. Mais au départir le duc de Lancastre lui donna moult belle vaisselle et lui dit: « Mauny, je vous prie que vous me recommandez aux dames et damoiselles et leur dites que nous leur avons souhaité souvent perdrix. » A ces paroles se partit Olivier de Mauny et puis s'en revint en la cité de Rennes où il fut reçu joyeusement de tous grands et petits et des dames auxquelles il conta moult de ses nouvelles, et par spécial à son cousin Bertran du Guesclin conta-t-il comment il avoit exploité; et s'entrefirent grand' joie, car moult s'entraimoient et firent jusques à la mort, ainsi comme vous orrez conter ci-avant en l'histoire.

Pour lors que ce siége étoit ainsi devant la bonne cité de Rennes étoit monseigneur Charles de Blois au pays, etc. comme dans le texte.

CHAPITRE CCCLXXVIII.

COMMENT MESSIRE GUILLAUME DE GAUVILLE PARLEMENTA AVEC UN BOURGEOIS D'ÉVREUX COMMENT ILS RECONQUÊTEROIENT LA CITÉ D'ÉVREUX AU ROI DE NAVARRE.

Or vous vueil (veux) [1] je à recorder comment un chevalier de la comté d'Évreux, appelé messire Guillaume de Gauville, par sa subtilité et sa hardiesse reconquit la cité, le bourg et le châtel d'Évreux qui se tenoit pour le temps du roi de France; et l'avoit le dit roi conquis sur les Navarrois, ainsi que contenu est ci-dessus en l'histoire.

Cil (ce) messire Guillaume de Gauville étoit chevalier de foi et de serment au roi de Navarre; et trop lui déplaisoit la prise du roi; et aussi faisoit-il à plusieurs bourgeois de la cité d'Évreux, si amender le pussent: mais ils ne pouvoient nullement, tant que le châtel leur fut ennemi. Si demeuroit le dessus dit chevalier à deux petites lieues d'Évreux, et avoit son retour en la cité chez un bourgeois, qui au temps passé avoit aussi été grandement ami du roi de Navarre, ainsi que un homme doit être à son seigneur, et que par nature ceux d'Évreux ont toujours plus aimé le roi de Navarre que le roi de France. Quand le chevalier venoit en l'hôtel du bourgeois, il étoit bien venu, et buvoient et mangeoient ensemble en

(1) Les imprimés omettent à-peu-près la moitié de ce chapitre.

grand'récréation, et parloient et devisoient d'unes choses et d'autres, et par spécial du roi de Navarre et de sa prise, dont moult leur ennuyoit. Avint une fois entre les autres que le dit chevalier se alla élargir de parler audit bourgeois et dit: « Je ne sais, mais si vous voulez bien acertes (sérieusement), je conquêterois cette cité, le bourg et le châtel au roi de Navarre. » — « Et comment se pourroit-il faire, dit le bourgeois? car le châtelain est trop fort François; et sans le châtel ne nous oserions tourner, car il est maître de la cité et du bourg. » Dit le chevalier: « Je le vous dirai: premièrement, il faudroit que vous eussiez de votre accord trois ou quatre bourgeois de votre amitié, et pourvues vos maisons de bons compagnons tous armés, hardis et entreprenants. Tout ce fait couvertement, je parferois le surplus à mon péril: à laquelle heure que ce fut du jour, je serois en aguet, quand le châtelain viendroit à la porte; car il a par usage, coutume de venir une fois ou deux le jour. Je aurois avecques moi un varlet, je viendrois au châtelain et le tiendrois de paroles, et le menerois tant par lobes (tromperies) que il me lairoit (laisseroit) entrer en la première porte et espoir (peut-être) en la seconde. Par couverture je renvoierois mon varlet et vous ferois hâter et issir (sortir) hors ces compagnons pourvus et avisés de ce qu'ils devroient faire, et approcher le châtel. Si très tôt que je orrois un petit cor sonner de mon varlet, je me avancerois et occirois le châtelain; de ce me fais-je fort assez et à mon péril. Vos gens lors sauldroient (sortiroient) et tan-

tôt viendroient avant; et par ainsi nous serions maîtres du châtel, et puis de la cité et du bourg: car communément le plus des cœurs s'inclinent mieux au roi de Navarre notre seigneur que au roi de France. »

Quand le bourgeois eut ainsi ouï parler messire Guillaume, si lui dit: « C'est trop bien dit, et je cuide (crois) bien que j'en aurai cinq ou six de mon amitié qui nous aideront à parfaire ce fait. Depuis ne demeura guères de temps que le bourgeois dessusdit assembla tant d'amis couvertement dedans la cité comme hors que ils furent bien un cent tous d'un accord. Messire Guillaume de Gauville alloit et venoit en la cité sans nulle soupçon; et ne s'étoit point armé du temps passé avec messire Philippe de Navarre pour les Navarrois, pour la cause de ce que sa revenue gissoit toute ou en partie assez près d'Évreux, et le roi de France du temps que il conquit Évreux avoit toutes les terres d'environ fait obéir à lui, autrement il leur eut tollues (ôtées). Il en avoit eu les corps tant seulement, mais les cœurs non; car toujours étoient-ils demeurés Navarrois; et plus avoient-ils obéi au roi Jean par crémeur (crainte) que par amour. Encore si le dit roi Jean eut été en France, cil (ce) messire Guillaume de Gauville n'eut osé emprendre ce qu'il emprit; mais il sentoit les besognes de France moult entroublées, et que les trois états mettoient peine à la délivrance du roi de Navarre, et ne pouvoit nullement demeurer qu'il ne fut délivré: si que, pour avoir grâce envers lui, il lui vouloit faire ce premier service.

CHAPITRE CCCLXXIX.

COMMENT LA CITÉ D'ÉVREUX FUT RECONQUISE AU ROI DE NAVARRE; ET COMMENT MESSIRE PHILIPPE DE NAVARRE Y FIT SA GARNISON.

QUAND messire Guillaume de Gauville se sentit au dessus de sa besogne, et que le bourgeois où il se confioit le plus lui eut dit: « Sire, nous sommes tous pourvus de ce que vous avez ordonné; exploitez de votre affaire quand vous voudrez; » il s'arma bien et faiticement (régulièrement), puis vêtit une houpelande pardessus, et prit son mantel encore par dessus, et dessous son bras une courte hache bien acérée, et puis de-lez (près) lui un varlet qu'il avoit informé de son affaire; et s'envint ébatant en la place devant la porte du châtel, ainsi qu'il avoit fait jadis par plusieurs fois. Tant alla et vint par la dite place que le châtelain ouvrit la porte du châtel, voire tant seulement le guichet, et se tint là tout droit pardevant. Quand messire Guillaume le vit, petit à petit il s'approcha de lui et le salua moult courtoisement. Le châtelain qui nul mal n'y pensoit se tint tout coi, et lui rendit son salut. Tant fit le chevalier qu'il vint jusques à lui; et puis commença à parler d'aucunes choses oiseuses et demanda au châtelain si il avoit ouï parler des nouvelles qui couroient en France. Le châtelain qui desiroit à ouïr nouvelles, de quoi trop peu en oyoit, car il étoit là tout enfermé, ouvrit l'oreille et répondit: « Nenil,

dites-les-nous, s'il vous plaît. » — « Volontiers, dit messire Guillaume. On dit en France que le roi de Danemarck et le roi d'Irlande se sont alliés ensembl et ont juré que jamais ils ne rentreront en leurs terres ni pays, car ils sont sur mer à (avec) plus de cent mille hommes, si auront détruit toute Angleterre et ramené le roi de France à Paris. Et sont les Anglois en si grand doute d'eux qu'ils ne savent auquel lez (côté) aller ni entendre pour garder leur pays; car de grand temps est-il sorti (présagé) entr'eux que les Danois les doivent détruire. » Le châtelain, qui fut tout réjoui de ces nouvelles, et qui légèrement les crut pour ce qu'il étoit bon François, répondit: « Et messire Guillaume, comment savez-vous ces nouvelles? » — « En nom Dieu, châtelain, je le vous dirai. Je les sais par un chevalier de Flandre qui m'en a écrit la vérité et qui m'a envoyé le plus beau jeu d'eschez (échecs) que je visse oncques. » Or trouva-t-il cette bourde (plaisanterie) pour tant (attendu) qu'il savoit bien que le châtelain aimoit mieux le jeu des eschez (échecs) que nulle chose. « Haro, dit le châtelain, messire Guillaume, que je le verrois volontiers! » Messire Guillaume se hâta de parler et dit: « Je le manderai, par convenant (promesse) que vous jouerez à moi pour le vin. » — « Oil, dit le châtelain, mandez-le par votre varlet, nous irons ça dedans entre les deux portes du châtel. »

Adoncques s'avança le chevalier et dit à son varlet, qui étoit tout informé du fait: « Va, mon varlet, va quérir ce jeu des eschez (échecs) et le nous apporte

à la porte. » Le varlet se partit : le châtelain et le chevalier entrèrent en la première porte. Quand ils furent ens (dans) le châtel, le châtelain recloy (ferma) la porte et bouta (poussa) avant le verrouil, sans refermer à la clef. Adonc dit messire Guillaume: « Châtelain, ouvrez cette autre porte, vous les pouvez bien ouvrir sans péril.» Le châtelain ouvrit tant seulement le guichet et fit passer le chevalier outre, pour lui montrer les chaingles (enceintes) du châtel; et lui même passa aussi. Quand ils eurent là été une espace et que messire Guillaume avoit jà ouï sonner un petit cor, si comme ordonné avoit, si dit au châtelain: Rallons, rallons outre cette porte, mon varlet viendra tantôt.» Adonc repassa tantôt le chevalier le second guichet, et se tint tout coi pardevant. Le châtelain cuida (crut) passer après, qui nul mal n'y pensoit. Ainsi qu'il avoit mis le pied outre et baissoit la tête, messire Guillaume de Gauville ramaine (tire) cette hache que il portoit dessous son mantel, et fiert (frappe) le châtelain en la tête, tellement qu'il le pourfendit tout jusques aux dents et l'abattit là tout au travers du seuil. Ainsi fut il meurtri que je vous dis. Et puis vint à la première porte et la deferma. La guète du châtel avoit ouï sonner le cornet du varlet, et étoit durement émerveillé que ce pouvoit être; car on avoit fait une ordonnance en la ville que sur peine de perdre le poing que nul ne sonnât nul cornet. Et encore fut-il plus émerveillé quand il vit gens tous armés courir vers la porte du châtel: Si corna tantôt: « Trahis, trahis ! » Adoncques furent tous ébahis ceux

qui dedans étoient. Si avalèrent (descendirent) vers la porte et la trouvèrent ouverte et le châtelain mort, couché de travers, et messire Guillaume, la hache au poing qui gardoit l'entrée. Si furent plus ébahis que devant; car aussi furent tantôt venus ceux qui étoient établis pour aider au dit chevalier à faire son emprise; et entrèrent en la porte première et puis en la seconde, et reboutèrent fièrement les soudoyers. Si en y eut plusieurs morts et occis, et pris desquels que on voulut. Ainsi fut reconquis le fort châtel d'Évreux par l'emprise de monseigneur Guillaume de Gauville. Si se rendit tantôt la cité et la ville; et boutèrent hors tous les François; et mandèrent messire Philippe de Navarre qui étoit nouvellement retourné d'Angleterre et arrivé à Cherbourg, lequel fut tout joyeux de ces nouvelles et s'en vint bouter à (avec) grand' foison de gens d'armes dedans Évreux, et en fit sa souveraine garnison pour guerroyer le bon pays de Normandie. Et se tenoit avecques lui messire Robert Canolles (Knolles), messire Jacques de Pipes, messire Friquet de Friquant, le bascle (bâtard) de Mareuil, messire Jean Jouel, messire Foudrigais, et plusieurs autres apperts hommes d'armes, qui depuis firent moult de meschefs au royaume de France, si comme vous orrez avant recorder en l'histoire.

CHAPITRE CCCLXXX.

COMMENT L'ARCHIPRÊTRE S'EN ALLA ROBANT (VOLANT) ET EXILLANT (RAVAGEANT) LE PAYS JUSQUES EN AVIGNON; ET COMMENT LE PAPE LE REÇUT HONNÊTEMENT.

En ce temps même prit un chevalier que on clamoit monseigneur Regnault de Cervole, et communément l'archiprêtre, une grand' compagnie de gens d'armes assemblés de tous pays, qui virent que leurs souldées (paie) étoient faillis, puisque le roi de France étoit pris. Si ne savoient où gagner en France. Si s'en allèrent premièrement vers Provence, et y prirent et échelèrent (enlevèrent par assaut) plusieurs fortes villes et forts châteaux, et dérobèrent tout le pays jusques en Avignon et environ Avignon [1]; et n'avoient autre chef ni capitaine que le chevalier dessus nommé. Dont le pape Innocent VIe. qui pour lors demeuroit en Avignon, et tous ses cardinaux, avoient tel doute (crainte) d'eux et de leurs corps que ils ne s'en savoient comment déduire; et faisoient armer jour et nuit leurs familiers. Et quand cil (cet) archiprêtre et ses gens eurent pillé et robé (volé) tout le pays, le pape et le collége qui pas n'étoient asseur (assurés), firent traiter devers l'archiprêtre; et vint sur bonne composition en Avi-

(1) Ce fut au mois de juillet 1357, suivant l'un des auteurs de la vie d'Innocent VI, qu'Arnaud de Cervole, archiprêtre de Vergnes, entra dans le Comtat Venaissin et mit le pape et les cardinaux à contribution. Baluze (*Vitæ pap. Aven.* T. 1. P. 350.) J. D.

guon, et la plus grand'partie de ses gens; et fut aussi revèremment reçu, comme s'il eut été fils au roi de France, et dina par plusieurs fois au palais delez (près) le pape et les cardinaux; et lui furent pardonnés tous ses péchés[1], et au partir lui fit délivrer quarante mille écus pour départir à ses compagnons. Si s'espardirent (dissipèrent) ces gens là: mais toujours tenoient-ils la route (troupe) le dit archiprêtre.

CHAPITRE CCCLXXXI.

COMMENT UNE GRAND'COMPAGNIE DE BRIGANDS S'ASSEMBLA ENTRE PARIS ET ORLÉANS ET AUSSI EN NORMANDIE.

ENCORE en ce temps s'éleva une autre compagnie de gens d'armes et de brigands assemblés de tous pays; et conquéroient et roboient (voloient) de jour en jour tout le pays entre la rivière de Seine et la rivière de Loire: parquoi nul n'osoit aller entre Paris et Vendôme, ni entre Paris et Orléans, ni entre Paris et Montargis; ni nul n'y osoit demeurer; ains (mais) étoient tous les gens du plat pays affuis (enfuis) à Paris ou à Orléans. Et avoient fait ces dits compagnons un capitaine d'un Gallois (Welsh)

(1) L'usage de traiter avec les voleurs a été conservé jusqu'aujourd'hui par le gouvernement ecclésiastique. Le pape Pie VII s'est empressé de le rétablir à Rome après son retour. (Voyez *Tablettes romaines*, et surtout le spirituel ouvrage intitulé *Rome*, *Naples* et *Florence* pour les détails de l'administration ecclésiastique. J. A. B.

que on appeloit Ruffin [1]; et le firent faire chevalier; et devint si riche et si puissant d'avoir que on n'en pouvoit savoir le nombre. Et chevauchoient souvent ces dites compagnies près de Paris, un autre jour vers Orléans, une autre fois vers Chartres; et ne demeura place, ville, ni forteresse, si elle ne fut trop bien gardée, qui ne fut adonc toute robée et courue [2]; c'est à savoir, Saint Arnoul, Gabardon, Bonneval, Clois, Estampes, Chastres [3], Montlehéry, Peviers (Pithiviers) en Gastinois, Larchant, Milly, Château-Landon, Montargis, Yevre [4], et tant d'autres grosses villes que merveilles seroit à recorder. Et chevauchoient à val le pays par troupeaux, ci vingt, ci trente, ci quarante; et ne trouvoient qui leur détournât, ni encontrât pour eux porter dommage. D'autre part, au pays de Normandie sur la marine (rivage) avoit une plus grand' compagnie de pilleurs et de robeurs Anglois et Navarrois, desquels messire Robert Canolle (Knolles) étoit maître et chef, qui en telle manière conqueroit villes et châteaux; et ne leur alloit nul au devant. Et avoit le dit messire Robert Canolle (Knolles) jà de long temps tenu cette ruse; et finât dès lors bien de cent mille écus; et tenoit grand' foison de soudoyers à ses gages,

(1) Barnès l'appelle Griffith. J. A. B.

(2) Ces événements paroissent être de la fin de l'année 1357 et du commencement de la suivante. Les Chron. de France, chap. 52, placent la prise d'Etampes au mardi 16 janvier 1357. 1358. J. A. B.

(3) Aujourd'hui Arpajon. Les imprimés disent Chartres. J. A. B.

(4) Bourg de la Beauce.

et les payoit si bien que chacun le suivoit volontiers.

CHAPITRE CCCLXXXII.

Comment le prévôt des marchands et ses alliés tuèrent au palais trois chevaliers en la présence du duc de Normandie.

En ce temps que les trois états gouvernoient, se commencèrent à lever tels manières de gens qui s'appeloient compagnies; et avoient guerre à toutes gens qui portoient maletes (malles). Or vous dis que les nobles du royaume de France et les prélats de sainte église se commencèrent à tanner (fatiguer) de l'emprise et ordonnance des trois états. Si en laissoient le prévôt des marchands convenir et aucuns des bourgeois de Paris, pource que ils s'en entremettoient plus avant qu'ils ne voulussent. Si avint un jour que le duc de Normandie étoit au palais à Paris atout (avec) grand'foison de chevaliers et nobles et de prélats, le prévôt de Paris des marchands assembla aussi grand'foison de communes de Paris qui étoient de sa secte et accord, et portoient iceux chaperons semblables afin que mieux se reconnussent; et s'en vint le dit prévôt au Palais, avironné de ses hommes, et entra en la chambre du duc, et lui requit moult aigrement que il voulut entreprendre les faits des besognes du royaume et y mettre conseil, afin que le royaume qui lui devoit parvenir fut si

bien gardé que tels manières de compagnies qui régnoient n'allassent mie gâtant ni robant le pays. Le duc répondit que tout ce feroit-il volontiers si il avoit la mise parquoi il le put faire; mais celui qui faisoit lever les profits et les droitures appartenants au royaume, le devoit faire, si le fit. Je ne sais pourquoi ni comment, mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là endroit furent, en la présence du duc de Normandie, occis trois des grands de son conseil, si près de lui que sa robe en fut ensanglantée (1). Et en fut-il même en grand péril; mais on lui donna un des chaperons à porter; et convint qu'il pardonnât là cette mort de ses trois chevaliers, les deux d'armes et le tiers de Louis. Si appeloit-on l'un monseigneur Robert de Clermont, gentil et noble homme grandement, et l'autre le seigneur de Conflans (2), et le chevalier de Louis, maître Regnault Dacy avocat (3). De quoi ce fut grand'pitié

(1) Froissart intervertit l'ordre des faits en plaçant celui-ci qui est du 22 février 1357 (1358) suivant les autres historiens contemporains, avant la délivrance du roi de Navarre, que les mêmes historiens fixent à la fin de l'année précédente. (*Voy. les mém. de Charles le Mauv.* T. I. P. 145 et suiv. et P. 184 et suiv.) J. D.

(2) Le premier étoit maréchal du duché de Normandie et le second du comté de Champagne: nous faisons cette observation parceque quelques écrivains les ont qualifiés maréchaux de France. (Voy. *ibid.* P. 191 et suiv.) J. D.

(3) Renaud Dacy avocat général fut tué, non dans la chambre du dauphin, mais dans la boutique d'un pâtissier près l'église de la Magdeleine, en retournant du palais vers St. Landry où sa maison étoit située. Froissart paroît avoir été assez mal informé des circonstances de cet événement: outre que son récit est très-succinct, il diffère en plusieurs points de celui du chroniqueur de St. Denis, du second continuateur de Nangis, de Villani, etc. Nous ne releverons point tou-

quand pour bien dire et bien conseiller leur seigneur, ils furent là ainsi occis.

CHAPITRE CCCLXXXIII.

Comment le roi de Navarre fut délivré de prison par le confort du prévôt des marchands.

Après cette avenue, avint que aucuns chevaliers de France, messire Jean de Péquigny et autres vinrent, sur le confort du prévôt des marchands et du conseil d'aucunes bonnes villes, au fort châtel d'Arleux en Pailluel séant en Picardie, où le roi de Navarre étoit pour le temps emprisonné et en la garde de monseigneur Tristan Dubois. Si apportèrent les dits exploiteurs tels enseignes et si certaines au châtelain, et si bien épièrent que messire Tristan Dubois n'y étoit point. Si fut par l'emprise dessus dite le roi de Navarre délivré hors de prison [1] et amené à (avec) grand'joie en la cité d'Amiens, où il bien et liement fut reçu et conjoui; et descendit chez un chanoine qui grandement l'aimoit, que on appeloit messire Guy Quieret. Et fut le roi de Navarre en l'hôtel ce chanoine quinze jours, tant que on lui eut appareillé tout son arroy et qu'il fut tout

tes les différences que nous avons remarquées entre ces récits; nous ne ferions que répéter ce qu'en a dit M. Secousse qui les a tous combinés et discutés dans l'ouvrage que nous venons de citer, P. 180 et suiv. J. D.

(1) Le roi de Navarre fut tiré de sa prison dans la nuit du mercredi 8 novembre au jeudi 9 avant le point du jour, selon les Chron. de France (Chap. 39): leur récit et celui des autres historiens contemporains

assuré du duc de Normandie; car le prévôt des marchands qui moult l'aimoit et par quel pourchas délivré étoit, lui impétra et confirma sa paix devers le duc et ceux de Paris [1]. Si fut le dit roi de Navarre amené par monseigneur Jean de Piquigny et aucuns de la cité d'Amiens à Paris [2], et y fut pour lors reçu à grand' joye et le virent moult volontiers toutes manières de gens; et mêmement le duc de Normandie le fêta grandement. Mais faire le convenoit; car le prévôt des marchands et ceux de son accord le ennortèrent (exhortèrent) à ce faire. Si se dissimuloit le duc au gré du dit prévôt et d'aucuns de ceux de Paris.

diffèrent en quelques circonstances de celui de Froissart. Il seroit inutile de rapporter ces divers récits; on les trouvera rassemblés dans les Mém. de Charles le mauv. T. I. P. 145 et suiv. J. D.

(1) J'ignore quel démêlé le roi de Navarre pouvoit avoir avec les Parisiens: il paroît au contraire qu'il n'avoit pas cessé d'être agréable au parti dominant dans la ville; et que dévoués comme ils l'étoient au prévôt des marchands, ils ne pouvoient être que très-bien disposés pour ce prince. J. D.

(2) Il y arriva vers le soir, la veille de St. André 29 novembre, escorté par Jean de Meulant évêque de Paris et par un grand nombre de gens d'armes et de bourgeois qui étoient allés au devant de lui jusqu'à St. Denis; et il alla loger à l'abbaye de St. Germain des Prés. Chron. de Fr. *ubi sup.* J. D.

CHAPITRE CCCLXXXIV.

Comment le roi de Navarre prêcha devant le peuple a Paris et montra les grands torts qu'on lui avoit faits.

Quand le roi de Navarre eut été une pièce à Paris, il fit un jour assembler toutes manières de gens, prélats, chevaliers, clercs de l'université de Paris, et tous ceux qui y voulurent être; et là prêcha [1] et remontra premièrement en latin, moult courtoisement et moult sagement, présent le duc de Normandie [2], en lui complaignant des griefs et des villenies qu'on lui avoit faites à tort et sans raison. Et dit que nul ne se voulut de lui douter (caindre); car il vouloit vivre et mourir en défendant le royaume de France; et le devoit bien faire, car il en étoit extrait de père et de mère et de droite ancêtrie; et donna adoncques par ses paroles assez à entendre que s'il vouloit chalenger (disputer) la couronne de France, il montreroit bien par droit que il en étoit plus prochain que le roi d'Angleterre ne fut. Et sachez que ses sermons et ses langages furent volontiers ouïs et moult recommandés. Ainsi petit à petit entra en l'amour de ceux de Paris, et tant qu'ils

(1) Selon les chron. de St. Denis (chap. 40.) le roi de Navarre fit ce discours dès le lendemain de son arrivée *en un échafaud sur les murs de la dite abbaye* (de St. Germain) *par devers le Pré aux clercs* J. D.

(2) Le chroniqueur de St. Denis ne parle point de cette circonstance singulière et qui n'est guères vraisemblable.

avoient plus de faveur et d'amour à lui, qu'ils n'avoient au régent le duc de Normandie, et aussi de plusieurs autres bonnes villes et cités du royaume de France. Mais quel semblant ni quelle amour que le prévôt des marchands ni ceux de Paris montrassent au roi de Navarre, oncques messire Philippe de Navarre ne se put assentir ni ne voulut venir à Paris; et disoit que en communauté n'avoit nul arrêt certain, fors pour tout honnir.

CHAPITRE CCCLXXXV.

COMMENT LES COMMUNES DE BEAUVOISIN ET EN PLUSIEURS AUTRES PARTIES DE FRANCE METTOIENT A MORT TOUS GENTILS HOMMES ET FEMMES QU'ILS TROUVOIENT.

Assez tôt après la délivrance du roi de Navarre [1], advint une grand'merveilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en Beauvoisis, en Brie, et sur la rivière de Marne, en

(1) Froissart paroît s'être trompé sur la date du soulèvement des paysans. Le roi de Navarre sortit de prison, comme nous l'avons vu, dans la nuit du 8 au 9 novembre 1357; et la Jacquerie ne commença, selon les chron. de France (chap. 74) que le 21 mai 1358. Le continuateur de Nangis nous apprend quelle en fut la cause. « Dans l'été de l'année 1358, dit-il, les paysans des environs de St. Leu et de Clermont au diocèse de Beauvais ne pouvant plus supporter les maux qui les accabloient de tous côtés et voyant que leurs seigneurs, loin de les défendre, les opprimoient et leur causoient plus de dommages que les ennemis, crurent qu'il leur étoit permis de se soulever contre les nobles du royaume et de prendre leur revanche des mauvais traitements qu'ils en avaient reçus. » (Cont. Nang. Spicileg T. 3. P. 119.) J. D.

Valois, en Lannois, en la terre de Coucy et entour Soissons. Car aucunes gens des villes champêtres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisis; et ne furent mie cent hommes les premiers; et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit. Et chacun d'eux dit: « Il dit voir (vrai), il dit voir; honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentils hommes ne soient détruits. » Lors se assemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil et sans nulles armures, fors que de bâtons ferrés et de couteaux, en la maison d'un chevalier qui près de là demeuroit. Si brisèrent la maison et tuèrent le chevalier, la dame et les enfants, petits et grands, et ardirent la maison. Secondement ils s'en allèrent en un autre fort châtel et firent pis assez; car ils prirent le chevalier et le lièrent à une estache (pieu) bien et fort, et violèrent sa femme et sa fille les plusieurs, voyant le chevalier: puis tuèrent la dame qui étoit enceinte et grosse d'enfant, et sa fille et tous les enfants, et puis le dit chevalier à grand martyre, et ardirent (brûlèrent) et abattirent le châtel. Ainsi firent-ils en plusieurs châteaux et bonnes maisons. Et multiplièrent tant que ils furent bien six mille; et partout là où ils venoient leur nombre croissoit; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants, les fuyoient; et emportoient les dames et les damoiselles leurs enfants dix ou vingt lieues loin, où ils se pouvoient garantir; et laissoient leurs maisons toutes

vagues et leur avoir dedans : et ces méchants gens assemblés sans chef et sans armures roboient (voloient) et ardoient (brûloient) tout, et tuoient et efforçoient et violoient toutes dames et pucelles, sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés. Certes oncques n'avint entre Chrétiens et Sarrasins telle forcenerie que ces gens faisoient, ni qui plus fissent de maux et de plus vilains faits, et tels que créature ne devroit oser penser, aviser, ni regarder; et cil (celui) qui plus en faisoit étoit le plus prisé et le plus grand maître entr'eux. Je n'oserois écrire ni raconter les horribles faits et inconvenables que ils faisoient aux dames. Mais entre les autres désordonnances et vilains faits, ils tuèrent un chevalier et boutèrent en une broche, et le tournèrent au feu et le rôtirent devant la dame et ses enfants. Après ce que dix ou douze eurent la dame efforcée et violée, ils les en voulurent faire manger par force; et puis les tuèrent et firent mourir de male-mort. Et avoient fait un roi entr'eux qui étoit, si comme on disoit adonc, de Clermont en Beauvoisis, et l'élurent le pieur (pire) des mauvais; et ce roi on appeloit Jacques Bonhomme [1]. Ces méchants

(1) Il est nommé *Guillaume Callet* et quelquefois *Caillet* dans les Chron. de France (Chap. 74 et suiv) Le nom de *Jacques Bonhomme* étoit donc une espèce de sobriquet : on lit dans le second continuateur de Nangis (P. 114) qu'on le donnoit aux paysans dès l'année 1356. « En ce temps là, dit-il, les nobles pour se moquer des paysans les nommoient *Jacques Bonhomme*; et on appeloit communément de ce nom les paysans qui servoient dans les armées. » Peut-être ce sobriquet venoit-il de ce qu'ils étoient armés de *Jacques* espèce de casaque contre-pointée qui se mettoit ordinairement par dessus la cuirasse, et de ce

gens ardirent (brûlèrent) au pays de Beauvoisis et environ Corbie et Amiens et Montdidier plus de soixante bonnes maisons et de forts châteaux; et si Dieu n'y eut mis remède par sa grâce, le meschef fut si multiplié que toutes communautés eussent détruites, sainte église après, et toutes riches gens, par tous pays; car tout en telle manière si faites gens faisoient au pays de Brie et de Pertois [1]. Et convint toutes les dames et les damoiselles du pays et les chevaliers et les écuyers, qui échapper leur pouvoient, affuir à Meaux en Brie l'un après l'autre, en pures leurs cotes, ainsi comme elles pouvoient; aussi bien la duchesse de Normandie, et la duchesse d'Orléans et foison de hautes dames comme autres, s'elles se vouloient garder d'être violées et efforcées et puis après tuées et meurtries.

Toute en semblable manière si faites gens se maintenoient entre Paris et Noyon, et entre Paris et Soissons, et entre Soissons et Hen (Ham) en Vermandois, et par toute la terre de Coucy. Là étoient les grands violeurs et malfaiteurs; et exillierent (ravagèrent) que entre la terre de Coucy, que entre la comté de Valois, que en l'évêché de Laon, de Soissons et de Noyon, plus de cent châteaux et bonnes maisons de chevaliers et écuyers; et tuoient et roboient quanque (tout ceque) ils trouvoient. Mais Dieu par

qu'on appeloit alors assez communément en France les paysans *Bons hommes*, comme on peut le voir dans plusieurs passages de Froissart. J. D

(1) Les imprimés disent *d'Artois*. Sauvage pense qu'il faudroit lire *Gatinois*. La leçon du texte paroît préférable. Il est plus naturel que l'historien ait associé La Brie au Pertois, qui n'en est guères éloigné, qu'à l'Artois ou au Gatinois. J. D.

sa grâce y mit tel remède, de quoi on le doit bien regracier, si comme vous orrez ci-après.

CHAPITRE CCCLXXXVI.

COMMENT LE ROI DE NAVARRE ET LES GENTILSHOMMES DE BEAUVOISIS TUÈRENT GRAND' FOISON DES JACQUES; ET COMMENT LE DUC DE NORMANDIE DÉFIA LE PRÉVÔT DES MARCHANDS ET SES ALLIÉS; ET COMMENT PARIS FUT CLOSE.

QUAND les gentils hommes de Beauvoisis, de Corbiois [1], de Vermandois de Valois et des terres où ces méchants gens conversoient et faisoient leurs forcéneries, virent ainsi leurs maisons détruites et leurs amis tués, ils mandèrent secours à leurs amis en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hesbaing [2]. Si en y vint tantôt assez de tous côtés. Si s'assemblèrent les gentilshommes étrangers et ceux du pays qui les menoient. Si commencèrent aussi à tuer et à découper ces méchants gens, sans pitié et sans merci; et les pendoient par fois aux arbres où ils les trouvoient. Mêmement le roi de Navarre en mit un jour à fin plus de trois mille, assez près de Clermont en Beauvoisis [3]. Mais

(1) Vraisemblablement, des environs de Corbie. J. D.

(2) Les imprimés disent Behaigne (Bohême). La leçon du texte est beaucoup meilleure: il étoit bien plus aisé de faire venir du secours du Hesbaing, pays voisin de la France, que de la Bohême. J. D.

(3) Guillaume Caillet leur chef, appelé Jacques Bonhomme par Froissart, y perdit la vie; le roi de Navarre lui fit couper la tête à Clermont. (*Chron. de Fr.* chap. 78.) J. D.

ils étoient jà tant multipliés que si ils fussent tous ensemble ils eussent bien été cent mille hommes. Et quand on leur demandoit pourquoi ils faisoient ce, ils répondoient qu'ils ne savoient, mais ils le véoient (voyoient) aux autres faire, si le faisoient aussi, et pensoient qu'ils dussent en tel manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde, parquoi nul n'en put être.

En ce temps se partit le duc de Normandie de Paris (1), et se douta du roi de Navarre, du prévôt des marchands et de ceux de son accord; car ils étoient tous d'une alliance; et s'en vint au Pont de Charenton sur Marne (2), et fit un grand mandement de gentilshommes où il les put avoir, et défia le prévôt des marchands et ceux qui le vouloient aider. Quand le prévôt des marchands entendit que le duc de Normandie étoit au Pont de Charenton et qu'il faisoit là son amas de chevaliers et d'écuyers, et qu'il vouloit guerroyer ceux de Paris, si se douta que grand mal ne lui en avint, et que de nuit on ne vint

(1) Le fait que Froissart vient de raconter arriva vers le milieu de juin, suivant l'auteur des Chroniques de France (chap. 78); or à cette époque il y avoit déjà plusieurs mois que le régent n'étoit plus à Paris; car il ne paroît pas qu'il y fut revenu depuis qu'il en étoit sorti le dimanche 26 mars jour de Pâques fleuries. Durant cet intervalle le régent assembla les états à Compiègne et parcourut plusieurs villes de Brie, de Champagne, de Beauvoisis, etc. Il n'alla donc point en sortant de Paris, s'établir au Pont de Charenton et y rassembler ses troupes, comme le dit Froissart. (Voy. sur les événements de cette année jusqu'au siége de Paris, les *mém. de Charles le Mauvais* depuis la P. 208 jusqu'à la P. 268.) J. D.

(2) Le régent vint camper au Pont de Charenton et aux environs avec son armée, le 30 juin, suivant les Chron. de Fr. chap. 82. J. D.

courir Paris qui à ce temps n'étoit point fermée. Si mit ouvriers en œuvre, quant (autant) qu'il en put avoir et recouvrer de toutes parts, et fit faire grands fossés autour de Paris, et puis sangles (enceintes), murs et portes; et y ouvroit-on nuit et jour. Et y eut, le terme d'un an[1], tous les jours trois mille ouvriers. Dont ce fut un grand fait que de fermer sur une année et d'enclorre et avironner de toute défense une telle cité comme Paris est et de tel circuit. Et vous dis que ce fut le plus grand bien que oncques le prévôt des marchands fit en toute sa vie; car autrement elle eut été depuis courue, gâtée et robée (pillée) par trop de fois, et par plusieurs actions, si comme vous orrez ci-après. Or vueil (veux) je retourner à ceux et à celles qui étoient fuis à Meaux en Brie à sauveté.

(1) Ces fortifications furent commencées dès l'année 1356 par les ordres du régent, au rapport du contin. de Nangis qui dit (P. 115.) qu'elles furent continuées en 1357 et l'année suivante.

Froissart paroît avoir confondu ces premiers travaux et ceux que Marcel y fit ajouter en 1358 pour défendre Paris contre le régent; car comment auroit-il pu employer un an à fortifier Paris contre le régent, puisqu'il ne se décida à lui faire la guerre qu'au mois de mai de cette année, et qu'il fut tué le dernier juillet, comme on le verra bientôt? On peut consulter sur ces nouvelles fortifications les *antiquités de Paris par Sauval*, T. 1. P. 69, l'hist. de Paris par D. Felibien, T. 1. L. 13. P. 635, etc. J. D.

CHAPITRE CCCLXXXVII.

Comment le comte de Foix et le captal de Buch vinrent a Meaux pour reconforter la duchesse de Normandie et celle d'Orléans et les autres dames qui la étoient fuies pour les Jacques.

En ce temps que ces méchants gens couroient, revinrent de Prusse le comte de Foix et le captal de Buch son cousin; et entendirent sur le chemin, si comme ils devoient entrer en France, la pestillence et l'horribleté qui couroit sur les gentilshommes. Si en eurent ces deux seigneurs grand'pitié. Si chevauchèrent par leurs journées tant qu'ils vinrent à Châlons en Champagne, qui rien ne se mouvoit du fait des vilains, ni point n'y entroient. Si leur fut dit en la dite cité que la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans et bien trois cents dames et damoiselles, et le duc d'Orléans aussi, étoient à Meaux en Brie, en grand meschef de cœur, pour cette Jaquerie. Ces deux bons chevaliers s'accordèrent que ils iroient voir les dames et les reconforteroient à leur pouvoir, combien que le captal fut Anglois [1]. Mais ils étoient pour ce temps trèves entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre; si pouvoit bien le dit captal chevaucher partout; et aussi là il vouloit remontrer sa gentillesse,

(1) C'est-à-dire dans le parti Anglois et des provinces du midi soumises à la domination Angloise. J. D.

en la compagnie du comte de Foix. Si pouvoient être de leur route (troupe) environ quarante lances, et non plus; car ils venoient d'un pélerinage, ainsi que je vous ai jà dit.

Tant chevauchèrent que ils vinrent à Meaux en Brie. Si allèrent tantôt devers la duchesse de Normandie et les autres dames, qui furent moult liées (joyeuses) de leur venue; car tous les jours elles étoient menacées des Jacques et des vilains de Brie, et mêmement de ceux de la ville, ainsi qu'il fut apparent. Car encore pour ce que ces méchants gens entendirent que il avoit là foison de dames et de damoiselles et de jeunes gentils enfants, ils s'assemblèrent ensemble, et ceux de la comté de Valois aussi, et s'envinrent devers Meaux. D'autre part ceux de Paris qui bien savoient cette assemblée se partirent un jour de Paris, par flottes (bandes) et par troupeaux [1], et s'envinrent avecques les autres. Et furent bien neuf mille tous ensemble, en très grand'volonté de mal faire. Et toujours leur croissoient gens de divers lieux et de plusieurs chemins qui se raccordoient à Meaux. Et s'envinrent jusques aux portes de la dite ville. Et ces méchants gens de la ville ne voulurent contredire l'entrée à ceux de

(1) L'auteur des Chroniques de Fr. dit (chap. 77) qu'ils étoient environ trois cents ayant pour capitaine un épicier nommé Pierre Gille; et qu'il s'en joignit à eux environ cinq cents commandés par Jean Vaillant prévôt des monnoies du roi, qui s'étoient assemblés à Tilli. (Voy. aussi les *mém. de Charles le Mauv.* T. 1. P 243 jusqu'à 255.) M. Secousse y a réuni tout ce que les historiens et les pièces conservées au trésor des chartes peuvent fournir de lumières sur la journée de Meaux, qui éteignit presque entièrement le soulèvement des paysans. J. D.

Paris, mais ouvrirent leurs portes. Si entrèrent au bourg si grand'plenté (quantité) que toutes les rues en étoient couvertes jusques au marché. Or regardez la grand'grâce que Dieu fit aux dames et aux damoiselles; car pour voir (vrai), elles eussent été violées, efforcées et perdues, comme grandes qu'elles fussent, si ce n'eussent été les gentilshommes qui là étoient, et par spécial le comte de Foix et le captal de Buch; car ces deux chevaliers donnèrent l'avis pour ces vilains déconfire et détruire.

CHAPITRE CCCLXXXVIII.

Comment le comte de Foix, le captal de Buch et le duc d'Orléans déconfirent les Jacques, et puis mirent le feu en la ville de Meaux.

Quand ces nobles dames, qui étoient herbergées au marché de Meaux qui est assez fort, mais (pourvu) qu'il soit gardé et défendu, car la rivière de Marne l'avironne, virent si grand'quantité de gens ac courir et venir sur elles, si furent moult ébahies et effrayées, mais le comte de Foix et le captal de Buch et leurs routes (troupes), qui jà étoient tous armés, se rangèrent sur le marché et vinrent à la porte du marché et firent ouvrir tout arrière; et puis se mirent au devant de ces vilains, noirs et petits et très mal armés, et la bannière du comte de Foix et celle du duc d'Orléans et le pennon du captal, et les glaives et les épées en leurs mains, et

bien appareillés d'eux défendre et de garder le marché. Quand ces méchants gens les virent ainsi ordonnés, combien qu'ils n'étoient mie grand'foison encontre eux, si ne furent mie si forcennés que devant; mais se commencèrent les premiers à reculer et les gentilshommes à eux poursuivir (poursuivre) et à lancer sur eux de leurs lances et de leurs épées et eux abattre. Adonc ceux qui étoient devant et qui sentoient les horions (coups), ou qui les redoutoient à avoir, reculoient de hideur (crainte) tant à une fois qu'ils chéoient (tomboient) l'un sur l'autre. Adonc issirent (sortirent) toutes manières de gens d'armes hors des barrières et gagnèrent tantôt la place, et se boutèrent entre ces méchants gens. Si les abatoient à grands monceaux et tuoient ainsi que bêtes; et les reboutèrent tous hors de la ville que oncques en nul d'eux n'y eut ordonnance ni conroy (ordre); et en tuèrent tant qu'ils en étoient tous lassés et tannés (fatigués); et les faisoient saillir (sauter) en la rivière de Marne. Finalement ils en tuèrent ce jour [1] et mirent à fin plus de sept mille: ni jà n'en fut nul échappé, si ils les eussent voulu chasser plus avant. Et quand les gentilshommes retournèrent ils boutèrent le feu en la désordonnée[1] ville de Meaux et l'ardirent (brulèrent) toute et

(1) Les Chroniques de France fixent la date de cet événement au samedi neuf juin. (Voyez sous cette année.) J. D.

(2) Les imprimés disent *dessentrame*. D. Toussaints du Plessis croit que ce mot signifie *souterraine*, et qu'il s'agit des faubourgs dont les maisons étoient plus basses que le pied des remparts. (*Hist. du Dioc. de Meaux*, L. 3. P. 275. La leçon du texte qui est fournie par les meilleurs manuscrits paroît mériter la préférence. J. D.

tous les vilains du bourg qu'ils purent dedans enclorre. Depuis cette déconfiture qui fut faite à Meaux ne se rassemblèrent-ils nulle part; car le jeune sire de Coucy, qui s'appeloit messire Enguerrand, avoit grand'foison de gentilshommes avec lui, qui les mettoient à fin partout où ils les trouvoient, sans pitié et sans mercy.

CHAPITRE CCCLXXXIX.

Comment le duc de Normandie assiégea Paris par devers Saint Antoine; et comment le roi de Navarre se partit de Paris et s'en alla à St. Denis.

Assez tôt après cette avenue [1] le duc de Normandie assembla tous les nobles et gentilshommes qu'il put avoir, tant du royaume que de l'empire, parmi leurs soudées (soldes) payant; et étoient bien sept mille lances [2]. Et s'en vint assiéger Paris par devers Saint Antoine contre val la rivière de Seine. Et étoit logé à Saint Mor (Maur), et ses gens là environ, qui couroient tous les jours jusques à Paris. Et se tenoit le dit duc une fois au Pont de Charenton et l'autre à Saint Mor (Maur); et ne venoit rien ni entroit à Paris de ce côté, ni par terre ni par eau, car le duc avoit pris les deux rivières Marne et Seine. Et ardirent

(1) Le 30 juin, suivant les Chroniques de France, Chap. 82. J. D.

(2) L'auteur des Chroniques de France (*ubi sup.*) dit qu'on estimoit l'armée du régent à trente mille hommes d'armes et plus. J. D.

ses gens autour de Paris tous les villages qui n'étoient fermés, pour mieux châtier ceux de Paris; et si Paris n'eut été adonc fortifiée, ainsi qu'elle étoit, elle eut été sans faute détruite. Et n'osoit nul issir (sortir) hors de Paris pour la doutance (crainte) du duc de Normandie et de ses gens qui couroient d'une part et d'autre Seine; car ils véoient (voyoient) que nul ne leur alloit audevant. D'autre part le prévôt des marchands qui se sentoit en la haine et indignation du duc de Normandie tenoit à amour le roi de Navarre [1] ce qu'il pouvoit, et son conseil et la communauté de Paris, et faisoit, si comme ci-dessus est dit, de jour et de nuit ouvrer à la fermeté de Paris; et tenoit en la dite cité grand' foison de gens d'armes et de soudoyers Navarrois et Anglois, archers et autres compagnons, pour être plus asseur (assuré) contre ceux qui les guerroyoient. Si avoit-il adonc dedans Paris aucuns suffisants hommes, tels que messire Pepin des Essars, messire Jean de Charny, chevaliers, et plusieurs autres bonnes gens, auxquels il déplaisoit grandement de la haine au duc de Normandie, si remède y pussent mettre. Mais nennil; car le prévôt des marchands avoit si attrait à lui toutes manières de gens et à sa cordelle (parti) que nul ne l'osoit dédire de chose qu'il dit, s'il ne se vouloit faire tantôt tuer, sans point de merci.

Le roi de Navarre, comme sage et subtil, véoit

(1) Il est bien étonnant que Froissart ne parle point du titre de capitaine de Paris donné au roi de Navarre le 15 juin, suivant les Chroniques de France, Chap. 79. J. D.

(voyoit) les variements (querelles) entre ceux de Paris et le duc de Normandie, et supposoit assez que cette chose ne se pouvoit longuement tenir en tel état; et n'avoit mie trop grand'fiance en la communauté de Paris: si se partit de Paris, au plus courtoisement qu'il put, et s'en vint à Saint Denis; et là tenoit-il aussi grand' foison de gens d'armes aux sols et aux gages de ceux de Paris. En ce point furent-ils bien six semaines, le duc de Normandie atout (avec) grand' foison de gens d'armes, au pont de Charenton, et le roi de Navarre au bourg de Saint Denis. Si mangeoient et pilloient le pays de tous côtés; et si ne faisoient rien l'un sur l'autre.

CHAPITRE CCCXC.

COMMENT LE ROI DE NAVARRE JURA SOLEMNELLEMENT A TENIR PAIX ENVERS LE DUC DE NORMANDIE, ET SUR QUELLE CONDITION.

Entre ces deux seigneurs, le duc de Normandie et le roi de Navarre, s'embesognoient bonnes gens et bons moyens, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Auxerre, l'évêque de Beauvais, le sire de Montmorency, le sire de Fiennes, le sire de Saint Venant [1]; et tant allèrent de l'un à l'autre et si sage-

(1) Il est possible que tous ces personnages aient eu part aux negociations; mais il est singulier que Froissart ne nomme point la reine Jeanne de Navarre qui y eut plus de part que personne. Ce n'est pas la seule inexactitude que nous ayons à lui reprocher à ce sujet: il paroît avoir confondu les deux conférences qui se tinrent pour la paix,

ment exploitèrent que le roi de Navarre, de bonne volonté, sans nulle contrainte, s'en vint près de Charenton devers le duc de Normandie son serourge (beau-frère). Et là eut grand approchement d'amour; car le dit roi s'excusa au duc de ce dont il étoit devenu en la haine de lui; et premièrement de la mort de ses deux maréchaux, monseigneur Robert de Clermont et le maréchal de Champagne, et messire Regnault Dacy, et du dépit que le prévôt des marchands lui avoit fait dedans le palais à Paris; et jura solennellement que ce fut sans son sçu, et promit au dit duc qu'il demeureroit de-lez (près) lui à bien et à mal de cette emprise. Et fut là entr'eux la paix faite et confirmée; et dit le roi de Navarre qu'il feroit amender à ceux de Paris la félonnie qu'ils avoient faite, parmi tant que la communauté de Paris demeureroit en paix. Mais le duc devoit avoir le prévôt des marchands et douze bourgeois lesquels qu'il voudroit élire dedans Paris, et iceux corriger à sa volonté[1]. Ces choses ordonnées

l'une le dimanche 8 juillet près de Saint Antoine, l'autre qui fut entamée par la reine Jeanne le samedi 14 du même mois et terminée par un accord le jeudi 19 sur un pont de bateaux que le régent avoit fait construire entre les Carrières près Charenton, où il étoit logé, et Vitry. (Voyez sur ces conférences *les Chroniques de France*, Chap. 83 et 86.) On peut consulter aussi les Mémoires de Charles-le-Mauvais T. 1. P. 276 jusqu'à 286. J. D.

(1) Peut-être étoit-ce une clause secrète du traité: il n'en est point fait mention dans les Chroniques de France; il y est dit seulement que l'on convînt dans la conférence du 8 juillet que le régent donneroit au roi de Navarre, pour lui tenir lieu de toutes les demandes qu'il pouvoit former, *dix mille livres de terre* et quatre cent mille florins payables à différents termes, assignés sur les aides imposées pour la

et confirmées, et sur la fiance de cette paix le roi de Navarre se partit du duc de Normandie amiablement et retourna à Saint Denis; et le duc s'en vint en la cité de Meaux en Brie, où madame sa femme étoit, fille au duc de Bourbon; et donna congé à aucuns de ses gens d'armes. Et fut adoncques prié d'aucuns bourgeois de Paris qui ces traités avoient aidé à entamer, et de l'archevêque de Sens qui grand'peine y mettoit, et de l'évêque d'Auxerre, que il vint à Paris sûrement et que on lui feroit toute la fête et honneur que on pourroit. Le duc répondit que il tenoit bien la paix à bonne, qu'il avoit jurée, ni jà par lui, si dieu plaisoit, ne seroit enfreinte ni brisée, mais jamais à Paris n'entreroit, si auroit eu pleine satisfaction de ceux qui courroucé l'avoient. Ainsi demeura la chose en tel état un temps que point ne vint le duc de Normandie à Paris.

guerre, sans que le régent *en fût autrement tenu*, et qu'à cette condition le roi de Navarre le serviroit contre toute personne, excepté le roi de France. (*Chroniques de France*, Chap. 83). La clause la plus onéreuse pour les Parisiens dans l'accord conclu le 19 juillet est qu'ils se mettroient à la merci du régent, *par telle condition qu'il en ordonneroit par le conseil de la reine Jehanne, du roi de Navarre, du duc d'Orléans, concordablement et non autrement, mis et adjoint avecques eux le comte d'Étampes.* Ibid. Chap. 86. J. D.

CHAPITRE CCCXCI.

COMMENT LE ROI DE NAVARRE PROMIT AU PRÉVÔT DES MARCHANDS QU'IL LUI AIDEROIT DE TOUT SON POUVOIR ; ET COMMENT CEUX DE PARIS TUÈRENT LES SOUDOYERS ANGLOIS QUI A PARIS ÉTOIENT.

Le prévôt des marchands et ceux de sa secte qui se sentoient en la haine et indignation du duc de Normandie leur seigneur, et qui les menaçoit de mourir, n'étoient point à leur aise; et visitoient souvent le roi de Navarre qui se tenoit à Saint Denis, et lui remontroient bellement et doucement le péril où ils gisoient, dont il étoit cause; car ils l'avoient de prison délivré et à Paris amené; et l'eussent volontiers fait leur roi et leur gouverneur si ils pussent; et avoient voirement (vraiment) consenti la mort des trois dessus dits qui furent occis au Palais à Paris, pourtant (attendu) qu'ils lui étoient contraires; et que pour Dieu il ne les voulut mie faillir et ne voulut mie avoir trop grand'fiance au duc de Normandie ni en son conseil. Le roi de Navarre qui sentoit bien que le prévôt des marchands et ceux de son alliance ne reposoient mie à leur aise, et que du temps passé ils lui avoient fait trop grand'courtoisie, ôté de danger et délivré de prison, les reconfortoit ce qu'il pouvoit, et leur disoit : « Chers seigneurs et amis, vous n'aurez jà nul mal sans moi; et quand vous avez maintenant le gouvernement de Paris et que nul ne vous y ose courroucer, je vous conseille que

vous faites votre attrait et vous pourvéez (pourvoyez) d'or et d'argent tellement que s'il vous besogne vous le puissiez retrouver; et l'envoyez hardiment ci à Saint Denis sur la fiance de moi; et je le vous garderai et en retiendrai toujours gens d'armes secrétement et compagnons, dont au besoin vous guerroyerez vos ennemis. » Ainsi fit depuis le prévôt des marchands: toutes les semaines il envoyoit deux fois deux sommiers chargés de florins à Saint Denis, devers le roi de Navarre qui les recevoit liement. Or advint que il étoit demeuré à Paris grand' foison de soudoyers Anglois et Navarrois, ainsi que vous savez, que le prévôt des marchands et la communauté de Paris avoient retenus à Paris à soudées (solde) et à gages, pour eux aider à défendre et garder contre le duc de Normandie. Et trop bien et trop loyalement s'y étoient portés, la guerre durant; si que quand l'accord fut fait d'eux et du dit duc, les aucuns partirent et les autres non. Ceux qui partirent s'en vinrent devers le roi de Navarre qui tous les retint; et encore en demeura-t-il à Paris plus de trois cents qui là s'ébattoient et rafraîchissoient, ainsi que compagnons soudoyers font volontiers en tels villes et dépendent leur argent liement. Si s'émut un débat entr'eux et ceux de Paris [1], et en y eut bien de morts,

(1) Les pillages que les autres Anglois cantonnés à Saint Denis et à Saint Cloud exerçoient sur le pays donnèrent lieu à ce tumulte qui arriva le samedi 21 juillet, veille de la Magdeleine, dans l'après midi, selon l'auteur des *Chroniques de France*, Chap. 87. Knyghton (Col. 2620) recule cet événement au mois de janvier 1358 (1359); on trouve dans son récit presque autant d'erreurs que de mots. Elles ont été relevées par M. Secousse. (*Mémoires de Charles le Mauvais*. T. 1. P. 288.) J. D.

sur les rues que en leurs hôtels, plus de soixante[1]: de quoi le prévôt des marchands fut durement courroucé, et en blâma et vilena ceux de Paris moult yreusement (avec colère). Et toutesfois pour apaiser la communauté, il en prit plus de cent et cinquante et [2] les fit mettre en prison au Louvre, et dit à ceux de Paris, qui tous émus étoient d'eux occire, que il les corrigeroit et puniroit selon leur forfait. Parmi tant se rapaisèrent ceux de Paris. Quand ce vint à la nuit, le prévôt des marchands qui voulut complaire à ces Anglois soudoyers, leur élargit leurs prisons et les fit délivrer et aller leur voie [3]; si s'en vinrent à Saint Denis devers le roi de Navarre qui tous les retint.

Quand ce vint au matin que ceux de Paris sçurent l'affaire et la délivrance de ces Anglois et comment le prévôt s'en étoit acquitté, si en furent durement courroucés sur lui, ni oncques depuis ils ne l'aimèrent tant comme ils faisoient paravant. Le prévôt qui étoit un sage homme s'en sçut bien adonc ôter et dissimuler tant que cette chose s'oublia.

Or vous dirai de ces soudoyers Anglois et Navar-

(1) Les Chroniques de France (*Ibid*) disent qu'il n'y en eut qu'environ vingt quatre de tués. J. D.

(2) Suivant les mêmes Chroniques, Marcel n'eut aucune part à l'emprisonnement des Anglois; ce furent les bourgeois seuls qui en arrêtèrent plus de quatre cents qu'ils mirent en prison au Louvre. J. D.

(3) Ils ne furent délivrés que le vendredi suivant 27 juillet, selon les *Chron. de France*; elles ajoutent que Marcel les conduisit hors de Paris par la porte Saint Honoré, escortés d'archers qui portoient leurs arcs tendus, et d'environ deux cents hommes d'armes dont quelques-uns insultoient le peuple par des propos arrogants. (*Chroniques de France*, Chap. 88.) J. D.

rois comment ils persévérèrent. Quand ils furent venus à Saint Denis et remis ensemble, ils se trouvèrent plus de trois cents : si se avisèrent qu'ils contrevengeroient leurs compagnons et les dépits qu'on leur avoit faits. Si envoyèrent tantôt défier ceux de Paris et commencèrent à courir aigrement et faire guerre à ceux de Paris et à occire et découper toutes gens de Paris qui hors issoient (sortoient) : ni nul n'osoit vider des portes, tant les tenoient les Anglois en grand doute (crainte) : de quoi le prévôt des marchands en étoit cause et derrière inculpé.

CHAPITRE CCCXCII.

Comment les compagnons des soudoyers Anglois qui furent tués a Paris occirent grand' foison de ceux de Paris a la porte St.-Honoré.

Quand ceux de Paris se virent ainsi hériés (harcelés) et guerroyés de ces Anglois, si furent tous forcennés, et requirent au prévôt des marchands qu'il voulut faire armer une partie de leur communauté et mettre hors aux champs ; car ils les vouloient aller combattre. Le dit prévôt leur accorda et dit qu'il iroit avec eux ; et fit un jour armer une partie de ceux de Paris, et en fit partir jusques à vingt deux cents [1]. Quand

(1) Le récit des Chroniques de France diffère tellement de celui de Froissart dans la plupart des circonstances de cet événement, qu'on ne peut se dispenser de le rapporter ici sommairement.

Le dimanche 22 juillet jour de la Magdeleine, les Parisiens ayant obligé le roi de Navarre et le prévôt des marchands de marcher avec eux contre les

ils furent aux champs, ils entendirent que ceux qui les guerroyoient se tenoient devers Saint Cloud. Si se avisèrent qu'ils se partiroient en deux parties et prendroient deux chemins, afin qu'ils ne leur pussent échapper. Si s'ordonnèrent ainsi, et se devoient retrouver et rencontrer en un certain lieu assez près de Saint Cloud. Si se dessevrerent (séparèrent) les uns des autres, et se mirent en deux parties; et en prit le prévôt des marchands la moindre partie. Si tournoyèrent ces deux parties tout le jour environ

Anglois qui étoient à Saint Cloud et à Saint Denis, sortirent au nombre de seize cents hommes à cheval et huit mille à pied, une partie par la porte Saint Honoré, l'autre, ayant à sa tête le roi de Navarre et Marcel, par la porte Saint Denis. Cette dernière troupe étant arrivée près de Montmartre où elle s'arrêta assez long-temps, trois hommes d'armes furent envoyes (sans doute par le roi de Navarre et Marcel) donner avis aux Anglois de l'approche des Parisiens. Les Anglois étoient embusqués dans le bois de Boulogne, nommé le bois de Saint Cloud par le Chroniqueur, et avoient posté quarante ou cinquante hommes seulement en dehors du bois du côté de Paris. Les Parisiens s'avancèrent avec confiance, croyant n'avoir affaire qu'à cette petite troupe: mais voyant les Anglois sortir du bois, ils prirent la fuite et perdirent dans leur retraite plus de six cents hommes presque tous gens de pied et surtout de ceux qui étoient sortis par la porte Saint Honoré. Le roi de Navarre, après être demeuré tranquille spectateur de leur défaite, retourna à Saint Denis, et Marcel rentra dans Paris au milieu des huées du peuple. (*Chronique de France*, Chap. 87.)

Ce récit paroît préférable à celui de Froissart, parceque le Chroniqueur étoit plus à portée que lui d'être instruit de ce qui se passoit dans la capitale et aux environs, et que d'ailleurs on remarque beaucoup d'omissions et d'inexactitudes dans tout le morceau de Froissart qui s'étend depuis la prison du roi Jean jusqu'à cette époque. Si quelquefois, pour ne pas trop multiplier les notes, j'ai négligé de relever les différences qui se trouvent entre son récit et celui des autres historiens contemporains, c'est ou parce qu'elles m'ont paru peu importantes ou parce que ce travail a déjà été fait dans le T. 1. des *Mémoires de Charles le Mauvais*. J. D.

Montmartre; et rien ne trouvèrent de ce qu'ils demandoient.

Or avint que le prévôt des marchands qui étoit ennuyé d'être sur les champs, et qui nulle rien n'avoit fait, entour remontée (vers le soir) rentra à Paris par la porte Saint Martin. L'autre bataille se tint plus longuement sur les champs, et rien ne savoit du retour du prévôt des marchands ni de sa bataille que ils fussent rentrés à Paris; car si ils l'eussent sçu, ils y fussent rentrés aussi. Quand ce vint sur le vespre ils se mirent au retour, sans ordonnance ni arroy, comme ceux qui ne cuidoient (croyoient) avoir point de rencontre ni d'empêchement; et s'en revenoient par troupeaux, ainsi que tous lassés et hodés (fatigués) et ennuyés. Et portoit l'un son bassinet en sa main, l'autre à son col, les autres par lâcheté (lassitude) et ennui traînoient leurs épées, ou les portoient en écharpe; et tout ainsi se maintenoient-ils, et avoient pris le chemin pour entrer à Paris par la porte Saint Honoré. Si trouvèrent de rencontre ces Anglois au fond d'un chemin, qui étoient bien quatre cents tous d'une sorte et d'un accord, qui tantôt écrièrent ces François et se férirent entr'eux de grand' volonté, et les reboutèrent (repoussèrent) trop durement et diversement; et en y eut de première venue abattus plus de deux cents.

Ces François qui furent soudainement pris et qui nulle garde ne s'en donnoient, furent tous ébahis et ne tinrent point de conroy (ordre): ains (mais) se mirent en fuite et se laissèrent occire, tuer et découper, ainsi que bêtes; et rafuioient qui mieux

pouvoient devers Paris; et en y eut de morts en cette chasse plus de sept cents; et furent tous chassés jusques dedans les barrières de Paris. De cette avenue fut trop durement blâmé le prévôt des marchands de la communauté de Paris; et disoient que il les avoit trahis.

Encore à lendemain au matin avint que les prochains et les amis de ceux qui morts étoient issirent (sortirent) de Paris pour eux aller querre (chercher) à (avec) chars et à charrettes et les corps ensevelir. Mais les Anglois avoient mis une embûche sur les champs: si en tuèrent et mehaignèrent (blessèrent) de rechef plus de six vingts. En tel trouble et en tel meschef étoient échus ceux de Paris, et ne se savoient de qui garder. Si vous dis qu'ils murmuroient et étoient nuit et jour en grands soupçons; car le roi de Navarre se refroidoit d'eux aider, pour la cause de la paix jurée à son serourge (beau-frère) le duc de Normandie, et pour l'outrage aussi qu'ils avoient fait des soudoyers Anglois qu'il avoit envoyés à Paris. Si consentoit bien que ceux de Paris en fussent châtiés, afin que ils amendassent plus grandement ce forfait.

D'autre part aussi le duc de Normandie le souffroit assez, pour la cause de ce que le prévôt des marchands avoit encore le gouvernement d'eux; et leur mandoit et escripsoit (écrivoit) bien généralement que nulle paix ne leur tiendroit jusques à tant que douze hommes de Paris, lesquels qu'il voudroit élire, il auroit à sa volonté. Si devez savoir que le dit prévôt des marchands et ceux qui se sentoient for-

faits n'étoient mie à leur aise. Si véoient (voyoient) ils bien et considéroient, tout imaginé, que cette chose ne pouvoit longuement durer en cet état; car ceux de Paris commençoient jà à refroidir de l'amour qu'ils avoient eu en lui et à ceux de sa secte et alliance; et le deparloient vilainement, si comme il étoit informé.

CHAPITRE CCCXCIII.

Comment le prévôt des marchands et ses alliés avoient proposé de courir et détruire Paris; et comment le dit prévôt fut mis a mort; et comment le duc de Normandie vint a Paris.

Le prévôt des marchands de Paris et ceux de son alliance et accord avoient souvent entr'eux plusieurs secrets conseils pour savoir comment ils se pourroient maintenir; car ils ne pouvoient trouver par nul moyen mercy ni remède au duc de Normandie; dont ce les ébahissoit plus que autre chose. Si regardèrent finalement que mieux valoit qu'ils demeurassent en vie et en bonne prospérité du leur et de leurs amis que ce qu'ils fussent détruits; car mieux leur valoit à occire que être occis. Si s'arrêtèrent du tout sur cet état, et traitèrent secrètement devers ces Anglois qui guerroyoient ceux de Paris; et se porta certains traités et accord entre les parties, que le prévôt des marchands et ceux de sa secte devoient être tous prêts et ordonnés entre la

porte saint Honoré et la porte saint Antoine, tellement que à heure de minuit Anglois et Navarrois devoient tous d'une sorte y venir, si pourvus que pour courir et détruire Paris, et les devoient trouver toutes ouvertes; et ne devoient les dits coureurs deporter (menager) homme ni femme, de quelque conversation (état) qu'ils fussent, mais tous mettre à l'épée, excepté aucuns que les ennemis devoient connoître par les signes qui seroient mis à leurs huis et fenêtres.

Cette (1) propre nuit que ce devoit avenir, inspira

(1) Le Continuateur de Nangis qui parle de ce traité, P. 620, comme ayant été conclu directement avec le roi de Navarre, ajoute que ce prince une fois maître de la ville devoit s'emparer de la couronne, du moins à ce que l'on croyoit, *ut opinabatur*, et en feroit exclure non seulement le régent, mais le roi qui étoit prisonnier en Angleterre. Villani dit pareillement (L. 8. C. 90) que le roi de Navarre devoit mettre sur sa tête la couronne de France et en faire hommage au roi d'Angleterre auquel il restitueroit la comté d'Anghien (vraisemblablement de Guines) et d'autres domaines; à quoi il ajoute que le roi d'Angleterre devoit aider le roi de Navarre à se mettre en possession du royaume, et aussitôt après l'exécution de ces projets faire couper la tête au roi Jean son prisonnier. Cette dernière circonstance n'est nullement vraisemblable; Édouard étoit trop généreux pour commettre une pareille atrocité, quelqu'en dût être le fruit. Il n'en est pas de même des autres conventions faites avec le roi de Navarre: elles n'ont rien d'opposé au caractère connu des deux princes. M. Secousse croit même avoir trouvé le traité qu'ils conclurent alors, dans Rymer (T. 3. P. 70). Il y est daté du premier août 1351. M. Secousse prétend que la date a été mal lue et que ce traité ne peut se lier avec les événements de cette année, pendant laquelle le roi de Navarre étoit dans les bonnes grâces du roi Jean, qui lui avoit fait épouser sa fille et l'avoit établi son lieutenant général en Languedoc. Il conclut de ce raisonnement et de plusieurs autres qui n'ont pas moins de probabilité, qu'on doit rapporter cet accord au premier août 1358 lendemain de la mort de Marcel. Mais s'il fut fait dans cette circonstance, Villani s'est trompé sur la principale clause; car il y est dit qu'à l'exception du comté de

Dieu et éveilla aucuns des bourgeois de Paris qui étoient de l'accord, et avoient toujours été, du duc de Normandie; desquels messire Pépin des Essarts et messire Jean de Charny se faisoient chefs; et furent iceux par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux, pour avoir plus de confortants.

Or s'en vint le dit messire Pépin et plusieurs autres, bien pourvus d'armures et de bons compagnons, et prit le dit messire Pépin la bannière de France, en criant: « Au roi et au duc; » et les suivoit le peuple; et vinrent à la porte saint Antoine, où ils trouvèrent le prévôt des marchands qui tenoit les clefs de la porte en ses mains [1]. Là étoit Jean Maillart, qui pour ce jour avoit eu débat au prévôt des marchands, et à Josseran de Mascon [2], et s'étoit

Champagne et de Brie et des autres pays cédés au roi de Navarre, le roi d'Angleterre auroit la couronne et le royaume de France. (Voyez les *Mémoires de Charles le Mauvais*. T. 1. P. 318 et suiv.) J. D.

(1) Suivant l'auteur des Chroniques de France, Chap. 89, il portoit une boîte dans laquelle étoient renfermées des lettres du roi de Navarre qu'il refusa de montrer au peuple; et ce refus fut la cause de sa mort. Suivant les Chroniques manuscrites conservées à la Bibliothèque du roi, cotées l'une 9,618, l'autre 9,656, ces lettres étoient non du roi de Navarre, mais du régent. Les récits que font de cet événement les différents historiens tant imprimés que manuscrits se trouvent réunis et discutés dans les *Mémoires de Charles le Mauvais*. T. 1. P. 294 jusqu'à 308. J. D.

(2) Voici en peu de mots ce que les Chroniques de France (*ubi suprà*) disent de cette contestation: le mardi, dernier juillet, Marcel, ayant dîné à la bastille Saint Denis, ordonna aux gardes d'en remettre les

mis avecques ceux de la partie du duc de Normandie. Et illecques (là) fut le dit prévôt des marchands fortement argué, assailli et debouté; et y avoit si grand'noise et criée du peuple qui là étoit que l'on ne pouvoit rien entendre; et disoient: « A mort, à mort, tuez, tuez le prévôt des marchands et ses alliés, car ils sont traîtres. »

Là eut entr'eux grand'hutin (combat); et le prévôt des marchands qui étoit sur les degrés de la bastide (bastille) Saint Antoine, s'en fut volontiers fui, s'il eut pu: mais il fut si hâté que il ne put; car messire Jean de Charny le férit d'une hache en la tête et l'abattit à terre; et puis fut féru de maître Pierre Fouace et autres qui ne le laissèrent jusques à tant que il fut occis, et six de ceux qui étoient de sa secte, entre lesquels étoient Philippe Guiffart, Jean de Lille, Jean Poiret, Simon le Paonnier [1], et Gille Marcel [2]; et plusieurs autres traîtres furent pris et envoyés en prison. Et puis commencèrent à courir et à chercher parmi les rues de Paris, et mi-

clefs à Josseran de Mascon trésorier du roi de Navarre. Ils refusèrent d'obéir, ce qui donna lieu à une dispute assez vive. Jean Maillard, *garde de l'un des quartiers de la ville de la partie de la dite bastille*, informé de ce qui se passoit, accourut, prit le parti des gardes, puis montant à cheval, une bannière du roi de France à la main, se mit à crier: *Monjoie Saint-Denis*; *au roi et au duc*; et arriva aux halles où il demeura pendant le reste de l'action. J. D.

(1) Il est nommé Simon le Paumier dans les *Chroniques de France*. J. D.

(2) Suivant les mêmes chroniques, Gilles Marcel et Jean de Lille furent tués dans l'hôtel des hérauts près de la porte Baudoyer; et Jean Poiret fut tué à la bastille Saint Martin. J. D.

rent la ville en bonne ordonnance, et firent grand guet toute nuit [1].

(1) Un grand nombre de manuscrits et tous les imprimés rapportent ces faits d'une manière si différente que nous devons les citer ici: les imprimés abrègent toutefois le récit.

« Cette propre nuit que ce devoit advenir, inspira Dieu et aucuns des bourgeois de Paris qui toujours avoient été de l'accord du duc, desquels Jean Maillart et Simon Maillart son frère se faisoient chefs; et furent ceux, par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux pour avoir plus de confortants. Et s'en vinrent Jean et Simon Maillart, pourvus d'armures et de bons compagnons bien avisés, pour savoir quelle chose ils devoient faire, un petit devant mi-nuit à la porte Saint Antoine, et trouvèrent le dit prévôt des marchands, les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillart lui dit, ce fut que il lui demanda par son nom: « Étienne, Étienne, que faites-vous ci à cette heure? » Le prévôt lui répondit: « Jean, à vous qu'en monte de savoir? Je suis ci pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. » — « Par Dieu, répondit Jean Maillart, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien; et je le vous montre, dit-il à ceux qui étoient de-lez (près) lui, comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit: « Vous mentez. » — « Par Dieu, répondit Jean Maillart, traître, mais vous mentez; » et tantôt férit à lui et dit à ses gens: « A la mort, à la mort tout homme de son côté, car ils sont traîtres. » Là eut grand hutin (combat) et dur; et s'en fut volontiers le prévôt des marchands fui s'il eut pu; mais il fut si hâté qu'il ne put. Car Jean Maillart le férit d'une hache sur la tête et l'abatit à terre, quoique ce fut son compère, ni ne se partit de lui jusqu'à ce qu'il fut occis et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyé en prison; et puis commencèrent à estourmir ensemble et à éveiller les gens parmi les rues de Paris. Si s'en vinrent Jean Maillart et ceux de son accord parmi la porte Saint Honoré et trouvèrent gens de la sorte du dit prévôt. Si les inculpèrent de trahison; ni excusation qu'ils fissent ne leur valut rien. Là en y eut plusieurs pris et envoyés en divers lieux en prison; et ceux qui ne se laissoient prendre étoient occis sans merci. Cette propre nuit on en prit plus de soixante en leurs maisons, qui furent tous inculpés de trahison et du fait de quoi le dit prévôt étoit mort: car

Vous devez savoir que sitôt que le prévôt des marchands et les autres dessus nommés furent morts ceux qui pris étoient confessèrent tout le meschef. Lendemain au matin ce Jean Maillart fit assembler la plus grand' partie de la communauté de Paris au marché ès halles ; et quand ils furent tous venus, il monta sur un échafaud et puis remontra généralement pour quelle raison il avoit occis le prévôt des marchands et en quel forfait il l'avoit trouvé; et récorda bellement et sagement, de point en point, toute l'avenue du prévôt et de ses alliés, et comment, en cette propre nuit, la cité de Paris devoit être courue et détruite, si Dieu par sa grâce n'y eut mis remède, qui les éveilla et les avoit inspirés de connoître cette trahison. Quand le peuple qui présent étoit ouït ces nouvelles, il fut moult ébahi du péril où il avoit été; et en louoient les plusieurs Dieu, à jointes mains, de la grâce que faite leur avoit. Là furent jugés à mort par le conseil des prud'hommes de Paris et par certaine science tous ceux qui avoient été de la secte du prévôt des marchands. Si furent tous exécutés en divers tourments de mort. Ces choses faites et accomplies, Jean Maillart qui grandement étoit en la grâce et amour de la communauté de Paris, et aucuns preudes hommes (prud' hommes) ahers (adhérents) avecques lui, envoyèrent Simon Maillart et deux maîtres de parlement, maître Étienne Alphonse et maître Jean Pastourel, devers le duc de Normandie qui se tenoit à Charenton. Ceux lui recordèrent pleinement et véritablement l'avenue de Paris et la mort du dit prévôt et de ses alliés, dont le dit duc fut moult réjoui; et prièrent les dessus dits au duc qu'il voulut venir à Paris pour aider à conseiller la ville en avant; car tous ses adversaires étoient morts. Le duc répondit que si feroit-il volontiers; et se partit du pont de Charenton, messire Arnoul d'Andrehen et le seigneur de Roye et aucuns chevaliers en sa compagnie, et s'en vint dedans la bonne ville de Paris, où il fut recueilli de toutes gens à grand' joie, et descendit adonc au Louvre. Là étoit Jean Maillart de-lez (près) lui, qui grandement étoit en sa grâce et en son amour; et à voir (vrai) dire, il l'avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci-dessus recorder. Assez-tôt après manda le duc de Normandie la duchesse sa femme, etc. » comme dans le texte.

Telle est la leçon du plus grand nombre des manuscrits et de tous les imprimés; tel est aussi le fondement sur lequel on a cru que Maillart avoit tué de sa main le prévôt Marcel et avoit seul opéré la révolution qui sauva Paris et peut-être le royaume; car il n'est pas même nommé par les autres historiens contemporains, à l'exception de l'auteur des chroniques de France qui, comme on vient de le voir, ne lui donne qu'une part très légère à l'action.

et pris, ainsi que vous avez ouï, et fut le mardi dernier jour de juillet, l'an mil trois cent cinquante

Il faut exposer maintenant les principales raisons qui m'ont engagé à préférer à cette leçon celle du texte qui ôte à Maillart le titre de libérateur de Paris pour le donner à Pépin des Essars et à Jean de Charny.

1.° Le nouveau texte est tiré de deux manuscrits de la bibliothèque du roi, qui sont peut-être les plus anciens et les plus authentiques qu'on puisse trouver dans aucun dépôt. L'un sous le N° 8318, porte une date qui en atteste l'ancienneté. L'autre N° 8319, est si conforme au premier pour les caractères extérieurs, qu'on ne peut douter qu'il ne soit du même temps. On observe cependant assez de variété dans les leçons pour juger que ces deux manuscrits n'ont été copiés ni l'un sur l'autre, ni sur le même original. Ce texte se trouve encore dans un manuscrit de la bibliothèque de Soubise, et dans un autre manuscrit de la bibliothèque du roi, sous le N° 6750. Celui-ci est moins ancien que les précédents; mais comme il n'est copié sur aucun des trois, il représente nécessairement un manuscrit plus ancien et forme un quatrième témoignage en faveur du nouveau texte. (On peut voir dans la préface la notice de ces manuscrits et le jugement qu'on en doit porter.)

2.° Le nouveau texte s'accorde beaucoup mieux que l'ancien, tant avec les historiens contemporains qu'avec les autres monuments du temps, auxquels il peut même servir de commentaire ou de supplément. C'est ainsi, par exemple, qu'il supplée l'omission des Chroniques de St. Denis, en nous instruisant des détails de la mort de Marcel, en nommant les acteurs qui eurent la principale part à cet événement, circonstances omises par le chroniqueur et par les autres historiens; en nous apprenant quelles furent les suites de l'action de Pépin des Essars que le chroniqueur nous laisse ignorer.

Il ne se concilie pas moins bien avec les autres monuments. Tout ce qu'on y lit concernant Maillart et Pépin des Essars est confirmé par deux pièces du trésor des Chartes (a), dont l'authenticité ne peut être suspecte. Par la première, datée de l'*ost* devant Paris, au mois de juillet 1358, le régent donne au comte de Porcien (Jean de Chastillon) pour lui et ses héritiers à perpétuité, en considération de ses services,

(a) Registre 86, pièce 142, et reg. 99. P. 695. Elles ont été publiées dans les Mémoires de Charles le Mauvais. T. 2. P. 79 et P. 296.

huit, après dîner, messages partirent de Paris très hâtivement pour porter ces nouvelles à monseigneur le duc de Normandie qui étoit à Meaux; lequel en fut très grandement réjoui, et non sans cause. Si se ordonna pour venir à Paris. Mais avant sa venue, Josseran de Mascon qui étoit trésorier du roi de Navarre, et Charles Coussac échevin de Paris, lesquels avoient été pris avecques les autres, furent exécutés et eurent les têtes coupées en la place de

500 livres de revenu, en rente ou en terre, à prendre sur tous les biens qu'avoit possédés Jean Maillart dans le comté de Dammartin et ailleurs, et qui avoient été confisqués sur le dit Maillart, *pour ce que*, dit le régent, *il a été et est rebellé, ennemi et adversaire de la couronne de France, de monseigneur et de nous, et se arme en la compagnie du prévôt des marchans, échevins et bourgeois de la ville de Paris, rebelles et adveesaires de la dite couronne, de notre dit seigneur et de nous, en commettant crime de lèze majesté royale*, etc.

Il est inutile d'indiquer le rapport de ces lettres avec la nouvelle leçon et leur opposition avec l'ancienne suivant laquelle Maillart est un sujet fidèle qui a toujours été constamment attaché au parti du régent.

La seconde des pièces dont on vient de parler concerne Pépin des Essars. Ce sont des lettres de rémission datées du mois de février 1368, la cinquième année du règne de Charles V, dans lesquelles il est dit qu'avant que Marcel eût été tué, Pépin des Essars chevalier, son frère Martin des Essars, Jacques de Pontoise huissier d'armes et plusieurs autres allèrent à l'hôtel de Josseran de Mascon, situé près de St. Eustache, *pour icellui comme traître faire occire et mettre à mort: au quel hostel il ne put être trouvé; et pour ce se départirent d'icelui. . . . . . se transportèrent en l'hôtel de notre dite ville* (c'est le roi qui parle) *prirent notre bannière qui là étoit, et atout (avec) s'en allèrent à la bastille de St-Anthoine. . . . au quel lieu le prévôt des marchans, Philippe Giffart et autres traitres furent occis et mis à mort.*

Si ces raisons ne paroissoient pas suffisantes pour justifier la préférence que je donne au nouveau texte sur l'ancien, on peut consulter un mémoire imprimé dans le Recueil de l'Académie des Belles Lettres, Vol. 43. P. 563 où ce point d'histoire est discuté avec l'étendue nécessaire et de manière à ne laisser aucun doute sur cet objet. J. D.

Grève [1], pourcequ'ils étoient traitres et de la secte du prévôt des marchands. Et le corps du dit prévôt et de ceux qui avecques lui avoient été tués furent atrainés en la cour de l'église de Sainte Catherine du val des écoliers; et tous nus ainsi qu'ils étoient furent étendus devant la croix de la dite cour, où ils furent longuement, afin que chacun les put voir qui voir les voudroit; et après furent jetés en la rivière de Seine.

Le duc de Normandie qui avoit envoyé à Paris de ses gens et grand'foison de gens d'armes, pour reconforter la ville et aider à la défendre contre les Anglois et Navarrois qui étoient environ et y faisoient guerre, se partit de Meaux où il étoit, et s'en vint hâtivement à Paris, à (avec) noble et grand'compagnie de gens d'armes; et fut reçu en la bonne ville de Paris de toutes gens à (avec) grand'joie; et descendit pour lors au Louvre [2]. Là étoit Jean

(1) Cette exécution se fit le 2 août veille du jour où le régent rentra dans Paris, suivant les Chron. de France. J. D.

(2) Le régent rentra dans Paris le vendredi 3 août vers le soir. (Voyez les *Mémoires de Charles le Mauvais*. T. 1. P. 303.) Cette date y est très bien discutée.

Christine de Pisan, dans la vie qu'elle nous a laissée de ce prince, rapporte, à l'occasion de son retour à Paris, un trait de modération que nous transcrirons ici. Nous citerons ses propres expressions. *Ainsi comme il* (le régent) *passoit par une rue, un garnement traitre outrecuidé par trop grand'présomption, va dire si haut qu'il le put ouir:* PAR DIEU, SIRE, SI J'EN EUS CRU, VOUS N'Y EUSSIEZ JA ENTRE; MAIS AU FORT ON Y FERA PEU POUR VOUS. *Et comme le comte de Tancarville qui droit devant le roi chevauchoit eut ouï la parole et voulut aller tuer le vilain, le bon prince le retint et répondit en souriant, comme si il n'en tenoit compte:* ON NE VOUS EN CROIRA PAS, BEAU SIRE.

La vie de Charles V par Christine de Pisan a été publiée par M.

Maillart de-lez (près) lui, qui grandement étoit en sa grâce et en son amour; et au voir (vrai) dire, il l'avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci-dessus recorder; combien que par avant il fut de l'alliance au prevôt des marchands, si comme l'on disoit.

Assez tôt après manda le duc de Normandie la duchesse sa femme, les dames et les damoiselles qui se tenoient et avoient été toute la saison à Meaux en Brie. Si vinrent à Paris; et descendit la duchesse en l'hôtel du duc, que on dit à Saint Pol, où il étoit retrait (retiré); et là se tinrent un grand temps.

Or vous dirai du roi de Navarre comment il persévéra, qui pour le temps se tenoit à Saint Denis, et messire Philippe de Navarre son frère de-lez (près) lui.

CHAPITRE CCCXCIV.

Comment le roi de Navarre défia le duc de Normandie et ceux de Paris; et comment il pilla et prit plusieurs villes du royaume de France.

Quand le roi de Navarre sçut la vérité de la mort du prévôt des marchands son grand ami et de ceux de son alliance, si fut durement courroucé et troublé en deux manières. La première raison fut pour

l'abbé le Bœuf dans le T. 3. de ses *dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, le passage cité se trouve à la P. 127 de ce volume. Il se trouve aussi dans les Mémoires de Charles le Mauvais. T. 1. P. 310. J. D.

tant que le dit prévôt lui avoit été très favorable et secret en tous ses affaires, et avoit mis grand'peine à sa délivrance: l'autre raison étoit telle qui moult lui touchoit quand il pensoit sur ce pour son honneur; car fame (bruit) couroit communément parmi Paris et le royaume de France que il étoit chef et cause de la trahison que le prévôt des marchands et ses alliés, si comme ci-dessus est dit, vouloient faire, laquelle chose lui tournoit à grand préjudice. Si que le roi de Navarre imaginant et considérant ces besognes, et lui bien conseillé à monseigneur Philippe son frère, ne pouvoit voir nullement qu'il ne fit guerre au royaume de France et par spécial à ceux de Paris qui lui avoient fait si grand dépit. Si envoya tantôt défiances au duc de Normandie et aux Parisiens et à tout le corps du royaume de France[1]. Et se partit de Saint Denis. Et coururent ses gens, au departement, la dite ville de Saint Denis, et la pillèrent et robèrent toute[2]. Et envoya gens d'armes le dit roi de Navarre à Melun sur Seine, où la reine Blanche sa sœur étoit, qui jadis fut femme au roi Philippe[3]. Si les reçut la dite

(1) Ce fut le vendredi 3 août que le roi de Navarre défia le régent, suivant les Chroniques de France, Chap. 91. J. D.

(2) On lit dans la Chronique de Flandre qu'ils pillèrent aussi *la sainte abbaye* de Saint Denis. (Voyez P. 199.) J. D.

(3) Les Chroniques de France, Chap. 94, fixent au samedi 4 août l'entrée des Navarrois dans Melun. Ils occupèrent le château que leur livra la reine Blanche, et la partie de la ville qui est du côté du Gatinois; celle qui est du côté de la Brie demeura Françoise. Cette date est confirmée par une pièce du trésor des Chartes (Reg. 86. P. 219.) On trouve dans cette pièce et dans quelques autres que M. Secousse a publiées, des détails curieux sur la manière dont les Navarrois furent

dame liement et leur mit en abandon tout ce qu'elle y avoit.

Si fit le roi de Navarre d'une partie de la ville et du châtel de Melun sa garnison; et retint partout gens d'armes et soudoyers, Allemands, Hainuyers, Brabançons et Hasbegnons et gens de tout pays qui à lui venoient et le servoient volontiers; car il les payoit largement. Et bien avoit de quoi; car il avoit assemblé si grand avoir que c'est sans nombre, par le pourchas (intrigue) et aide du prévôt des marchands, tant de ceux de Paris comme des villes voisines. Et messire Philippe de Navarre se trait (rendit) à Mante et à Meulan sur la rivière de Seine; et en firent leurs garnisons il et ses gens; et tous les jours leur croissoient gens et venoient de tous côtés, qui désiroient à profiter et à gagner.

Ainsi commencèrent le roi de Navarre et ses gens que on appeloit Navarrois à guerroyer fortement et durement le royaume de France, et par spécial la noble cité de Paris; et étoient tous maîtres de la rivière de Seine dessous et dessus, et aussi de la rivière de Marne et de Oise. Si multiplièrent tellement ces Navarrois que ils prirent la forte ville et le châtel de Creel (Creil) par quoi ils étoient maîtres de la rivière d'Oise, et le fort châtel de la Harelle[1] à trois lieues d'Amiens, et puis Mauconseil que ils réparèrent et fortifièrent tellement que ils ne doutoient (craignoient) ni assaut, ni siége. Ces trois for-

introduits dans Melun et dont ils s'y comportèrent quand ils en furent les maîtres. (Voyez les *Mémoires de Charles le Mauvais*. T. 1. P. 321 et suiv. et T. 2. P. 88 et suiv.) J. D.

(1) Le Herelle, entre Montdidier et Beauvais. J. D.

teresses firent sans nombre tant de destourbiers (troubles) au royaume de France que depuis en avant cent ans ne furent réparés ni restaurés. Et étoient en ces forteresses bien quinze cents combattants, et couroient par tout le pays; ni nul ne leur alloit audevant. Et s'épandirent (répandirent) tantôt partout, et prirent les dits Navarrois la bonne ville, et assez tôt après, le fort châtel de Saint Valery, dont ils firent une très belle garnison et très forte, dequoi messire Guillaume Bonnemare et Jean de Segure[1] étoient capitaines. Si avoient bien ces deux hommes d'armes cinq cents combattants, et couroient tout le pays jusques à Dieppe et environ la ville de Abbeville, et tout selon la rivière de somme jusques au Crotoi, à Rue et Montreuil sur mer. Et faisoient ces Navarrois les plus grands appertises d'armes tellement que on se pouvoit émerveiller comment ils les osoient entreprendre; car quand ils avoient avisé un châtel ou une forteresse, si forte qu'elle fut, ils ne se doutoient point de l'avoir; et chevauchoient bien souvent sur une nuit trente lieues, et venoient sur un pays qui n'étoit en nulle doute (crainte); et ainsi exilloient (ravageoient) ils et embloient (enlevoient) les châteaux et les forteresses parmi le royaume de France, et prenoient à la fois sur l'ajournement les chevaliers et les dames en leurs lits, dont ils les rançonnoient, ou ils prenoient tout le leur, et puis les boutoient (jetoient) hors de leurs maisons.

(1) Jean de Segure ou Sègre, étoit un capitaine Anglois. J. A. B.

De la ville de Creel (Creil) sur Oise étoit souverain capitaine un chevalier Navarrois appert durement qui s'appeloit messire Fordrigais. Cil (celui-ci) donnoit les sauf-conduits à toutes gens qui vouloient aller de Paris à Noyon, ou de Paris à Compiègne, ou de Compiègne à Soissons ou à Laon, et ainsi sur les marches voisines; et lui valurent bien les sauf-conduits, le terme qu'il se tint à Creel (Creil), cent mille francs.

Au châtel de Harele se tenoit messire Jean de Péquigny, un chevalier de Picardie et bon Navarrois; et contraignoient ses gens durement ceux de Mont-didier, d'Amiens, d'Arras, de Péronne et tout le pays de Picardie selon la rivière de Somme.

Dedans le châtel de Mauconseil avoit environ trois cents combattants, desquels Radigos de Dury, Richard Franquelin et Hennequin François, étoient capitaines [1]. Ceux couroient tous les jours sans faute et pilloient tout le pays environ Noyon; et s'étoient rachetées à ces capitaines toutes les grosses villes non fermées environ Noyon, à payer une quantité de florins toutes les semaines, et autant bien les abbayes; autrement ils eussent tout ars (brûlé) et détruit; car ils étoient trop crueux (cruels) sur leurs ennemis. Par telles manières de gens demeuroient les terres vagues; car nul ne les osoit labourer ni ouvrer, dont depuis un très cher temps en naquit au royaume de France.

(1) Barnès dit, Page 544, qu'il y avoit à Mauconseil trois cents hommes d'armes sous Rabigois de Derry, Irlandois, Franklin et Hawkins, Anglois, et sire Robert Knolles. J. A. B.

CHAPITRE CCCXCV.

Comment les Navarrois de Creel (Creil) et de la Harelle déconfirent les Picards et ceux de Vermandois devant Mauconseil.

Quand le duc de Normandie qui se tenoit à Paris entendit que tels gens d'armes exilloient (ravageoient) le pays, au titre du roi de Navarre, et que ils multiplioient trop grossement de jour en jour, si s'avisa qu'il y pourverroit de remède; car par tels gens se pourroit perdre le royaume de France dont il étoit hoir. Si envoya par toutes les cités et les bonnes villes de Picardie et de Vermandois, en priant que chacune, selon sa quantité, lui voulut envoyer un nombre de gens d'armes à pied et à cheval, pour résister à l'encontre de ces Navarrois, qui ainsi exilloient (ravageoient) le pays et le royaume de France dont il avoit le gouvernement, et que ce ne faisoit mie à souffrir.

Les cités et les bonnes villes le firent moult volontiers et se taillèrent chacun selon son aisement, de gens d'armes à pied et à cheval, d'archers et d'arbalétriers; et se trairent (rendirent) premièrement par devers la bonne cité de Noyon, et droit devant la garnison que on dit de Mauconseil, pour ce que il leur sembloit que c'étoit le plus leger (facile) des forts à prendre que les Navarrois tenoient, et qui plus grévoit et contraignoit ceux de Noyon et le bon pays de Vermandois. Si furent capitaines

de toutes ces gens d'armes et communes l'évêque de Noyon, messire Raoul de Coucy, le sire de Raineval, le sire de Cauny, le sire de Roye, messire Mathieu de Roye son cousin, et messire Baudouin d'Ennequin maître des arbalétriers; et avoient ces seigneurs avecques eux plusieurs chevaliers et écuyers de Vermandois, de Picardie et de là environ. Si assiégèrent de grand'volonté Mauconseil, et y livrèrent plusieurs assauts, et contraignirent durement ceux qui le gardoient.

Quand les compagnons qui dedans étoient se virent ainsi pressés de ces seigneurs de France qui durement les menaçoient, et ils eurent bien considéré entr'eux que longuement ne se pouvoient tenir qu'ils ne fussent pris et déconfits, si escripstrent (écrivirent) leur pauvreté et signifièrent à messire Jean de Péquigny, qui pour le temps se tenoit en La Harele et à qui toutes ces forteresses obéissoient, en priant qu'ils fussent reconfortés et secourus hâtivement, ou il les convenoit rendre à meschef. Quand messire Jean de Péquigny entendit ces nouvelles, si ne les mit mie en oubli; mais se hâta durement de conforter ses bons amis de Mauconseil; et manda secrétement à ceux de la garnison de Creel (Creil) et à toutes autres de là environ, qu'ils fussent appareillés et sur les champs en un certain lieu que il leur assigna; car il vouloit chevaucher. Toutes manières de gens d'armes et de compagnons obéirent de grand'volonté à lui et se trairent (rendirent) là où ils devoient aller. Quand ils furent tous ensemble ils se trouvèrent bien mille lances de

bons combattants. Si chevauchèrent ces gens d'armes de nuit, ainsi que guides les menoient, et vinrent sur un adjournement (en un jour) devant Mauconseil.

Cette matinée faisoit si grand'bruine que on ne pouvoit voir un arpent de terre devant loin. Sitôt qu'ils furent venus ils se férirent soudainement en l'ost (armée) des François, qui de ce point ne se gardoient, et qui dormoient à (avec) petit guet, comme tous assurés. Si écrièrent les Navarrois leur cri et commencèrent à découper et à tuer gens et abattre tentes et trefs (pavillons) à grand exploit; car les François furent pris sur un pied, tellement qu'ils n'eurent loisir d'eux armer ni recueillir; mais se mirent à la fuite qui mieux pouvoit devers la cité de Noyon qui leur étoit assez prochaine; et les Navarrois après. Là eut grand'bataille et dur hutin (combat) et moult de gens morts et renversés entre Noyon et Ourcamp l'abbaye et entre Noyon et le Pont l'Évêque, et tout là entour; et gissoient les morts et les blessés à monceaux sur le chemin de Noyon et entre haies et buissons. Et dura la chasse jusques aux portes de Noyon; et fut la cité en grand péril de perdre; car les aucuns disent qui furent là d'un lez (côté) et de l'autre, que si les Navarrois eussent voulu bien à certes (sérieusement) ils fussent entrés dedans, car ceux de Noyon par cette déconfiture furent si ébahis que quand ils rentrèrent en leur ville ils n'eurent mie avis de clorre la porte devers Compiègne; et fut pris l'évêque de Noyon

devant les barrières et fiancé prisonnier [1]; autrement il eut été mort. Là furent pris messire Raoul de Raineval, le sire de Cauny et les deux fils au Borgne de Rouvroy, le sire de Turote [2], le sire de Vandeuil, messire Antoine de Codun, et bien cent chevaliers et écuyers; et en y eut de morts bien quinze cents; et par spécial ceux de la cité de Tournay y perdirent trop grossement, car ils étoient là venus en grand' étoffe et très bon arroy et riche. Et veulent dire les aucuns que de sept cents qu'ils étoient, il en retourna moult petit que tous ne fussent morts ou pris; car ceux de Mauconseil issirent (sortirent) aussi qui paraidèrent à faire la déconfiture, qui fut l'an de grâce mil trois cent cinquante huit, le mardi prochain après la Notre Dame en mi-août qui fut adonc par un samedi [3].

(1) Le continuateur de Nangis dit, P. 121, que l'évêque de Noyon avoit été fait prisonnier lorsque les Anglois et Navarrois s'emparèrent de Mauconseil. Mais l'accord de Froissart avec les Chroniques de France, Chap. 54, ne permet pas d'adopter son récit. J. D.

(2) Probablement, *Torote* ou *Tourote*, maison qui possédoit la chatellenie de Noyon. (*Hist. gén. de la mais. de France*, T. 2. P. 149 et suiv.) J. D.

(3) Cette date est évidemment fausse: l'assomption de la Vierge arriva en 1358 le mercredi et non le samedi. Il vaut mieux adopter celle des Chroniques de France (*ubi suprà*) qui placent cet échec au mardi 14 août. J. D.

CHAPITRE CCCXCVI.

COMMENT LES NAVARROIS ARDIRENT L'ABBAYE D'OSQUANS (OURCAMP); ET COMMENT ILS S'ESPANDIRENT EN PLUSIEURS LIEUX SUR LA RIVIÈRE D'OISE ET D'ESNE (AISNE); ET COMMENT ILS PRIRENT LA FORTE VILLE DE VELY.

CETTE déconfiture énorgueillit et amonta si les Navarrois et leurs routes (troupes) qu'ils chevauchèrent par tout le pays à leur volonté, et emmenèrent la plus grand' partie de leurs prisonniers à Creil, pourtant (attendu) qu'il y a bonne ville et forte et bien séant. Et conquirent là très grand avoir, tant en joyaux comme en prisonniers que ils rançonnèrent depuis bien et fort; et en devinrent les compagnons si riches et si jolis (joyeux) que merveilles; et rançonnèrent ces bourgeois de Tournay et d'autres villes à selles étoffées bien friquement (fraichement), à fers de glaives, à haches et à épées, à jacques, ou à gippons[1], ou à houseaux[2] et à toutes manières d'outils qui leur afféroient (convenoient). Les chevaliers et les écuyers rançonnoient ils assez courtoisement, à mise d'argent, ou à coursiers, ou à roncins; ou d'un pauvre gentil homme, qui n'avoit de quoi rien payer, ils prenoient bien le service un quartier d'an, ou deux ou trois, ainsi qu'ils étoient

(1) Espèce de chaussure, bottines. J. D.
(2) Pourpoint, casaque. J. D.

d'accord. De vins, de vivres et de toutes autres pourvéances (provisions) avoient ils bien et largement; car le plat pays leur en délivroit assez, pour cause de redemption; ni rien n'alloit dedans les bonnes villes, fors en larcin ou par bon sauf-conduit que ils vendoient bien chérement; et cela tenoient ils entièrement, excepté trois choses, chapeaux de bièvres (castors), plumes d'ostruce (autruche), et fers de glaive: oncques ils ne voulurent mettre ni accorder ces trois choses en leurs sauf-conduits. Si firent ceux de Mauconseil depuis cette besogne avenue assez plus de maux que devant, et ardirent (brûlèrent) la plus grand'partie de l'abbaye d'Osquans (Ourcamp), dont ce fut grand dommage, et moult en déplut grandement aux capitaines de Mauconseil quand ils le sçurent. Si se épandirent ces Navarrois en plusieurs lieux d'une part et d'autre la rivière d'Oise et d'Esne (Aisne); et vinrent deux hommes d'armes apperts durement, Radigois de Dury et Robin l'Escot[1], prendre par eschellement (assaut) la bonne ville de Velly[2], dont ils firent une bonne garnison, et la réparèrent et fortifièrent durement. Ces deux compagnons avoient dessous eux à leurs gages bien quatre cents compagnons, et retenoient toutes manières d'autres gens, Allemands, Hainuyers, Flamands, Brabançons et autres étrangers, et leur donnoient certaines souldées (soldes)

(1) Nous avons dit que Radigois de Derry étoit Irlandois, celui que Froissart nomme Robin l'Escot étoit probablement Écossois. J. A. B

(2) Velly, bourg ou petite ville sur l'Aisne à peu de distance de Soissons. J. D.

et payoient de mois en mois. Si couroient ceux de Velly, ceux de Mauconseil, ceux de Creil et ceux de la Harele partout où ils vouloient, ni nul ne leur contredisoit; car les chevaliers et les écuyers étoient tous embesognés de garder leurs forteresses et leurs maisons. Et alloient ces Navarrois et ces Anglois, et chevauchoient ainsi qu'ils vouloient, une fois armés et l'autre désarmés; et s'ébatoient de fort en fort, tout ainsi comme si le pays fut en paix. Le jeune sire de Coucy faisoit bien garder les châteaux et soigneusement, et étoit ainsi que souverain et gouverneur de toute la terre de Coucy un appert chevalier durement et vaillant homme qui s'appeloit le chanoine de Robersart. Cestui (celui-là) ressoignoient (craignoient) plus les Anglois et les Navarrois que nuls des autres; car il en rua par plusieurs fois maints jus (à bas); et aussi fit le sire de Roye.

CHAPITRE CCCXCVII.

COMMENT AUCUNS BOURGEOIS D'AMIENS AVOIENT VENDU LA DITE CITÉ AUX NAVARROIS; ET COMMENT LE CONNÉTABLE DE FRANCE ET LE COMTE DE ST.-POL LA GARDÈRENT D'ÊTRE PRISE.

Or avint ainsi que messire Jean de Péquigny qui étoit de la partie le roi de Navarre et le plus grand de son conseil, et par quel pourchas (intrigue) il avoit été délivré, et qui pour le temps se tenoit en la Harele à trois lieues près de la cité d'Amiens, pourchassa tant par son subtil engin (ruse) envers

aucuns des bourgeois d'Amiens des plus grands de la cité que il les eut de son accord; et devoient mettre les Navarrois dedans la ville. Et emplirent couvertement iceux bourgeois, traîtres envers ceux de la cité, leurs chambres et leurs celliers de Navarrois qui devoient aider à détruire la ville. Et vinrent un soir messire Jean de Péquigny et messire Guillaume de Gauville, messire Friquet de Friquans, messire Lus de Bethisi, messire Fourdigais et bien cinq cents tous bons combattants, sur le confort de leurs amis que ils avoient laiens (dedans), aux portes d'Amiens [1] au lez (côté) devers la Harele, et la trouvèrent ouverte, ainsi que ordonné étoit. Adoncques s'en issirent (sortirent) hors ceux qui muciés (cachés) étoient dedans celliers et dedans chambres, et commencèrent à écrier: «Navarrois!» Ceux de la cité d'Amiens qui furent en grand effroi se veillèrent soudainement et écrièrent: «trahis!» et se recueillirent entr'eux de grand courage; et se trairent (rendirent) devers la porte, là où la plus grand tumulte étoit, entre le bourg [1] et la cité. Si gardè-

(1) Les Chroniques de France, Chap. 98, placent l'attaque d'Amiens au dimanche 16 de septembre. Tous nos historiens en ont parlé, mais avec moins d'étendue ou moins d'exactitude que Froissart. C'est ainsi, par exemple, que le continuateur de Nangis se trompe manifestement lorsqu'il dit, P. 121, que ce fut le roi de Navarre en personne qui fit cette tentative sur Amiens. Nous ne relevons point les différences plus légères; il faudroit copier tous les autres récits: on les trouvera rassemblés et examinés dans les *Mémoires de Charles le Mauvais*, T. 1. P. 341-347. J. D.

(2) Froissart entend par ce mot, le faubourg: il étoit séparé de la ville proprement dite par une ancienne muraille, et avoit été enclos de murs sous le règne de Philippe de Valois; ce qui formoit une enceinte

rent ceux qui premiers y vinrent assez bien la porte et de grand'volonté; et y eut d'un lez (côté) et d'autre grand'foison d'occis. Et vous dis que si les Navarrois se fussent hâtés d'être entrés en la cité, sitôt que ils vinrent, ils l'eussent gagnée; mais ils entendirent au bourg et firent leur emprise assez couardement. Aussi cette propre nuit inspira Dieu monseigneur Morel de Fiennes [1], connétable de France pour le temps, avec le jeune comte de Saint Pol son neveu, qui étoient à Corbie atout (avec) grand'foison de gens d'armes.

Si chevauchèrent vers Amiens vigoureusement, et y vinrent si à point que les Navarrois avoient jà conquis le bourg et mettoient grand'peine à conquerre la cité; et l'eussent eue sans faute, si les dessus dits ne fussent venus si à point. Si très tôt que ces deux seigneurs et leurs gens furent entrés en la cité d'Amiens par une autre porte, ils se trairent (rendirent) chaudement là où les périls et la mêlée étoient; et firent développer leurs bannières: et se rangèrent moult ordonnément sur la rue, sans passer la porte; car ils tenoient le bourg pour tout conquis et perdu, ainsi qu'il fut. Cil (ce) secours rafraîchit et renforça durement ceux d'Amiens; et alluma-t-on sur la rue grand'foison de feux et de falots.

extérieure qu'on nommoit la nouvelle forteresse. C'est dans cette première enceinte que les Navarrois s'étoient introduits. (Voyez les *antiquités d'Amiens par La Morlière*, L. 1. P. 69 et L. 3. P. 313.) J. D.

(1) Aucun des autres historiens ne nomme le connétable de Fiennes; ils attribuent tous unanimement au comte de St.-Pol seul l'honneur de la délivrance d'Amiens. J. D.

Quand messire Jean de Péquigny et ceux qui étoient par delà entendirent que le connétable et le comte de Saint Pol étoient par delà atout (avec) grand'foison de gens d'armes, si sentirent tantôt qu'ils avoient failli à leur entente (intention), et qu'ils pouvoient plus perdre que gagner; si retray (retira) ses gens au plus courtoisement qu'il put, et donna conseil de retourner. Donc se recueillirent les Navarrois et ceux de leur côté tous ensemble et sonnèrent la retraite; mais ils pillèrent et coururent ainçois (avant) tout le bourg, dont ce fut grand dommage de ce que ils l'ardirent, car il y avoit plus de trois mille maisons et de bons hôtels grand' foison, et de belles églises parrocheaulx (paroissiales) et autres, qui toutes furent arses (brûlées), ni rien n'y eut deporté (épargné), mais le feu n'entra point dedans la cité. Ainsi retournèrent les Navarrois qui emmenèrent grand avoir qu'ils avoient trouvé au grand bourg d'Amiens, et grand' foison de prisonniers; et s'en rallèrent arrière en leurs garnisons.

CHAPITRE CCCXCVIII.

Comment le connétable de France et le comte de St. Pol firent décoler ceux qui avoient vendu Amiens; et comment une très grand'cherté vint en France.

Quand les Navarrois furent tous retrais (retirés), le connétable de France et le comte de Saint Pol départirent leurs gens et les envoyèrent par toutes

les portes, et leur commandèrent sur la hart que ils ne laissassent nul homme vider hors de la ville. Ainsi fut fait qu'ils ordonnèrent. Lendemain au matin le connétable de France et le comte de Saint Pol et aucuns bourgeois qui connoissoient le maintenement de la ville et qui soupçonnoient aucuns bourgeois et bourgeoises de cette trahison, allèrent dans les maisons de ceux et de celles où ils les pensoient à trouver : si en prirent jusques à dix sept, lesquels furent décolés tantôt et sans délai publiquement emmy (milieu) le marché, et mêmement l'abbé du Gard qui consenti avoit cette trahison et logé une partie des Navarrois en sa maison [1]. Aussi assez tôt après, par cas semblable, en furent traînés et justiciés en la bonne ville et cité de Laon six des plus grands bourgeois de la ville [2] ; et si l'évêque du lieu [3] eut été tenu, il eut été mal pour lui ; car il en fut accusé et depuis ne s'en vint-il point excuser : mais il se partit adoncques secrétement, car il eut amis en voie qui lui annoncèrent cette avenue.

(1) Les auteurs du *Gallia Christiana* ont publié dans le T. 10. Col. 1331, la liste des abbés du Gard; mais comme le temps pendant lequel chaque titulaire a possédé cette abbaye n'est point marqué, on ne peut savoir quel est celui dont il s'agit ici. Sa maison étoit située, suivant La Morlière, près de la porte de Saint Fremin au Val contre laquelle les Navarrois avoient dirigé leur attaque. (*Antiquités d'Amiens, ubi sup.*) J. D.

(2) On trouve, sur le soulèvement des bourgeois de Laon, des détails tirés de quelques pièces du trésor des Chartes, dans les *Mémoires de Charles le Mauvais*, T. 1. P. 348 et T. 2. P. 103. J. D.

(3) C'étoit le fameux Robert le Cocq, qui s'enfuit peu de temps après en Espagne, où il fut fait évêque de Calahorra (*Gallia Christiana*, T. 9 Col 548.) J. D.

Si se traist (rendit) tantôt pardevers le roi de Navarre à Mante sur Seine; qui le reçut liement.

Telles avenues et telles amises[1] avenoient adoncques au royaume de France: pour ce se tenoient les seigneurs, les barons et les chevaliers, et aussi les bonnes villes et les cités, chacun sur sa garde; car on ne se savoit de qui garder. Et au voir (vrai) dire, le roi de Navarre avoit plusieurs amis semés et acquis parmi le royaume de France; et si on ne s'en fut point aperçu, ils en eussent plus de contraires assez faits qu'ils ne firent, combien qu'ils en fissent assez.

En ce temps que le duc de Normandie et ses frères se tenoient à Paris, n'osoient nuls marchands ni autres issir (sortir) hors de Paris ni chevaucher en leurs besognes qu'ils ne fussent tantôt rués jus (à bas) de quel côté que ce fut qu'ils voulussent aller; car le royaume de France étoit si rempli de Navarrois que ils étoient maîtres et seigneurs du plat pays et des rivières et aussi des cités et des bonnes villes: dont un si cher temps en vint en France que on vendoit un tonnelet de harengs trente écus, et toutes autres choses à l'avenant; et mouroient les petites gens de faim dont c'étoit grand' pitié; et dura cette dureté et ce cher temps plus de quatre ans. Et par les bonnes villes de France ne pouvoit nul ni nulle recouvrer de sel, si ce n'étoit par les ministres du duc de Normandie; et le faisoient iceux acheter aux gens et livrer à leur ordonnance, pour

(1) Ce mot paroît venir de celui d'*amesura*, *mauvaise action*, *délit*. (Voyez *le Gloss.* de D. Carpentier, au mot *amesura*.) J. D.

estordre(extorquer) plus grands argents, pour payer les soudoyers; car les rentes et les revenues dudit duc en autres conditions étoient toutes perdues.

CHAPITRE CCCXCIX.

COMMENT LE CONNÉTABLE DE FRANCE ET LE COMTE DE S^{T}. POL ET TOUS LES SEIGNEURS DE PICARDIE ASSIÉGÈRENT SAINT VALERY; ET COMMENT LE CAPTAL DE BUCH PRIT CLERMONT EN BEAUVOISIS.

MOULT acquirent le connétable de France et le jeune comte de Saint Pol grand'grâce parmi le pays de Picardie, du secours que ils avoient fait à ceux d'Amiens; et se commencèrent tous les chevaliers et écuyers de Picardie à aherdre(s'en prendre) à eux, et dirent ainsi: « Nous avons en ces deux seigneurs bons capitaines et gouverneurs pour emprendre un grand fait et réveiller nos ennemis qui ainsi nous hérient (harassent) et nous tollent (enlèvent) notre chevance. » Tant parlèrent les barons et les chevaliers, quand ils se trouvèrent ensemble, et si s'émurent, que de fait et de volonté ils dirent et accordèrent que ils iroient assiéger Saint Valery et ceux qui dedans étoient, qui là gissoient trop grandement à leur honneur; et y mirent les deux seigneurs de Picardie, par le conseil des dessus dits, jour et terme de ce faire. Si se pourvurent sur ce, et le signifia le connétable de France par toutes les bonnes villes et cités de Picardie. Si se recueillirent et assemblèrent ceux de Tournay, d'Arras, de Lille, de Douay, de

Béthune, de Saint Omer, de Saint Quentin, de Péronne, d'Amiens, de Corbie et de Abbeville, et se taillèrent à une quantité de gens, et les envoyèrent devers le connétable et le comte de Saint Pol, qui se firent chefs et souverains de cette chevauchée et entreprise.

Si s'émurent tous les chevaliers et écuyers: et mêmement de Hainaut en y alla-t-il assez, pour la cause des héritages qu'ils tenoient ou tiennent en France. Le sire d'Enghien y envoya le jeune sénéchal pour le temps de Hainaut, messire Jean de Verchin, lequel y alla en grand' étoffe, et messire Hugues d'Antoing son cousin et plusieurs autres; et vinrent mettre le siége pardevant Saint Valery [1]. Si étoient bien deux mille chevaliers et écuyers et environ douze mille d'autres gens de communautés des bonnes villes, et tous à leurs propres frais. Mais par spécial ceux de Abbeville en furent trop curieux; car là prenoient-ils le plus de leurs pourvéances (provisions). Si se tint le siége devant Saint Valery un grand temps; et y eut fait et livré maints assauts grands et forts et maintes escarmouches. Et presque tous les jours y avoit aucune chose de nouvel, ou aucunes appertises d'armes; car les jeunes chevaliers et écuyers de l'ost (armée) se alloient aventurer et éprouver de grand'volonté; et bien trouvoient à qui parler; car messire Guillaume Bonnemare et Jean de Segure (Ségre), apperts hom-

(1) Ils assiégèrent Saint Valery dans le mois d'août de cette année, et n'en furent les maîtres que vers le carême de l'année suivante, comme le dira Froissart ci-après, Chap. 404. J. D.

mes d'armes malement, et aucuns compagnons de laiens (dedans) venoient jusques aux barrières de leur forteresse lancer et escarmoucher à ceux de l'ost (armée) bien et hardiment. Si en y avoit des blessés et des navrés à la fois des uns et des autres, ainsi que en tel besogne aviennent souvent telles aventures. Et pouvoient bien être ceux de Saint Valery environ trois cents combattants, sans ceux qui étoient de la nation de la ville, que ils faisoient combattre et eux aider, autrement ils eussent mal finé. Et y firent les seigneurs qui là étoient amener et charier les engins (machines) d'Amiens et d'Abbeville, et dresser pardevant, qui y jetoient grands pierres de faix, qui moult grévoient ceux de la ville. Et aussi ceux de Saint Valery avoient de bons canons et des espingalles [1] qui moult grévoient ceux de l'ost (armée).

En ce temps que le siége se tenoit là [2] et que le

(1) Machine à lancer des traits et des pierres J. D.

(2) La surprise de Clermont par le captal de Buch, que Froissart va raconter, ne peut être arrivée pendant le siége de Saint Valery; puisque Saint Valery, ainsi qu'il le dira lui-même ci-après. Chap. 404, assiegé au mois d'août 1358, se rendit dans le carême de l'année suivante, et que le captal de Buch ne s'empara de Clermont, suivant les Chroniques de France, Chap. 118, que le lundi 18 novembre 1359.

Il est presque impossible de débrouiller la chronologie des faits qu'il va raconter dans quelques-uns des chapitres suivants; il paroit seulement qu'on doit les rapporter à la fin de l'année 1358 ou aux premiers mois de l'année 1359.

Je remarque de plus que la plupart des événements qu'il rapporte dans les chapitres 400, 401 et suivants jusqu'au chapitre 419, ne se trouvent point dans les autres historiens. Mais en revanche ils en racontent d'autres qui ont été omis par Froissart: ainsi pour avoir une juste idée de l'étendue des maux que le roi de Navarre fit alors à la

roi de Navarre guerroyoit de tous côtés le royaume de France, arriva à Cherbourg le captal de Buch, un autre appert chevalier cousin du roi de Navarre; et vint adonc en Normandie en intention et pour aider audit roi de Navarre à maintenir sa guerre contre le royaume; car aussi le dit roi l'en avoit affectueusement prié et retenu à soudées (solde) et à gages à deux cents lances. Donc si très tôt que le captal fut venu en Normandie, il se mit aux champs et chevaucha tout parmi le pays du dit roi de Navarre tant qu'il vint à Mante. Là trouva-t-il monseigneur Philippe de Navarre son cousin qui lui fit grand chère et le recueillit liement; et fut avecques lui, je ne sçais quans (combien de) jours: et puis s'en partit-il secrétement atout (avec) ses compagnons et chevaucha tant sur une nuit, parmi le bon pays de Veguecin (Vexin) et de Beauvoisis, que il vint à Clermont en Beauvoisis, une grosse ville néant fermée et bon châtel, voire (même) d'une très grosse tour où il a braies[1] tout environ. Le captal ains (avant) son département de Normandie avoit avisé cette forteresse à prendre. Si en chéy (arriva) si bien que sur un ajournement (en une journée) ses gens la prirent, échelèrent et emblèrent (enlevèrent) sur les vilains du pays; et entrèrent les Navarrois dedans par échellement. De quoi qui la dite tour voit, on se put émerveiller comment ce se put faire; car à la vue du monde c'est chose impossible du

France, on ne peut se dispenser de combiner son récit avec celui des chroniqueurs, auxquels il sert de supplément et qui lui en servent à leur tour. J. D.

(1) Enceinte de murs peu élevés. J. D.

prendre. Toutevoies ils achevèrent leur emprise par échelles de cordes et grands crocs d'acier; et y entra premièrement en rampant comme chat, Bernard de La Salle qui en son vivant en échela plusieurs; et tant fit en cette empainte (attaque) que Clermont demeura au captal de Buch qui le tint un grand temps, et plusieurs bons compagnons dedans qui durement travaillèrent et coururent le bon pays de Veguecin (Vexin) et de Beauvoisis, parmi l'aide des autres forteresses qui se tenoient Navarroises là environ, Creil, la Harele et Mauconseil. Et étoit tout le plat pays à eux, ni n'alloit nul au devant. Et toujours se tenoit le siége des chevaliers de Picardie et du pays de Caux devant Saint Valery.

CHAPITRE CD.

Comment ceux des forteresses Navarroises catoient, pilloient et roboient tout le pays environ eux.

Ainsi étoit embesogné et guerroyé de tous lez (côtés) le royaume de France en toutes ses parties en ce temps, au titre du roi de Navarre; et furent pris et conquis et échellés plusieurs forts châteaux en Brie, en Champagne, en Valois, en l'évêché de Noyon, de Soissons, de Senlis et de Laon, desquels plusieurs chevaliers et écuyers de divers pays étoient chefs et capitaines. Pardevers Pons sur Seine, vers Provins, vers Troyes, vers Auxerre, et vers Ton-

nerre, étoit le pays si entrepris de forts guerroyeurs et de pilleurs que nul n'osoit issir (sortir) des cités et des bonnes villes. Entre Châlons en Champagne et Troyes, dedans le châtel de Beaufort qui est de l'héritage au duc de Lancastre, se tenoit messire Pierre d'Audley et en avoit fait une très belle et très bonne garnison: ceux couroient tout le pays d'environ eux. D'autre part, à Pons sur Seine et aucune fois au fort de Nogent se tenoit un très appert chevalier Hainuyer, qui s'appeloit messire Eustache d'Aubrécicourt, et avoit bien dessous lui cinq cents combattants: si couroient tout le pays environ eux. D'autre côté en Champagne avoit un écuyer d'Allemagne, qui s'appeloit Albrest, fort homme d'armes malement. Ces trois capitaines tenoient en la marche de Champagne et sur la rivière de Marne plus de soixante châteaux et fortes maisons, et mettoient quand ils vouloient sur les champs plus de deux mille combattants, et avoient mis tout le pays en leur subjection, et rançonnoient et roboient à leur volonté sans mercy; et par spécial cil (cet) Albrest et sa route (troupe) y firent trop de vilains faits.

Si avoient pris ces gens que on nommoit gens d'armes, pillé et tout ars et détruit la bonne ville de Damery, d'Épernay et de Vertus, et toutes les villes selon la rivière de Marne, de ci à Châtel-Thierry; et tout ainsi environ la cité de Reims; et avoient gagné la bonne ville de Ronay [1] et le fort

(1) Rosnay, bourg sur la Veyre. J. D.

châtel de Hans [1] en Champagne, et tout pris et robé tout quant (autant) que trouvéy fut; et tout en amont jusques à Sainte Menehoult en Perthois [2]. Et le plus grand capitaine entr'eux et le plus renommé et qui plus souvent chevauchoit et faisoit de grands appertises d'armes, c'étoit messire Eustache d'Aubrécicourt: cil (celui-ci) tenoit dessous lui au pays de Champagne, Pons sur Seine, c'étoit sa chambre, Nogent sur Seine, Damery, Lusi [3], Saponay [4], Trochi [5], Arcy sur Aube, Plancy et plusieurs autres forteresses.

Et plus avant sur les marches de Bourgogne et de Perthois se tenoient autres guerroyeurs qui s'appeloient Thibaut de Chaufour et Jean de Chaufour; et avoient, au titre du roi de Navarre, pris en l'évêché de Langres un très fort châtel malement qui s'appeloit [6] Montsaugon. Là dedans avoit quatre cents combattants qui guerroyoient et couroient tout le pays et jusques en l'évêché de Verdun; et rançonnoient tout; ni rien ne duroit devant eux, ni aussi nul ne leur alloit audevant; mais étoient les barons, chevaliers et écuyers tous embesognés de garder leurs maisons et leurs forteresses.

(1) On trouve un village de ce nom près de Sainte Menehoult. J. D.
(2) Cette phrase est omise dans les imprimés. J. D.
(3) Lusy, village sur la Marne, un peu au dessus de Chaumont. J. D.
(4) Il y a un village de ce nom dans le diocèse de Soissons. J. D.
(5) Torcy: il y a plusieurs lieux de ce nom en Champagne. J. D.
(6) Montsaugeon, à une très petite distance de Langres vers le midi. J. D.

CHAPITRE CDI.

COMMENT ROBIN L'ESCOT UN DES CAPITAINES DE VELLY PRIT LE FORT CHATEL DE ROUSSY ET LE COMTE ET LA COMTESSE ET LEUR FILLE DEDANS.

D'AUTRE PART, par devers Soissons et entre Laon et Reims se tenoient autres pilleurs et robeurs qui déroboient et rançonnoient tout le pays de là entour. Et parmi la terre du seigneur de Coucy et du comte de Roussy ne couroient-ils nullement ou bien peu; car ces deux seigneurs les faisoient bien garder par gens d'armes, qu'ils avoient retenus à leurs gages et à leurs frais et mis en leurs châteaux et forteresses. Et étoit la souveraine garnison de ce pays de ces pilleurs Velly: si l'avoient malement réparée et fortifiée; et étoient bien dedans six cents combattants; et en étoit capitaine Radigos de Dury (Derry), un écuyer Anglois appert homme d'armes durement. Cil (celui-ci) retenoit toutes manières de gens et de compagnons qui le vouloient servir, et leur donnoit certains gages, et les payoit tellement de terme en terme, que tous le servoient volontiers. Cil (celui-ci) avoit avec lui un écuyer qui s'appeloit Robin l'Escot (Écossois), qui étoit, ainsi que compagnons, à perte et à gain. Cil (ce) Robin l'Escot, pour lui faire avancer et renommer, alla par les fêtes de Noël gagner sauvagement par nuit le fort châtel de Roussy; et prit dedans le propre comte de Roussy, madame sa femme, mademoiselle leur fille, et tous ceux

qui y furent trouvés, et aussi toutes les pourvéances (provisions) du château qui étoient moult grandes; et fut avec tout ce toute la ville robée. Si fit le dit Robin l'Escot (Écossois) de la ville et du châtel une grande garnison, qui depuis gréva durement le pays de là entour; et si rançonna le dit comte, madame sa femme et mademoiselle sa fille à la somme de douze mille florins d'or au mouton; et si détint la ville et le châtel tout l'hiver et l'été après, qui fut l'an cinquante neuf. Et quand le comte de Roussy eut payé sa rançon, il s'en alla tenir à Laon, ou là où il lui plut le mieux. Ainsi étoit le pays foulé et désolé de tous lez (côtés): on ne savoit auquel entendre; et en celui pays de l'évêché de Laon on ne faisoit nuls labours de terres, dont un moult cher temps en naquit depuis.

CHAPITRE CDII.

Comment le chanoine de Robertsart secourut le sire de Pinon contre les Navarrois de Roussy qui longuement s'étoient combattus.

En ce temps, si comme je fus informé, avint à monseigneur le chanoine de Robertsart une belle journée sur ces pilleurs, et dont il fut grandement renommé en l'évêché de Laon et de Soissons: je vous dirai comment. Il avint que le sire de Pinon, un chevalier banneret de Vermandois, chevauchoit, avec lui environ soixante armures de fer, pour la doubte (crainte) des rencontres de forteresse à au-

tre. Ce propre jour chevauchoient ceux de la garnison de Velly et ceux de la garnison de Roussy; mais point n'y étoient les capitaines, fors que aucuns compagnons qui se vouloient aventurer pour gagner sur le pays; et pouvoient être trois cents, tous bien montés et appareillés, pour bien faire une besogne: dont il avint d'aventure que assez près de Craule [1] en Laonnois, ces coureurs Anglois et Navarrois et gens tous d'une sorte vont aviser sur les champs le seigneur de Pinon qui chevauchoit dessous son pennon assez ordonnément et tenoit les champs par devers Craule. Sitôt que ces compagnons les virent, ils connurent bien qu'ils étoient François, si se recueillirent et dirent entr'eux: « Ceux-ci sont nôtres. » Le sire de Pinon et ses gens les aperçurent de loin naître et venir vers eux et que ils leur vouloient trancher le chemin celui que ils tenoient; et véoient (voyoient) bien aussi qu'ils étoient grand nombre de gens contre eux, et ne leur pouvoient échapper nullement. Toutes fois, bien considéré le péril et le parti où ils étoient, ils dirent qu'ils chevaucheroient fort à l'éperon et se bouteroient en la première garnison ou forte maison qu'ils trouveroient. Si retournèrent sur dextre en côtoyant Craule, et férirent chevaux des éperons pour eux sauver si ils pouvoient. Quand les Navarrois virent leur convine (intention), ils férirent après moult roidement des éperons, en écriant, Saint George, Navarre! Et étoient trop mieux montés que les François n'étoient;

(1) Ne seroit-ce pas Craonne, petite ville du diocèse de Laon ? J. D.

et les eussent sans faute raconsuis (atteints) ainçois (avant) qu'ils eussent chevauché une lieue. Si eschey (arriva) ainsi au seigneur de Pinon que ils trouvèrent un grand fossé sur les champs, large et parfond (profond) et plein d'eau, enclos de fortes haies à l'un des lez (côtés); et n'y avoit que une étroite voie où on put chevaucher. Si très tôt que le sire de Pinon se vit outre, et sa route (troupe), il eut tantôt considéré l'avantage, si dit aux siens: « A pied, à pied! Il nous vaut mieux ci défendre et attendre l'aventure de Dieu que fuir et être morts et pris en fuyant. » Adonc mit pied à terre et tous les siens de-lez (près) lui, et s'ordonnèrent pardevant une roulée [(1)] bien et faiticement (régulièrement); et puis vint la route (troupe) des compagnons qui bien étoient trois cents, qui aussi vont mettre pied à terre tantôt et se appareillèrent de grand'manière. Là eut, entre les gens du seigneur de Pinon, un écuyer bon homme d'armes qui s'avisa de grand sens; car il dit à son varlet: « Monte sur mon coursier tantôt et ne l'épargne point, et chevauche devers la garnison de Pierrepont [(2)]; tu trouveras là le chanoine de Robertsart, et lui conte en quel parti tu nous a laissés, et lui dis qu'il nous vienne secourir: il est bien si gentil chevalier que il viendra volontiers. » — « Ha! sire, répondit le varlet, or prenez que je le trouve, comment y pourra-t-il venir à temps? Il y a bien cinq grands lieues de ci. » L'écuyer répondit: « Fais-en ton devoir. »

(1) Étable et particulièrement étable à cochons. (Voyez le *supplément au Gloss.* de Ducange, au mot *Rouletta*.) J. D.

(2) Village sur la Serre. J. D.

Adonc se partit le varlet qui n'osa plus rien dire et prit son adresse (direction) devers Pierrepont, ainsi que cil (celui) qui connoissoit bien le pays; et laissa ses maîtres au parti que vous pouvez bien ouïr, assaillis fièrement et roidement de ces pillards de Velly et de Roussy.

Le sire de Pinon et sa route (troupe) se défendoient et combattoient très vaillamment; et y firent ce jour maintes belles appertises d'armes. Là se tinrent en bon convenant (ordre) sur l'avantage seulement de ce fossé, de l'heure de prime jusques à remontée (soir), que oncques ne se déconfirent ni ébahirent.

Or vous dirai du varlet comment il exploita. Il chevaucha tant sans cesser, car il étoit fortement bien monté, que il vint à Pierrepont en Laonnois jusques au chanoine de Robertsart, et lui dit tout l'affaire ainsi qu'il alloit. Le chanoine ne mit pas ces nouvelles en oubli, mais dit qu'il s'en acquitteroit à son pouvoir et iroit jusques sur la place où cil (ce) varlet les avoit laissés; car il savoit assez bien où c'étoit; et fit tantôt sonner sa trompette et monter toutes manières de compagnons à cheval, et issirent (sortirent) de Pierrepont. Si pouvoient être environ six vingts; et encore pour mieux fournir sa besogne il envoya un sien varlet jusques à Laon, qui n'étoit mie loin de là, devers le capitaine pour lui informer de ces besognes, et que les Navarrois chevauchoient. Si ne se voulut mie le dit chanoine arrêter, ni attendre le secours de ceux de Laon; mais chevaucha toujours les grands galops là où il

pensoit à trouver ses ennemis; et tant fit que il et toute sa route (troupe) y vinrent. Si trouvèrent leurs compagnons moult lassés et travaillés des Navarrois; et ne leur vint oncques secours si à point que cil (celui) du chanoine fit; car ils n'eussent pu durer longuement.

CHAPITRE CDIII.

COMMENT LE CHANOINE DE ROBERTSART ET LE SIRE DE PINON DÉCONFIRENT LES NAVARROIS DE ROUSSY.

SITÔT que le chanoine de Robertsart fut venu en la place où le sire de Pinon et les Navarrois se combattoient, il abaissa son glaive et férit dedans de grand'volonté, et en abattit de première venue, ne sais deux ou trois. Il et ses gens qui étoient frais reculèrent tantôt les compagnons qui s'étoient tout le jour combattus, et reboutèrent bien avant sur les champs et en ruèrent maints par terre. Là fut le dit chanoine très bon chevalier et y fit maintes appertises d'armes, et tenoit une épée à deux mains dont il donnoit les horions si grands que nul ne les osoit attendre. Que vous ferois-je long record? Il déconfit là ces pillards; et en y eut de morts là sur la place plus de cent et cinquante; et ceux qui purent réchapper furent encore rencontrés de ceux de Laon qui les partuèrent; et crois bien qu'il n'en échappa mie quinze, de trois cents, que tous ne fussent morts et pris. Cette courtoisie fit monseigneur le chanoine de Robertsart au seigneur de Pinon, dont il lui

sçut grand gré; et ce fut bien raison. Or reviendrons au siége de Saint Vallery.

CHAPITRE CDIV.

Comment ceux de Saint Vallery se rendirent au connétable de France et au comte de St.-Pol; et comment messire Philippe de Navarre vint pour les cuider (croire) secourre (secourir) (1).

Ainsi que je vous ai ci-dessus dit et conté, les seigneurs de Picardie, d'Artois, de Ponthieu et de Boulonnois furent un grand temps devant Saint Vallery, et y firent et livrèrent maints grands assauts, tant par engins (machines) comme par autres instruments; et travaillèrent, le siége durant, grandement ceux de la forteresse. Aussi ceux de la garnison se défendirent moult vaillamment et portè- à ceux de l'ost (armée) plusieurs contraires; car ils étoient pourvus de bonne artillerie, et étoient grand' foison de bons compagnons qui venoient presque tous les jours escarmoucher à ceux de l'ost aux barrières. Et avint entre les autres choses que un appert chevalier de Picardie, nommé le sire de Baucien, étoit une fois allé sur la marine (rivage) en approchant le châtel pour le mieux aviser. Si fut trait (tiré) d'aventure d'un quarrel (carreau) d'espingalle (pierrier) qui lui passa parmi le corps; et fut là mort, dont ce fut grand dommage; car il étoit

(1) Ce chapitre est fort abrégé dans les imprimés. J. D.

moult gentil homme et de bon affaire; et fut grandement plaint des barons et des chevaliers de l'ost. La grand'plenté (quantité) d'artillerie que ceux de Saint Vallery avoient en leur garnison grévoit plus ceux de l'ost que chose qui fut; car on ne le pouvoit assaillir que ce ne fut grandement à trop de dommage. Si se tint ce siége dès l'entrée d'août jusques au carême; et s'avisèrent les seigneurs qui là étoient que point ne s'en partiroient pour un an si l'auroient; et puisque par assaut on ne le pouvoit avoir, ils le affameroient. Sur ce point se tinrent-ils un grand temps et firent soigneusement guéter et garder tous les détroits et les passages, et tant que rien ne leur pouvoit venir par mer ni par terre. Si commencèrent leurs pourvéances (provisions) moult à amoindrir; car ils n'osoient issir (sortir) hors pour aller fourrager; et d'autre part nul secours ne leur apparoît de nul côté. Si se commencèrent à ébahir et eurent entre eux conseil et avis que ils traiteroient devers les seigneurs de l'ost le connétable de France, le comte de Saint Pol et les barons qui là étoient, que ils pussent partir et rendre la forteresse; sauve leurs corps et leurs biens, et aller quelque part qu'ils voudroient.

Les seigneurs de l'ost regardèrent entr'eux que Saint Vallery n'étoit pas une garnison légère à prendre, et que ils y avoient jà été à siége un grand temps pardevant et petit y avoient fait[1]. Si entendirent aux traités des Navarrois; et se portèrent

(1) On peut compter sûrement ici l'année 1359. J. D.

traités finalement que ceux de Saint Vallery se pouvoient partir et aller quelque part qu'ils voudroient, leurs corps sauves tant seulement et ce que devant eux en pourroient porter, sans nulle armure. Bien enuis (avec peine) purent-ils finer parmi cette ordonnance; car le comte de Saint Pol vouloit qu'ils se rendissent simplement, ce qu'ils n'eussent jamais fait. Or ne sais-je à quel profit ce fut de ce que la garnison de Saint Vallery se rendit sitôt: mais les aucuns supposent que ce fut à l'avantage des François; car si ils eussent encore là été deux jours, on les eut combattus, et espoir (peut-être) levés (pris) à (avec) grand dommage, ainsi que on fit ceux qui séoient devant Mauconseil. Je vous dirai pourquoi [1].

Messire Philippe de Navarre qui se tenoit en Normandie et qui gouvernoit toute la terre du roi son frère, le comte d'Évreux, et à qui toutes manières d'autres gens d'armes qui guerroyoient le royaume de France pour le temps obéissoient, avoit été informé de monseigneur Jean de Péquigny que ceux de Saint Vallery étoient durement étreints et sur le point de rendre, si ils n'étoient confortés; de quoi le dit messire Philippe, mu et encouragé de lever ce siége, avoit fait une assemblée de gens d'armes et de compagnons par tout où il les pouvoit avoir, et secrétement envoyé à Mante et à Meulant. Si en y pouvoit avoir jusques à trois mille, que uns que autres. Là étoient le jeune sire de Har-

(1) La fin de ce chapitre est transposée mal-à-propos dans les imprimés, et se trouve après la première phrase du chapitre suivant. J.D.

court, le jeune sire de Gauville, messire Robert Canolle (Knolles), messire Jean de Péquigny et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Et étoient ces gens d'armes desquels messire Philippe de Navarre étoit chef, si avancés que à trois lieues près de Saint Vallery, quand elle fut rendue et que les François en prirent la seigneurie et eurent la possession; et en sçurent la vérité par monseigneur Guillaume Bonnemare et Jean de Ségure (Sègre) qui les trouvèrent sur le chemin. De ces nouvelles furent les Navarrois tous courroucés, mais amender ne le purent.

CHAPITRE CDV.

Comment le connétable de France et le comte de St.-Pol cuidèrent (crurent) combattre messire Philippe de Navarre, lequel s'enfuit par nuit.

Encore étoient les seigneurs de France tous rangés, ni nul ne s'étoit parti; mais ils devoient partir; si troussoient tentes et trefs (pavillons) et se délogeoient, quand les nouvelles leur vinrent que les Navarrois chevauchoient et étoient à moins de quatre lieues près d'eux. Quand le connétable de France, le comte de Saint Pol, le sire de Châtillon, le sire de Poix, le sire de Beausaut, le sire de Helly, le sire de Cresecques, messire Oudart de Renty, messire Baudouin d'Ennequins et les barons et chevaliers qui là étoient, entendirent ces nouvelles, si en furent par semblant tous réjouis, et eurent un bref conseil sur les champs entr'eux quelle chose en

étoit bonne à faire. Si regardèrent pour le mieux et pour leur honneur au cas qu'ils savoient leurs ennemis si près d'eux, qu'ils les iroient combattre. Adoncques fut commandé de par le connétable que chacun se mit en arroi et en ordonnance pour chevaucher vers les ennemis. Donc se arroutèrent (assemblèrent) toutes manières de gens, chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, et chevauchèrent ordonnément, ainsi que pour tantôt combattre; et suivoient les bannières du connétable et du comte de Saint Pol. Les Navarrois entendirent que les François chevauchoient et venoient à grand exploit sur eux, et étoient bien trente mille: si n'eurent mie conseil d'eux attendre, mais passèrent la rivière de Somme, au plutôt qu'ils purent, et se boutèrent au châtel de Long en Ponthieu, chevaux et harnois et quanque (tout ce que) ils avoient. Si y furent moult à étroit. A peine étoient-ils entrés dedans et descendus quand les François furent devant, qui les suivoient de grand'volonté, et pouvoit être heure de vespres. Et toujours venoient gens; car les communautés des villes et des cités de Picardie ne pouvoient mie sitôt venir que les gens d'armes. Si eurent conseil là les seigneurs qu'ils se logeroient devant la forteresse cette nuit, et attendroient toutes leurs gens, qui venoient les uns après les autres; et à lendemain ils assaudroient (1); car ils les tenoient pour tous enclos.

Ainsi qu'il fut dit, il fut fait; et se logèrent adonc-

(1) La fin de ce chapitre est fort abrégée dans les imprimés et si altérée qu'elle est presque inintelligible. J. D.

ques toutes manières de gens devant Long, à la mesure qu'ils venoient. Les Navarrois qui là dedans étoient enclos à (avec) petit de pourvéances (provisions), n'étoient mie à leur aise; et prirent un bref conseil et tout secret que à mie-nuit ils se partiroient et chevaucheroient devers Péronne en Vermandois. Tout ainsi comme ils ordonnèrent, ils le firent. Quand vint environ mie-nuit, que les François en leurs logis furent tous aquoisiés (tranquilles), les Navarrois qui étoient dedans Long en Ponthieu, ensellèrent leurs chevaux et troussèrent et se armèrent; et quand ils eurent ce fait ils montèrent tout quoiement (tranquillement) sans faire effroi ni noise et issirent (sortirent) aux champs par derrière et prirent le chemin de Vermandois; et furent bien éloignés deux grands lieues ainçois (avant) que on sçût leur departement ni nouvelles d'eux; et chevauchoient les Navarrois ainsi que messire Jean de Péquigny les menoit, qui connoissoit tout le pays. Les nouvelles vinrent en l'ost (armée) que les Navarrois s'en alloient et étoient partis secrétement. Adoncques s'armèrent toutes manières de gens et montèrent aux chevaux qui chevaux avoient, et entrèrent ens (dans) ès (ces) enclos des Navarrois qui s'en alloient le grand trot. Encore en demeurèrent assez derrière pour charger les chars et les charrettes qu'ils avoient et qui les suivoient; et cheminèrent ainsi tant qu'il fut jour.

CHAPITRE CDVI.

COMMENT LE CONNÉTABLE DE FRANCE ET SA ROUTE (TROUPE) POURSUIRENT (POURSUIVIRENT) MESSIRE PHILIPPE DE NAVARRE ET SES GENS ET LES RATEIGNIRENT A THORIGNY.

QUAND le jour fut venu et que on put reconnoître l'un l'autre, si se restreignirent les François et se attendirent pour être mieux ensemble: mais les Navarrois avoient grand avantage, et bien leur étoit mestier (nécessaire); car les François étoient grand'foison; et si leur croissoient toujours gens, qui se boutoient en leur route (troupe). Et chevauchèrent ainsi l'une partie et l'autre, les Navarrois devant qui fuyoient, tant qu'ils vinrent à Thorigny.

Thorigny est un petit village en my (milieu) les champs, qui siéd sur un tertre dont on voit tout le pays environ; et est sur côtière entre Saint-Quentin et Péronne en Vermandois. Quand messire Philippe de Navarre, messire Robert Canolle (Knolles), et les autres furent là venus, si trouvèrent grand'foison de leurs chevaux moult lassés et recrus; si se avisèrent qu'ils se arrêteroient et refraîchiroient un petit et leurs chevaux aussi; et si combattre les convenoit, ils étoient au tertre, si avoient bon avantage d'attendre leurs ennemis. Adonc se arrêtèrent-ils tous cois, et se logèrent au dit mont de Thorigny bien et ordonnément toutes manières de gens de leur côté. Ils n'eurent mie arrêté grandement que tout le pays

dessous eux étoit couvert de gens d'armes François et Picards; et étoient bien, que uns que autres, plus de trente mille. Quand messire Philippe de Navarre, messire Louis son frère, messire Robert Canolle (Knolles), messire Jean de Péquigny, le bascle (bâtard) de Mareuil et les chevaliers et les écuyers de leur côté virent les François ainsi approcher et qu'ils faisoient semblant d'eux venir tantôt combattre, si issirent (sortirent) tantôt de leurs logis, bien rangés et bien ordonnés, et firent jusques à trois batailles bien et faiticement (régulièrement). Messire Robert Canolle (Knolles) avoit la première, messire Louis de Navarre et messire Jean de Péquigny la seconde, et messire Philippe de Navarre et le jeune comte de Harcourt la tierce; et n'avoit en chacune pas plus de huit cents combattants. Si coupèrent tous leurs glaives à la mesure de cinq pieds; et au pendant de la montagne où ils étoient, ils firent porter par leurs varlets la plus grand'partie de leurs éperons et enfouir en terre, les molettes par dessus, par quoi on ne les put approcher, fors en péril et à mal aise. Et là fit messire Philippe de Navarre le jeune comte de Harcourt chevalier, et leva bannière, et le jeune seigneur de Graaville; et se tenoient tous reconfortés pour attendre leurs ennemis et pour combattre.

CHAPITRE CDVII.

Comment messire Philippe de Navarre et ses gens proposèrent d'eux fuir quand il seroit anuitié (nuit).

Oncques les François ne purent sitôt venir que les Navarrois ne fussent bien rangés et ordonnés et mis en trois batailles, ce qu'ils avoient d'archers devant eux, et chacun sire entre ses gens, sa bannière et son pennon devant lui. Quand les barons et les chevaliers de France virent leur convine (intention), si se arrêtèrent tout coi devant eux en-my (milieu) les champs, et se mirent tous à pied, et conseillèrent de premier comment ils se maintiendroient. Les plusieurs vouloient que tantôt et sans délai on allât combattre les ennemis; les autres débattoient cette ordonnance et disoient: «Nos gens sont lassés et travaillés (fatigués), et s'en y a encore grand'foison derrière: c'est bon que nous les attendions et nous logions ci mais huy; car tantôt sera tard; et demain nous les combattrons plus ordonnément.» Ce conseil par droite élection fut tenu; et se logèrent les François là devant les Navarrois en-my (milieu) les champs, bien et faiticement (régulièrement): ce fut tantôt fait; et rangèrent tout leur charroy, dont ils avoient grand'foison, autour d'eux. Et quand les Navarrois virent leur convine (intention) et que point ne seroient combattus, si se retrairent (retirèrent) sur le soir en leur fort, au village de Thori-

gny, et se aisèrent de ce qu'ils avoient; ce n'étoit point plenté (beaucoup); et se conseillèrent ce soir que si très tôt que il seroit anuitié (nuit), ils monteroient à cheval et passeroient la rivière de Somme à gué assez près de là, et côtoyeroient les bois de Bohain, car ils avoient avec eux qui les savoient mener et conduire; tantôt à lendemain ils seroient à Velly, qui se tenoit pour eux; et si ils y étoient, ils seroient échappés de tous périls.

CHAPITRE CDVIII.

COMMENT MESSIRE PHILIPPE DE NAVARRE ET SES GENS S'ENFUIRENT PAR NUIT; ET COMMENT LA CHEVAUCHÉE DES FRANÇOIS FUT DEPECÉE ET DÉFAITE.

Tout ainsi que messire Philippe de Navarre et son conseil ordonnèrent, ils firent et tinrent en secret leur ordonnance; et firent par semblant grand appareil de feux et de fumières, pour donner à entendre qu'ils vouloient là loger la nuit. Sitôt qu'il fut anuitié (nuit) il fit malement brun et épais; ils eurent leurs chevaux tous appareillés; si montèrent sus et se partirent sans faire noise ni huée et prirent les champs et s'avalèrent (descendirent) devers la rivière de Somme, et la passèrent au plat et sur le large à un petit village qui là est assez près de Betencourt; et puis cheminèrent outre vers le bois de Bohain et le côtoyèrent; et chevauchèrent cette nuit plus de sept lieues, dont il en demeura assez de mal

montés que ceux de Bohaing trouvèrent à lendemain, qu'ils prirent et amenèrent en leur garnison; et aussi les paysans du pays en tuèrent aucuns qu'ils enclorent et qui ne pouvoient suivir (suivre) leur route (troupe) ni leurs maîtres, ou qui avoient perdu leur chemin; car ils n'attendoient point l'un l'autre.

Or vous conterai des François, comment ils se maintinrent. Nouvelles leur vinrent, un petit devant le jour, que les Navarrois s'en alloient et étoient partis dès devant la mie-nuit; et pouvoient jà être plus de cinq grosses lieues loin. Quand les barons et les chevaliers de France entendirent ce, si furent par semblant trop émerveillés et trop courroucés: si firent sonner leurs trompettes en grand'hâte; et se armèrent et montèrent à cheval toutes manières de gens. Là fut demandé entr'eux quel chemin ils tiendroient. Si regardèrent les seigneurs que de suivre les Navarrois les esclos (traces) qui faisoient, ils ne pourroient profiter; mais ils viendroient passer la rivière de Somme au pont à Saint Quentin, et ystroient (sortiroient) hors d'autre part au lez (côté) devers Luchieu [1]; par ainsi seroient au devant des Navarrois. Si montèrent tantôt tous à cheval et chevauchèrent sans arroi, chacun qui mieux pouvoit, à l'adresse (direction) devers la ville de Saint Quentin; et vinrent là droit à l'aube du jour crevant; car il n'y avoit que deux petites lieues. Si étoient tout devant le connétable de

(1) Lucheux, bourg près de Péronne. J. D.

France, le comte de Saint Pol son neveu, le sire de Saint Venant et aucuns autres grands seigneurs qui vouloient faire les portes ouvrir. Quand les gardes de la ville qui étoient à mont en la première porte entendirent cet effroi et ouïrent ces chevaux arateller (haleter), et si sentoient par avis leurs ennemis logés de-lez (près) eux, si ne furent mie bien asseur (assurés): mais encore étoit le pont levé, si ne leur pouvoit-on porter nul contraire. Les gardes demandèrent: « Qui est-ce là qui nous approche si près à cette heure? » Le connétable répondit: « Ce sommes nous vos amis, tels et tels, qui voulons passer parmi cette ville pour être au devant des Navarrois, qui sont partis et emblés (enlevés) de Thorigny et s'enfuient. Si nous ouvrez tantôt, nous le vous commandons de par le roi. » Les gardes répondirent au connétable: « Certes, monseigneur, nous n'avons pas les clefs, elles sont en la ville devers les jurés. » — « Or, dit le connétable, allez les querre (chercher) et nous ouvrez les portes. »

Adoncques descendirent les deux hommes de leur garde et vinrent en la ville devers ceux qui les clefs gardoient et leur contèrent tout ce que vous avez ouï. Ceux qui ouïrent ces nouvelles furent moult émerveillés et dirent brièvement qu'ils ne feroient pas tel outrage d'ouvrir les portes de Saint Quentin à telle heure, sans le conseil de toute la ville. Si firent les hommes de la dite ville éveiller et estourmir et assembler en my (milieu) le marché. Ainçois (avant) que ce fut fait, il étoit près de soleil levant. Là fut conseillé et dit comment ils répon-

droient tous d'un accord; et puis s'en vinrent à la porte, et montèrent ceux qui devoient répondre, à mont en la porte, et boutèrent les têtes hors par les fenêtres; et dirent au connétable et au comte de Saint Pol qui là étoient tout devant: « Chers seigneurs, ayez nous pour excusés cette fois, c'est le conseil de la commune de cette ville que vous cinquième ou vous sixième qui là êtes tant seulement y entrez, s'il vous plaît, pour l'honneur de vous, et les autres aillent querre (chercher) voie et adresse (direction) là où il leur plaira; car par ci ne passeront-ils point. »

Quand le connétable et le comte de Saint Pol ouïrent cette réponse, si en furent tous ébahis, et ne leur fut pas bien plaisant; et y eut là grosses paroles et vilaines: mais nonobstant ce oncques ceux de Saint Quentin ne se voulurent briser ni accorder qu'ils ouvrissent leurs portes. Si demeura la chose en cet état; et n'eurent pas les seigneurs de France qui là étoient conseil de plus poursuivre les Navarrois; car ils véoient (voyoient) bien qu'ils perdoient leur peine. Si se départirent les uns des autres, et leur donna le connétable congé. Si s'en alla chacun en son hôtel, au plus tôt et plus droit qu'il put et sçut; et le jeune comte de Saint Pol s'en vint en son châtel de Bohaing, si courroucé que à peine vouloit parler à nullui (personne).

CHAPITRE CDIX.

COMMENT MESSIRE PIERRE D'AUDLEY CUIDA (CRUT) PRENDRE EN TRAHISON CHALONS EN CHAMPAGNE; ET COMMENT LE SIRE DE GRANCY SECOURUT CEUX DE CHALONS [1].

Ainsi se dérompit cette grosse chevauchée, les François d'une part et les Navarrois d'autre. Ce même jour vinrent à Velly et passèrent la rivière d'Oise à gué, et illecques (là) se rafraîchirent messire Philippe de Navarre et son frère et le comte de Harcourt et messire Robert Canolle (Knolles); et puis quand ils sçurent que bon fut ils s'en partirent et retournèrent en Normandie, et chevauchèrent sûrement de forteresse en forteresse; car ils étoient tous maîtres et seigneurs des rivières et du plat pays, et entrèrent de rechef en la comté de Évreux et en l'île de Cotentin: si guerroyèrent Normandie comme ils faisoient paravant.

D'autre part se tenoient à Melun sur Seine de par le roi de Navarre, grand'foison de gens d'armes qui guerroyoient le bon pays de Brie et de Gâtinois; et ne demeuroit rien dehors les forteresses. Et messire Pierre d'Audley et messire Eustache d'Aubrecicourt se tenoient en Champagne, qui détruisoient aussi tout le dit pays, et pensoient eux et leurs gens nuit et jour à prendre, embler (enlever)

(1) Ce chapitre et le précédent sont fort abrégés dans les imprimés. J. D.

et écheller villes, châteaux et forteresses. Dont il avint que ceux de Châlons en Champagne en furent en grand péril de ceux de la garnison de Beaufort qui siéd entre Troyes et Châlons, dont messire Pierre d'Audley étoit capitaine; et vous dirai comment ce fut.

Le dit messire Pierre ou ses gens couroient presque tous les jours jusques aux portes de Châlons et autour de la cité: si ne pouvoit ce être qu'ils n'imaginassent et considérassent là où étoit le plus fort et le plus foible. Si jetèrent une fois leur avis l'un parmi l'autre que si ils pouvoient passer la rivière de Marne audessus et venir de-lez (près) l'abbaye de Saint Pierre, ils entreroient trop légèrement en la cité. Si attendirent tant sur ce propos et tinrent toujours leur avis en secret, que la rivière de Marne fut bien basse; car il faisoit malement grand'chaleur de temps. Adonc messire Pierre d'Audley fit une assemblée secrètement de ses compagnons; car il tenoit bien cinq ou six forteresses autour de lui; et furent en sa route (troupe) bien quatre cents combattants. Si se partirent de nuit de Beaufort et chevauchèrent tant que environ mie nuit ils vinrent au passage sur la rivière de Marne, là où ils tendoient à passer; et trop bien avoient de ceux du pays mêmement qui les menoient. Quand ils vinrent sur le passage, ils descendirent tous à pied et baillèrent leurs chevaux à leurs varlets, et puis entrèrent en l'eau qui pour lors étoit moult plate et bien courtoise; car au plus profond ils n'en eurent mie jusques au nombril; et furent tantôt outre, et

puis vinrent le petit pas devers l'abbaye Saint Pierre où ils entendoient à entrer, ainsi qu'ils firent. Bien avoit des gardes et des gais (guets) foison épars parmi la ville, de rue en rue, de carrefour en carrefour: dont ceux qui étoient les plus prochains de cette abbaye de Saint Pierre, qui gît tout à mont au dehors de la cité, oyoient clairement le bondissement des Navarrois; car ainsi comme ils passoient leurs armures sonnoient et retentissoient; de quoi les plusieurs qui cela oyoient s'en émerveilloient que ce pouvoit être; car aucune fois messire Pierre et ses gens cessoient d'aller avant; et si très tôt qu'ils se remouvoient à aller, cil (ce) son et cil (ce) retentissement revenoit à ces gardes qui étoient en la rue Saint Pierre; car le vent venoit de ce côté, et comme plus approchoient et plus clairement l'oyoient: c'étoit raison. Adonc dirent notoirement entr'eux: « Par le corps Dieu, vecy (voici) ces Navarrois et ces Anglois qui viennent pour nous écheller et prendre: or tôt, or tôt, faisons noise, éveillons ceux de la cité, et les aucuns aillent vers Saint Pierre pour savoir que ce peut être. » Ils n'eurent oncques sitôt fait, ni ordonné leur besogne, ni fait effroi en la ville que messire Pierre d'Audley et sa route (troupe) furent en la cour Saint Pierre; car les murs en cet endroit n'avoient point adonc quatre pieds de haut à monter; et boutèrent tantôt outre la porte de l'abbaye, et entrèrent en la rue qui est grande et large. Ceux de la cité étoient jà moult effrayés; car on crioit partout: « Trahis, trahis, à l'arme, à l'arme! » Si se armoient et appareilloient les bonnes

gens au plutôt qu'ils pouvoient, et se recueilloient et mettoient ensemble pour être plus forts, et venoient hardiment devers leurs ennemis. Ceux qui premiers y allèrent y furent tous morts et rués par terre; et en y eut grand'foison de navrés et afolés (maltraités). Et chéy (arriva) adonc si mal à point pour ceux de Châlons que Pierre de Bar qui avoit été capitaine et gardien, à (avec) plus de cent lances, un an tout entier, s'en étoit nouvellement parti, car il ne pouvoit à sa volonté être payé de ses gages. Ceux de la cité où il y a grand'communauté vinrent et issirent (sortirent) de tous lez (points) et de tous côtés, et se mirent fortement à défense; et bien leur besognoit, car autrement ils eussent été tous perdus; et reçurent jusques adonc trop grand dommage des leurs, et conquirent les Anglois et les Navarrois toute la première ville jusques aux ponts de Marne. Outre les ponts se recueillirent ceux de la cité et eurent tel avis que ils défirent [1] en grand'hâte le premier pont; et ce leur valut grandement. Là eut à ce pont rué et lancé et trait (tiré) et escarmouché et fait maintes appertises d'armes; et trop bien assailloient les gens à messire Pierre d'Audley et s'avançoient aucuns archers d'Angleterre qui là étoient et passoient sur les gites (piles) du pont et traioient (tiroient) tellement à ceux de Châlons que nul n'osoit entrer en leur trait.

En cette riote (désordre) furent-ils jusques à haut midi; et vouloient dire les aucuns que Châlons eut

(1) Les imprimés *défendirent*. J. D.

été adonc brièvement gagnée, si n'eut été messire Eudes sire de Grancy (Grancey), qui avoit été inspiré et certifié le jour devant de la chevauchée des dits Anglois, dont en grand'hâte, pour ceux de Châlons conforter, il avoit pris et cueilli des compagnons, chevaliers et écuyers autour de lui et de son hôtel; car il savoit que dedans Châlons n'avoit nuls gentils hommes. Si monta à cheval et en sa route (troupe) environ soixante lances de bonnes gens, chevaliers et écuyers. Si y étoit messire Philippe de Jaucourt, messire Ancel de Beaupré, messire Jean de Germillon et plusieurs autres; et exploitèrent tant de jour et de nuit que ils vinrent à Châlons en Champagne, à la propre heure que ces Anglois et Navarrois se combattoient, dessous messire Pierre d'Audley, au dit pont; et mettoient grand'entente (intention) au pont conquerre (conquérir). Sitôt que ils furent entrés en la ville, ils mirent pied à terre et s'ordonnèrent ainsi que pour combattre, et vinrent au pont. Là fit le sire de Grancy développer sa bannière et mettre devant lui, en approchant les Anglois de grand'volonté.

CHAPITRE CDX.

COMMENT MESSIRE PIERRE D'AUDLEY S'EN RETOURNA DE CHALONS A (AVEC) PEU DE CONQUÊT; ET COMMENT LES NAVARROIS PRIRENT SISSONNE; ET COMMENT CEUX DE SISSONNE DÉCONFIRENT LE COMTE DE ROUSSY.

De la venue le seigneur de Grancy furent ceux de Châlons moult réjouis, et ils eurent droit; car sans lui et son confort eussent-ils eu fort temps; et ce refraîchit et rencouragea durement ceux de la ville. Quand messire Pierre d'Audley et les siens virent la bannière le seigneur de Grancy et grand'route (troupe) de Bourguignons, chevaliers et écuyers là venus, si sentirent assez qu'ils avoient failli à leur entente (intention), et que le séjourner ne leur étoit point profitable; et se retrairent (retirèrent) tout bellement et tout sagement petit à petit, et prirent la voie qu'ils étoient venus quand ils entrèrent dedans, et issirent (sortirent) hors par la dite abbaye de Saint Pierre. Si trouvèrent sur le rivage de Marne leurs varlets qui leur avoient amené leurs chevaux. Si montèrent sus et repassèrent la rivière sans empêchement, et retournèrent arrière à (avec) petit de conquêt devers Beaufort. De leur departement furent ceux de Châlons moult joyeux, et louèrent Dieu, quand à si bonnes gens d'armes ils étoient échappés, et remercièrent grandement le seigneur de Grancy du secours et de la courtoisie

qu'il leur avoit fait; et lui donnèrent tantôt cinq cents francs pour lui et pour ses gens; et prièrent à un chevalier qui là étoit, de Champagne et leur voisin, qui se appeloit messire Jean de Saux [1], que il voulut demeurer de-lez (près) eux pour mieux avoir conseil et aide. Le chevalier leur accorda, parmi les bons gages qu'ils lui délivrèrent; et entendit à refortifier et réparer la cité là où il étoit plus grand besoin et nécessité.

En ce temps avint que ceux de la garnison de Velly et ceux de la garnison de Roussy se conseillèrent ensemble et vinrent prendre par force et par assaut la ville de Sissonne [2]; et firent dedans une grand' garnison de toutes manières de gens assemblés, qui avoient un capitaine que on appeloit Henequin François, et étoit un garçon né de Cologne sur le Rhin [3]; et étoit si cruel et si étourdi en ses chevauchées que c'étoit sans pitié et sans mercy ce dont il étoit au dessus. Cette garnison de Sissonne et ceux qui dedans étoient firent moult de vilains faits et de grands dommages aval le pays, et ardoient (brûloient) tout sans deport (délai), et occioient hommes et femmes et petits enfants qu'ils ne pouvoient rançonner à leur volonté. Or avint un jour que le comte de Roussy qui avoit encore le mautalent (mécontentement) en son cœur, c'étoit

(1) On écrit aujourd'hui, *Saulx*. Cette maison tire son nom du château de Saulx entre Langres et Dijon. (*Histoire gén. de la mais. de Fr* T. 7 P. 239.) J. D.

(2) Village à quelques lieues de Laon vers l'est. J. D.

(3) Barnès le prétend Anglois et l'appelle Hawkins. J. A. B.

bien raison, de sa ville et de son châtel de Roussy que les pillards, nommés Anglois, Allemands et Navarrois tenoient, fit une prière aux chevaliers et écuyers d'entour lui, et eut bien cent lances, parmi quarante hommes à cheval qu'il amena de Laon; et eut adoncques par prière le comte de Porcien, monseigneur Girard de Cavenchi, le seigneur de Montigny en Ostrevant, et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Si chevauchèrent un jour et vinrent devers Sissonne, et trouvèrent ces Allemands, nommés Navarrois, qui ardoient (brûloient) un village: si leur coururent sus hardiment et appertement. Cil (Ce) Hennequin François et sa route (troupe) mirent tantôt pied à terre et se recueillirent bien et faiticement (régulièrement), et rangèrent tous leurs archers devant eux. Là eut fort hutin et dur d'un lez (côté) et d'autre; et trop bien furent assaillis iceux Navarrois qui étoient gens de tous pays; et aussi ils se défendirent trop bien et trop vaillamment. Et bien étoit mestier (besoin), car ils étoient fort requis et combattus; et eussent été déconfits, il n'est mie doute, si les bourgeois de Laon fussent demeurés: mais ils se partirent à (avec) petit de fait et se mirent au retour devers Laon; dont ils reçurent grand blâme; et les autres demeurèrent qui se combattirent assez longuement et vaillamment; et toutefois la journée ne fut point pour eux. Là fut le comte de Porcien durement navré (blessé) et à grand' meschef sauvé: là furent le sire de Cavenchi et le sire de Montigny pris, et plusieurs autres hommes d'armes; et le comte de Roussy moult navré (blessé) et pris la se-

conde fois, et livré à Radigos de Dury (Derry) et à Robin l'Escot (Écossois), qui l'emmenèrent de rechef en prison en son châtel de Roussy. Ces deux aventures eut-il en moins d'une année.

CHAPITRE CDXI.

COMMENT MESSIRE EUSTACHE D'AUBRECICOURT PILLOIT ET RANÇONNOIT TOUT LE PAYS DE BRIE ET DE CHAMPAGNE.

AINSI étoit le royaume de France de tous lez (côtés) pillé et dérobé, ni on ne savoit de quel part chevaucher que on ne fut rué jus (à bas). Et se tenoit messire Eustache d'Aubrecicourt en Champagne, dont il étoit ainsi que tous maître; et avoit du jour à lendemain, quand il vouloit, sept cents ou mille combattants; et couroit-il, ou ses gens, presque tous les jours, une fois devant Troyes, l'autre devant Provins, et jusques au Châtel-Thierry et jusques à Châlons. Et étoit tout le plat pays en leur mercy, d'une part et d'autre Seine, et d'une part et d'autre Marne. Et fit là en ce temps le dit messire Eustache d'Aubrecicourt, au pays de Brie et de Champagne, plusieurs belles bacheleries et grands appertises d'armes, et rua par plusieurs fois jus (à bas) moult de gentils hommes. Ni nul ne duroit devant lui; car il étoit jeune et amoureux durement, et entreprenant; et y conquit très grand avoir, en rançons, en vendages de villes et de châteaux, et aussi

en rachats de pays et de maisons, et en sauf-conduits qu'il donnoit; car nul ne pouvoit aller ni venir, marchands ni autres, ni issir (sortir) des cités et des bonnes villes, que ce ne fut par son dangier (pouvoir) (1) et tenoit à ses gages bien mille combattants et dix ou douze forteresses.

Le dit messire Eustache aimoit à ce temps très loyalement par amour une dame de moult grand lignage; et la dame aussi lui. On la peut bien nommer, car il l'eut depuis à femme et à épouse. On l'appeloit madame Ysabel (Isabelle) de Juliers, fille jadis au comte de Juliers, de l'une des filles le comte de Hainaut; et étoit la reine d'Angleterre son ante (tante); et eut en sa jeunesse épousé en Angleterre le comte de Kent; mais il mourut jeune. Si étoit cette dame jeune et avoit enamouré monseigneur Eustache pour les grands bacheleries et appertises d'armes qu'il faisoit, et dont elle en oyoit tous les jours recorder. Et en ce temps que messire Eustache se tenoit en Champagne, la dite dame lui envoya haquenées et coursiers plusieurs, et lettres amoureuses, et grands signifiances d'amours, parquoi le dit chevalier en étoit plus hardi et plus

(1) Dangier signifie quelquefois autorité, puissance, ainsi qu'on le voit par les vers suivants de Ghilebert de Berneville, qui vivoit avant l'an 1300, et qui sont rapportés par Secousse sur l'autorité de la Curne de Sainte-Palaye.

Cœur de femme est tôt tourné;
Quand elle va percevant
Qu'elle est finement chérie,
Lors montre sa seigneurie
Et plus souvent fait paroir
Son *danger* et son pouvoir. J. A. B.

courageux, et faisoit tant de grands appertises que chacun parloit de lui[1].

CHAPITRE CDXII.

Comment le duc de Normandie assiégea Melun; et comment paix fut faite entre le roi de Navarre et le dit duc; et comment messire Philippe de Navarre ne s'y voulut accorder[2].

Après le rendage de Saint Valery, si comme ci-dessus vous avez ouï recorder, le duc de Normandie fit une assemblée de chevaliers et d'écuyers; et étoient bien trois mille lances. Si se partit de la cité de Paris et s'en vint mettre le siége devant Melun sur Seine, où les gens du roi de Navarre se tenoient; car le corps du roi n'y étoit pas: mais se tenoit en Normandie en la cité d'Évreux, au dedans le fort châtel de Pacy[3], assez près de la bonne cité de Vernon; et honnissoit (vexoit) tout le pays. Si étoient capitaines de par lui de la ville de Melun deux chevaliers Navarrois, dont l'un s'appeloit messire Martin de Navarre[4] et l'autre le bascon

(1) Ce chapitre est réduit à quelques lignes dans les imprimés. J. D.

(2) Ce chapitre est singulièrement mutilé dans les imprimés. J. D.

(3) Quelques manuscrits disent *au fort châtel de Vernon* assez près de la ville de Caen. J. A. B.

(4) Dans beaucoup de manuscrits, on lit au lieu des phrases du texte: « Jehan de Pippes et l'autre messire Jehan Carbiniaulx. Dedans la ville de Melun avoit, au jour que le duc de Normandie la vint assiéger, trois reines, l'une la reine Jeanne ante (tante) du roi de Navarre et femme jadis du roi Charles de France, l'autre la reine Blanche femme jadis au roi Philippe de France et sœur germaine au roi de Navarre, la tierce la reine de Navarre sœur au duc de Normandie. Le duc de Nor-

(Bâtard) de Mareuil. Voir (vrai) est que la ville de Melun est assise en trois parties: l'une est une île où le châtel est assis, l'autre partie est du côté de Gâtinois, et entre ces deux parties court le maître bras de la rivière; et ces deux parties avecques le châtel occupoient les Navarrois; et l'autre partie est du côté de Brie et étoit Françoise, et illecques (là) se vint mettre à siége le duc de Normandie et tout son ost (armée) (2). Avec le duc de Normandie et à son mandement étoient venus au siége de Melun monseigneur Morel de Fiennes connétable de France, le comte de Saint Pol, monseigneur Arnoul d'Andrehen (Audeneham) maréchal de

mandie envoya par son mandement, car en personne il n'y vint pas, messire Morel de Fiennes connétable, etc. » Les imprimés offrent la même leçon à quelques légères différences près. Cette leçon n'est exacte que pour ce qui concerne le séjour des reines à Melun; elle est d'accord en ce point avec les chroniques de France, Chap. 112: le reste paroît absolument faux. 1°. De Pippes et Carbiniaulx pouvoient bien avoir quelque commandement particulier dans Melun; mais on ne sauroit guères douter que les capitaines en chef ne fussent Martin de Navarre, autrement nommé Martin Henriquez et le Bascon de Mareuil. Le premier prend cette qualité dans des lettres du mois de décembre 1358. (*Trés. des Chartes.* Reg. 86. P. 505.) publiées dans les Mémoires de Charles le Mauvais. T. 2. P. 124; et on lit dans la vie de du Guesclin publiée par Menard, P. 75, que le Bascon de Mareuil commandoit la garnison Navarroise de Melun. 2°. Il n'est pas vrai que le régent ne fut point au siége: tous les historiens contemporains, d'accord avec la leçon du texte, disent unanimement qu'il y étoit en personne. J. D.

(1) Ce fut au mois de juin que le régent se rendit à Melun, selon les Chroniques de France, Chap. 112; mais elles ne disent point qu'il en fit le siége en forme: on y lit seulement qu'il fit fortifier l'abbaye du Lys et qu'il établit une bastille contre ses ennemis qui étoient maîtres de la ville, excepté de la partie située vers la Brie, dans laquelle ses troupes se maintenoient. J. D.

France, monseigneur Raoul de Coucy, le seigneur de Raineval, le seigneur de Grancy, l'évêque de Troyes [1], monseigneur Brocard de Fenestranges, Pierre de Bar, et Philippes des Armoies, et plusieurs bons chevaliers et écuyers de Picardie, d'Artois , de Vermandois, de Bourgogne, de Brie et de Champagne; et étoient bien quatre mille lances.

Quand ces gens d'armes de par le duc de Normandie et avec lui furent venus devant Melun sur Seine, si l'assiégèrent tout environ et y firent amener et charroyer de Paris grand'foison de beaux engins (machines), d'espringalles (pierriers), qui nuit et jour jetoient dedans la forteresse. Avec tout ce les gens d'armes y livroient plusieurs assauts grands et forts. Si se commencèrent à ébahir les Navarrois, et plus encore les dames; et eussent trop volontiers vu les dites dames que cil (ce) siége se fut défait, à quel meschef que ce fut. Mais les capitaines et messire James de Pippes [2] et messire Jean Corbinau [3] les reconfortoient, ce qu'ils pouvoient, et leur disoient: « Dames, ne vous ébahissez néant; car un de ces jours le siége sera levé de par monseigneur; car il le nous signifie qu'ils ne demeureront

(1) Il se nommoit Henri de Poitiers. (*Gallia Christiana*, T. 12. Col 512.) J. D.

(2) On lit dans les Chroniques de France, Chap. 108, que James de Pipe qui étoit parti d'Évreux avec le roi de Navarre et son frère fut fait prisonnier le 14 mars par la garnison d'une place appartenant au seigneur de Garemières. Il avoit sans doute été échangé ou mis à rançon. J. D.

(3) Lord James Pipe et sir Hugh Calverley, deux Anglois, selon Barnès. J. A. B.

point ci longuement que ils ne soient combattus. Le roi de Navarre qui se tenoit à Évreux assembloit voirement (vraiment) et prioit gens de tous côtés, en intention de venir lever le siége. Messire Philippe de Navarre son frère d'autre part prioit et assembloit gens de tous côtés, et bien en avoient grand' foison. Si faisoient leur amas à Mante et à Meulan; et y devoient être en cette chevauchée ceux de la garnison de Creel (Creil), de la Harelle, de Clermont, de Mauconseil et de plusieurs forteresses Navarroises que les Navarrois et les Anglois tenoient d'une sorte là environ. D'autre part, messire Eustache d'Aubrecicourt et messire Pierre d'Audley étoient tous informés de la journée, et y devoient être aussi avec ce qu'ils pourroient avoir de gens. Le duc de Normandie mandoit tous les jours gens d'armes et soudoyers là où il les pouvoit avoir, car il savoit bien que le roi de Navarre et messire Philippe son frère se mettoient en peine de venir lever le siége et combattre ses gens. Ce siége pendant, et d'autre part le roi de Navarre lui pourvéant, s'embesognoient bonnes gens de mettre ces deux seigneurs à accord; car adonc étoient en France les deux cardinaux le cardinal de Pierregord et le cardinal d'Urgel [1]; et aussi aucuns sages barons de

(1) Il est probable que Froissart se trompe et que les deux cardinaux étoient retournés à Avignon depuis plusieurs mois. L'auteur des Chroniques de France, après avoir raconté leur arrivée à Paris le 3 décembre 1358, dit qu'ils allèrent voir le roi de Navarre à Meulan et la reine Blanche à Melun; et que voyant qu'ils ne pourroient réussir à concilier les esprits, ils partirent incontinent pour Avignon. (*Chron. de Fr.* Chap. 104.) J. D.

France qui véoient (voyoient) la pestillence et la misère où le royaume étoit enchu (tombé). Si fut tant allé de l'un à l'autre et pourparlé que la journée de paix fut assignée à être à Vernon [1]; et là furent le duc de Normandie et son conseil, et d'autre part le roi de Navarre et messire Philippe de Navarre son frère; et se porta si bien la journée que paix fut faite et devint le roi de Navarre bon François, et le jura à être, et mit en sa paix jusques à quatre cents chevaliers et écuyers auxquels le duc de Normandie pardonna tous ses mautalens (mécontentements): si en excepta-t-il aucuns autres à qui il ne voulut mie pardonner leurs méfaits.

A cette paix ne se voulut oncques tenir ni accorder messire Philippe de Navarre, et dit au roi son frère que il étoit tout enchanté et se desloyauçoit (cessoit d'être loyal) au roi d'Angleterre à qui il étoit allié, et lequel roi lui avoit toujours si loyalement aidé à faire la guerre. Si se partit le dit messire Philippe de Navarre, et par grand mautalent (mécontentement), de son frère, lui quatrième tant seulement, et chevaucha le plutôt qu'il put devant Saint Sauveur le Vicomte, et là se bouta, qui étoit

(1) Suivant l'auteur des Chroniques de France, plus digne de foi à cet égard que Froissart, les conférences pour la paix se tinrent à Pontoise et furent terminées par un traité conclu le mercredi 21 août; date qui est confirmée par des lettres du mois de septembre et du 12 octobre de cette année, conservées au trésor des Chartes et citées dans les Mémoires de Charles le Mauvais, T. 1. P. 393. Ce traité n'est point parvenu jusqu'à nous; mais cette perte est réparée jusqu'à un certain point par le chroniqueur qui en rapporte les principales clauses et entre dans d'assez grands détails sur les circonstances dans lesquelles il fut conclu. (Voyez les chap. 112-13 et 14.) J. D.

garnison Angloise. Et en étoit capitaine, de par le roi Anglois, un chevalier d'Angleterre qui s'appeloit messire Thomas d'Angourne (d'Agworth)[1], qui reçut adonc à (avec) grand'joye messire Philippe de Navarre, et dit qu'il s'acquittoit bien et loyalement devers le roi d'Angleterre.

CHAPITRE CDXIII.

COMMENT LE JEUNE COMTE DE HARCOURT FUT MARIÉ A LA FILLE AU DUC DE BOURBON; ET COMMENT L'ÉVÊQUE DE TROYES ET MESSIRE BROQUARS (BROCARD) ET AUTRES SEIGNEURS DE CHAMPAGNE PRIRENT LE FORT CHATEL DE HANS.

PARMI l'ordonnance de cette paix demeurèrent au roi Charles de Navarre plusieurs villes et châteaux en Normandie, qui étoient par avant en débat; et par spécial Mante et Meulan que il n'eut rendu pour nulle garnison autre. Et fut adonc la paix faite du jeune comte Jean de Harcourt et du duc de Normandie. Si y rendit messire Louis de Harcourt grand'peine, oncle du dit comte Jean, qui étoit du conseil et de l'hôtel dudit duc. Et par bonne confédération et plus grand' conjonction d'amour,

(1) On peut douter qu'à cette époque Thomas d'Agworth fût capitaine de Saint Sauveur le Vicomte; car on ne voit pas qu'en 1359 Édouard ait donné de successeur dans cet emploi à Stephen de Cinsyngton qu'il en avoit pourvu par ses lettres du 5 février de cette année. (Rymer, T. 3. Part. 1. P. 178.) J. D.

le duc de Normandie lui donna à femme une jeune damoiselle qui fut fille à monseigneur le duc de Bourbon, et qui étoit sereur (sœur) de sa femme la duchesse de Normandie [1]. Ainsi demeura la chose en bon état et se défit le siége de devant Melun, et s'en partirent toutes manières de gens d'armes; et demeura la ville Françoise. Nonobstant ce et la paix faite du roi de Navarre et du duc de Normandie, si fut le royaume de France aussi fort guerroyé depuis comme il avoit été par avant; car les trèves étoient nouvellement faillies entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre [2]: si que ces gens d'armes qui avoient fait guerre pour le roi de Navarre, tant en France, en Picardie, en Champagne, en Brie, en Bourgogne, en Beauce, et en Normandie, la firent forte et vilaine, au titre du roi d'Angleterre. Et ne se tourna oncques forteresse pour paix qui y fut; car les compagnons avoient appris à piller et à rançonner gens et pays et à chevaucher, tels deux mille en y avoit, à (avec) dix ou à vingt chevaux, que si ils fussent chez eux, espoir (peut-être) ils allassent à pied.

Après le département du siége de Melun, l'évêque de Troyes qui fut un bon guerroyeur et entreprenant durement retourna en la cité de Troyes, et avec lui messire Brokars (Brocard) de Fenestranges, un appert et hardi chevalier durement, renommé

(1) Le mariage de Jean d'Harcourt avec Catherine de Bourbon fut célébré le 14 octobre. (*Chron. de Fr.* Chap. 118.) J. D.

(2) La trève étoit expirée du lendemain de la fête de Saint Jean-Baptiste. (Rymer, *ubi sup.* P. 180.) J. D.

et usé d'armes; et étoit cil (ce) messire Brokars (Brocard) de la nation de Lorraine; et tenoit dessous lui et à ses gages bien cinq cents compagnons, dont il étoit aidé et servi. Si le prièrent le duc de Normandie, l'évêque de Troyes, le comte de Vaudemont et les seigneurs de Champagne qu'il voulut demeurer de-lez (près) eux, pour aider à mettre hors ces Anglois qui nuit et jour les guerroyoient. Tant fut prié le dit messire Brocard que il s'accorda à aider et délivrer le pays de Champagne de ces ennemis, parmi une grand' somme de florins qu'il devoit avoir pour lui et pour ses gens. Adoncques s'assemblèrent ces gens d'armes de Troyes, de Champagne et de Bourgogne, l'évêque de Troyes, le comte de Vaudemont, le comte de Joigny, messire Jean de Châlons et messire Brocard qui tenoit la plus grand'route ; et furent bien mille lances et quinze cents brigands. Si se trairent (rendirent) premièrement ces gens d'armes pardevant le fort châtel de Hans (Ham) en Champagne que les Anglois tenoient et avoient tenu bien un an et demi. Sitôt que ils y furent venus ils le assaillirent fièrement; et ceux de dedans se défendirent de grand'volonté. Si ne l'eurent mie ces gens d'armes du premier assaut, ni du second; mais ils l'eurent au troisième, et le conquirent par grands faits d'armes et par bien continuellement assaillir. Si entrèrent dedans les gens messire Brocard; et y furent morts bien quatre vingts Anglois, ni nul ne fut pris à merci.

Quand ils eurent ainsi fait, ils se retrairent (reti-

rèrent) devers Troyes et se rafraîchirent; et eurent conseil entre eux que ils se trairoient (rendroient) devers Pons sur Seine et devers Nogent, et ne cesseroient si auroient rué jus (à bas) messire Eustache d'Aubrecicourt, qui leur faisoit, et au pays de Champagne, tous les destourbiers (troubles) qu'il pouvoit.

CHAPITRE CDXIV.

Comment messire Eustache d'Aubrecicourt issit (sortit) hors de Pons pour rencontrer les Champenois, et comment il reconforte ses gens.

Adoncques se partirent ces gens d'armes de Troyes, et étoient bien douze cents lances et neuf cents brigands; et prirent leur chemin pour venir devers Nogent sur Seine. Les nouvelles étoient venues à messire Eustache d'Aubrecicourt, qui se tenoit adoncques à Pons sur Seine, que messire Brocard et l'évêque de Troyes devoient chevaucher: de la quelle avenue il avoit grand'joie, et les désiroit moult à trouver. Si étoit issu de Pons atout (avec) ce qu'il avoit de gens d'armes et d'archers, et avoit mandé tous ceux des garnisons de là entour qui à lui se tenoient, et leur signifia que ils fussent à telle heure qu'il leur assigna sur les champs. Tous y vinrent ceux qui mandés y furent: si se trouvèrent bien quatre cents lances et environ deux cents archers. Quand messire Eustache les vit tous ensemble, si dit: « Nous sommes gens assez pour com-

battre tout le pays de Champagne; or chevauchons au nom de Dieu et de Saint George. Et étoit adonc messire Eustache armé de toutes parures, excepté de son bassinet, et chevauchoit une blanche haquenée moult bien allant que sa mie par amour lui avoit envoyée, et un coursier aussi que on lui menoit en dextre.

Et n'eurent guères chevauché les Anglois quand ils ouïrent nouvelles des François; et rapportèrent les coureurs de l'une partie et de l'autre que ils avoient vu les ennemis. Pas ne cuidoient (croyoient) les Anglois que les François fussent si grand'foison que ils étoient; car si messire Eustache l'eut sçu, il se fut mieux pourvu de gens qu'il ne fit, et eut eu trop volontiers messire Pierre d'Audley et Albrest, qui l'eussent reconforté de trois ou quatre cents combattants.

Sitôt que messire Eustache sut quel part les François étoient, il rassembla toutes ses gens ensemble et se mit en un tertre au dehors de Nogent, au fort d'une vigne, ses archers par devant lui; et puis vinrent tantôt les François. Quand ils aperçurent les Anglois mis en ordonnance de bataille, ils s'arrêtèrent tous cois et sonnèrent leurs trompettes et se recueillirent ensemble et ordonnèrent trois batailles, et en chacune avoit quatre cents lances. Si gouvernoit la première l'évêque de Troyes et messire Brocard, la seconde messire Jean de Châlons et le comte de Joigny, la tierce le comte de Vaudemont. Et point n'étoient encore les brigands venus, car ils venoient tous à pied: si ne se pouvoient mie

si bien exploiter que ceux à cheval. Si déployèrent ces seigneurs de France leurs bannières et détrièrent (attendirent) un petit, pour amour de ce qu'ils vouloient avoir leurs brigands.

D'autre part, messire Eustache avoit pris le fort d'une vigne sur une petite montagne, et avoit mis ses archers très tous pardevant sa bataille. Si véoit (voyoit) trois batailles de François dessous lui, et en chacune autant de gens par semblant que il avoit en sa route (troupe). Mais de ce n'étoit-il point ébahi et disoit à tous ceux qui le pouvoient ouïr : « Seigneurs, seigneurs, combattons-nous de bon courage ; cette journée sera nôtre, et puis serons tous seigneurs de Champagne : j'ai plusieurs fois ouï conter qu'il y a eu un comté de jadis en Champagne [1] : encore pourrai-je bien faire tant de services au roi d'Angleterre que je tiens pour roi de France, car il calenge (dispute) l'héritage et la couronne, que par conquêt il la me donneroit. »

De ces paroles se réjouissoient les compagnons qui étoient de-lez (près) lui, et disoient : « Par monseigneur Saint George, sire, nous y mettrons peine. » Adonc appela-t-il aucuns jeunes écuyers qui là étoient, tels que Courageux de Mauny un sien cousin [2], Jean de Paris, Martin d'Espagne, et autres

(1) Le comté de Champagne qui avoit appartenu à la maison de Navarre en avoit été séparé par Louis le Hutin d'abord et ensuite Philippe le Bel, il fut définitivement réuni plus tard à la couronne de France au détriment de Charles II de Navarre. J. A. B.

(2) C'étoit suivant Barnès un neveu du fameux Gautier de Mauny. J. A. B.

que je ne sais nommer, et les fit là chevaliers; et puis ordonna toutes gens aller à pied et retailler chacun son glaive au volume de cinq pieds. Les François qui véoient (voyoient) leur convine (intention) les désiroient moult à combattre: mais ils attendoient leurs brigands, qui point ne venoient, pour eux faire assaillir et escarmoucher contre les archers, pour attraire (attirer) messire Eustache et sa bataille hors de leur fort. Mais messire Eustache ne l'avoit mie en propos; ains (mais) se tenoit franchement sur la montagne, son pennon devant lui, qui étoit d'hermine à deux hamèdes de gueules [1].

CHAPITRE CDXV.

Comment messire Brocard et l'évêque de Troyes assaillirent roidement messire Eustache d'Aubrecicourt et sa route (troupe); et comment les archers Anglois furent déconfits.

Quand messire Brocard de Fenestranges, qui étoit hardi et courageux chevalier durement, vit que messire Eustache ni sa bataille ne descendroient point de la montagne, si dit: « Allons, allons vers eux, il les nous faut combattre à quelque meschef que ce soit. » Adonc s'avança-t-il et sa ba-

(1) Ce chapitre et la plupart des suivants sont considérablement abrégés dans les imprimés. Comme ce défaut règne presque d'un bout à l'autre de l'ouvrage, nous ne le remarquerons que lorsqu'il tombera sur des faits intéressants ou sur des circonstances essentielles. J. D.

taille, et d'autre part l'évêque de Troyes, et approchèrent leurs ennemis. Messire Eustache et sa route (troupe) attendirent cette bataille franchement et la recueillirent aux fers des glaives tellement que oncques les François ne la purent briser. Mais ils rompirent et branlèrent celle des François, et en y eut plus de soixante à cette première empainte(attaque)renversés jus(à bas)par terre; et eut été déconfite sans recouvrer, quand la seconde bataille des François approcha, que messire Jean de Châlons et le comte de Joigny menoient. Cette seconde bataille réveilla grandement la première et remit ensemble, qui étoit jà toute épandue (dispersée). Adonc archers commencèrent à traire(tirer) roidement et fièrement et à employer sagettes (flèches) tellement que nul ne les osoit approcher, ni entrer en leur trait.

Adonc se hâta la tierce bataille que le comte de Vaudemont menoit, où moult avoit de bonnes gens d'armes et vint sur elle férir sur la bataille messire Eustache. A ces nouvelles gens entendirent tantôt les Anglois de grand' volonté, et les recueillirent fièrement et roidement. Là eut faites maintes grands appertises d'armes, et trop vaillamment se combattoit messire Eustache; car toute la presse étoit à lui et dessous son pennon, pour la cause de ce qu'il sembloit aux François, et vérité étoit, que si on l'avoit mort ou pris, le demeurant étoit déconfit. Et aussi toute la fleur des gens messire Eustache étoient delez (près) lui, tant pour son corps et son pennon garder que pour leur honneur avancer. Là eut mes-

sire Eustache grand faix sur les bras; car par bon compte les François étoient bien trois contre un. Là convint ces nouveaux chevaliers souffrir moult de peine si loyalement se vouloient acquitter; et oil (oui) voir (vraiment), car il n'en y eut nul, qui trop bien ne fissent leur devoir. Là fit messire Eustache par spécial maintes grands appertises d'armes, et se combattit si vaillamment que on se pourroit émerveiller de ce qu'il y fit; car d'un glaive qu'il tenoit il en versa jusques à quatre des plus vigoureux et mit par terre et navra durement: ni nul ne l'osoit approcher, pour les grands appertises d'armes qu'il faisoit. Quand messire Brocard de Fenestranges, qui étoit fort chevalier et dur malement, en vit la manière, il prit son glaive entre ses poings et le lança pardessus les têtes de tous les autres qui étoient entre lui et messire Eustache, et l'avisa si bien en lançant que le glaive vint cheoir (tomber) droitement en la visière du bassinet du dit messire Eustache, et si roidement y descendit que le fer qui étoit dur, trempé et acéré, rompit trois dents en la bouche du dit chevalier. Messire Eustache qui vit en l'air le coup venir jeta son bras au devant, et vola le glaive pardessus sa tête; et jà étoit si échauffé que de navrure (blessure) qu'il eut il ne faisoit compte, ni on ne vit grand temps à chevalier faire les grands appertises d'armes qu'il fit là.

Or avoient les Anglois l'avantage d'une montagne qui moult leur valut; et étoient tous serrés et mis ensemble tellement que on ne pouvoit entrer en eux; et se combattoient à pied et les François à che-

val. D'autre part, un petit plus avant, les archers d'Angleterre s'étoient recueillis et faisoient leur bataille à part eux, et laissoient leurs gens d'armes convenir. Ces archers qui traioient (tiroient) onniement (ensemble) embesoingnoient (embarrassoient) grandement les François, et en blessèrent et navrèrent plusieurs.

En grand temps on n'avoit point vu, si comme je l'ouïs recorder à ceux qui y furent d'une part et d'autre, bataille faire par si bonne ordonnance et si bien combattue, ni gens qui se tinssent si vaillamment que les Anglois firent; ni aussi d'autre part qui si âprement les recueillissent que les François firent; car tout à cheval ils tournoient autour des Anglois pour entrer en eux et rompre leur bataille, et les Anglois aussi à la mesure qu'ils tournoient tournoient aussi. En cet état se combattirent moult longuement, lançant l'un sur l'autre. Là eut fait maintes prises et maintes rescousses (délivrances); car les Anglois n'étoient qu'un petit: si se mettoient chacun en peine de bien faire la besogne; et si vaillamment se combattirent que pour ce jour ils n'en devoient avoir nul blâme. Car si les brigands ne fussent venus, qui y survinrent plus de neuf cents tous frais et tous nouveaux atout (avec) lances et pavois (boucliers), ils s'en fussent partis à leur honneur; car ils donnoient aux François assez à faire. Mais quand ces brigands furent venus, qui étoient une grand' route (troupe), ils rompirent tantôt les archers et mirent en voie; car leur trait ne pouvoit entrer en eux, tant étoient forts et bien paveschiez (armés de

boucliers); et étoient aussi durement foulés (fatigués), car ils s'étoient longuement combattus et tenus.

Quand messire Jean de Châlons et sa bataille virent ces archers fuir et dérompre, si retourna cette part et fit tourner sa bannière et ses gens et eux chasser à cheval. Là eurent ces archers fort temps; car ils ne sçavoient où fuir ni où mucier (s'arrêter), pour eux sauver; et les tuoient et abattoient ces gens d'armes, sans pitié et sans merci. Et en firent messire Jean de Châlons et le comte de Joigny la déconfiture, que oncques n'en échappa nul que tous ne demeurassent sur la place; et puis retournèrent sur les garçons qui gardoient les chevaux de leurs maîtres qui se combattoient tous à pied. Si furent ces garçons tous morts et tous pris; petit s'en sauvèrent; et là perdit messire Eustache son coursier et sa haquenée qu'il aimoit tant. Pendant ce se combattoient messire Brocard, l'évêque de Troyes, le comte de Vaudemont et de Joinville à monseigneur Eustache et à ses gens, et avoient pris une partie de la bataille et mis les brigands d'autre, qui trop durement embesognoient les Anglois.

CHAPITRE CDXVI.

COMMENT MESSIRE EUSTACHE D'AUBRECICOURT FUT PRIS ET TOUTES SES GENS DÉCONFITS; ET COMMENT MESSIRE COURAGEUX DE MAUNY DEMEURA COMME MORT EN LA BATAILLE.

MOULT y fit ce jour messire Eustache d'Aubrecicourt merveilles d'armes et y fut très bon chevalier, et aussi furent tous ceux qui avec lui étoient et se acquittèrent très vaillamment et loyalement à leur pouvoir; et ne l'eurent mie davantage les François, combien que ce fussent bonnes gens et tous d'élite. Mais ils étoient si grand nombre et aussi si bien se combattirent et si désiroient à ruer jus (à bas) et à déconfire les Anglois qu'ils s'abandonnoient de corps et de volonté. Et finalement, par le grand secours des brigands qui leur vint, ils rompirent les Anglois et espardirent (dispersèrent) tellement que oncques depuis ils ne se purent mettre ensemble; et fut le pennon messire Eustache, qui y étoit l'étendard et la ralliance des Anglois, conquis et tout déchiré, et le dit chevalier de tous lez (points) et de tous côtés envahi et assailli et durement navré. A cette empainte (attaque) que ils se ouvrirent et épandirent (dispersèrent) en y eut foison de rués par terre, et en furent les François maîtres, et prirent desquels qu'ils voulurent. Si eschéy (tomba) messire Eustache ès mains d'un chevalier de dessous le comte de Vaudemont qui s'appeloit messire Henri Quevil-

lart. Cil (ce) chevalier fiança le dit monseigneur Eustache et eut moult de peine et de soin pour le sauver; car la communauté de Troyes le vouloient tuer, tant fort le héoient (haïssoient) pour les grands appertises d'armes que il avoit faites au pays de Champagne. Là furent pris messire Jean de Paris, messire Martin d'Espagne et plusieurs autres chevaliers et écuyers; et ceux qui sauver se purent, se boutèrent au fort de Nogent: ce fut petit, car ils furent presque tous morts et tous pris sur la place. Et fut laissé messire Courageux de Mauny entre les occis comme mort, tant étoit-il fort navré et tellement qu'il n'avoit ni feu ni haleine en lui et fut ainsi oublié [1]. Cil (cette) rencontre fut l'an de grâce mil trois cent cinquante neuf, la vigile Saint Jean Baptiste.

CHAPITRE CDXVII.

Comment ceux de Troyes reçurent à (avec) grand'-joie leur évêque et les seigneurs qui avec lui étoient; et comment messire Jean de Péquigny et plusieurs autres Anglois moururent merveilleusement.

Après la déconfiture de Nogent sur Seine dont je vous ai parlé, et que le champ fut tout délivré, s'en revinrent les barons et les chevaliers et toutes gens

(1) Les imprimés racontent en cet endroit la suite de l'aventure de Courageux de Mauny qu'on lira dans le chapitre suivant. J. D.

d'armes à Troyes et amenèrent là leur conquêt et leur butin. Mais nul des prisonniers ils n'y menèrent, ainçois (mais) les firent tourner d'autre part ès garnisons Françoises qui étoient assez près de là. Le chevalier qui étoit de la comté de Vaudemont et qui avoit pris monseigneur Eustache n'eut talent (désir) de l'y mener; car on lui eut tué entre ses mains, tant étoit-il fort haï de la communauté de Troyes: si l'emmena d'autre part à sauveté.

Si furent grandement honorés à leur retour de ceux de Troyes les seigneurs qui avoient été à cette besogne, l'évêque de Troyes premièrement, le comte de Vaudemont, le comte de Joigny, messire Brocard de Fenestranges, messire Jean de Châlons, et plusieurs autres barons et chevaliers qui à la besogne de Nogent avoient été; et de toutes gens en avoit la renommée messire Brocard de Fenestranges, pour ce qu'il avoit la plus grand'charge de gens. Ainsi eschéy (arriva) à monseigneur Eustache d'Aubrecicourt; et perdit la journée, si comme dessus est dit, et fut durement navré (blessé): mais son maître qui fiancé l'avoit en pensoit aussi bien que s'il eut été son frère; et lui fit très bonne compagnie toujours.

Or vous parlerons de monseigneur Courageux de Mauny et de l'aventure qui lui avint. Quand la déconfiture fut passée et tous les François retrais (retirés), le dit messire Courageux qui étoit tout assommé et là couché entre les morts, et étoit si comme demi-mort, leva un petit le chef, si ne vit que gens morts et abattus et aterrés autour de lui. Adonc s'évertua-

t-il un petit et se assit sur la crête d'un fossé où on l'avoit abattu: si regarda et vit qu'il n'étoit mie loin du fort de Nogent dont Jean de Segure (Sègre) un moult appert écuyer étoit capitaine. Si fit tant le dit chevalier, au mieux qu'il put, une heure en lui traînant, et l'autre en lui appuyant, qu'il vint dessous la grosse tour de la forteresse; et puis fit signe aux compagnons de là dedans qu'il étoit des leurs. Adonc avalèrent (descendirent) les compagnons tantôt jus (à bas) de la tour et le vinrent quérir à la barrière et le prirent entre leurs bras et l'emportèrent dedans le fort. Si lui recousirent, bandelèrent et appareillèrent ses plaies et en pansèrent depuis si bien qu'il en guérit.

Quand ceux qui étoient demeurés en la ville de Pons sur Seine et que messire Eustache y avoit laissés à son departement entendirent ces nouvelles que messire Eustache étoit pris et tous les autres morts ou pris, si furent moult ébahis et n'eurent mie conseil de plus là demeurer, ni de tenir la forteresse; car ils n'étoient qu'un peu de gens. Si troussèrent tout ce qu'ils avoient, au plutôt qu'ils purent, et se partirent de Pons sur Seine; et aussi firent ceux de Trochy, de Saponay, d'Arsy, de Méry, de Plancy et de tous les autres forts qui obéissoient à messire Eustache d'Aubrecicourt en devant; ni nul n'y osa plus demeurer, et les laissèrent tous vagues, pour la doute (crainte) de l'évêque de Troyes, et de messire Brocard de Fenestranges, qui étoient grands guerroyeurs. Si se boutèrent en autres forts arrière d'eux: mais messire Pierre d'Audley ne se

partit point pour ce de Beaufort, ni Jean de Segure (Sègre) de Nogent, ni Albrest de Gyé sur Seine.

En ce temps trépassa de ce siècle assez merveilleusement, au châtel de la Harele que il tenoit, à trois lieues près d'Amiens, messire Jean de Péquigny, si comme on dit; et l'étrangla son chambellan; et aussi mourut auques (encore) ainsi un sien chevalier et de son conseil, qui s'appeloit messire Lus de Bethisy. Dieu en ait les âmes, et leur pardoint (pardonne) leurs méfaits.

Un tel miracle avint aussi en ce temps d'un écuyer Anglois qui étoit de la route (troupe) messire Pierre d'Audley et Albrest. Ils avoient chevauché un jour et étoient entrés en un village qui s'appeloit Ronay, et le déroboient les pillards et y entrèrent si à point que le prêtre chantoit la grand'-messe. Cil (Cet) écuyer entra en l'église et vint à l'autel et prit le calice où le prêtre devoit consacrer le corps notre seigneur, et jeta le vin par terre; et pourtant (attendu) que le prêtre en parla, cil (celui-ci) le férit de son gant arrière main, si fort que le sang en vola sur l'autel. Ce fait, ils issirent (sortirent) de la ville, et eux venus aux champs, ce pillard qui fait avoit cet outrage et qui portoit en son sein le calice, la platine et les corporaux, pendant ce qu'ils chevauchoient soudainement, il lui avint ce que je vous dirai; et ce fut bien vengeance et verge de Dieu et exemple pour tous autres pilleurs. Le cheval de celui et il commencèrent à tournoyer sur les champs diversement et à demener tel tempête que nul ne les osoit approcher, et chéirent (tombè-

rent) là en un mont et étranglèrent l'un l'autre, et se convertirent tous en poudre et en cendre. Tout ce virent les compagnons qui là étoient, dont ils furent grandement ébahis; et vouèrent et promirent à Dieu et à Notre Dame que jamais église ne violeroient, ni déroberoient. Je ne sçais si ils l'ont depuis tenu.

CHAPITRE CDXVIII.

COMMENT CEUX DE NOYON ACHETÈRENT LA GARNISON DE MAUCONSEIL; ET JEAN DE SEGURE VENDIT CELLE DE NOGENT A L'ÉVÊQUE DE TROYES; ET COMMENT CEUX DE TROYES OCCIRENT LE DIT JEAN DE SEGURE.

AUQUES (aussi) en ce temps se commencèrent à ennuyer ceux de Mauconseil de leur garnison; car pourvéances (provisions) leur failloient (manquoient), et étoient requis du vendre de ceux de Noyon et du pays. Si la vendirent douze mille moutons [1], et s'en pouvoient partir, ainsi qu'ils firent, sauvement, eux et le leur. Si se partirent et se retrairent (retirèrent) ès autres forteresses de Creil, de la Harele, de Clermont, de Velly, de Pierrepont, de Roussy et de Sissonne. Sitôt que ceux de Noyon eurent Mauconseil, ils le abattirent et rasèrent tout par terre, tellement que oncques depuis n'y eut fort ni maison pour nulluy (personne) loger.

(1) Monnoie du temps. J. A. B.

Ainsi étoit grevé et guerroyé le royaume de France de tous côtés, et vendoient les uns aux autres ces capitaines des garnisons, leurs forts et leurs pourvéances (provisions), et échangeoient et donnoient sommes d'argent ensemble aussi bien comme de leur héritage. Et quand ils en étoient tannés (fatigués), ou qu'il leur sembloit qu'ils ne les pouvoient plus tenir, ils les vendoient aux François pour avoir plus grand'somme de florins. Dont il avint que Jean de Segure (Sègre) vendit la garnison de Nogent sur Seine à l'évêque de Troyes, une quantité de florins, et la livra. Et sur bonnes assurances que l'évêque lui avoit données et accordées par son scel, et loyalement il lui cuidoit (croyoit) tenir, le dit Jean vint à Troyes et entra dedans la cité, et descendit en l'hôtel de l'évêque qui le reçut assez liement (joyeusement), et lui dit: « Jean, vous demeurerez de-lez (près) moi deux ou trois jours, cependant je vous appareillerai votre paiement. » Jean de Segure s'y accorda légèrement, qui cuidoit (croyoit) être venu sauvement; mais non fut: car la communauté de la ville, sitôt comme ils sçurent sa venue, s'assemblèrent de toutes parts et commencèrent à murmurer et à parler moult vilainement sur le dit évêque, en disant: « Comment se truffe (moque) l'évêque de nous, qui soutient ainsi de-lez (près) lui nos ennemis et le plus fort pillard du royaume de France et qui plus y a fait de maux et de vilains faits, et veut encore que nous lui donnons notre argent pour nous guerroyer; ce ne fait mie à consentir. » Ces paroles et autres multiplièrent si entre eux que brièvement

ils dirent tous d'une voix que ils l'iroient tuer en l'hôtel de l'évêque, ni jamais ne leur échapperoit. Si s'en vinrent tous d'une sorte et envoyèrent grandes gardes aux portes, parquoi il ne s'en put aller; et puis s'en vinrent eux plus de six mille, tous armés à leur usage à la cour de l'évêque et entrèrent dedans tout baudement (hardiment). L'évêque fut tout émerveillé quand il les vit et demanda: « Que voulez-vous ? » Ils répondirent tous d'une voix, « Ce traître Navarrois qui s'est céans bouté et qui est et a été si grand ennemi au royaume de France et qui plus y a fait de meurtres et de vilains faits et emblé (enlevé) traîtreusement plus de villes et de châteaux et de forteresses que nul des autres: si lui en donnerons son paiement, car il l'a bien desservi (mérité). » Adonc répondit l'évêque, comme loyal et vaillant prud'homme et dit: « Beaux seigneurs, quel qu'il soit et ait été, il est ci venu sur mon sauf-conduit et bonnes assurances; et si savez et avez toujours sçu les traités qui ont été entre moi et lui; et par votre accord et bonne volonté ils sont passés: si seroit grand'trahison et mauvaise déloyauté si en cette assurance on lui faisoit nul contraire. »

Néanmoins quoique l'évêque parlât, ni vérité leur remontrât, il n'en put oncques être ouï; mais entrèrent de force en sa salle et puis en sa chambre, et quirent tant le dit écuyer de chambre en chambre que finalement ils le trouvèrent. Si l'occirent et détranchèrent tout par pièces. Ainsi fina Jean de Segure (Sègre), dont l'évêque de Troyes et les chevaliers qui là étoient furent durement courroucés, mais amender ne le purent.

CHAPITRE CDXIX.

COMMENT LE DUC DE NORMANDIE ET LE CONSEIL DE FRANCE NE VOULURENT MIE TENIR LE TRAITÉ FAIT ENTRE LE ROI JEAN DE FRANCE ET LE ROI D'ANGLETERRE (1).

JE me suis longuement tenu à parler du roi d'Angleterre, mais je n'en ai point eu de cause de parler jusques à ci; car tant comme les trèves durèrent entre lui et le royaume de France, à son titre, ses gens ne firent point de guerre. Mais elles étoient faillies le premier jour de mai (2) l'an cinquante neuf; et avoient guerroyé toutes ces forteresses Angloises et Navarroises, au nom de lui, et guerroyoient encore tous les jours. Or avint que, tantôt après la paix faite du duc de Normandie et du roi de Navarre, si comme ci-dessus vous avez ouï recorder, messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) maréchal de France retourna en Angleterre; car il n'étoit pas quitte de sa foi de la prise de Poitiers.

En ce temps (3) étoient venus à Wesmoustier

(1) Ici commence le cinquième livre dans le Manuscrit 8318. (Voyez la préface.) J. A. B.

(2) La trève n'expira, comme on l'a déjà remarqué, que le lendemain de la fête de Saint Jean-Baptiste. (Rymer, *ubi sup.* P. 180.) J. D.

(3) Froissart s'est trompé sur la date du traité conclu à Londres entre le roi Jean et Édouard et de l'arrivée des commissaires qui l'apportèrent à Paris pour le faire accepter par le régent et par les états. Ces faits sont antérieurs de plusieurs mois à l'époque qu'il leur assigne. On ignore la date précise du traité de Londres; mais on ne sauroit

(Westminster) en la cité de Londres, le roi d'Angleterre et le prince de Galles son fils d'un lez (côté), et le roi de France et messire Jacques de Bourbon de l'autre part; et là furent ensemble ces quatre tant seulement, en secret conseil, et firent un certain accord de paix sans moyen sur certains articles et paroles que ils jetèrent et ordonnèrent. Et quand ils les eurent tous proposés, ils les firent écrire en une lettre ouverte, et les scellèrent les deux rois de leurs sceaux; et tout ce fait, ils mandèrent le comte de Tancarville et monseigneur Arnoul d'Andrehen (Audeneham), qui étoient nouvellement venus, et leur chargèrent cette lettre pour apporter en France au duc de Normandie et à ses frères et au conseil de France.

Si passèrent le dit comte de Tancarville et le dit maréchal la mer, et arrivèrent à Boulogne, et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris. Si trouvèrent le duc de Normandie et le roi de Navarre qui nouvellement s'étoient accordés (1). Si leur montrèrent les

douter qu'il avoit été arrêté dans les premiers mois de cette année. Le sauf-conduit pour Guillaume de Melun archevêque de Sens, les comtes de Tancarville et de Dammartin, le maréchal d'Audeneham, le seigneur d'Aubigny, etc., chargés de l'apporter en France, qu'on trouve dans Rymer (*ubi sup.* P. 182.) est daté du 11 mai. Ils étoient arrivés à Paris avant le 19 de ce mois, jour auquel le régent, dit l'auteur des Chroniques de France, convoqua les états pour leur en donner communication; et le 25 du même mois ce prince en fit faire la lecture au peuple dans la cour du palais, par Guillaume de Dormans alors avocat général. Le traité fut rejeté avec indignation, et on résolut de se disposer à la guerre. (*Chronique de Fr.* Chap. 110.) J. D.

(1) On a vu dans les notes sur le chap. 412, que le traité de paix du régent avec le roi de Navarre fut conclu le 21 août; ainsi ils n'étoient pas réconciliés à l'époque dont il s'agit ici. J. D.

lettres devant dites. Adoncques en demanda le duc de Normandie conseil au roi de Navarre comment il s'en pourroit maintenir. Le roi conseilla que les prélats et les barons de France et le conseil des cités et des bonnes villes fussent mandés; car par eux et leur ordonnance convenoit cette chose passer. Ainsi fut fait. Le duc de Normandie manda sur un jour la plus grand' partie des nobles et des prélats du royaume de France et le conseil des bonnes villes [1]. Quand ils furent tous venus à Paris, ils entrèrent en conseil. Là étoient le roi de Navarre, le duc de Normandie, ses deux frères, le comte de Tancarville et messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) qui remontrèrent la besogne et sur quel état ils étoient venus en France. Là furent les lettres lues et relues, et bien ouïes et entendues, et de point en point considérées et examinées. Si ne purent adonc être les conseils en général du royaume de France d'accord, et leur sembla cil (ce) traité trop dur [2]; e répondirent d'une voix aux dits messagers que ils auroient plus cher à endurer et porter encore le grand

(1) Cette assemblée étoit indiquée pour le dimanche 19 mai; mais les chemins étoient si infestés par les Anglois et les Navarrois qui occupoient plusieurs forteresses de tous les côtés par où on pouvoit venir à Paris, et par les garnisons Françoises qui pilloient autant que les Anglois, qu'un grand nombre de personnes ne purent s'y rendre, quoiqu'on eut prolongé jusqu'au samedi 25 mai le jour de l'ouverture des états. J. A. B.

(2) Par ce traité Jean cédoit à Édouard la Normandie, la Saintonge, l'Agénois, le Quercy, le Périgord, le Limousin, la Touraine, etc. en un mot, les deux tiers de la France, pour les posséder en toute souveraineté. Les principaux articles de ce traité ont été rapportés par l'auteur des Chron. de France, Chap. 110. J. D.

meschef et misère où ils étoient, que le noble royaume de France fut ainsi amoindri ni deffraudé, et que le roi Jean demeurât encore en Angleterre; et que quand il plairoit à Dieu, il y pourverroit de remède et mettroit attrempance (adoucissement). Ce fut toute la réponse que le comte de Tancarville et messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham) en purent avoir [1]. Si se partirent sur cet état et retournèrent en Angleterre, et se retrairent (rendirent) premièrement devers le roi de France leur seigneur, et lui contèrent comment ils n'avoient pu rien exploiter. De ces nouvelles fut le roi de France moult courroucé, ce fut bien raison; car il désiroit sa délivrance, et dit: « Ha, Charles, beau fils, vous êtes conseillé du roi de Navarre qui vous deçoit et decevroit tels soixante que vous êtes. »

(1) Il fut aussi réglé dans ces états que les nobles serviroient un mois à leurs dépens, non compris dans ce mois le temps qu'ils seroient en route pour se rendre à l'armée et pour en revenir; et qu'ils paieroient les impositions octroyées par les bonnes villes. Les gens d'église offrirent aussi de les payer. La ville de Paris s'engagea pour elle et pour la vicomté d'entretenir six cents glaives (fantassins), quatre cents archers et mille brigands. Les députés des autres villes ne voulurent rien octroyer sans *parler à leurs villes*, parce qu'apparemment on ne leur avoit pas donné pouvoir d'accorder un subside. On ordonna qu'ils s'en retourneroient dans leurs villes et qu'ils enverroient leur réponse avant le lundi qui suit la Trinité. Plusieurs villes envoyèrent cette réponse qui fut que le plat pays étant détruit par les Anglois et les Navarrois et par les garnisons Françoises, elles ne pouvoient accomplir le nombre de 1200 glaives qui avoient été accordés. (Préface du T. 3. des ordonnances.) J. A. B.

CHAPITRE CDXX.

Comment le roi d'Angleterre fit faire grand appareil pour venir en France; et commemt l'archevêque de Rheims, le comte de Porcien et le comte de Braine conquirent le chatel de Roussy.

Ces deux seigneurs dessus nommés, retournés en Angleterre, le roi Édouard, ainsi comme il appartenoit, sçut la réponse; car ils lui relatèrent tout ainsi, ni plus, ni moins, qu'ils en étoient chargés des François. Quand le roi d'Angleterre eut entendu ces nouvelles, il fut durement courroucé, et dit devant tous ceux qui le pouvoient ouïr que ainçois (avant) que hiver fut entré, il entreroit au royaume de France si puissamment et y demeureroit tant qu'il auroit fin de guerre, ou bonne paix à son honneur et plaisir [1]. Si fit commencer à faire le plus grand appareil que on eut oncques mais vu faire en Angleterre pour guerroyer.

Ces nouvelles issirent (sortirent) par tous pays, si que par tout chevaliers et écuyers et gens d'armes se commencèrent à pourvoir grossement et chèrement de chevaux et de harnois, chacun du mieux qu'il put, selon son état; et se trait (rendit) chacun

(1) Les lettres par lesquelles Édouard annonce au clergé d'Angleterre qu'il est résolu à recommencer la guerre, et lui demande l'assistance de ses prières, sont datées du 12 d'août. (Rymer, *ubi suprà*, P. 185.) J. D.

du plutôt qu'il put par devers Calais, pour attendre la venue du roi d'Angleterre; car chacun pensoit à avoir si grands bienfaits de lui, et tant d'avoir gagner en France que jamais ne seroient pauvres; et par spécial ces Allemands, qui sont plus convoiteux que autres gens.

En cette même saison et environ le milieu d'août advint que messire Jean de Craon archevêque de Rheims et ceux de la dite cité et du pays environ, parmi l'aide des chevaliers et écuyers de la comté de Retel et autres chevaliers et écuyers de l'évêché de Laon, se assemblèrent et vinrent mettre le siége pardevant la ville et le châtel de Roussy, et le contraignirent si, sur le terme de trois semaines qu'ils y furent, que ceux qui dedans étoient se rendirent, sauves leurs vies et leurs membres. Et de ce eurent-ils bonnes lettres, et pouvoient aller quelque part qu'ils voudroient sauvement sous le conduit du dit archevêque, du comte de Porcien et du comte de Brayne qui là étoient. Dont il avint que quand ils se partirent, la communauté de Rheims et ceux du pays qui là étoient assemblés, leur vinrent sus et en occirent et meurtrirent la plus grand'partie; de quoi les seigneurs furent durement courroucés, mais amender ne le purent. A grand meschef purent-ils sauver le capitaine, Hennequin (Hawkins) François ; et le vouloient les vilains tuer entre leurs mains. Ainsi, r'eut le comte de Roussy sa ville et son châtel; et le rendit cil (ce) dit Hennequin (Hawkins) par la composition du traité, autrement il ne eut point été sauvé.

CHAPITRE CDXXI.

Comment messire Eustache d'Aubrecicourt fut délivré de prison; et comment il prit Athegny et plusieurs autres forteresses et gata le pays environ Rheims.

Après la rescousse (délivrance) du châtel de Roussy mourut messire Pierre d'Audley de maladie, sur son lit au châtel de Beaufort en Champagne; de quoi tous les compagnons et les soudoyers qui à lui se tenoient furent moult desbaretés (découragés). Si regardèrent les Anglois et les Allemands et ceux qui étoient d'une sorte et qui faisoient guerre pour le roi d'Angleterre, qu'ils ne pouvoient avoir meilleur capitaine que messire Eustache d'Aubrecicourt, qui étoit sain et guéri de ses plaies, et en bon point. Si envoyèrent les compagnons Faucon le Herault, qui étoit adonc en Champagne, en la comté de Vaudemont parler au dit comte et à monseigneur Henri dit Kevillart, maître à monseigneur Eustache. Si se porta le traité et parlement ensemble, tellement que messire Courageux de Mauny, sur bon sauf-conduit que Faucon lui impétra, vint devers les parties qui le dit chevalier tenoient. Si fut mis à finance parmi vingt deux mille francs que il paya tous appareillés; car les compagnons des garnisons et des forteresses de Brie et de Champagne se taillèrent trop volontiers; si en paya chacun sa

part. Ainsi fut délivré monseigneur Eustache et eut parmi sa délivrance son coursier et sa haquenée que madame Ysabel (Isabelle) de Juliers, comtesse de Kent pour le temps, qui loyalement l'aimoit, lui avoit envoyés d'Angleterre. Et rendirent encore les Anglois aux François, parmi la délivrance de monseigneur Eustache, le bon châtel de Conflans en Champagne qu'ils tenoient.

Quand les Anglois et les Allemands, qui vivoient de guerroyer le royaume de France et avoient vécu un grand temps, eurent messire Eustache de-lez (près) eux, si se tinrent à trop bien payés et le firent leur maître et leur souverain par-dessus tous; et se rallièrent et rassemblèrent toutes manières de gens et de sortes à lui. Si chevauchèrent et entrèrent en la comté de Retel où ils n'avoient encore été, et prirent et emblèrent (enlevèrent) la bonne ville de Athegny (Attigny) sur Aisne; et trouvèrent dedans les Anglois plus de quinze cents pièces de vins, dont ils eurent grand'joye. Si en firent leur souveraine garnison, et coururent tout le pays autour de Rheims, et prirent et pillèrent Espernay, Damery, Craonne, et la bonne ville de Vertus, où ils eurent grand profit; et en firent les Anglois une garnison qui couroit tout le pays d'environ selon la rivière de Marne jusques au Châtel-Thierry et jusques à la Ferté Milon; et alloient ceux de Athegny (Attigny) courir tous les jours jusques à Maisières sur Meuse et jusques à Donchery et jusques au Chêne Pouilleux.

CHAPITRE CDXXII.

COMMENT MESSIRE BROQUARS DE FENESTRANGES DÉFIA LE DUC DE NORMANDIE; ET COMMENT MESSIRE ROBERT CANOLLE (KNOLLES) ARDIT (BRULA) ET EXILLA (RAVAGEA) LE BON PAYS DE BERRY ET D'AUVERGNE.

En cette même saison avint que cil (ce) chevalier messire Broquars de Fenestranges, qui avoit été de l'aide du duc de Normandie et des François encontre les Anglois et les Navarrois, et les avoit aidés à ruer jus (à bas) et déconfire et bouter hors de leurs forteresses de Champagne, avoit été mauvaisement payé de ses gages, et lui devoit-on bien, que pour lui que pour ses gens, trente mille francs. Si s'en merencolia (fâcha) en soi-même et envoya certains hommes de par lui à Paris devers le duc de Normandie, pour avoir cet argent et pour payer ses soudoyers qui se complaignoient à lui tous les jours de son paiement. Le duc de Normandie et son conseil ne répondirent mie bien adonc à la plaisance des gens monseigneur Broquars; et retournèrent arrière sans rien exploiter, au pays de Champagne, devers messire Broquars, et lui recordèrent ce qui leur plut de paroles, desquelles messire Broquars ne se tint mie pour content, et envoya tantôt défier le duc de Normandie et tout le royaume de France; et entra en une bonne ville et grosse que on dit Bar sur Seine, où à ce jour il y avoit plus de neuf cents hôtels. Si la pillèrent et robèrent ses gens, et

mirent grand'peine et grand'entente (intention) à conquerre le châtel: mais ils ne le purent avoir, car il est trop malement fort, et si étoit bien gardé. Quand ils virent qu'ils ne le pourroient avoir, si le laissèrent, et chargèrent tout leur pillage qu'ils avoient eu à Bar sur Seine, et emmenèrent plus de cinq cents, que prisonniers que prisonnières, et se retrairent (retirèrent) à Conflans, dont ils avoient fait leur garnison. Mais à leur departement ils l'ardìrent (brûlèrent) et pillèrent tellement que oncques ne demeura chevron sur autre, que tout ne fut ars et broui (brûlé).

Depuis firent messire Broquars et ses gens plus de dommages et de vilains faits au pays de Champagne, que oncques les Anglois ni les Navarrois n'y firent. Et quand ils eurent tout couru et robé le pays, on s'accorda devers eux; et eurent tout ce qu'ils demandèrent et plus assez. Si se retrait (retira) messire Broquars en Lorraine dont il étoit parti, et là ramena-t-il toutes ses gens, et laissa le royaume de France et le pays de Champagne en paix, quand il eut fait des maux assez.

En cette même saison et en cet août, mil trois cent cinquante neuf, mit sus messire Robert Canolle (Knolles) une grand'chevauchée de gens d'armes, et étoient bien trois mille combattants, que uns que autres; et se partit avec ses routes (troupes) des marches de Bretagne; et s'en vinrent chevauchant tout contre mont la rivière de Loire, et entrèrent en Berry; et cheminèrent tout parmi, ardant (brûlant) et exillant (ravageant) le bon pays de Berry, et

puis entrèrent en Auvergne[1]. Adonc se recueillirent et assemblèrent, qui mieux pouvoient, les gentilshommes d'Auvergne et de Limousin, et aussi le comte de Forests (Forez), qui mit sus bien quatre cents lances; et firent leurs amas ces seigneurs, comtes, barons et chevaliers des pays dessus nommés, à Clermont, à Montferrant et à Riom en Auvergne. Et quand ils furent tous ensemble, ils se trouvèrent bien jusques à six mille combattants. Si élurent ces barons et ces chevaliers quatre souverains de tout leur ost (armée): premièrement le comte de Forez, le jeune comte Berault Dauphin d'Auvergne, monseigneur Jean de Boulogne et le seigneur de Montagu d'Auvergne. Et chevauchèrent ces gens d'armes contre ces pilleurs de tous pays rassemblés, desquels messire Robert Canolle (Knolles), et Albrest de Buef étoient capitaines et chefs, pour défendre et garder leurs pays. Car les dessus dits pilleurs avoient empris à passer parmi Auvergne et venir voir le pape et les cardinaux en Avignon, et avoir de leurs florins, aussi bien que l'archiprêtre en avoit eu.

(1) La fin de ce chapitre, excepté la dernière phrase, est omise dans les imprimés. J. D.

CHAPITRE CDXXIII.

Comment les seigneurs d'Auvergne et de Limousin allèrent audevant de monseigneur Robert Canolle; et comment ils ordonnèrent leurs batailles d'un côté et d'autre.

Tant chevauchèrent ces seigneurs d'Auvergne avec leurs routes (troupes) et leurs arrois que ils vinrent à une petite journée près de ces guerroyeurs, qui se nommoient Anglois, et virent d'une montagne, où tout leur ost (armée) étoit arrêté, les fumières que leurs ennemis faisoient. A lendemain ils s'adressèrent (dirigèrent) droitement cette part, et étoit bien leur intention d'eux combattre si ils les pouvoient atteindre. Ce soir ils vinrent à deux petites lieues près du pays où ils étoient. Donc prirent-ils terre et se logèrent tous sur une montagne, et les Anglois étoient sur une autre; et véoient (voyoient) chacun des deux osts les feux que ils faisoient en l'un des osts et en l'autre. Si passèrent cette nuit. Lendemain se délogèrent les François et se trairent (rendirent) plus avant tout à l'encontre; car ils connoissoient le pays, et s'en vinrent à heure de nonne loger sur une montagne, droit devant les Anglois; et n'y avoit d'entre deux que une prairie, espoir (peut-être) large de six bouviers[1] de terre; et pouvoient voir clairement et connoître l'un l'autre. Et quand les Anglois virent venus les François de-

(1) Espace que deux bœufs peuvent labourer en six jours. J. A. B.

vant eux, ils firent par semblant grand'chère et s'ordonnèrent ainsi que pour combattre, et mirent tous leurs archers au pendant de la montagne, devant eux.

Les seigneurs de France qui aperçurent ce convine (disposition) s'ordonnèrent aussi et firent deux bonnes batailles bien et faiticement (régulièrement): en chacune avoit bien six mille hommes. Si avoit la première le Daulphin d'Auvergne, comte de Clermont, et l'appeloit-on Bérault, et devint là chevalier et leva bannière écartelée d'Auvergne et de Merquel (Mercœur). Si étoient de-lez (près) lui messire Robert Daufin son oncle et le sire de Montagu; et là devinrent chevaliers messire Henri de Montagu et le sire de Chalençon, le sire de Rochefort, le sire de Serignach, messire Godefroy de Boulogne, et plusieurs autres jeunes écuyers de Limousin, de Quersin (Quercy), d'Auvergne et de Rouergue.

En la seconde bataille des François étoient le comte de Forez, messire Jean de Boulogne comte d'Auvergne, le sire d'Achier (Apchier) et son fils, le sire d'Achon (Apchon), et le vicomte d'Uzès, et aussi messire Regnaut de Forez frère au dit comte, et grand'foison de bons chevaliers et écuyers qui tous étoient en grand'volonté de combattre, si comme ils le montroient.

D'autre part, messire Robert Canolle (Knolles) et ses routes (troupes) faisoient semblant qu'ils en avoient aussi grand'volonté. Ainsi se tinrent jusques au soir l'un devant l'autre chacun en son fort sans lui mouvoir, fors tant qu'il y eut aucuns jeunes

chevaliers et écuyers qui, pour acquérir prix d'armes, descendirent, par le congé de leurs maréchaux, de la montagne au pré, et vinrent joûter l'un à l'autre; et qui pouvoit conquerre (conquérir) son compagnon, il l'emmenoit: mais pour ce ne descendirent point leurs batailles, pour joûte ni pour escarmouche qui faite y fut.

CHAPITRE CDXXIV.

Comment messire Robert Canolle (Knolles) et ses gens s'enfuirent par nuit; et comment les seigneurs d'Auvergne donnèrent congé a toutes manières de gens d'armes.

Quand ce vint au soir et que la journée se fut partie sans bataille, chacun se retraist (retira) en son logis; et firent bon guet et grand. Et se trairent (rendirent) au conseil les seigneurs de France, et se conseillèrent entr'eux que à heure de minuit ils se partiroient de là et descendroient de la montagne, non pas devers les ennemis, mais au plain (plaine) par où ils étoient montés, et pour seulement tourner les dites montagnes deux lieues, ils viendroient tout à plein là où les compagnons étoient, et encore si matin que espoir (peut-être) ne seroient-ils mie tous armés. Cette ordonnance fut affermée (arrêtée) entr'eux, et le devoit chacun sire dire à ses gens; et se devoient armer et partir coiement (tranquillement) sans faire point de noise; et le firent ainsi comme

ordonné fut. Mais oncques si secrétement ne sçurent ce demener que les compagnons ne le sçussent tantôt et par un prisonnier de leurs gens, si comme on supposa depuis, qui se embla (enleva) et vint en l'ost (armée) monseigneur Robert Canolle (Knolles), et lui conta tout le convine (intention) des barons d'Auvergne, et quel chose ils avoient empris à faire. Quand le dit Messire Robert entendit ces nouvelles, il se traist (rendit) à conseil avecques aucuns de son ost où il avoit plus de fiance; et regardèrent l'un parmi l'autre, tout considéré la puissance des François, que ce n'étoit pas bon de les attendre. Si fit hâtivement armer toutes ses gens, trousser, monter et partir; et chevauchèrent leur chemin par le conduit de guides qu'ils avoient des gens du pays, qui étoient leurs prisonniers et savoient les chemins et les adresses (directions). Quand ce vint à l'heure de minuit, les François s'ordonnèrent et armèrent, ainsi comme avisé l'avoient, et mirent en arroy de bataille, et vinrent à l'ajournement (au jour) à la montagne où ils cuidèrent trouver les Anglois. Mais ils y faillirent, dont ils furent moult émerveillés; et firent monter aucuns de leurs gens des plus apperts, et chevaucher par les montagnes pour savoir si ils en auroïent aucunes nouvelles: lesquels rapportèrent en leur ost (armée), environ heure de tierce, que on les avoit vu passer, et prenoient le chemin pour aller vers la cité de Limoges. Quand les seigneurs et les barons d'Auvergne ouïrent ces nouvelles, ils n'eurent mie conseil de les plus pousuivir (poursuivre); car il leur sembloit, et voir (vrai) étoit, qu'ils per-

droient leur peine et que assez honorablement ils avoient chevauché, quand ils avoient bouté et mis hors de leurs pays leurs ennemis. Et lors les seigneurs donnèrent congé à toutes manières de gens d'armes pour eux en retourner chacun en son lieu. Ainsi se défit et rompit cette grosse chevauchée d'Auvergne, et revinrent les seigneurs en leurs maisons. Assez tôt après fut traité le mariage de ce gentil chevalier le comte Dauphin d'Auvergne et la fille du gentil comte de Forez qu'il avoit de la sœur monseigneur Jacques de Bourbon.

Or retournerons au roi d'Angleterre et à la grosse armée qu'il mit sus en cette année et comment il persévéra.

CHAPITRE CDXXV.

Comment tant de gens d'armes étrangers vinrent a Calais qu'on ne se savoit ou loger et y furent les vivres moult chers.

Le roi d'Angleterre toute cette saison faisoit un si très grand appareil pour venir en France, que par avant on n'avoit point vu le semblable. De quoi plusieurs barons et chevaliers de l'Empire d'Allemagne, qui autrefois l'avoient servi, s'avancèrent grandement en cette année, et se pourvurent bien et étoffément de chevaux et de harnois, chacun du mieux qu'il put selon son état, et s'envinrent du plutôt qu'ils purent, par les côtières de Flandre, devers

Calais, et là se tinrent en attendant le roi. Or avint que le roi d'Angleterre ni ses gens ne vinrent mie sitôt à Calais que on pensoit; dont tant de manières de gens étrangers vinrent à Calais que on ne se savoit où héberger, ni chevaux establer. Et avecques ce, pains, vins, fuerres (pailles), avoines et toutes pourvéances (provisions) y étoient si grandement chères que on n'en pouvoit point recouvrer pour or ni pour argent; et toujours leur disoit-on: « Le roi viendra à l'autre semaine. » Ainsi attendoient tous ces seigneurs Allemands miessenaires (mercenaires), Hesbegnons, Brabançons, Flamands et Hainuyers, pauvres et riches, la venue du roi d'Angleterre dès l'entrée d'août jusques à la Saint Luc, à grand' meschef et à grands coûts, et à si grand danger qu'il convint les plusieurs vendre la plus grand'partie de leurs chevaux. Et si le roi d'Angleterre fut adonc venu ni arrivé à Calais, il ne se sçut où herberger, ni ses gens, fors au châtel; car le corps de la ville étoit tout pris; et si y avoit encore une doute (crainte) par aventure que ces seigneurs qui avoient tout dépendu ne se voulussent point partir, pour roi ni pour autre, de Calais, si on ne leur eut rendu leurs dépens en deniers appareillés.

CHAPITRE CDXXVI.

Comment le duc de Lancastre vint a Calais pour excuser le roi d'Angleterre vers ces étrangers, et les mena gatant et exillant (ravageant) le pays vers St.-Omer.

Le roi d'Angleterre qui ne put avoir sitôt ses gens ni ses grands pourvéances (provisions) appareillées, ainsi qu'il voulsist (eut voulu), et qui bien avoit entendu le grand nombre de gens qui l'attendoient à Calais pour avoir grâce et grands bienfaits de lui, combien qu'il n'en eut mie mandé la quarte partie, non la cinquième de ceux qui là étoient venus, mais étoient venus de leur volonté, les aucuns pour leur honneur avancer, et les autres par convoitise de gagner et piller sur le bon et plentureux pays du royaume de France. Si eut le dit roi d'Angleterre doute (crainte) de ce que dessus est dit. Si se avisa par grand sens, ainsi que on se peut bien penser, que il enverroit le duc de Lancastre son cousin à Calais atout (avec) grand' foison de gens d'armes, pour lui excuser envers ces seigneurs qui là étoient venus pour lui faire compagnie. Ainsi fut fait.

A l'ordonnance du roi se apparcilla le duc au mieux qu'il put, et fit tant qu'il vint à Calais, environ la fête Saint Remy [1], atout (avec) quatre

(1) Knyghton dit de même, Col. 2621, que le duc de Lancastre arriva à Calais peu après la fête de Saint Michel. J. D.

cents armures de fer et deux mille archers et Gallois (Welshmen). Si fut durement bien venu et conjoui de ces seigneurs étrangers qui lui demandèrent nouvelles du roi. Et il l'excusa bien et sagement envers eux, ainsi que bien le sçut faire, et fit décharger tout bellement son harnois, ses chevaux et ses pourvéances (provisions); et puis dit à ces seigneurs étrangers que le séjourner là endroit ne leur pouvoit rien valoir; mais il vouloit chevaucher en France pour voir qu'il trouveroit. Si leur pria que ils voulussent chevaucher avecques lui, et il prêteroit aucune somme d'argent à chacun pour payer leurs hôtes de leurs menus frais, et leur livreroit pourvéances (provisions) si avant qu'ils en voudroient charger sur leurs sommiers. Il sembla à ces seigneurs que ce seroit honte de séjourner et de refuser la requête de si vaillant homme comme le duc de Lancastre étoit: si lui octroyèrent liement. Et fit chacun referrer ses chevaux et trousser; et puis partirent de Calais à grand'noblesse avec le duc et s'en allèrent devers Saint-Omer; et pouvoient bien être deux mille armures de fer sans les archers et les gens de pied. Si passèrent ces gens d'armes et leurs routes (troupes) au dehors de Saint-Omer; mais point n'y assaillirent, et chevauchèrent devers Béthune et passèrent outre; et firent tant qu'ils vinrent au mont Saint Éloy, une bonne abbaye et riche séant à deux petites lieues d'Arras la cité; et là séjournèrent par l'espace de quatre jours pour eux rafraîchir et leurs chevaux, car ils trouvèrent en l'abbaye bien de quoi.

CHAPITRE CDXXVII.

Comment le roi d'Angleterre arriva a Calais a grand' armée et manda au duc de Lancastre qu'il s'en retournat a Calais atout (avec) ses gens.

Quand ces gens d'armes eurent séjourné quatre jours au mont Saint Éloy et gâté et robé tout le pays de là environ, ils se partirent et se retrairent (retirèrent) pardevers la rivière de Somme et pardevers Bapaumes, pour venir vers Péronne; et ne chevauchoient que deux ou trois lieues le jour. Si gâtèrent tout le pays suivant la rivière de Somme, tant qu'ils vinrent à une ville fermée que on appelle Bray sur Somme. Quand ils furent là venus, ils s'arrêtèrent et se mirent en ordonnance pour l'assaillir, car il leur sembla qu'elle étoit bien prenable. Si l'assaillirent fortement et durement, et en dura l'assaut un jour tout entier; et y perdirent les Anglois grand'foison de leurs gens: car ceux de la ville se défendirent si vaillamment, parmi le reconfort du comte de Saint Pol et du seigneur de Raineval et d'aucuns chevaliers et écuyers du pays qui se vinrent bouter par derrière, à (avec) bien deux cents lances: autrement elle eut été prise. Et là fut occis à l'assaut un banneret d'Angleterre, bon chevalier et hardi durement, dont les Anglois furent moult courroucés, mais amender ne le purent.

Quand ils virent qu'ils ne pouvoient gagner la

ville de Bray et que trop leur coûtoit de leurs gens, ils se partirent et suivirent la dite rivière, à (avec) grand malaise de pain et de vin; et vinrent à une ville qu'on appelle Cerisi [1], là où ils trouvèrent suffisamment pain et vin. Si passèrent là endroit la rivière, au pont qui n'étoit mie défait, et séjournèrent là la nuit et le jour de la Toussaints. En ce séjour vinrent nouvelles au duc de Lancastre que son sire étoit venu et arrivé à Calais [2], et lui mandoit que tantôt il sè traist (rendit) vers lui à (avec) toute sa compagnie. Aussi à voir (vrai) dire, n'osoit-il passer plus avant, tant pour ce qu'il avoit perdu de ses gens grand'foison devant Bar sur Somme, comme pour la doute (crainte) du gentil comte de Saint Pol et sa route (troupe). De ces nouvelles furent lies (gais) et joyeux tous les compagnons d'étranges pays, pour l'espérance d'avoir monnoie, qui avoient eu grand'faute d'argent et enduré maintes mésaises: si se partirent liement de là, et repassèrent la rivière là même et se retrairent (retirèrent) à Calais là où ils cuidoient (croyoient) trouver le roi d'Angleterre. En cette chevauchée étoit messire Henri de Flandre atout (avec) deux cents armures de fer; et de Brabant y étoient messire Henri de Bautresen sire de Bergues, messire Girard de la Horde, messire Franque de Halle [3]: de Hainaut,

(1) Cerisi, village sur la Somme entre Corbie et Péronne. J. D.

(2) Édouard partit de Sandwich le 28 octobre et arriva le soir du même jour à Calais, suivant le *Memorandum* de son passage publié par Rymer, *ubi sup.* P. 188 J. D.

(3) Franque de Halle fut nommé plus tard commandant de Calais Il fut aussi nommé chevalier de la Jarretière à la place de sir Otho Holland. (Voyez Buswell, *Ordre de la Jarretière*. N.° 50.) J. A. B.

messire Gautier de Mauny, et messire Jean de Gommignies: Hesbegnons, messire Godefroy sire de Harduemont et messire Jean son fils, messire Gautier de Hautepenne leur cousin, messire Regnaut de Boullant, messire Jean de Duras, messire Thierry de Seraing, son frère, messire Rasses de Junieppe, messire Gilles Sorles, messire Jean de Bernamont, messire Renard de Berghes, et plusieurs autres. Les Allemands et les messenaires (mercenaires) d'étranges pays ne pourrois-je savoir tous nommer, si m'en tairai atant (donc).

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

APPENDICE.

ANCIEN SUPPLÉMENT

TIRÉ POUR LA PLUS GRANDE PARTIE DES GRANDES CHRONIQUES DE S^T.-DENIS.

Dans toutes les éditions et traductions de Froissart publiées jusqu'aujourd'hui, ce morceau avoit été inséré dans le texte de Froissart, quoi qu'il fut évidemment d'une autre main. On peut voir, au commencement de ce Volume, Page 1, la raison que nous avons eue pour rejeter le fragment dans l'Appendice et le remplacer par le fragment que nous avons inséré au commencement ud volume sous le titre de Fragment restitué.

Le morceau qui suit jusqu'au chapitre 330 terminoit ordinairement le 329e. chapitre, qui répond au chapitre 152 de l'édition de Sauvage.

En cet an mil trois cent quarante neuf, le roi Philippe de France épousa sa seconde femme à Brie Comte Robert, le mardi dix neuvième jour de janvier, c'est à savoir, madame Blanche, fille du roi Philippe de Navarre, qui avoit été mort en Espagne, laquelle étoit de dix huit ans ou environ.

Item en cet an même, le mardi neuvième jour de février, qui fut jour de Carême prenant, épousa monseigneur Jean, ains-né (aîné) fils du dit roi de France, duc de Normandie, à Sainte Gemme (Geneviève) (1) près de Saint Germain en Laye, sa seconde femme, c'est à savoir Jeanne comtesse de Boulogne,

(1) Aujourd'hui Nanterre. J. A. B.

qui avoit été femme de monseigneur Philippe, fils du duc Eudes de Bourgogne, lequel monseigneur Philippe avoit été mort, de sa mort naturelle [1], devant Aiguillon, lorsque le dit duc y étoit à siége, l'an mil trois cent quarante six; laquelle comtesse avoit été fille du comte de Boulogne Guillaume et de la fille de Louis comte d'Évreux [2]; et tenoit la dite comtesse de Boulogne, tant de son héritage, comme de l'héritage de deux enfants [3] qu'elle avoit du dit Philippe de Bourgogne, la duché de Bourgogne et les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne et d'Auvergne et autres terres plusieurs.

CHAPITRE CCCXXX.

COMMENT MESSIRE THOMAS D'ANGORNE FUT MORT EN BRETAGNE ET SES GENS DÉCONFITS. ET COMMENT LE ROI PHILIPPE DE FRANCE TRÉPASSA A NOGENT LE ROI; ET COMMENT LE ROI JEAN FUT COURONNÉ A RHEIMS [4].

En l'an mil trois cent cinquante, en l'entrée du mois d'août [5], se combattit monseigneur Raoul de

(1) Il mourut d'une chûte de cheval. J. D.

(2) Elle étoit fille de Guillaume XII comte d'Auvergne et de Boulogne et de Marguerite d'Évreux fille de Louis. (*Hist. gén. de la mais. de France.* T. 1. P. 281.) J. D.

(3) Philippe dit de Rouvre mort sans postérité en 1361 et Jeanne de Bourgogne morte sans avoir été mariée. (*Ibid.* P. 549.) J. D.

(4) Ici commence le troisième livre dans les manuscrits qui divisent ce premier volume en quatre livres. J. D.

(5) Robert d'Avesbury, P. 183, place la mort de Thomas d'Agworth vers la fête de Sainte Marguerite (le 20 juillet), *circiter festum sanc-*

Caours (Cahors) et plusieurs autres chevaliers et écuyers, jusques au nombre de six vingts hommes d'armes ou environ, contre le capitaine du roi d'Angleterre en Bretagne, appelé messire Thomas d'Angorne (d'Agworth), Anglois, devant un châtel appelé Auray; et fut le dit messire Thomas mort et toutes ses gens, jusques au nombre de cent hommes d'armes ou environ. *Item* au dit an mil trois cent cinquante, le dimanche, vingt deuxième jour du mois d'août, le dit roi Philippe de France mourut à Nogent le Roi près de Coulons[1], et fut apporté à Notre Dame de Paris, le jeudi en suivant; et le samedi en suivant fut enterré le corps à Saint Denis, au côté senestre du grand autel, et les entrailles en furent enterrées aux Jacobins de Paris, et le cœur fut enterré à Bourfontaine en Valois. *Item* au dit an, le vingt sixième jour de septembre, un jour de dimanche, fut sacré à Rheims le roi Jean ains-né (aîné) fils dudit roi Philippe; et aussi fut couronnée le dit jour la reine Jeanne, femme audit roi Jean; et là fit le dit roi chevaliers, c'est à savoir, Charles son ains-né (aîné) fils, dauphin de Vienne, Louis son second fils, le comte d'Alençon, le comte d'Étampes, monseigneur Jean d'Artois, messire Philippe duc d'Orléans, frère du dit roi Jean, le duc de

tæ Margaretæ; mais il n'a voulu, sans doute, donner qu'un à peu près, comme quand il fixe P. 184, vers la fête de Saint Laurent (le 10 d'août), *circiter festum Sancti Laurencii*, la mort de Philippe de Valois qui ne mourut que le 22 de ce mois. J. D.

(1) Coulombs, ou Colombs, abbaye d'hommes de l'ordre de Saint Benoît, sur la rivière d'Eure, près de Nogent-le-Roi. (*Gallia christiana*, T. 8. Col. 1248.) J. D.

Bourgogne, fils de la dite reine Jeanne de son premier mari, c'est à savoir, de monseigneur Philippe duc de Bourgogne, le comte de Dampmartin, et plusieurs autres. Et puis se partit le dit roi de la dite ville de Rheims le lundi au soir, et s'en retourna à Paris par Laon, par Soissons et par Senlis; et entrèrent les dits roi et reine à Paris à très belle fête, le dimanche dix septième jour d'octobre après en suivant, après vespres; et dura la fête toute cette semaine, et puis demeura le roi à Neelle au palais, jusques près de la Saint Martin ensuivant, et fit l'ordonnance de son parlement.

CHAPITRE CCCXXXI.

Comment le comte de Guines fut décapité a Paris par le commandement du roi Jean.

Le mardi seizième jour de novembre après en suivant, Raoul comte d'Eu et de Guines, connétable de France, qui nouvellement étoit venu d'Angleterre de sa prison, en laquelle il avoit été depuis l'an quarante six, qu'il avoit été pris à Caen, fors tant qu'il avoit été élargi pour venir en France par plusieurs fois, fut pris en l'hôtel de Neelle à Paris, là où le dit roi Jean étoit, par le prévôt de Paris, du commandement du roi; et au dit hôtel de Neelle fut tenu prisonnier jusques au jeudi en suivant, dix huitième jour du dit mois de novembre; et là à heure de matines, dont le vendredi ajourna, en la

prison là où il étoit, fut décapité, présents le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le comte de Montfort, monsire Jean de Boulogne, le seigneur de Revel. Et plusieurs autres chevaliers et autres, qui du commandement du roi étoient là, lequel étoit au palais. Et fut le dit connétable décapité pour très grands et mauvaises trahisons qu'il avoit faites et commises contre le dit roi de France Jean, lesquelles il confessa en la présence du duc d'Athènes et de plusieurs autres de son lignage; et en fut le corps enterré aux Augustins de Paris hors du moûtier, du commandement du dit roi, pour l'honneur des amis du dit connétable.

Item au mois de janvier après en suivant (1), Charles d'Espagne, à qui ledit roi Jean avoit donné la comté d'Angoulême, fut fait par icelui roi connétable de France.

Item le premier jour d'avril après en suivant se combattit monseigneur Guy de Neelle, maréchal de France, en Saintonge, à (avec) plusieurs Anglois et Gascons; et fut le dit maréchal et sa compagnie déconfits ; et y fut pris ledit maréchal, messire Guillaume son frère, monseigneur Arnoul d'Andrehen (Audeneham) et plusieurs autres.

Item le jour de Pâques fleuries, qui furent le dixième jour d'avril, l'an mil trois cent cinquante (2), fut présenté à Gille Rigaut de Roicy (3),

(1) An 1351. J. D.

(2) Vieux style, c'est-à-dire, l'an 1351. Pâques arriva cette année le 17 avril. J. D.

(3) Les imprimés disent *Roussy*. Les Grandes Chroniques de France

qui avoit été abbé de Saint Denis, et de nouvel avoit été fait cardinal, le chapeau rouge, au palais à Paris, en la présence du dit roi Jean, par les évêques de Laon et de Paris, et par mandement du pape, fait à eux par bulle; ce qui n'avoit pas accoutumé à être fait autrefois; mais fut par la prière du dit roi Jean.

CHAPITRE CCCXXXII.

COMMENT SAINT JEAN-D'ANGELI FUT RECOUVRÉ DES FRANÇOIS, ET DE PLUSIEURS AUTRES CHOSES.

En l'an mil trois cent cinquante un, au mois de septembre, fut recouvrée des François la ville de Saint Jean-d'Angeli que les Anglois avoient tenue cinq ans ou environ; et fut rendue par les gens du roi Anglois, pour ce qu'ils n'avoient nuls vivres, et sans bataille aucune.

Item en icelui an mil trois cent cinquante un, au mois d'octobre, fut publiée la confrérie de la noble maison de Saint Ouen près de Paris par le dit roi Jean; et portoient ceux qui en étoient, chacun une étoile en son chaperon ou pardevant en son mantel.

Item en icelui an cinquante un fut la plus grand' cherté de toutes choses que homme qui vesquist

Noicy. Il paroît que son nom étoit *Rigaut*, et qu'il empruntoit l'autre, quelqu'il soit, du lieu de sa naissance. (Voyez le *Gallia christiana*, T. 7. Col. 399.) J. D.

(vécut) lors eut oncques vue, par tout le royaume de France, et par spécial de grains; car un setier de froment valoit à Paris par aucun temps en la dite année huit livres parisis, un setier d'avoine soixante sols parisis, un setier de pois huit livres parisis et les autres grains à la value.

Item en icelui an, au dit mois d'octobre, le jour que la dite confrérie sit (siégea) à Saint Ouen, comme dit est, fut prise la ville de Guines des Anglois, durants les trèves [1]. *Item* en icelui an fut fait le mariage de monseigneur Charles d'Espagne, lors connétable de France, auquel le dit roi Jean avoit donné la comté d'Angoulême, et de la fille de monseigneur Charles de Blois duc de Bretagne.

(1) L'auteur des Chroniques de France (Chap. 3 du règne du roi Jean) raconte cet événement avec plus de détails: il ajoute que le sire de Bavelinghen s'étant rendu à Saint Ouen pour la fête de l'ordre de l'Étoile, et ayant confié pendant son absence la garde du château de Guines, dont il étoit gouverneur, à Guillaume de Beauconroy, celui-ci le rendit aux Anglois par trahison: pourquoi il eut bientôt après la tête coupée et fut pendu par dessous les bras. Suivant Robert d'Avesbury, les Anglois se rendirent maîtres de Guines par surprise, sans nulle trahison de la part de ceux qui le gardoient. Un archer de la garnison de Calais, nommé Jean de Doncaster, accompagné de plusieurs de ses compagnons et d'un certain nombre d'hommes d'armes, s'approcha de Guines avant le jour, traversa les fossés, l'eau à la ceinture, escalada la muraille, égorgea les sentinelles qui dormoient, s'empara de la place, fit main basse sur tous ceux qui lui opposèrent quelque résistance et permit aux autres de se retirer. Il assigne à cette surprise une autre date que nos historiens: ce fut, selon lui, vers la fête Saint Vincent (le 22 janvier) *tunc instante festo Sancti Vincentii*, dit-il, P. 188; mais comme il ne cite en cet endroit aucune pièce originale, nos historiens, beaucoup plus voisins des lieux, sont plus croyables que lui sur la date et les circonstances d'un pareil événement. J. D.

CHAPITRE CCCXXXIII.

COMMENT MONSEIGNEUR GUY DE NEELLE MARÉCHAL DE FRANCE ET PLUSIEURS AUTRES NOBLES FURENT OCCIS EN BRETAGNE; ET COMMENT UN DUC D'ALLEMAGNE ET LE DUC DE LANCASTRE SE DURENT COMBATTRE À PARIS.

En l'an mil trois cent cinquante deux, la veille de la Notre Dame mi-août, se combattit monseigneur Guy de Neelle seigneur d'Offemont, lors maréchal de France, en Bretagne; et fut le dit maréchal occis en la bataille, et le sire de Briquebec [1], le châtelain

(1) Une lettre dans laquelle Wautier de Byntelé, gouverneur de Bretagne pour le roi d'Angleterre, rend compte au chancelier de ce prince de ce qui se passa dans cette rencontre, nomme le sire de Briquebec parmi les prisonniers. On peut le concilier avec nos historiens en disant que le sire de Briquebec tomba encore vivant au pouvoir des vainqueurs et qu'il mourut peu après de ses blessures. Voici cette lettre telle que la rapporte Robert d'Avesbury, P. 190 et suiv.

« Reverent Piere en Dieu, vous please savoir qe puis moun ariver en Bretaigne les gentz qe m'aveient esté ordeignez et moy avaunt entrer en nulle forteresce avoms chivaché par decea et avoms taunt esploitez, loiez en soit Dieux, qe la ville et le chastiel de Ploermelle et de Foucigier (Fougères) ount esté bien confortez et vitaillez, et pris par assaut une bastille q'avoit esté fait par les enemys devaunt Fougier (Fougères). Et ceo fait mes compaignouns et moy chivachons sour le païs sour enemys, et taunt qe par le marchal de Fraunce od (avec) toul soun poar (pouvoir) de Fraunce, de Normandie, de Angou, de Mayne, de Peito (Poitou), de Toraigne (Touraine), de Zancoigne (Saintonge) et de Bretaigne, ove (avec) mult graunt nombre dez gentz d'armez et aultres gentz sauns nombre viendrent à l'encountre de nous près d'une ville appellé Mauron, entre Rennes et Ploermelle sour les plaines champs, saunz boys, saunz fossés ou aultre fortaresce: et illeosqes nous combatoms ovesqe eaux: et fust en la veille de l'Assumpcioun de notre

de Beauvais, et plusieurs autres nobles, tant du dit pays de Bretagne, comme d'autres marches du royaume de France.

Item en icelui an trois cent cinquante deux, le mardi quatrième jour de septembre [1], se dut combattre à Paris un duc d'Allemagne appelé le duc de Brunswick, contre le duc de Lancastre, pour paroles que le dit duc de Lancastre devoit avoir dites du dit duc de Brunswick; dont il l'appela en la cour du roi de France. Et vinrent le dit jour les

dame entre heure de vespre et solail recussaunt (couchant). Et par la grace de Dieux et le bone droit qe la maintent (maintient) fusrent lez enemys pleinement desconfitz, et saunz perdre gairs des gentz de notre cousté, loiez en soit Dieux. Et illeosqes fusrent mortz le seneschal d'Angou, le seneschal de Beunofyn[a], le viscounte de Roane (Rohan), mounseir Johan frere le sire de Quyntine (Quintin), le sire de Tynteak, (Tinteniac) le sire de Rogemond (Rougemont), le sire de Moncauban (Montauban), le mounseir Renaud de Moncauban, mounseir Robert Raguenel, mounseir William de Lamay, mounseir Anfray de Montbouch (Montbourchier), mounseir Guilliam de Vielchastiel, mounseir Guylliam de La Marche et aultres chivalers mortz jesqes à quatre vingt ove (avec) lez esquiers q'aucontent jusqes à D mortz sour les champs toutes cotes à armer, et de comune people saunz nombre. Et y fusrent pris le sire de Bryquebek filtz à mareschal Bertram, mouseigneur Tristram de Maleloise, le sire de Malctret (Malestroit), le viscounte de Coyman (Coetmen), mounseigneur Geffray de Coayms (Coetquen), mounseigneur Johan de Lavaale, le sire Jucher, mounseigneur Charles d'Argeville, mounseigneur Johan de la Mucc et plusours altres chivalers et esquiers jusqes à huit vingt: des queux qe mortz qe pris sount bien jusqes à XLV chivalers de estaille. J. D.

(1) On trouve dans Rymer (T. 3. Part. 1. P. 80), la permission accordée par le roi d'Angleterre au duc de Lancastre de passer en France avec un comte et soixante chevaliers et écuyers, pour se laver des imputations dont le duc de Brunswick l'avoit chargé. Elle est datée du 23 août de cette année 1352. J. D.

(a) Peut-être faudroit-il lire *Benoosyn* pour *Bauvoisis*.

deux ducs dessus nommés en champ, tous armés pour combattre, en unes lices qui pour cette cause furent faites au pré aux clercs, l'Allemand demandeur, et l'Anglois défendeur. Et jasoit-ce-que (quoique) le dit Anglois fut ennemi dudit roi Jean de France, et que par sauf-conduit il fut venu soi combattre pour garder son honneur, toutevoies le dit roi de France ne souffrit pas qu'ils se combattissent: mais depuis qu'ils eurent fait les serments et qu'ils furent montés à cheval pour assembler (attaquer), les glaives ès poings, le roi prit la besogne sur lui, et les mit à accord.

Item en icelui an mil trois cent cinquante deux le sixième jour de décembre, mourut le pape Clement VIe. à Avignon, lequel étoit en l'onzième an de son pontificat.

Item le mardi, dix huitième jour du dit mois de décembre, fut élu en pape, environ heure de tierce, un cardinal Limosin que l'on appeloit, par son titre de cardinal, le cardinal d'Ostie; mais pour ce qu'il avoit été évêque de Clermont, l'on l'appeloit plus communément le cardinal de Clermont. Et fut appelé Innocent [1]; et par son propre nom étoit appelé, monseigneur Étienne Aubert.

(1) Innocent VI. J. D.

CHAPITRE CCCXXXIV.

COMMENT LE ROI DE NAVARRE FIT TUER MESSIRE CHARLES D'ESPAGNE CONNÉTABLE DE FRANCE ; ET DES TRAITÉS QUI FURENT ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE DIT ROI DE NAVARRE.

En l'an mil trois cent cinquante trois [1], le huitième jour de janvier, assez tôt après le point du jour, monseigneur Charles, roi de Navarre et comte d'Évreux, fit tuer en la ville de l'Aigle en Normandie, en une hôtellerie, monseigneur Charles d'Espagne connétable de France. Et fut le dit connétable tué en son lit, par plusieurs gens d'armes que le dit roi de Navarre y envoya, lequel demeura en une granche (maison de campagne) au dehors de la dite ville de l'Aigle, jusques à tant que ceux qui firent le dit fait retournèrent pardevers lui [1] ; et en sa compagnie étoient, si comme l'on disoit, messire Philippe de Navarre son frère, messire Jean comte de Harcourt, son frère messire Louis de Harcourt, messire Godefroy de Harcourt leur oncle, et plusieurs autres chevaliers et autres, tant de Normandie comme Navarrois, et autres. Et

(1) Le début de ce chapitre pourroit faire croire que l'historien commence l'année au mois de janvier; mais comme les faits qu'on va lire, appartiennent certainement à l'année 1354, on ne peut douter que l'historien ne se soit servi de l'ancien style. (Voyez les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles II roi de Navarre*, par M. *Secousse*, T. 1. P. 31 et suiv. J. D.

après se retraist (retira) le dit roi de Navarre et sa compagnie en la cité d'Évreux, dont il étoit comte, et là se garnit et enforça. Et avec lui se allièrent plusieurs nobles, par spécial de Normandie; c'est à savoir, les dessus nommés de Harcourt, le seigneur de Hambuie [1], messire Jean Malet seigneur de Graaville, messire Almaury de Meulent, et plusieurs autres. Et assez tôt après se transporta le dit roi de Navarre en sa ville de Mante, qui jà par avant avoit envoyé lettres closes à plusieurs des bonnes villes du royaume de France, et aussi du grand conseil du roi, par lesquelles il écrivoit qu'il avoit fait mettre à mort le dit connétable pour plusieurs grands méfaits que le dit connétable lui avoit faits; et envoya le comte de Namur par devers le roi de France à Paris. Et depuis le roi de France envoya en la dite ville de Mante, par devers le dit roi de Navarre, plusieurs grands hommes; c'est à savoir monseigneur Guy de Boulogne cardinal, monseigneur Robert le Coq évêque de Laon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme [2], et plusieurs autres; lesquels traitèrent avec le dit roi de Navarre

(1) La seigneurie de Hambie appartenoit à la maison de Paynel. (*Hist. gén. de la mais. de Harcourt*, T. 1.) J. D.

(2) Les pleins pouvoirs donnés par le roi, en date du 8 février 1353 (1354), pour traiter avec le roi de Navarre, sont adressés au cardinal de Boulogne et au duc de Bourbon seuls; les deux autres n'y sont point nommés. Peut-être étoient-ils munis de pouvoirs particuliers dont nous n'avons point connoissance; peut-être aussi n'assistèrent-ils au traité que pour aider de leurs conseils ceux qui étoient chargés nommément de la négociation. Ces pièces ont été tirées du trésor des Chartes, *Navarre*, layette 3, pièces 13 et 14, et publiées par M. Secousse, *ubi sup.* T. 2. P. 27. 28. 29, etc. J. D.

et son conseil : car jasoit-ce-que (quoique) icelui roi eut fait mettre à mort le dit connétable, si comme dessus est dit, il ne lui suffisoit pas que le roi de France, de qui il avoit épousé la fille, lui pardonnât le dit fait; mais faisoit plusieurs requêtes au dit roi de France son seigneur. Et cuida (crût) l'on bien au royaume de France que entre les deux rois dessus dits dut avoir grand'guerre; car ledit roi de Navarre avoit fait grands alliances et grands semonces en diverses régions; et si garnissoit et enforçoit ses villes et châteaux. Finalement, après plusieurs traités, fut fait accord [1] entre les deux rois dessus dits, par certaines manières, dont aucuns des points s'ensuivent : c'est à savoir, que le dit roi de France bailleroit au dit roi de Navarre trente huit mille livres à tournois de terre, tant pour cause de certaine rente que le dit roi de Navarre prenoit sur le trésor à Paris, que pour autre terre que le dit roi de France lui devoit asseoir, par certains traités, faits long-temps avoit, entre les deux prédécesseurs des deux rois dessus dits, pour cause de la comté de Champagne; tant aussi pour cause de mariage du dit roi de Navarre, qui avoit épousé la fille du dit roi de France, par lequel mariage lui avoit été promise certaine quantité de terre, c'est à savoir, douze mille livres à tournois. Pour lesquelles trente huit mille livres de terre le dit roi de Navarre voulut avoir la comté de Beaumont le Roger, la terre de Breteuil en

(1) Cet accord fut fait à Mante le 22 février 1353 (1354.) Il a été publié par M. Secousse (*ubi sup*. P. 33), qui l'a tiré du trésor des chartes, layette 3 de *Navarre*, pièce 12. J. D.

Normandie, de Conches et d'Orbec (1), la vicomté de Pontaudemer, et le bailliage de Cotentin. Lesquelles choses lui furent accordées par le roi de France, jasoit-ce-que (quoique) la dite comté de Beaumont et les terres de Conches, de Breteuil et d'Orbec fussent à monseigneur Philippe, frère dudit roi de France, qui étoit duc d'Orléans : auquel duc le dit roi bailla autres terres en recompensation de ce. Outre, convint accorder au dit roi de Navarre, pour paix avoir, que les dessus dits de Harcourt et tous ses autres alliés entreroient en sa foi, si il leur plaisoit, de toutes leurs terres, quelque part qu'elles fussent au royaume de France (2), et en auroit le dit roi de Navarre les hommages, si ils vouloient ; autrement, non. Outre, lui fut accordé que il tiendroit toutes les dites terres, avec celles qu'il tenoit par avant, en pairie, et pourroit tenir échiquier deux fois l'an, aussi noblement comme le duc de Normandie. Encore lui fut accordé que le roi de France pardonneroit à tous ceux qui avoient été à mettre à mort le dit connétable, la mort d'icelui. Et ainsi le fit, et promit par son serment que jamais, pour occasion de ce, ne leur feroit, ni feroit faire vilenie ou dommage. Et avec toutes ces choses eut encore le dit roi de Navarre une grand'somme d'écus d'or du dit roi de France. Et avant ce que le dit

(1) Il n'est point fait mention dans le traité, de la cession d'Orbec. (Voyez. *Ibid.*) J. D.

(2) La permission accordée aux partisans du roi de Navarre d'entrer dans son hommage, paroît restreinte par le traité aux terres qu'ils possédoient en Normandie. (Voyez *Ibid.*) J. D.

roi de Navarre voulut venir pardevers le roi de France, il convint que l'on lui envoyât, par manière d'otage, le comte d'Anjou second fils du dit roi de France; et après ce vint à Paris, à (avec) grand' foison de gens d'armes.

CHAPITRE CCCXXXV.

COMMENT LE ROI DE NAVARRE VINT EN PARLEMENT DEVANT LE ROI DE FRANCE LUI REQUÉRIR PARDON DE LA MORT DE SON CONNÉTABLE; ET COMMENT, A LA REQUÊTE DES DEUX REINES DE FRANCE, LE ROI LUI PARDONNA.

LE mardi quatrième jour de mars, au dit an trois cent cinquante trois, vint le dit roi de Navarre au parlement, pour la mort dudit connétable, comme dit est, environ heure de prime, et descendit au palais; et puis vint en la dite chambre de parlement, en laquelle étoit le roi en siège, et plusieurs de ses pairs de France avec ses gens de parlement et plusieurs autres de son conseil; et si y étoit le dit cardinal de Boulogne. Et en la présence de tous pria le dit roi de Navarre au roi qu'il lui voulut pardonner le dit fait du dit connétable, car il avoit eu bonne cause et juste d'avoir fait ce qu'il avoit fait; laquelle il étoit prêt de dire au roi lors ou autrefois, si comme il disoit. Et outre, dit lors et jura, que il ne l'avoit fait en contempt (mépris) du roi ni de son office de connétable et qu'il ne seroit de rien si courroucé comme d'être en l'indignation du roi. Et

ce fait, monseigneur Jacques de Bourbon connétable de France, du commandement du roi, mit la main au dit roi de Navarre; et puis si le fit l'on traire arrière. Et assez tôt après la reine Jeanne ante (tante) et la reine Blanche sœur dudit roi de Navarre, laquelle Jeanne avoit été femme du roi Charles, et la dite Blanche avoit été femme du roi Philippe dernier trépassé, vinrent en la présence du roi et lui firent la révérence en elles inclinant devant lui, et adoncques monseigneur Regnault de Trye, dit Patrouillart, s'agenouilla devant le roi et lui dit telles paroles en substance. « Mon très redouté seigneur, véez (voyez) ci mesdames la reine Jeanne et la reine Blanche qui ont entendu que monseigneur de Navarre est en votre male grâce, dont elles sont fortement courroucées; et pour ce sont venues pardevers vous et vous supplient que vous lui veuilliez pardonner votre mautalent (mécontentement); et si Dieu plaît, il se portera si bien envers vous que vous et tout le peuple de France vous en tiendrez bien contents. » Les dites paroles dites, les dits connétable et maréchaux allèrent quérir le roi de Navarre et le firent venir de rechef devant le dit roi de France, lequel se mit au milieu des dites reines; et adonc le cardinal dit les paroles qui ensuivent en substance. « Monseigneur de Navarre, nul ne se doit merveiller si le roi monseigneur s'est tenu pour mal content de vous, pour le fait qui est avenu lequel il ne convient jà que je le die; car vous l'avez jà si publié par vos lettres et autrement partout que chacun le sait. Et vous

êtes tant tenu à lui que vous ne le dussiez avoir fait. Vous êtes de son sang si prochain, comme chacun sait, vous êtes son homme et son pair, et si avez épousé madame sa fille; et de tant avez vous plus mépris. Toutevoies, pour amour de mesdames les reines qui ci sont, qui moult affectueusement l'en ont prié, et aussi pour ce qu'il tient que vous l'avez fait de petit conseil, il le vous pardonne de bon (cœur) et de bonne volonté. » Et lors les dites reines et le dit roi de Navarre, qui mit le genoul à terre, mercièrent le roi. Et encore dit lors le dit cardinal que aucun du lignage du roi, ni autre ne se aventurât à faire tels faits comme le roi de Navarre avoit faits; car vraiment s'il avenoit, et fut le fils du roi qui le fit, du plus petit officier que le roi eut, si en feroit-il justice. Et ce fait et dit, le roi se leva et la cour se départit.

Item le vendredi devant la mi-carême après ensuivant, vingt unième jour de mars, un chevalier banneret des basses marches, appelé messire Regnault de Pressigny, seigneur de Marant près de la Rochelle, fut trainé et puis pendu au gibet de Paris, par le jugement de parlement et de plusieurs du grand conseil du roi.

CHAPITRE CCCXXXVI.

Comment le comte de Harcourt et son frère se reconcilièrent au roi de France ; et comment le chancelier de France, le duc de Bourbon et le duc de Lancastre s'en allèrent en Avignon pour traiter de paix devant le pape entre les deux rois.

L'an mil trois cent cinquante quatre, environ le mois d'août, se réconcilièrent au roi de France le comte de Harcourt et monseigneur Louis son frère, et lui durent revéler moult de choses, si comme l'on disoit, et par spécial, lui durent revéler tout le traité de la mort du dit monseigneur Charles d'Espagne, jadis connétable de France, et par qui ce avoit été. Et assez tôt après, c'est à savoir, au mois de septembre, se partit de Paris le dit cardinal de Boulogne, et s'en alla à Avignon. Et disoit-on communément qu'il n'étoit pas en la grâce du roi, jasoit-ce-que (quoique) par avant, par l'espace d'un an qu'il avoit demeuré en France, il eut été toujours avec le roi si privé comme il pouvoit être d'autre. Et en ce temps se partit de Paris messire Robert de Lorris, chambellan du roi, et se absenta tant hors du royaume de France comme autre part. Et disoit-on communément que si il ne se fut absenté, il eut eu vilenie et dommage du corps; car le roi étoit ému contre lui: mais la cause fut tenue si secrète que peu de gens la sçurent. Toutes fois di-

soit-on qu'il devoit avoir sçu la mort du dit connétable, avant qu'il fut mis à mort, et qu'il devoit avoir revélé au dit roi de Navarre aucuns consaulx (conseils) secrets du roi; et que toutes ces choses furent revélées au roi par les dits comte de Harcourt et monseigneur Louis son frère.

Item assez tôt après, c'est à savoir le mois de novembre l'an cinquante quatre dessus dit, le roi de Navarre se partit de Normandie et s'en alla latitant (se cachant) en divers lieux, et jusques en Avignon.

Item en celui mois de novembre, partirent de Paris l'archevêque de Rouen [1], chancelier de France, le duc de Bourbon, et plusieurs autres, pour aller à Avignon; et aussi y allèrent le duc de Lancastre et plusieurs autres Anglois [2], pour traiter de paix devant le pape, entre les rois de France et d'Angleterre [3].

(1) Pierre de la Forest. J. D.

(2) L'évêque de Norwich, Michel élu évêque de Londres, Richard comte d'Arundel, Barthélemy de Burghersh, chambellan du roi d'Angleterre, Guy de Bryan seigneur de Laghern. (Rymer, T. 3. P. 100.) J. D.

(3) Selon Robert d'Avesbury (P. 195 et suiv.), cette ambassade avoit été précédée d'une négociation dans laquelle les plénipotentiaires des deux rois, assemblés près de Calais, après pâques de cette année 1354, avoient fait un accord par lequel Édouard devoit renoncer à ses prétentions à la couronne de France au moyen de ce que le roi Jean lui céderoit l'Aquitaine pour la posséder en toute souveraineté et lui feroit quelques autres sacrifices. Il fut convenu de plus qu'on enverroit de part et d'autre des ambassadeurs au pape pour terminer cette négociation en sa présence et obtenir sa confirmation. puis on prolongea la trève entre les deux nations jusqu'à la nativité de Saint Jean-Baptiste 1355. Avesbury se trompe sur la durée de cette trève, elle devoit finir, non à la nativité de Saint Jean-Baptiste, mais au 6 avril 1355.

CHAPITRE CCCXXXVII.

Comment le roi de France mit en sa main plusieurs chateaux du roi de Navarre; et comment le pape alongea les trèves entre les rois de France et d'Angleterre.

En icelui mois de novembre, l'an dessus dit, se partit le roi de Paris et alla en Normandie, et fut jusques à Caen, et fit prendre et mettre toutes les terres du dit roi de Navarre en sa main, et instituer officiers de par lui, et mettre gardes ès châteaux du dit roi de Navarre, excepté en six; c'est à savoir, Évreux, le Pontaudemer, Cherbourg, Gavray, Avranches et Mortaing, lesquels ne lui furent pas rendus; car il y avoit dedans Navarrois qui répondirent à ceux que le roi y envoya, qu'ils ne les rendroient fors au roi de Navarre leur seigneur qui les leur avoit baillés en garde.

Item au mois de janvier ensuivant (1) vint à Paris le dit messire Robert de Lorris, par sauf-conduit qu'il eut du roi; et demeura bien quinze jours à

Il confond cette prolongation avec celle qui fut conclue à Avignon par la médiation du pape, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant. Il se trompe encore en plaçant cette négociation après pâques 1354; puisque la charte de cette trève est datée *Des tentes devant Guines le* 6e. *jour du mois d'avril* 1353 (1354) et que pâques n'arriva cette année que le 13 du même mois. Le reste de son récit s'accorde assez bien avec cette charte publiée par Rymer, *ubi sup.* P. 100 et 101. J. D.

(1) An 1355.

Paris, avant qu'il eut espace de parler au roi; et après y parla-t-il: mais il ne fut pas reconcilié à plein; ains (mais) s'en retourna en Avignon, par l'ordonnance du conseil du roi, pour être aux traités avec les gens du roi. Et assez tôt après, c'est-à-dire, vers la fin de février au dit an, vinrent nouvelles que les trèves, qui avoient été prises entre les deux rois jusques en avril ensuivant, étoient alongées par le pape jusques à la nativité Saint Jean Baptiste, pour ce que le dit pape n'avoit pu trouver voie de paix, à laquelle les dits traiteurs qui étoient en Avignon, tant pour l'un roi comme pour l'autre se voulussent consentir. Et envoya le pape messages par devers les dits rois, sur une autre voie de traité que celle qui avoit été pourparlée aucune fois entre les dits traiteurs.

Item en cet an mil trois cent cinquante et quatre, au mois de janvier, fit faire le roi de France florins de fin or, appelés à l'aiguel [1], pour ce que en la pile avoit un aiguel. Et étoient de cinquante deux au marc, et le roi en donnoit lorsqu'ils furent faits, quarante huit pour un marc de fin or; et défendit-on le cours de tous autres florins.

Item en icelui an au dit mois de janvier, vint à Paris messire Gauchier de Lor chevalier, comme message du dit roi de Navarre pardevers le roi, et parla à lui; et finalement s'en retourna, au mois de février ensuivant, pardevers le dit roi de Navarre,

(1) L'ordre du roi pour fabriquer des *deniers d'or à l'aignel* est daté du 17 janvier, et imprimé dans le recueil des ordonnances, T. 2. P. 570. J. D.

et emporta lettres de sauf-conduit pour le dit roi de Navarre jusques en mi avril en suivant.

CHAPITRE CCCXXXVIII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA CHARLES SON AINS-NÉ (AÎNÉ) FILS SON LIEUTENANT EN NORMANDIE; ET COMMENT LE ROI DE NAVARRE S'EXCUSA AU ROI DE CE QU'IL S'ÉTOIT PARTI DE FRANCE.

En celui an, le soir de carême prenant, qui fut le dix septième jour de février, vinrent plusieurs Anglois près de la ville de Nantes en Bretagne, et en entra par échelles environ cinquante deux dedans le châtel et le prirent; mais messire Guy de Rochefort, qui en étoit capitaine, et étoit en la dite ville hors du châtel, fit tant par assaut et effort que il le recouvra en la nuit même; et furent, tous les cinquante deux Anglois, que morts que pris.

Item à pâques en suivant (1), qui furent l'an mil trois cent cinquante cinq, le dit roi de France Jean envoya en Normandie Charles, Dauphin de Vienne, son ains-né (ainé) fils, son lieutenant. Et y demeura tout l'été; et lui octroyèrent les gens du pays de Normandie deux mille hommes d'armes pour trois mois. Et au mois d'août en suivant au dit an cinquante cinq, le dit roi de Navarre vint de Navarre, et descendit au châtel de Cherbourg en Cotentin, et avec lui environ deux mille hommes, que uns que au-

(1) Pâques arriva cette année le 5 avril. J. D.

tres. Et furent plusieurs traités entre les gens du roi de France, duquel le dit roi de Navarre avoit épousé la fille, et le dit roi de Navarre. Et envoyèrent plusieurs fois de leurs gens l'un des dits rois pardevers l'autre. Et cuida (crut) l'on, telle fois fut, vers la fin du dit mois qu'ils dussent avoir grand' guerre l'un contre l'autre. Et les gens du dit roi de Navarre qui étoient ès châteaux d'Évreux et du Pontaudemer en faisoient bien semblant; car ils tenoient et gardoient moult diligemment les dits châteaux, et pilloient le pays d'environ, comme ennemis; et en vint aucuns au châtel de Conches, qui étoit en la main du roi, et le prirent et garnirent de vivres et de gens. Et plusieurs autres choses firent les gens du dit roi de Navarre contre le roi de France et contre ses gens. Et finalement fut fait accord entre eux [1]; et alla le dit roi de Navarre pardevers le dit dauphin au châtel du val de Rueil (Vaudreuil), là où il étoit, environ le seizième jour ou dix huitième de septembre en suivant; et de là le

(1) L'historien veut sans doute indiquer le traité qui fut conclu à Valognes le 10 septembre de cette année 1355, entre Jacques de Bourbon connétable de France, Gauthier de Brienne duc d'Athènes, commissaires du roi de France, et le roi de Navarre. (Voyez sur ce traité les mémoires de M. Secousse, T. 1 P. 56 et suiv. et T. 2 P. 579 et suiv.) Le roi de Navarre négocioit en même temps avec le roi d'Angleterre: lors de la conclusion de ce traité le duc de Lancastre étoit depuis plusieurs mois en mer, avec un corps de troupes considérable, tout prêt à descendre en Normandie; Édouard lui-même étoit embarqué sur la flotte pour être à portée de traiter directement avec les ambassadeurs du roi de Navarre. Mais sur la nouvelle que ce prince avoit fait sa paix avec la France, les Anglois rentrèrent dans leurs ports. (Robert d'Avesbury, P. 202 et suiv. Knighton parle aussi de cette négociation, Lib. 4, Col. 2610.) J. D.

dit Dauphin le mena à Paris devers le roi. Et le jeudi, vingt quatrième jour du dit mois de septembre, vinrent à Paris devers le roi au châtel du Louvre; et là, en la présense de moult grand' quantité de gens, et des reines Jeanne ante (tante) et Blanche sœur du dit roi de Navarre, fit icelui roi de Navarre la révérence au dit roi de France, et s'excusa pardevers le roi de ce qu'il s'étoit parti du royaume de France; et avec ce dit que l'on lui avoit rapporté que aucuns le devoient avoir blâmé pardevers le roi. Si requit au roi qu'il lui voulut nommer ceux qui ce avoient fait; et après jura moult fortement qu'il n'avoit oncques fait chose, après la mort du connétable, contre le roi, que loyal homme ne put et dut faire; et néanmoins requit au roi qu'il lui voulut pardonner tout, et le voulut tenir en sa grâce; et lui promit qu'il lui seroit bon et loyal, si comme fils doit être à père et vassal à seigneur. Et lors lui fit dire le roi, par le duc d'Athènes, qu'il lui pardonnoit tout de bon cœur.

CHAPITRE CCCXXXIX.

COMMENT LE PRINCE DE GALLES ARDIT ET PILLA LE PAYS DE GASCOGNE JUSQUES A NARBONNE; ET COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE VINT A CALAIS, LEQUEL REFUSA LE ROI DE FRANCE DE COMBATTRE CORPS A CORPS OU POUVOIR CONTRE POUVOIR.

En celui an, mil trois cent cinquante cinq, alla le prince de Galles, ains-né (ainé) fils du roi d'Angleterre, en Gascogne, au mois d'octobre; et chevaucha jusques près de Toulouse; et puis passa la rivière de Garonne, et alla à Carcassonne, et ardit le bourg, mais il ne put forfaire à la cité, car elle fut défendue; et de là alla à Narbonne, ardant et pillant le pays.

Item en celui an cinquante et cinq descendit le roi d'Angleterre à Calais [1], en la fin du mois d'oc-

(1) Il est étonnant qu'il ne soit fait dans Rymer aucune mention de cette expédition d'Édouard en France; car on y trouve presque toujours un *memorandum* où est marqué le jour du départ et celui du retour des rois d'Angleterre chaque fois qu'ils ont passé la mer. Mais le concert des historiens des deux nations sur ce fait ne permet pas de le revoquer en doute. Les Anglois le racontent très différemment et avec beaucoup plus de détails qui sont tous, selon leur coutume, à l'avantage de leur nation. Voici comment s'exprime à ce sujet Robert d'Avesbury, P. 204 et suiv.: Édouard étant informé que le roi de France avoit rassemblé une grande armée pour attaquer ses possessions, donna ordre à ses troupes de se rendre à Sandwich vers la fête de St Michel pour passer la mer avec lui. Le 2 novembre, peu après son arrivée à Calais, il marcha vers St.-Omer, ravageant tout sur sa route. Le sire de Boucicaut ayant été envoyé pour reconnoître l'ennemi, en fit son rapport au roi de France qui en fut tellement effrayé qu'il prit la fuite précipitamment. Édouard le poursuivit jusqu'au delà de Hesdin et

tobre, et chevaucha jusques à Hesdin; et rompit le parc et ardit les maisons qui étoient au dit parc, mais il n'entra point au châtel ni en la ville. Et le roi de France, qui avoit fait son mandement à Amiens, tantôt qu'il eut ouï nouvelles de la venue du dit roi Anglois, se partit de la dite ville d'Amiens où il étoit, et les gens qui étoient avecques lui, pour aller contre le roi Anglois. Mais il ne l'osa attendre, et s'en retourna à Calais, tantôt qu'il ouït nouvelles que le roi de France alloit vers lui, ardant et pillant le pays par lequel il passoit. Si alla le dit

rentra dans Calais le mercredi jour de St. Martin, après avoir tout dévasté sur sa route. Le lendemain jeudi le connétable de France vint avec plusieurs autres seigneurs François lui proposer la bataille pour le mardi suivant. Il répondit d'abord que son intention étoit de ménager, autant qu'il étoit en lui, le sang chrétien et offrit de se battre corps-à-corps contre son ennemi, ou de se faire seconder chacun par son fils ainé, ou enfin de se faire accompagner en sus chacun de trois ou quatre chevaliers, à condition, dans tous les cas, que le vaincu céderoit au vainqueur tous ses droits et prétentions sur le royaume de France. Les François ayant refusé d'accepter ce défi, il leur proposa la bataille générale pour le lendemain vendredi ou pour le samedi. Comme ils s'obstinoient à rejeter ses propositions, il accepta la leur pour le mardi suivant, à condition qu'ils jureroient de se rendre ses prisonniers si le lieu et le jour du combat une fois assignés leur roi manquoit de s'y trouver, et qu'il feroit jurer de même par un pareil nombre de seigneurs Anglois de se rendre prisonniers de son ennemi si lui Édouard manquoit au rendez-vous. Les François, ajoute l'historien, refusèrent de prendre cet engagement. Édouard attendit néanmoins leur roi jusqu'au mardi suivant; et n'ayant vu personne de sa part il repassa en Angleterre. Ce récit s'accorde parfaitement avec ceux de Knyghton (*ubi sup.* Col. 2610) et de Walsingham (P. 162): mais on peut opposer à cet accord celui de tous nos historiens François. Il faut observer encore qu'Avesbury s'est trompé en disant que le connétable de France alla lui-même offrir la bataille à Édouard. Jacques de Bourbon revêtu alors de cette dignité étoit certainement en Guyenne à cette époque. J. D.

roi de France après jusques à Saint-Omer, et lui manda par le maréchal d'Audeneham et par plusieurs autres chevaliers qu'il se combattroit au dit roi Anglois, si il vouloit, corps à corps, ou pouvoir contre pouvoir, à quelque jour que il voudroit. Mais le dit Anglois refusa la bataille, et s'en repassa la mer en Angleterre, sans plus faire à cette fois: et le roi s'en retourna à Paris.

Item en icelui an cinquante cinq, au mois de novembre, après ce que le prince eut couru le pays de Bordeaux jusques près de Toulouse, et delà jusques à Narbonne, et ars (brûlé), gâté et pillé tout environ, s'en retourna à Bordeaux atout (avec) la pillerie et grand'foison de prisonniers, sans ce qu'il trouvât qui aucune chose lui donnât à faire. Et toute voies étoient au dit pays, pour le roi de France, le comte d'Armagnac lieutenant du roi en la Languedoc, pour le temps, le comte de Foix, messire Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu et connétable de France, et messire Jean de Clermont, maréchal de France, à (avec) plus grand'compagnie la moitié, si comme l'on disoit, que n'étoit le dit prince de Galles. Si en parla-t-on fortement contre aucuns des dessus nommés qui là étoient pour le roi de France.

CHAPITRE CCCXL.

COMMENT LES TROIS ÉTATS DE FRANCE OCTROYÈRENT AU ROI TRENTE MILLE HOMMES D'ARMES PAR AN, A LEURS DÉPENS, POUR LESQUELS PAYER FURENT ORDONNÉS LES SUBSIDES QUI CY S'ENSUIVENT.

Le jour Saint André en icelui an furent assemblés à Paris, par le mandement du roi, les prélats, les chapitres, les barons, et les bonnes villes du royaume de France. Et leur fit le roi exposer en sa présence l'état des guerres, le mercredi après la dite Saint André (1), en la chambre de parlement, par maître Pierre de la Forêt, lors archevêque de Rouen et chancelier de France. Et leur fit requête le dit chancelier, pour le roi, qu'ils eussent avis ensemble quelle aide ils pourroient faire au roi, qui fut suffisant pour faire les frais de la guerre. Et pour ce qu'il avoit entendu que les sujets du royaume se tenoient fortement agrévés, de la mutation des monnoies, il offrit à faire forte monnoie et durable, mais (pourvu) que l'on lui fit autre aide qui fut suffisant pour faire sa guerre. Lesquels répondirent, c'est à savoir, le clergé, par la bouche monseigneur Jean de Craon, lors archevêque de Rheims, les nobles, par la bouche du duc d'Athènes, et les bonnes villes, par la bouche de Étienne Marcel, lors prévôt des marchands à Paris, que ils étoient tous

(1) Le 2 décembre. J. D.

prêts de vivre, de mourir avec le roi, et de mettre corps et avoir à son service; et requirent délibération de parler ensemble, laquelle leur fut octroyée

Item en icelui an, le lundi veille de la conception Notre Dame, donna le roi la duché de Normandie à Charles son ains-né (ainé) fils, dauphin de Vienne et comte de Poitiers; et le lendemain, jour de mardi et jour de la dite fête, lui en fit le dit Charles hommage, en l'hôtel maître Martin de Merlo [1], chanoine de Paris, au cloître Notre Dame. Après la délibération eue des trois états dessus dits, ils répondirent au roi en la dite chambre de parlement, par les bouches des dessus nommés, qu'ils lui feroient trente mille hommes d'armes, par un an, à leurs frais et dépens: dont le roi les fit mercier. Et pour avoir la finance pour payer les dits trente mille hommes d'armes, laquelle fut estimée à cinquante cents mille livres parisis [2], les trois états dessusdits ordonnèrent que l'on leveroit sur toutes gens, de quelqu'état qu'ils fussent, gens d'église, nobles ou

(1) Probablement, *Mello*. J. D.

(2) La plupart des manuscrits et les plus authentiques offrent cette leçon que Sauvage a mise à la marge de son édition, d'après l'abrégé de Sala. L'éditeur de l'histoire du P. Daniel (Observations sur le T. 5. P. 540.) l'a adoptée comme formant une somme suffisante pour l'entretien des 30000 hommes d'armes, à raison d'un demi écu de paye par jour, valant alors dix sols; ce qui revient à peu près à cinq millions par an, ou pour parler comme Froissart, à *cinquante cents mille livres*. M. Villaret (T. 5. P. 73) a trouvé plus simple de suivre la leçon des imprimés qui portent *cinquante mille livres parisis* et de changer le mot *parisis* en ceux de *par jour*; de sorte que suivant lui les états s'engagèrent à fournir 50000 livres au roi chaque jour. Cette correction est ingénieuse, mais elle n'est autorisée par aucun manuscrit et doit d'autant moins être admise qu'elle n'est point nécessaire. J. D.

autres, imposition de huit deniers parisis pour livre de toutes denrées, et que gabelle de sel courroit par le royaume de France. Mais pour ce que l'on ne pouvoit pas lors savoir si les dites imposition et gabelle suffisoient, il fut lors ordonné que les trois états dessus dits retourneroient à Paris le premier jour de mars ensuivant, pour voir l'état des dites imposition et gabelle, et sur ce ordonner, ou de autre aide faire pour avoir les dites cinquante cents mille livres, ou de laisser courir les dites imposition et gabelle. Auquel premier jour de mars[1] les trois états dessus dits retournèrent à Paris, exceptées plusieurs grosses villes de Picardie, les nobles et plusieurs autres villes de Normandie. Et virent ceux qui y furent l'état des dites imposition et gabelle; et tant pour ce qu'elles ne suffisoient pas pour avoir les dites cinquante cents mille livres, comme pource que plusieurs du royaume ne s'y vouloient accorder que les dites imposition et gabelle courussent en leur pays et ès villes là où ils demeuroient, ordonnèrent nouveau subside sur chacune personne, en la manière qui s'ensuit. C'est à savoir, que tout homme et toute personne, fut du sang et du lignage du roi, et autre, clerc ou lay, religieux ou religieuse, exempt et non exempt, hospitaliers, chefs d'église ou autres, eussent rentes ou revenues, office ou administration, femmes veuves, ou celles qui faisoient chefs, enfants mariés, et non mariés, qui eussent aucune chose de par eux, fussent en garde[2],

(1) An 1356, suivant notre manière actuelle de compter. J. D.

(2) Ce mot est presque synonyme de celui de *tutelle*. (Voyez le *Gloss. du droit françois* de Laurière. J. D.

bail, tutelle, cure (curatelle), maimbournie ou administration quelconques, monnoyers et tous autres, de quelque état, autorité au privilèges qu'ils usassent, ou eussent usé au temps passé, qui auroit vaillant cent livres de revenue et au dessus, fut à vie ou à héritage, ou gages à cause d'office, ou pensions à vie ou à volonté, feroit aide et subside, de quatre livres, pour le fait des dites guerres: de quarante livres de revenue et au dessus, quarante sols; de dix livres de revenue et au dessus, vingt sols. Et au dessous de dix livres, soient enfants en maimbournie (tutelle), au dessus de quinze ans, laboureurs et ouvriers gagnants qui n'eussent autre chose que de leur labourage, feroient aide de dix sols; et si ils avoient autre chose du leur, ils feroient aide comme les autres. Serviteurs mercenaires ou alloués qui vivoient tant seulement de leur service et qui gagnât cent sols par an ou plus, feroient semblable aide et subside de dix sols. A prendre les sommes dessus dites, à parisis au pays de parisis, et à tournois au pays de tournois. Et si les dits serviteurs ne gagnoient cent sols ou au dessus, ils n'aideroient de rien, s'ils n'en avoient aucuns biens équipolents (équivalents), auquel cas ils aideroient comme dessus. Et aussi n'aideroient de rien mendiants, moines cloitriers sans office ou administration; ni enfants en maimbournie (tutelle) sous l'âge de quinze ans, qui n'eussent aucune chose, comme dessus est dit; ni nonnains qui n'eussent en revenue au dessus de dix livres; ni aussi femmes mariées, pour ce que leurs maris aidoient; et étoit

et seroit compté ce qu'elles avoient de par elles avec ce que leurs maris avoient. Et quant aux clercs et gens d'église, prélats, abbés, prieurs, chanoines, curés et autres comme dessus, qui avoient vaillant au dessus de cent livres en revenue, fussent bénéficiers en sainte église, en patrimoine, ou en l'un avec l'autre, jusques à cinq mille livres, feroient aide de quatre livres pour les premières cent livres, et pour chacunes autres cent livres jusques aux dites cinq mille livres, quarante sols; et ne feroient de rien aide au dessus des dites cinq mille livres, ni aussi de leurs meubles; et les revenues de leurs bénéfices seroient prisées et estimées selon le taux de leur dixième, ni ne s'en pourroient franchir et exempter par quelconques privilèges, ni qu'ils fissent non plus qu'ils faisoient de leurs dixièmes quand les dixièmes étoient octroyés. Et quant aux nobles et gens des bonnes villes qui avoient vaillant au dessus de cent livres de revenue, les dits nobles feroient aide jusques à cinq mille livres de revenue, et néant outre, pour chacune cent livres quarante sols, outre les quatre livres pour les premières cent livres; et les gens des bonnes villes, par semblable manière, jusques à mille livres de revenue tant seulement. Et quant aux meubles des nobles qui n'avoient pas cent livres de revenue, l'on estimeroit leurs meubles qu'ils auroient jusques à la valeur de mille livres, et non plus; et des gens non nobles qui n'avoient pas quatre cents livres de revenue, l'on estimeroit leurs meubles jusques à la valeur de quatre mille livres; c'est à savoir, cent livres

de meubles, pour dix livres de revenue; et de tant feroient aide par la manière ci-dessus devisée. Et s'il avenoit que aucun noble n'eut vaillant en revenue tant seulement jusques à cent livres de revenue, ni en meubles purement jusques à mille livres, ou que aucun non noble n'eut seulement de revenue quatre cents livres, ni en meubles purement quatre mille livres, et ils fussent partie en revenue et partie en meubles, l'on regarderoit et estimeroit sa revenue et son meuble ensemble jusques à la somme de mille livres, quant aux nobles, et de quatre mille livres, quant aux non nobles; et non plus.

CHAPITRE CCCXLI.

Comment une grand' dissention s'émut entre ceux de la ville d'Arras; et comment le roi de France prit le roi de Navarre a Rouen et fit couper la tête au comte de Harcourt et a plusieurs autres.

Le samedi cinquième jour de mars l'an mil trois cent cinquante cinq dessus dit, s'émut une dissention en la ville d'Arras des menus contre les gros; et tuèrent les menus le dit jour dix sept des plus notables de la dite ville; et le lundi ensuivant en tuèrent autres quatre, et plusieurs en bannirent qui n'étoient pas de la dite ville. Et ainsi demeurèrent les dits menus seigneurs et maîtres d'icelle ville.

Item le mardi cinquième jour d'avril ensuivant,

et fut le mardi après la mi-carême, le roi de France se partit au matin avant le jour de Maineville[1], tout armé, accompagné d'environ cent lances, entre lesquels étoient le comte d'Anjou son fils, le duc d'Orléans son frère, monseigneur Jean d'Artois comte d'Eu, monseigneur Charles son frère, cousin germain du dit roi, le comte de Tancarville, messire Arnoul d'Audeneham, maréchal de France, et plusieurs autres jusques au nombre dessus dit; et vint droit au châtel de Rouen par l'huis de derrière, sans entrer en la ville; et trouva en la salle du dit châtel, assis au dîner, Charles son ains-né fils, duc de Normandie, Charles roi de Navarre, Jean comte de Harcourt, les seigneurs de Préaux, de Graville, et de Clere et de plusieurs autres. Et là fit le dit roi de France prendre les dits roi de Navarre, le comte de Harcourt, les seigneurs de Préaux, de Graville, et de Clere, messire Louis et messire Guillaume de Harcourt, frères du dit comte, messire Friquet de Friquant, le seigneur de Tournebu, monseigneur Maubué de Mainesmares, tous chevaliers, Colinet Doublet et Jean de Bantalu écuyers, et aucuns autres; et les fit mettre en prison en diverses chambres au dit châtel, pour ce que depuis leur reconciliation faite par le roi, de la mort dudit connétable[2], le dit roi de Navarre avoit machiné et traité plusieurs choses au dommage, deshonneur et mal du roi et de son dit fils ains-né (aîné)

(1) Bourg à neuf lieues de Rouen. J. D.
(2) Charles d'Espagne. J. D.

et de tout le royaume. Et aussi le comte de Harcourt avoit dit au châtel du Val de Rueil (Vaudreuil), où étoit faite assemblée pour octroyer aide être faite au roi, pour sa guerre en la duché de Normandie, plusieurs injurieuses et orgueilleuses paroles contre le roi, destourbant (empêchant) de tout son pouvoir icelle aide être accordée et mise à exécution, combien que le dit ains-né (aîné) fils du roi, duc de Normandie, et le dit roi de Navarre l'eussent accordée au roi. Et tantôt après ce alla dîner le dit roi de France; et quand il eut dîné, il et tous ses enfants, son frère et ses dits cousins d'Artois, et plusieurs des autres qui étoient venus avec lui, montèrent à cheval et allèrent en un champ derrière le dit châtel, appelé Le Champ de Pardon; et là furent menés en deux charrettes, par le commandement du roi, les dits comte de Harcourt, le seigneur de Graville, monseigneur Maubué et Colinet Doublet; et là leur furent le dit jour les têtes coupées, et puis furent tous quatre traînés jusques au gibet de Rouen, et là furent pendus, et leurs têtes mises sur le gibet. Et fut le dit roi de France présent, et aussi ses dits enfants et son frère, à couper les dites têtes, et non pas au pendre. Et ce jour et lendemain jour de mercredi délivra le roi plusieurs des autres qui avoient été pris. Et finalement ne demeurèrent prisonniers que trois; c'est à savoir, le dit roi de Navarre, le dit Friquet et le dit Bantalu: lesquels furent menés à Paris, c'est à savoir, le dit roi de Navarre au Louvre, et les autres deux au châtelet. Et depuis fut le dit roi de Navarre mis au châtelet, et lui furent baillés

aucuns du conseil du roi pour le garder. Et pour ce, messire Philippe de Navarre frère dudit roi de Navarre, fit garnir de gens et de vivres plusieurs des châteaux que le dit roi de Navarre avoit en Normandie; et jasoit-ce-que (quoique) le roi de France mandât au dit messire Philippe qu'il lui rendît les dits châteaux, toute voies ne le voulut il faire: mais assemblèrent (attaquèrent), il et messire Godefroy de Harcourt, oncle du dit comte de Harcourt, plusieurs ennemis du roi de France, et les firent venir au pays de Cotentin, lequel pays ils tinrent contre le roi de France et ses gens [1].

(1) L'historien veut sans doute parler des Anglois. On trouvera dans les mémoires de M. Secousse (*ubi sup.*) la chaine des négociations entamées dès le 12 de mai de cette année 1356, entre le roi d'Angleterre Philippe de Navarre et Godefroy de Harcourt; négociations qui furent terminées par un traité en date du 4 septembre suivant, dont le premier article est l'hommage lige que Philippe de Navarre fait à Édouard en qualité de roi de France et de duc de Normandie, pour soixante mille écus de rente annuelle en terre qu'Édouard lui permet de conquérir dans la Normandie, à condition que Philippe le servira contre tous excepté contre le roi de Navarre, *en chose touchante le royaume de Navarre*. Nous passons sous silence les autres articles du traité qu'on peut lire dans Rymer, *ubi sup.* P. 128 et suiv. J. D.

CHAPITRE CCCXLII.

COMMENT LE MARÉCHAL DE FRANCE FIT COUPER LES TÊTES A VINGT DES BOURGEOIS D'ARRAS QUI AVOIENT MIS LA DISSENTION DANS LA VILLE; ET COMMENT LE DUC DE LANCASTRE ARRIVA EN NORMANDIE.

LE mercredi vingt septième jour du mois d'avril, et fut le mercredi après pâques qui furent l'an mil trois cent cinquante six, car pâques furent lors le vingt quatrième jour d'avril, messire Arnoul d'Audeneham, lors maréchal de France, alla en la ville d'Arras; et là, sagement et sans effort de gens d'armes, fit prendre plusieurs personnes, jusques au nombre de cent et plus, de ceux qui avoient mise la rebellion en la dite ville et murdri (tué) plusieurs des gros bourgeois de icelle ville, dont dessus est faite mention. Et lendemain jeudi, fit le dit maréchal couper les têtes à vingt des dessus dits qu'il avoit fait prendre au marché de la dite ville; et les autres fit tenir en prison fermée jusques à tant que le roi ou lui en eussent autrement ordonné. Et par ce fut mise la dite ville en vraie obéissance du roi, et demeurèrent les bonnes gens en icelle paisiblement, si comme ils faisoient avant la dite rebellion.

Au dit an cinquante six, en la fin du mois de juin, descendit le duc de Lancastre en Cotentin, et s'assembla avec messire Philippe de Navarre, qui s'étoit rendu ennemi du roi pour cause de la prise du roi de Navarre son frère, qui encore étoit en

prison. Et avec les dits ducs et messire Philippe étoit messire Godefroy de Harcourt dessus nommé, oncle du comte de Harcourt qui avoit eu la tête coupée à Rouen; et se mirent à chevaucher; et étoient environ quatre mille combattants. Et chevauchèrent à Lisieux, au Bec [1], au Pontaudemer; et rafraichirent le châtel qui avoit été assiégé par l'espace de huit ou neuf semaines [2]. Mais messire Robert de Hotetot [3], lors maître des arbalêtriers, qui avoit tenu le siége devant le dit châtel et en sa compagnie plusieurs nobles et autres se partirent du dit siége, quand ils surent la venue des dits duc, messire Philippe et messire Godefroy, et laissèrent les engins (machines) et l'artillerie qu'ils avoient; et ceux du dit châtel prirent tout et mirent dedans le dit châtel. Et après chevauchèrent les dits ducs et messire Philippe et leur compagnie jusques à Breteuil, en pillant et robant les villes et le pays par où ils passoient, et rafraichirent le châtel. Et pour ce qu'ils trouvèrent que la cité et le châtel d'Évreux avoient été de nouvel rendus aux gens du roi, qui longuement avoient tenu le siége devant, et avoit été la dite cité toute arse (brûlée), et l'église cathédrale

(1) Les imprimés disent, *à Orbec*. Les deux leçons peuvent être également bonnes; mais celle du texte étant fournie par la plus grande partie des manuscrits paroît devoir être préférée. J. D.

(2) Suivant des lettres du mois de mai 1357, le siège dura depuis pâques 1356 jusqu'à la St.-Jean. (*Mémoires* de M. Secousse, T. 2. P. 62.) J. D.

(3) Il s'appeloit Robert sire de Houdetot; il étoit le grand maître des arbalêtriers, sénéchal d'Agénois et capitaine général du duché de Normandie (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 8. P. 15.) J. D.

aussi pillée et robée, tant par les Navarrois qui rendirent le dit châtel, lequel fut rendu par composition, comme par aucuns des gens du roi, qui étoient au dit siége, les dits duc et messire Philippe et leur compagnie allèrent à Verneuil au Perche, et prirent la ville et le châtel, et pillèrent et robèrent tout, et ardirent (brûlèrent) partie de la dite ville. Et le roi de France qui avoit fait sa semonce, tantôt qu'il ouït nouvelles du dit duc de Lancastre alla après à (avec) moult grand'et belle compagnie de gens d'armes et de gens de pied, et les suivit jusques à Condé [1] en allant droit vers la ville de Verneuil, là où il les cuidoit (croyoit) trouver. Et quand il fut au dit Condé, il ouit nouvelles que les dits duc et messire Philippe s'étoient partis celui jour de la dite ville de Verneuil, et s'en alloient vers la ville de l'Aigle. Et les suivit le roi jusques à Tuefbuef [2] à deux lieues ou environ de la dite ville de l'Aigle; et là fut dit au roi qu'il ne les pourroit acousuivir (atteindre); car il y avoit grands forêts là, où ils se bouteroient sans ce que l'on les pût avoir. Et pour ce s'en retourna le roi à (avec) tout son ost, et vinrent devant un châtel appelé Tillères [3], que l'on disoit être en la main des Navarrois; et le prit le roi et y mit gardes: et après alla devant le dit châtel de Breteuil auquel avoit gens de par le dit roi de Navarre. Mais pour ce qu'ils ne le voulurent rendre,

(1) Bourg situé sur la rivière d'Iton. J. D.

(2) Tubeuf village au sud-est de l'Aigle. J. D.

(3) Tilliers ou Tillières bourg sur la rivière d'Aure, entre Verneuil et Nonancour'. J. D.

le roi et tout son ost (armée) y mirent siége et y demeurèrent environ huit semaines[1]. Et finalement fut rendu le dit châtel au roi par composition; et s'en allèrent ceux qui étoient dedans là où ils voulurent, et remportèrent leurs biens[2].

(1) On peut suppléer jusqu'à un certain point la date de ces expéditions par celles de quelques ordonnances qui prouvent que le roi étoit à Paris le 10 juin, qu'il étoit devant Breteuil le 26 juillet (peut être y étoit-il depuis plusieurs jours) et qu'il y étoit encore le 3 août. (*Recueil des ordonnances.* T. 3 P. 70, 72, 73.) J. D.

(2) Ici se termine le morceau emprunté aux Grandes Chroniques de France .J. A. B.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.